

J. P. DUBOIS

**L'ÉMIGRATION DES SERER
VERS LA ZONE ARACHIDIÈRE ORIENTALE**

**CONTRIBUTION A L'ÉTUDE
DE LA COLONISATION AGRICOLE
DES TERRES NEUVES AU SÉNÉGAL**

MAI 1971

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE O.R.S.T.O.M. DE DAKAR-HANN



L'EMIGRATION DES SERER
VERS LA ZONE ARACHIDIÈRE ORIENTALE

Contribution à l'étude de la
Colonisation agricole des Terres Neuves
au Sénégal

Jean-Paul DUBOIS
Géographe
ORSTOM - Dakar
Mai 1971

S O M M A I R E

-:-:-

AVERTISSEMENT	1
PREMIERE PARTIE.	
LA MIGRATION SERER DANS SON CONTEXTE.	
Chapitre 1. <u>Un domaine géographique mal délimité.</u>	3
I. Le cadre physique.	5
II. Le milieu humain.	10
A/ Aperçu sur l'histoire du peuplement.	
B/ Données démographiques générales.	
Chapitre 2. <u>Un mouvement de migration hésitant.</u>	23
I. Les origines de la migration serer.	24
II. Situation actuelle de la migration.	32
Chapitre 3. <u>Les conditions de la vie rurale dans les Terres Neuves.</u>	39
I. Le problème de l'eau et ses conséquences.	40
II. Le contrôle foncier et les différenciations sociales.	41
III. Eléments du système agraire.	44
IV. L'exploitation agricole et la main-d'oeuvre.	47
DEUXIEME PARTIE.	
LA COLONISATION AGRICOLE.	
Chapitre 1. <u>Les villages.</u>	59
I. Présentation des villages étudiés.	60
II. Population.	73

Chapitre 2. <u>Les exploitations agricoles.</u>	95
I. Méthodes d'enquête.	96
II. Présentation de l'échantillon.	101
III. Les facteurs de production.	105
IV. Les surfaces cultivées.	116
V. L'engrais	127
VI. La production et les rendements.	131
VII. L'économie des exploitations.	140
 CONCLUSION.	 155
 ANNEXES.	
1. Pluviométrie.	161
2. Pyramides des âges.	162
3. Note sur le charbon de bois.	163
4. Fichier des exploitations agricoles étudiées.	166
 BIBLIOGRAPHIE.	 197

LISTE DES FIGURES DANS LE TEXTE.

-:-:-:-:-

1. Carte de situation.
2. Les états traditionnels.
3. Découpage administratif.
4. Exemple d'organisation d'un carré comprenant deux exploitations.
5. Situation des villages étudiés.
6. Les quartiers de Diout N'Guel. *depuis*
7. Tabakali. Le village en 1967.
8. Tabakali. Le terroir.
9. Croquis schématique de Keur Ibou.
- 10 et 11. Taille des exploitations.
- 12 à 16. Origine par arrondissements des chefs de ménage.
- 17 à 21. Surfaces cultivées.
22. Produit agricole brut.
23. Valeur de la production, charges, revenus.

CARTES HORS-TEXTE

-:-:-:-

- I. Arrondissement de Malem-Hodar. Population 1968. (villages administratifs).
- II. Date et type de création des villages dans l'arrondissement de Malem-Hodar.
- III. Répartition des Serer dans l'arrondissement de Malem-Hodar (nombre de concessions)
- IV. Parcellaire levé à Tabakali (1967 et 1968).
- V. Parcellaire levé à ~~Tabakali~~ *Kénialbi* (1967).

A V E R T I S S E M E N T

-:-:-:-

Le présent travail s'inscrit dans un ensemble de recherches effectuées au titre de l'un des thèmes définis par le Comité Technique de Géographie de l'ORSTOM : " Colonisation agricole des terres neuves en Afrique tropicale ".

M. Paul PELISSIER, Professeur à l'Université de Paris - Nanterre, en a assuré la direction.

Il vient à la suite de l'étude de terroir menée par André LERICOLLAIS en pays serer (Sob) arrondissement de Niakhar), à laquelle nous ferons fréquemment référence.

L'éthnie serer, forte de quelques 600.000 personnes (1), est essentiellement concentrée dans les vieux terroirs du Sine et du Sud du Baol, où un système agricole remarquablement élaboré a permis la fixation de très fortes densités rurales. Ce système est en train de se détériorer sous l'effet de l'explosion démographique. "Le Sine porte une charge humaine voisine de la saturation" (2). Dans l'arrondissement de Niakhar, la densité moyenne est de 85 habitants au km², elle atteint 100 pour certains groupes de villages (3). De longue date, ce problème préoccupe les autorités; dès 1934, l'administration coloniale organisait une première tentative de déplacement de la population.

(1) D'après l'enquête démographique par sondage de 1961.

(2) P. PELISSIER, Les paysans du Sénégal, p. 296.

(3) P. CANTRELLE, Etude démographique dans la région du Sine-Saloum

Le deuxième plan quadriennal de la République du Sénégal (1965-1969), constatait pour la région du Sine-Saloum qu'"une meilleure répartition de la population, par des migrations intérieures à la région, est à envisager d'urgence, en particulier à partir de la zone II (Serer) qui est à considérer comme très critique" et recommandait " d'étudier les conditions d'émigration d'une partie de la population ".

Les Serer n'ont participé que tardivement, et de façon très modeste, au grand mouvement de la colonisation arachidière. Il existe cependant une émigration, spontanée, en direction des terres neuves du Saloum oriental, qui s'est accentuée ces dernières années. Ce courant, très discret, a l'intérêt de montrer que le délestage des vieilles régions par le recours à l'émigration doit être possible, puisqu'il se dessine spontanément; c'est surtout à ce titre qu'il méritait d'être étudié.

Les enquêtes sur le terrain se sont déroulées au cours de deux campagnes agricoles, 1967-1968 et 1968-1969; leur aspect principal était l'étude détaillée d'un échantillon d'exploitations agricoles, dans le but d'apprécier les méthodes et les résultats de l'installation des migrants serer dans les terres neuves.

Ce travail doit beaucoup à l'aide des agents de la SATEC en poste dans le département de Kaffrine, que nous remercions ici. M. Ernest FAYE enquêteur du Centre ORSTOM de Dakar, nous a secondé dans toutes nos enquêtes. Nous avons toujours reçu le meilleur accueil de la part des responsables administratifs et des paysans, auxquels nous exprimons notre gratitude.

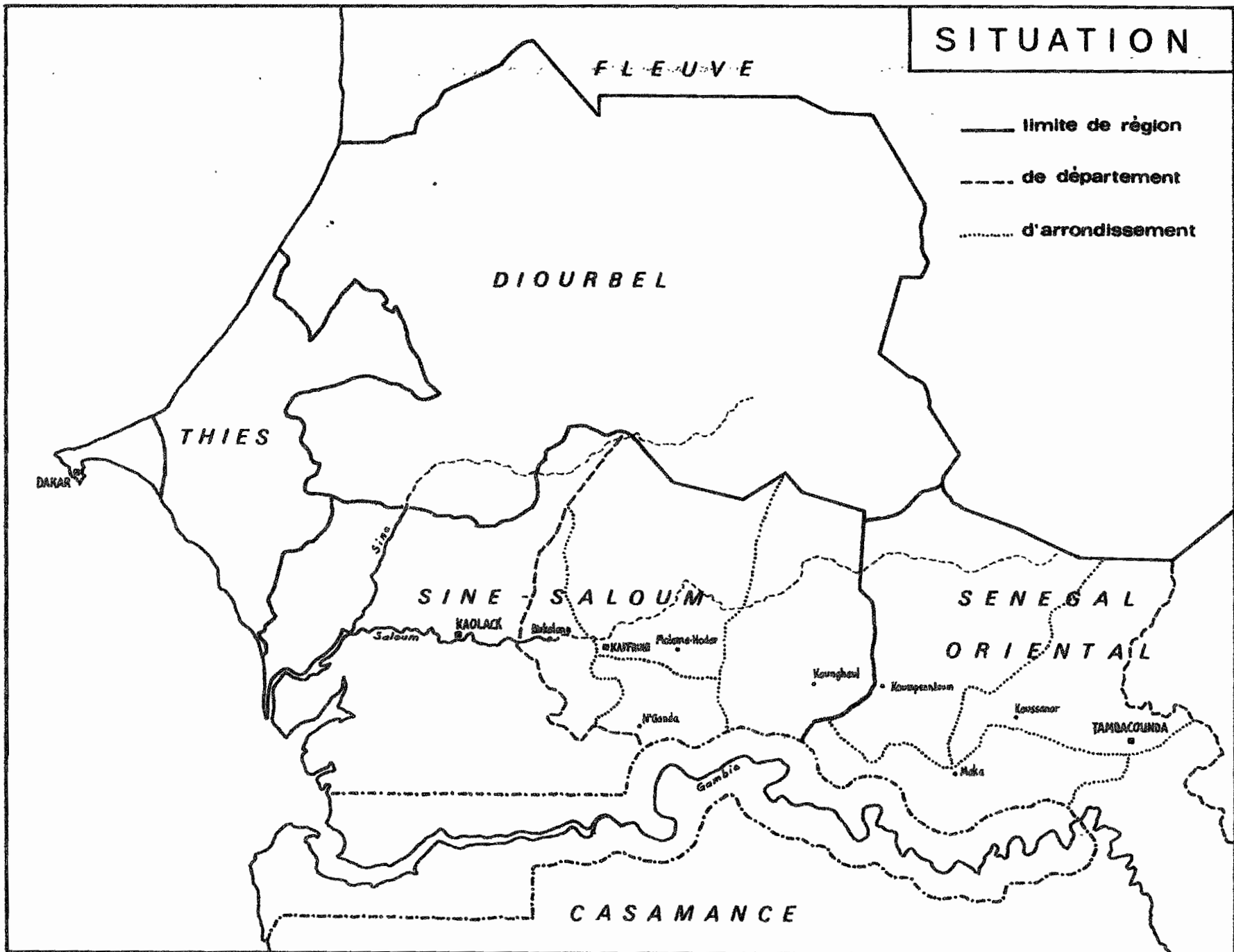


Fig. 1

1/2 000 000

P R E M I E R E P A R T I E

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

LA MIGRATION SERER DANS SON CONTEXTE

Chapitre I

UN DOMAINE GEOGRAPHIQUE MAL DELIMITE

Qu'appelle-t-on les " Terres Neuves " au Sénégal ? La réponse se lit sur la carte de densité du pays : sur le flanc oriental des vieux pays Wolof et Sérér, s'étendent de vastes territoires qui, presque inoccupés au début du siècle, se densifient progressivement d'Ouest en Est, par le fait des migrations à caractère pionnier. "Des campagnes portant l'empreinte d'une occupation du sol dense et très ancienne, côtoyaient un domaine démesuré, presque vide d'hommes." (1).

C'est un domaine flou, sans limites marquées, ni du point de vue physique - les transitions sont insensibles avec le quasi-désert du Ferlo au Nord et avec les pays de la Gambie, à caractère plus nettement soudanien, au Sud - ni du point de vue humain : des noyaux de population anciennement installés, d'éthnies diverses, ont été submergés par des immigrants de toutes origines. essentiellement de l'Est du pays mais aussi Maliens, Guinéens, Voltaïques même. L'unité réside dans la disponibilité des terres, et dans le caractère pionnier et spéculatif de l'activité agricole, l'afflux des migrants étant motivé par la culture commerciale de l'arachide. Trois facteurs ont joué un rôle de première importance dans le mouvement de colonisation : les voies d'accès (chemin de fer, puis routes); les encouragements de l'administration coloniale (l'encadrement du mouvement des travailleurs, avant la guerre, est significatif à cet égard); enfin le mouridisme, moteur de l'expansionnisme wolof.

1) P. PELISSIER, Les Paysans du Sénégal, p. 301

On hésite lorsque l'on doit donner un nom à ce domaine ; P.PELISSIER parle des " Terres Neuves du Ferlo occidental ", d'autres de la " zone arachidière orientale " ou du " Saloum oriental ". Avec la progression constante de la colonisation, les " Terres Neuves " se déplacent vers l'Est; on entend aujourd'hui qualifier de " vieilles terres neuves " les zones occidentales (Colobane, Birkelane). Des projets de colonisation dirigée donnent un sens restrictif au terme : avant la guerre, les Terres Neuves au sens administratif se situaient au Nord de Kaffrine; les projets actuels reportent l'appellation vers Koungheul ou Koumpentoum. Le découpage administratif ne signifie rien; pour la commodité, on peut considérer que le département de Kaffrine (premier département arachidier du Sénégal : 20 % de la production du Bassin de l'arachide, pour 12 % de sa population rurale) (2) représente l'essentiel, du point de vue économique, de la zone des " Terres Neuves ", celle-ci pouvant être définie comme une vaste bande de territoire s'étendant des abords de Kaolack à Tambacounda, de densité décroissante en allant vers l'Est, et où la colonisation agricole repose sur l'arachide.

(2) D'après des chiffres de la SATEC. Toujours selon cette source, on peut calculer que pour la campagne 1967/68, la production d'arachide par habitant rural était de 750 kg. pour l'ensemble du Bassin arachidier, et 1300 kg. pour le département de Kaffrine.

I. LE CADRE PHYSIQUE

LE CLIMAT

Selon AUBREVILLE⁽¹⁾, la zone des Terres Neuves est soumise au climat sahélo-soudanais, dont " l'aire s'étire en longue bande sensiblement parallèle à l'équateur depuis le Sénégal jusqu'aux montagnes de l'Erythrée ". Dans la partie occidentale, on passe progressivement à une variante dite climat sahélo-sénégalais, transition entre le climat d'alizé marin de la côte et le climat continental sahélo-soudanais.

Les caractéristiques essentielles de ce climat sont :

-des températures moyennes élevées (moyenne annuelle 28 à 29°), avec deux minima en décembre-janvier (période fraîche) et août (maximum des précipitations), et deux maxima en mai-juin (fin de la saison sèche) et octobre (fin des pluies). L'amplitude thermique (moyennes mensuelles) est de 6 à 8°.

- une pluviométrie de 500 à 900 mm, avec alternance d'une saison des pluies de 5 mois (juin à octobre) et d'une saison rigoureusement sèche. Les mois de juillet, août et septembre enregistrent plus de 80% du total des pluies.

Station de Kaffrine - Précipitations (période 1935 - 1967).

	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Année
Hauteur en mm	5,8	69,0	150,8	279,8	184,2	64,1	2,3	756,0
Nombre de jours	1	5	10	14	12	4	1	47

Durée moyenne de la saison des pluies : 115 jours

(1) Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale

L'irrégularité inter-annuelle des pluies est considérable : les extrêmes enregistrés à Kaffrine sont 1.133 mm en 1936 et 448 mm en 1941; pour les dernières années, on relève les chiffres suivants :

	Kaffrine	Malem-Hodar
1966	880,3	850,5
1967	731,4	752,7
1968	437,3	479,7

Cependant, ces conditions sont à considérer comme nettement plus favorables que celles des vieilles terres du bassin de l'arachide (Sine, Baol, Cayor). Le coefficient de variation moyen de la durée de la saison des pluies utiles aux productions végétales est de 14 % à Kaffrine (Louga 25%, Diourbel 28 %; le coefficient de variation moyen de la hauteur d'eau est de 19% (Thiès 27 %, Louga 37 %). (2)

Vers le Sud de la zone, la pluviométrie augmente, les caractères climatiques se rapprochent de ceux du climat soudano-guinéen d'AUBREVILLE (climat sud-soudanien d'autres auteurs). A Koungheul, on relève 870 mm de moyenne pour 1964-67. L'isohyète de 900 mm a été retenue par la CFDT (3) comme limite Nord de l'opération coton; on peut considérer qu'elle constitue la limite des terres neuves à vocation essentiellement arachidière.

LA VEGETATION

D'après TROCHAIN (4), la région se situe dans le secteur soudano-sahélien du domaine phytogéographique soudanien. Deux sous-secteurs sont distingués, occidental et oriental, dont la limite est approximativement celle de la couverture sableuse quaternaire de l'Ouest sénégalais.

(2) d'après : Quelques données agropluviométriques de 16 stations du Sénégal (Période 1932-1965). Aménagement du Territoire. 1967.

(3) Compagnie Française pour le Développement Fibres Textiles.

(4) Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal.

Alors que le "péniclimax à Acacia albida" est caractéristique du sous-secteur occidental (Sine, Baol, Saloum-ouest), on trouve dans le sous-secteur oriental une "forêt claire à caractères xérophi les accusés, dont les boisements primitifs sont maintenant remplacés par une savane arborée ou une savane forestière ... territoire de transition où s'affrontent la flore et la végétation du domaine sahélien et du domaine soudanien". Ce dernier point est précisé par AUBREVILLE : "Ces savanes boisées sont envahies par des espèces venant des formations septentrionales plus xérophytiques (Combrétacées, Acacia), qui tendent toujours à prendre de plus en plus d'importance dans les peuplements dégradés par les défrichements et les feux".

Dans la forêt "climacique" dominaient Bombax buonopozense (Wolof garab laobé), Pterocarpus erinaceus (W. vène), Anogeissus leiocarpus (W. guetch), sur un taillis d' Acacia stenocarpa et Combretum glutinosum (W. ratt). L'évolution conduit à une savane-taillis, où augmente sans cesse le nombre des individus de Combretum glutinosum et Combretum Elliotii ; sur sol peu profond reposant sur cuirasse, on a Pterocarpus lucens et Bombax costatum. Après les récoltes, les champs sont envahis par des buissons de Guiera senegalensis (W. n' guer), Combretum glutinosum et Terminalia avicennoides. Dans les zones non cultivées parcourues régulièrement par les troupeaux, les feux ne se propagent plus et une "forêt prairiale" s'installe à l'ombre des arbres.(5)

RELIEF, HYDROGRAPHIE

Le paysage d'ensemble est celui d'un bas-plateau monotone, d'altitude très modeste, qui s'élève légèrement du Sud au Nord (d'environ 30 mètres au niveau de la route Kaolack-Tambacounda, à 50 mètres vers la limite Nord du département de Kaffrine).

Le matériel géologique est constitué par les grés argileux ou argiles sableuses du Continental Terminal supérieur (ou assise du Ferlo). Au Nord, ces formations disparaissent sous le recouvrement des sables quaternaires du grand système des dunes rouges.

(5) cf. ADAM, in Connaissance du Sénégal.

Le modelé, de très faible ampleur, est commandé par la cuirasse ferrugineuse formée anciennement sur le Continental Terminal, et plus ou moins démantelée actuellement : corniches abruptes dominant les vallées, pentes noyées sous des blocs et des gravillons ferrugineux, surfaces planes d'étendue très variable jonchées de débris de cuirasse de toutes dimensions. Au Nord, on passe à un modelé dunaire très amorti.

Les axes de drainage, vallée fossile du Saloum au Nord, petits affluents de la Gambie en direction du Sud, ne présentent pas de cours continu, même au plus fort de la saison des pluies. La ligne de partage des eaux entre les deux bassins est très peu marquée (50 mètres d'altitude au maximum). En hivernage, des mares apparaissent un peu partout; leur importance et leur durée sont très variables en fonction des terrains qu'elles drainent alentour. Elles permettent la dispersion des troupeaux pendant l'hivernage, notamment dans les forêts classées, où l'on trouve à la fois l'abreuvement et des pâturages éloignés des cultures.

Les séanes traditionnels (puits superficiels, parfois favorisés par la présence de la cuirasse à faible profondeur) sont très vite asséchés, et l'installation de villages permanents est subordonnée à l'exploitation d'une nappe dont la profondeur moyenne est de 80 mètres (elle décroît à la fois vers le Nord et vers le Sud, le maximum étant atteint dans la zone de colonisation la plus importante). Ce fait explique la difficulté du peuplement avant les techniques modernes de fonçage des puits.

Une deuxième nappe, à 250-350 mètres, est exploitée par des forages profonds. Très abondante, elle est semi-artésienne, l'eau remontant aux environs du zéro marin.

LES SOLS

En dehors de la carte au 1/1 000 000° du Sénégal publiée par l'ORSTOM, on ne dispose pas de cartographie pédologique dans la zone qui nous intéresse. Une reconnaissance pédologique a été effectuée fin 1967 par S. PEREIRA-BARRETO au Nord de Koungheul, dans le cadre du projet d'intervention sur les migrations lancé par la Direction de l'Aménagement du Territoire (6). Nous pensons pouvoir extrapoler ici les résultats de cette reconnaissance, les conditions géomorphologiques étant assez homogènes sur l'ensemble de la zone.

(6) Reconnaissance pédologique des Terres Neuves (Zone d'intervention immédiate). ORSTOM / Ministère du Plan et du Développement. Mai 1968.

Trois grandes catégories de sols peuvent être distinguées :

- Les sols Minéraux Bruts et les Sols Jeunes Peu Evolués : localisés sur les plateaux, ils sont liés à la cuirasse ferrugineuse. Les premiers correspondent à des niveaux très indurés de la cuirasse, mis en affleurement par l'érosion superficielle; leur utilisation agronomique est nulle. Les seconds se développent sur un mélange de matériaux d'origine diverse : produits de démantèlement de la cuirasse, matériau résiduel d'anciens sols, matériau remanié du Continental Terminal. La proportion relative et les caractéristiques de ces éléments déterminent de grandes variations, qui vont du sol quasi-squelettique à des sols profonds avec peu d'éléments graveleux. Lorsqu'ils sont suffisamment épais (au moins 50 cm), leur texture fine et leur relative fertilité chimique en font de bons sols à mils, sorgho et coton.

- Les Sols Ferrugineux Tropicaux Lessivés : très largement dominants du point de vue de l'extension, ce sont les sols les plus profonds. Sur matériau sableux dunaire du Nord, avec dominance des sables grossiers sur les sables fins, ils forment la transition vers les Sols Ferrugineux non lessivés. Sur matériau sableux du Continental Terminal, ils se caractérisent par une texture fine, un horizon superficiel humifère, et sont par excellence des sols à arachide. Sur matériau argilo-sableux, ils correspondent aux sols lessivés à taches et concrétions; leur teneur élevée en argile et en limon en fait des sols plus difficiles à travailler, plutôt destinés aux céréales, et susceptibles d'amélioration par le labour profond.

- Les Sols Hydromorphes : ils sont caractéristiques des axes alluviaux (vallée fossile du Saloum) et des bas-fonds. Leur coloration grise est due à l'accumulation de matière organique. Localement, on observe une hydromorphie des Sols Ferrugineux des plateaux, liée à la présence de la cuirasse qui constitue un niveau imperméable à faible profondeur.

En résumé, les sols climaciques de la région sont des Sols Ferrugineux Tropicaux Lessivés, caractérisés par leur coloration rouge, jaune ou ocre très accusée, et par l'existence d'un horizon enrichi en argile. Ils sont relativement favorables à la colonisation agricole, mais ils sont aussi fragiles : la déforestation et les cultures, associées aux conditions climatiques, font craindre un appauvrissement et une érosion rapides. "Apparaissant assez brutalement en fin de saison sèche, à une période où le couvert végétal est très réduit, les pluies déclenchent sur le sol une érosion précoce... Sur les plateaux, cette érosion aboutit à la mise en affleurement de la cuirasse et des horizons gravillonnaires sous-jacents" (PEREIRA-BARRETO).

II. LE MILIEU HUMAIN.

A/. APERCU SUR L'HISTOIRE DU PEUPEMENT.

Si d'assez nombreuses études ont été consacrées à l'histoire des royaumes Wolof et Serer^{de}/l'Ouest du Sénégal, en revanche leurs marches orientales sont très mal connues (1). Notre seule intention est de situer dans le contexte historique général la partie des Terres Neuves qui nous intéresse, soit à peu près l'actuel département de Kaffrine.

Cette région se situe à la rencontre de trois grands ensembles historiques : au Nord, les confins quasi-désertiques du Djolof central; à l'Ouest, les royaumes serer, et au Sud, la bande des territoires d'entre Saloum et Gambie que P. PELISSIER qualifie d'"extraordinaire carrefour de populations".

La couche la plus ancienne semble être celle des Socé, qui auraient constitué le fond de la population d'une bonne partie du Sénégal, avant les royaumes wolof et serer (2).

(1) Les principales références sont NOIROT, Notice sur le Saloum, Journal Officiel du Sénégal, 1892 - AUJAS, La région du Sine-Saloum, BCEHS 1929, et la récente étude de KLEIN, Islam and Imperialism in Senegal.

(2) cf. PELISSIER : " Les premiers occupants semblent avoir été partout des Manding, qualifiés de Socé au Nord de la Gambie. Il est impossible de fixer dans le temps l'arrivée des Socé, mais il est certain que leurs premières vagues sont extrêmement anciennes, de beaucoup antérieures à l'empire du Mali, et qu'elles ne connaissent pas l'Islam." (Les paysans du Sénégal, p. 386).

LES ETATS TRADITIONNELS (limites d'après KLEIN)

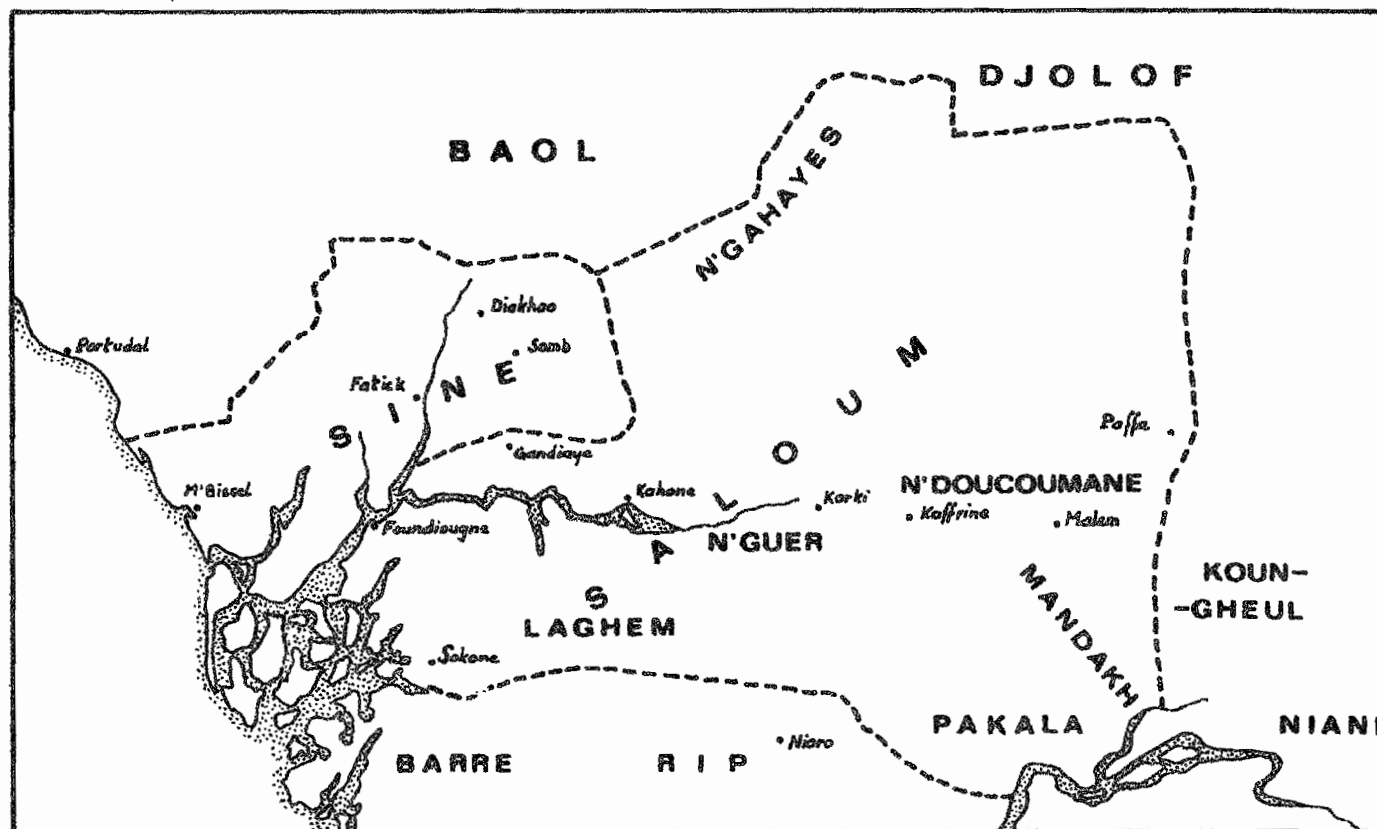


Fig. 2

1/1 500 000

Ce premier peuplement fut renforcé à plusieurs reprises par des éléments manding venus du Soudan, qui fondèrent une série de petits royaumes, plus ou moins tributaires du Mansa du Mali (3) : Ouli, Niani, Badibou, royaume de Barre ... A la limite orientale des territoires contrôlés par la couronne de Kahone, un de ces petits états, Socé, Koungheul, occupait le Sud de l'actuel arrondissement du même nom, où les Socé forment toujours une minorité bien individualisée. Leurs chefs, de la dynastie des Camara, avaient le titre de Bour ou Mansa; ils étaient fétichistes, et résidaient à Koumbidia, leur plus ancien village. Il semble qu'ils aient toujours réussi à rester indépendants du royaume du Saloum.

A la fin du XV^e siècle, l'aristocratie guellewar s'installe sur le trône de Kahone, mais dans des conditions bien différentes de celles du royaume aîné, le Sine. La tradition a conservé le souvenir de souverains antérieurs, Saloum Souaré (qui aurait donné son nom au pays - sans doute d'origine manding) et Eli Bana, un marabout toucouleur qui fut détrôné par M'Bégane N'Dour, le premier Bour serer. Le caractère hétérogène de ce royaume du Saloum apparaît d'emblée, et les Serer n'y seront jamais qu'une minorité, souvent menacée (4). Dans le Sine, la cohésion du peuplement serer et un contrôle territorial relativement bien délimité ont permis aux souverains un maximum d'efficacité. Dans le Saloum, les frontières étaient démesurées et incertaines, et l'autorité nominale du Bour de Kahone s'étendait sur une poignée de petits états ou principautés plus ou moins anciens, au peuplement très clairsemé de Wolof, Serer, Peul, Toucouleur, Socé. Dans la présence de minorités islamisées, on trouve le germe des guerres à caractère religieux qui suivirent la pénétration française dans le Saloum (5).

(3) cf. CISSOKO (La royauté chez les Mandingues occidentaux, Bull. IFAN 1969) qui date du XIII^e siècle "la conquête des rives de la Gambie par les armées malinké".

(4) cf. Pathé DIAGNE (Royaumes sérères, Présence Africaine 1965) : "La fraction noble du Saloum, contrairement à celle du Sine plus repliée sur elle-même, s'est très tôt tournée vers les pays voisins pour s'allier aux noblesses étrangères ... ainsi retrouvera-t-on au XVII^e siècle un Bour Saloum - Damel du Cayor venu rétablir la royauté traditionnelle menacée (au Saloum) par le parti musulman".

(5) " La présence Wolof-Toucouleur au Saloum tendra au XIX^e siècle vers une rupture de l'équilibre en sa faveur "(P. DIAGNE, ibid.)

L'administrateur NOIROT, qui écrivait en 1892, relève le caractère inachevé de l'occupation du sol : "C'est seulement autour des villages, dans un rayon variant entre un et trois kilomètres, que la forêt est défrichée pour faire place aux cultures; autrement elle couvre tout le pays". Il énumère six provinces constitutives du royaume, et une bonne dizaine de petites principautés, qui ne sont le plus souvent qu'un groupe de quelques villages. Nous retiendrons dans la zone qui nous intéresse :

- Au Sud (actuel arrondissement de N'Ganda), le Pakala, fondé avant l'arrivée des Guellewar à Kahone par des Peul et des Toucouleur islamisés, originaires du Dimar (Fouta-Toro), et le Mandakh, fondé par des Wolof païens venus du Djolof sous le règne du 3^e Bour Saloum. Ces petits états, commandés par le Sérigne Pakala (famille maraboutique des Cissé) et le Boumi Mandakh (famille N'Diaye), étaient plus ou moins soumis à la couronne de Kahone.

- A l'Ouest (arrondissement de Birkelane), le N'Guer, de peuplement serer ancien, était sous l'autorité directe des Bour Saloum. Le village de N'Guer était la résidence des Linguère (reine-mère, ou reine-soeur). C'était la marche frontrière des tiédo serer, et les villages les plus avancés, comme Korki, le dernier vers l'Est, étaient peuplés d'esclaves de la couronne qui assuraient la défense du royaume.

- Enfin, le N'Doucoumane, qui correspond à peu près à l'arrondissement de Malem-Hodar, et nous concerne donc plus particulièrement.

Vassal du trône du Saloum, le N'Doucoumane était commandé par la famille des N'Dao, où se transmettait en ligne paternelle le titre de "Beleup". Les N'Dao seraient originaires du Boundou (haut Sénégal - Falémé): ils disent être venus de Namandir (ou Namandirou), lieu qu'ils ne savent pas situer exactement (6). Après un long séjour dans le Djolof, ils viennent s'installer dans le N'Doucoumane sous le règne du Bour Saloum Senghane Kévé N'Diaye, soit vers 1700 (7). Le N'Doucoumane fut le plus puissant des états vassaux du Saloum; il semble avoir eu une semi-indépendance. Le Beleup devait être agréé par le Bour de Kahone, mais était toujours choisi dans la

(6) Il existe non loin de Bakel un village nommé Namandéri. Le patronyme N'Dao, caractéristique des Wolof de N'Doucoumane (encore aujourd'hui, la plupart des chefs des vieux villages s'appellent N'Dao), semble bien être d'origine soninké. J. GALLAIS cite les patronymes marka "Dao et Ndaw (Le delta intérieur du Niger, p. 23).

(7) cf. BOULEGUE, Chronologie du royaume du Saloum, Bull. IFAN 1966.

famille régnante. Par des mariages avec des princesses guellewar, les N'Dao fournirent plusieurs Bour Saloum. En cas de guerre, le commandement en chef des armées du Bour Saloum était réservé au Beleup N'Doucoumane.

Purement Wolof, le peuplement s'arrêtait à la vallée du Saloum; au-delà, le pays n'était occupé que par des fractions peul anciennement arrivées, et relativement stables. Les Peul étaient commandés par un Ardo, dont la nomination était contrôlée par le Bour, et un Dialigué, sorte de fonctionnaire spécialisé, était chargé de percevoir les redevances en détail auprès des pasteurs. A l'extrémité Est du N'Doucoumane, une petite principauté avait gardé une certaine individualité, autour du village de Paffa. Ses habitants sont des Niang, qui disent être venus avant les N'Dao: "autrefois, entre Kahone et Paffa il n'y avait pas d'autres villages". Ils pensent que le village a été fondé par un Manding; leur chef portait le titre de Farba.

Le Beleup et son entourage étaient "tiédo"; l'islamisation fut tardive (après la colonisation) et apportée par des marabouts toucouleur.

La pénétration française dans le Saloum marque le début d'une longue période de troubles dans le N'Doucoumane, qui va subir le contre-coup du soulèvement musulman dans le Rip. Dès 1861, le Beleup se coalise avec le Damel détrôné Macodou, qui essaye par deux fois d'attaquer Kahone, et avec Ma Ba Diakhou, qui déclare la guerre sainte, s'empare de Kahone et attaque le poste français de Kaolack. Ma Ba se rend maître de tout le pays entre Gambie et Saloum, fait alliance avec Lat-Dior; le N'Doucoumane devient la base des raids lancés contre le Sine et les états wolof par les troupes des marabouts insurgés. Après la colonne Pinet-Laprade en 1865 et la mort de Ma Ba en 1867, à la célèbre bataille de Somb, la position des Bour Serer s'améliore, mais le Saloum oriental reste aux mains des forces maraboutiques, commandées par Saër Mati, le fils de Ma Ba. La guerre devient per-

manente, jusqu'à la colonne de 1887 et l'instauration du protectorat français sur le Saloum (8).

Le pays dut souffrir beaucoup de cette longue suite de raids et de pillages (9). Beaucoup de gens s'enfuirent, notamment les Peul, peu soucieux de voir razzier leurs troupeaux, et les Serer, qui se réfugiaient dans le Sine. Même après la pacification, les exactions continuèrent longtemps : jusque vers 1910, les cantons du Saloum oriental restèrent sous le régime de l'administration indirecte, et furent le théâtre de rivalités entre les chefs traditionnels (10)

Les dénombrements de population de l'époque ne peuvent être évoqués qu'avec la plus grande prudence. D'après NOIROT, les états traditionnels du Saloum oriental totalisaient en 1892 une population d'environ 23.000 habitants (chiffre qu'il estime d'ailleurs largement inférieur à la réalité); en 1904, une monographie administrative (11) donne le chiffre de 24.000 habitants pour la province du Saloum oriental. La population était pour le moins stagnante, et on peut même penser, avec KLEIN, qu'elle était sans doute ~~substantiellement~~ plus importante avant le début des guerres religieuses dans les années 1860".

(8) Le dernier Beleup N'Doucoumane fut alors reconnu par les Français, puis fut révoqué en 1898 et remplacé à la tête du canton par un autre N'Dao. En 1925, les N'Dao perdirent la chefferie, puisque fut alors nommé Fodé Diouf (héritier des Bour Saloum) puis Waly N'Diaye; ils la retrouvèrent avec la nouvelle organisation administrative mise en place lors de l'Indépendance, l'actuel chef d'arrondissement de Malem-Hodar étant un N'Dao de la famille des anciens Beleup.

(9) "Les guerres de Ma Ba étaient quelque chose de nouveau en Sénégambie. La région avait longtemps connu les révoltes et les pillages. Elle n'avait pas connu la révolution et la guerre totale. Ma Ba détruisait et pillait les villages, vendait des esclaves et tuait les païens, non par cupidité, mais pour la gloire de Dieu ... Il donnait aux prisonniers le choix entre la mort, ou se raser la tête". (KLEIN, p. 73)

(10) La note est donnée par un épisode que rapporte KLEIN : un "chef supérieur", nommé par les Français pour superviser la situation dans les cantons de l'Est, fut révoqué en 1903; entre autres méfaits, il avait arrêté une caravane d'esclaves et au lieu de les libérer, les avait vendus.

(11) Monographie du Cercle de Kaolack, par l'Administrateur LEFILIAIRE, Archives Dakar IG 290. Le cercle était divisé à cette époque en quatre provinces: Sine, Saloum occidental, Saloum oriental et Nioro-du-Rip.

Le chemin de fer atteint Kaffrine en 1914, ouvrant au peuplement les terres vides du Saloum. A partir de 1920, en relation également avec la hausse des cours de l'arachide, la région commence à être balayée par l'expansion pionnière des Wolof du Baol et du Cayor, animée par le mouridisme (12). Il en résulte le clivage très net dans la population actuelle entre "Saloum-Saloum" (les autochtones) et "Dior-Dior" (les gens de l'Ouest et du Nord, venus des terres "dior").

B/. DONNEES DEMOGRAPHIQUES GENERALES.

Il est difficile de reconstituer l'évolution de la population car les limites des circonscriptions administratives ont varié à plusieurs reprises, et notamment en 1960, lorsque les anciens cantons furent remplacés par les actuels arrondissements. D'autre part, un petit nombre seulement de recensements administratifs a été conservé.

Pour l'ensemble du département de Kaffrine (autrefois subdivision), la population serait passée de 40 - 45.000 habitants vers 1935 (13) à 90.000 en 1950, 105.000 en 1957, 130.000 en 1961-62 et environ 160.000 actuellement.

La population des cantons, puis des arrondissement, aurait évolué de la façon suivante (commune de Kaffrine non comprise) :

(12) Cf. ELLIE dans l'Annuaire du Sénégal, Chapitre "Conquête pionnière et mouridisme dans les terres neuves du Ferlo occidental" p. 301-362.

(13) Canton de Colobane exclu, lequel fit partie de la subdivision jusqu'en 1942.

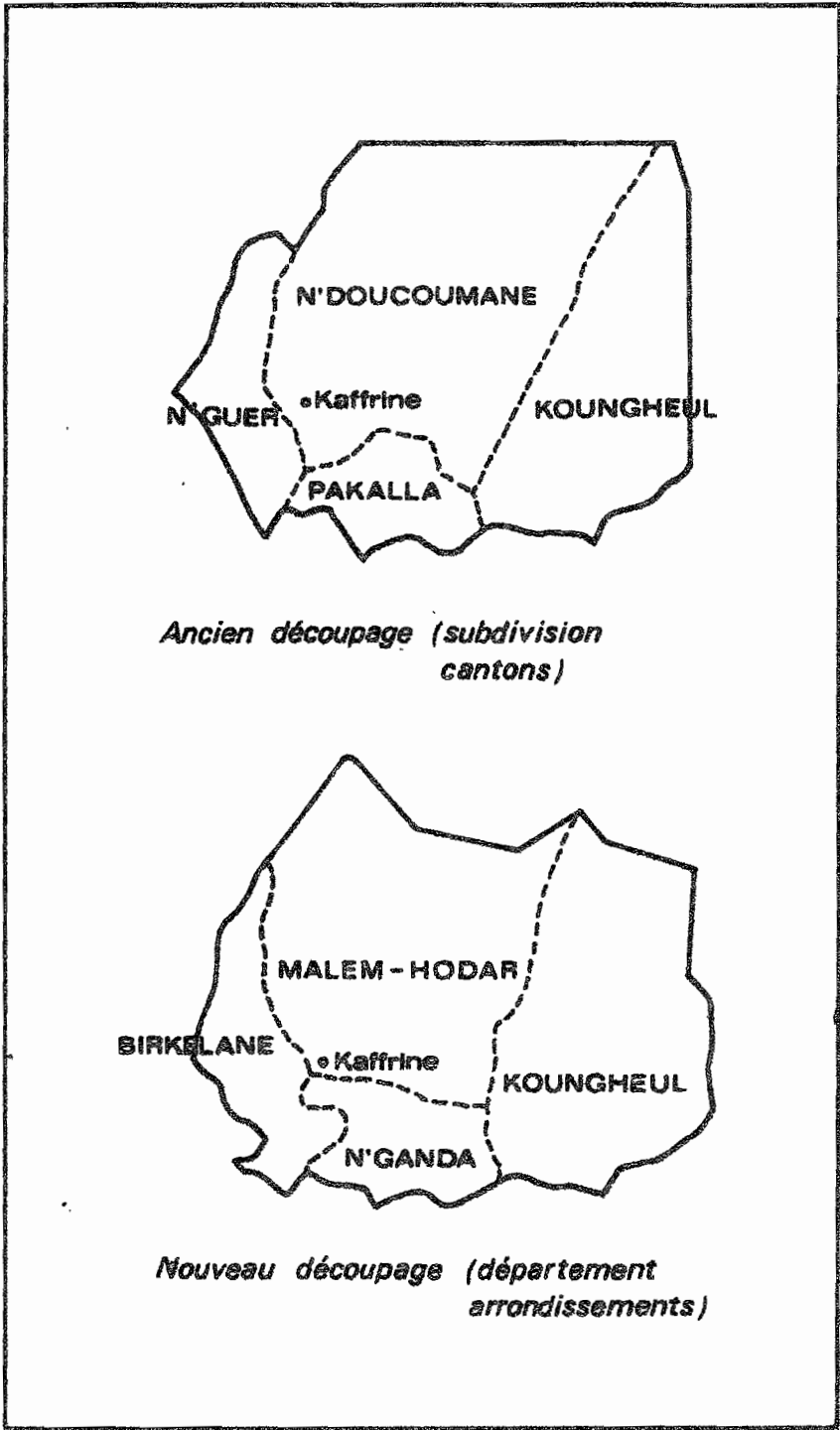


Fig. 3

Cantons	1950	1957 - 58		Accroissement %
	Population	Population	Nombre de villages	
N' Guer	29.400	33.700	233	14,5
N' Doucoumane	26.000	31.600	161	21,5
Koungheul	18.000	22.500	246	25 -
Pakalla	11.700	12.800	94	19,5
T O T A L	85.100	100.600	734	18 -

Arrondissements	1961 - 62		1966		Accroisse- ment %
	Population	Nombre de villages	Population	Nombre de villages	
Birkelane	43.400	236	45.500	239	5 -
Malem-Hodar	36.400	158	51.300	214	41 -
Koungheul	27.500	263	34.300	304	25 -
N' Ganda	21.000	123	21.500	130	2,5
T O T A L	128.300	780	152.600	887	19..

1961 - 62 : chiffres données dans le repertoire des villages du Sénégal, publié par le Service de la Statistique en 1964.

La population de la commune de Kaffrine n'est pas connue; le dernier chiffre officiel, de 2.300 habitants, remonte aux années 1956-57. D'après les estimations de la municipalité, elle serait d'au moins 7.000 habitants actuellement.

On constate que Malem-Hodar, et Koungheul dans une moindre mesure, ont connu un gros accroissement de population ces dernières années. Birkelane est à peu près entièrement occupé maintenant. Le Sud du département (N'Ganda mais aussi le Sud de Koungheul et de Birkelane, bien que cela n'apparaisse pas dans les chiffres), de peuplement plus ancien, reste assez peu touché par les migrations et n'évolue que très lentement, en dépit d'une densité relativement faible.

La densité moyenne du département était en 1961-62 de 11,5 habitants au km² (25 pour la Région du Sine-Saloum à la même date). En 1966, elle s'établit à 13,5; elle décroît de l'Ouest vers l'Est. Il convient de corriger les chiffres de densité en déduisant les superficies des forêts classées, qui occupent 22% de la surface totale.

Arrondissement	Superficie (km ²)		Densité globale		Densité sans les forêts classées	
	Totale	sans les forêts classées	1961-62	1966	1961-62	1966
Birkelane	1.420	1.350	30,5	32	32	33,5
Malem-Hodar [≡]	4.240	2.910	8,5	12	12,5	17,5
Koungheul	4.210	3.300	6,5	8	8,5	10,5
N'Ganda	1.230	1.100	17	17,5	19	19,5
T O T A L	11.100	8.660	11,5	13,5	15	17,5

[≡] Superficie corrigée à la suite de récentes modifications de limites (cf. dernière édition de la carte IGN au 1/500.000^a).

Les dénombrements administratifs récents ont l'inconvénient de ne plus comporter de répartition ethnique de la population; la dernière ventilation ethnique que l'on puisse retrouver remonte à l'année 1956. Elle s'établissait ainsi, pour les quatre cantons :

Ethnies	N'Guer	N'Doucoumane *	Koungheul	Pakalla	T O T A L	%
Wolof	128.220	27.180	13.590	9.590	78.580	77,8
Peul	3.300	3.250	3.750	410	10.710	10,6
Serer	970	1.350	-	-	2.320	2,3
Toucouleur	340	350	850	820	2.360	2,3
Socé	-	-	2.560	1.140	3.700	3,7
Bambara	550	890	710	90	2.240	2,2
Autres	450	270	360	60	1.140	1,1
T O T A L	133.830	133.290	21.820	12.110	101.050	100,0

* la commune de Kaffrine est comprise.

On remarque surtout la faible importance des Serer, dont la présence se limite aux cantons de N'Guer (2,9%) et N'Doucoumane (4,1%). Il est probable que ces chiffres étaient sous-estimés; ils montrent néanmoins combien est discrète la population serer, aussi bien la population ancienne des marges du royaume du Saloum que la population immigrée, concentrée dans la région de Boulel (14). Les Peul sont disséminés un peu partout mais surtout dans le Nord, où leurs troupeaux furent progressivement refoulés. Les Toucouleur et les Socé sont présent surtout dans les vieux terroirs du Sud. Les Bambara, venus comme navetanes dans les années d'avant-guerre, se sont fixés à proximité de la voie ferrée.

(14) cf. infra, chap. 2.

La taille moyenne des villages (172 habitants par village pour le département) varie considérablement d'un arrondissement à l'autre : Birkelane 190, Malem-Hodar, 240, Koungheul 113, N'Ganda 165. La notion de village administratif est assez variable : on trouve des hameaux assez distants les uns des autres recensés ensemble, et à l'inverse, des quartiers d'un même village aggloméré recensés séparément.

Il convient maintenant de faire la critique de ces dénombrements administratifs. Effectués chaque année pendant la période des cultures, ils ont un but essentiellement fiscal. La population est répartie en trois catégorie : imposables, enfants (moins de 15 ans) et exemptés (vieillards, infirmes).

En 1966, on obtenait la ventilation suivante entre adultes et enfants (les chiffres font défaut pour N'Ganda) :

Arrondissements	Adultes		Enfants	TOTAL	%	
	Hommes	Femmes			Adultes	Enfants
Birkelane	26.838	11.416	7.221	45.475	84	16
Malem-Hodar	30.522	12.418	8.379	51.319	84	16
Koungheul	31.217		3.114	34.331	91	9

Cette répartition est évidemment tout à fait aberrante. Elle résulte de plusieurs facteurs, dont l'importance respective est difficile à déterminer :

-les travailleurs saisonniers (navétanes) sont recensés avec la population résidente, sans ventilation particulière, d'où le déséquilibre hommes / femmes.

-une partie des jeunes enfants (surtout de sexe féminin) échappe vraisemblablement aux recensements.

- beaucoup d'enfants sont déclarés comme imposables, pour obtenir des semences. Les surfaces en arachide ne cessent de s'accroître, et les paysans cherchent à avoir de plus en plus de semences. Il est moins onéreux de payer l'impôt pour un enfant, ce qui permettra de toucher 100 kg de semence au CRAD, que d'emprunter ces mêmes 100 kg "dans le privé" (le remboursement est généralement de 200 %). Le coût de l'opération est de 1.025 francs dans le premier cas (600 francs d'impôt + l'intérêt de 25 %, soit 425 francs), et de 1.700 francs dans le second cas (intérêt de 100 %) (15).

- enfin, toujours dans le même but, on a recours aussi à la déclaration de navétanes fictifs.

L'extension de ces pratiques, en relation avec la diffusion du semoir attelé qui permet d'ensemencer des surfaces beaucoup plus considérables, est mise en évidence par la comparaison avec ^{des} chiffres de 1956 que nous avons retrouvés. La proportion d'enfants était alors nettement moins anormale :

Cantons	Adultes		Enfants	TOTAL	%	
	Hommes	Femmes			Adultes	Enfants
N'Guer	15.622	10.263	7.862	133.747	77	23
N'Doucoumane	13.876	9.654	8.117	131.647	74	26
Koungheul	11.156	7.232	4.582	122.970	80	20
Pakalla	5.301	4.574	2.485	112.360	80	20

Des recensements personnels que nous avons faits dans plusieurs villages de l'arrondissement de Malem-Hodar, et qui ont donc valeur de sondage, permettent de penser que le total de la population administrative est sensiblement conforme à la réalité. Mais nous trouvons une répartition bien différente (sondage portant sur 1.450 personnes) :

(15) chiffres basés sur le prix de campagne de 17 francs le Kg.

Hommes	345	24 %
Femmes	351	24 %
Enfants	490	34 %
Navétanes	264	18 %

Si l'on applique ces pourcentages à la population administrative de l'arrondissement de Malem-Hodar en 1966, on obtient :

Hommes	12.300
Femmes	12.300
Enfants	17.450
Navétanes	9.250
	<hr/>
	51.300

Le total des hommes (résidents + navétanes) s'établit alors à 21.550, contre 30.500 dans le recensement administratif, soit 9.000 hommes en trop. Ce chiffre correspond au déficit des enfants (17.450 - 8.400) et représenterait donc les enfants déclarés comme imposables. Ce calcul reste évidemment assez théorique, étant données les incertitudes qui pèsent sur les chiffres disponibles. Dans l'ensemble, on peut cependant penser que la sous-évaluation administrative (qui porte essentiellement sur les jeunes enfants, sans doute aussi sur les vieillards), compensée dans une certaine mesure par les déclarations de personnes fictives, reste globalement assez faible. Elle ne dépasse probablement pas 10 %.

Nos observations dans l'arrondissement de Malem-Hodar sont confirmées par des données de la SATEC relatives à l'arrondissement de Koungheul. Le dénombrement des actifs, effectué pour le programme agricole 1967, donnait 5,3 personnes actives par carré sans les navétanes, et 6,7 avec les navétanes (pour les 6.130 carrés de Malem-Hodar, nous obtenons le même chiffre de 1,5 navétane par carré en moyenne). Le recensement administratif donnait 8,3 actifs par carré avec les navétanes, la différence (8,3 - 6,7) étant due aux enfants qui deviennent imposables pour toucher les semences (nous obtenons sensiblement la même chose, 1,5 par carré). Par ailleurs, un sondage effectué par la SATEC sur 7 villages a dénombré 420 hommes avant l'hivernage, et 749 pendant l'hivernage, soit une augmentation de 78%, due aux navétanes (nous obtenons sur notre échantillon + 77 %).

Il est intéressant de constater par cet exemple, à quel point une opération aussi simple que le dénombrement de la population, et dont les imperfections habituelles sont par ailleurs bien connues, peut-être complètement biaisée par des facteurs particuliers, qu'un observateur non averti ne pourrait pas déceler.

On obtient pour la population résidente (navétanes exclus) la structure suivante, que l'on peut comparer aux chiffres de LERICOLLAIS et CANTRELLE (16) :

	Moins de 15 ans	!	Plus de 15 ans
sondage Malem-Hodar (sur 1.748 personnes).....	40 %	!	60 %
village de Sob	49,5 %	!	50,5 %
arrondissement de Niakhar	44,7 %	!	55,3 %
arrondissement de Paos-Koto	44,1 %	!	55,9 %

(16) P. CANTRELLE : Etude démographique dans la région du Sine-Saloum.
Etat-Civil et observation démographique. ORSTOM, Travaux et Documents, 1969

A. LERICOLLAIS : Un terroir serer du Sine : Sob. Centre ORSTOM Dakar, ronéo,
1969.

Chapitre 2

! UN MOUVEMENT DE MIGRATION HESITANT !

L'émigration des Serer vers les terres neuves du Saloum oriental est d'un volume bien modeste, et n'intéresse de façon appréciable qu'une faible partie du vaste domaine de la colonisation arachidière. Elle est sans aucune commune mesure avec le dynamisme spatial des Wolof.

Inauguré avant la guerre par une initiative autoritaire de l'administration, ce mouvement est resté bien hésitant. Cependant, une nette accentuation des départs au cours des dernières années lui redonné de l'intérêt; elle laisse penser que les Serer prennent de plus en plus conscience de leur situation de surpeuplement, et seraient mieux disposés que par le passé à accepter de la part des pouvoirs publics la recherche d'une solution par le recours à une émigration dirigée.

-:-:-:-:-

I. LES ORIGINES DE LA MIGRATION SERER.

C'est en 1934 que l'Administration entreprit d'installer dans une zone qui fut dénommée "Terres Neuves", au Nord de la Vallée du Saloum et au Sud-Est du front pionnier mouride, des paysans Serer recrutés dans les cantons les plus peuplés du Sine (1). Les terres y étaient libres, ou du moins très faiblement occupées par les Peul.

Il semble bien que l'initiative venait uniquement des autorités locales, et toute l'opération fut interne au Cercle du Sine-Saloum. Dans les rapports d'archives, il n'est nulle part question de directives venues d'une instance supérieure. En fait, il apparaît que tout était dû à la volonté de deux Commandants du Cercle, REYNIER, qui quitta ce poste en Août 1934, et LOUVEAU, qui continua le travail entrepris, jusqu'en Juin 1936 (2). Leurs successeurs semblent s'être beaucoup moins intéressés à la question, il faut dire qu'à l'approche de la guerre, l'Administration devait avoir d'autres soucis.

(1) P. PELISSIER (Les Paysans du Sénégal, p. 309 note) signale qu'il n'a "eu accès à aucun document administratif intéressant cette question, ni à Kaolack ni à Saint-Louis" et pense que "de nouvelles recherches conduites dans les archives désormais centralisées à Dakar, seraient sans doute moins infructueuses." J'ai procédé à ces recherches; malheureusement les archives de cette époque ne sont pas encore toutes répertoriées; la majeure partie se trouve dans des dépôts non accessibles au public. La sous-série 2G, qui regroupe les rapports périodiques de l'Administration, s'arrête en 1940 et est très incomplète : si l'on y trouve bien les rapports d'ensemble au niveau de la Colonie, en revanche les rapports des Cercles font défaut, à quelques exceptions près. Il est vraisemblable d'ailleurs que beaucoup ont été égarés ou détruits. J'ai pu cependant consulter le **Rapport** Economique et Politique du Cercle du Sine-Saloum pour 1933 (signé de l'Administrateur REYNIER, 2G 33-62) et pour 1934 (signé de l'Administrateur LOUVEAU, non coté), qui donnent des précisions intéressantes sur les débuts de l'opération. Les rapports des années suivantes n'ont pas pu être retrouvés. Quelques autres pièces ont retenu mon attention, notamment : Rapport économique annuel du Cercle de Kaolack 1935 (signé LOUVEAU, 2G 35-72); Rapport annuel du Service de l'Agriculture du Sénégal 1939 (2G 39-58); Rapport du Secrétariat Général 1^o Bureau, 1942 (non coté).

(2) On peut lire dans le Bulletin du Comité de l'Afrique Française, 1938, p. 19, sous la plume de H. LABOURET, à propos de la création d'une Administration Supérieure en Haute Côte d'Ivoire : "Le premier titulaire du nouveau poste est l'Administrateur en Chef LOUVEAU ... Il s'est distingué dans le commandement du Cercle de Kaolack, où il a inauguré une politique de l'eau des plus nécessaire et poursuivie la colonisation raisonnée de terres neuves propres à la culture de l'arachide."

L'opération était entièrement dirigée, et vigoureusement. Les intentions sont nettement définies : décongestionner le Sine, et grâce aux qualités paysannes des Serer, implanter un peuplement stable dans une zone menacée par la poussée mouride. On relève dans un rapport de LOUVEAU cet exposé des motifs :

" Les ~~Sérères~~ sont attachés par le culte de leurs ancêtres, leurs traditions, leurs coutumes, à la terre natale ... leurs terres risquent ainsi d'être frappées de stérilité ... Par leur attachement au sol, le respect religieux qu'ils portent aux arbres, ils forment un grand élément de vitalité et de force auquel on n'a peut-être pas toujours prêté l'intérêt qu'il mérite.

Les Ouolofs, volontiers attirés par le commerce et les emplois administratifs, fiers d'une supériorité contestable dont la source se trouve dans leur foi musulmane, ne sont que des agriculteurs médiocres. Aptes à tirer d'une terre toutes les ressources qu'elle peut immédiatement donner, ils égrenent leurs villages à la recherche de terres non épuisées ...

Les Sérères, agriculteurs nés, sédentaires, ~~seront~~ mettront en valeur ces terres riches sans en faire disparaître la forêt - bien dégradée il est vrai - qui les couvre encore.

La zone attribuée aux Sérères constitue une sorte de barrage contre le flot des Mourides venant du Baol, et qui dévasterait les boisements du N'Doucoumane".

Initiateurs du projet, les Commandants disposaient pour sa réalisation d'un instrument para-administratif remarquable, la Société de Prévoyance du Sine-Saloum (3). Le commandant de Cercle était de droit Président de la Société de Prévoyance. Elle prenait en charge l'aménagement des zones d'accueil, le transport des migrants avec ses camions, la distribution de semences sélectionnées et de vivres, pour nourrir les paysans en attendant la première récolte.

(3) Les Sociétés de Prévoyance, créées dès 1910 à l'échelon des cercles, devenues en 1956 Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR), sont à l'origine des Centres Régionaux d'Assistance pour le Développement (CRAD) de l'organisation actuelle, regroupés en 1968 sous l'appellation d'Office National pour la Coopération et l'aide au Développement (ONCAD). Première forme d'organisation coopérative au Sénégal, les S.P., instaurées par l'autorité coloniale, étaient tenues sous une puissante tutelle administrative. Cf. M. CAMBOULIVES, L'Organisation Coopérative au Sénégal.

Le premier souci du Commandant REYNIER fut la réorganisation administrative du Cercle. Il signale en 1933 que le Saloum oriental "est démuné de tout commandement indigène et européen permanent". Par arrêté du 15 Octobre 1934, furent créées les quatre subdivisions du Cercle (Sine, Bas-Saloum, Moyen-Saloum et Saloum Oriental), et un administrateur adjoint fut installé à Kaffrine. (4)

Les travaux d'aménagement commencèrent en 1933. On entreprit d'abord l'ouverture d'une piste directe Kaffrine-Colobane, desservant les Terres Neuves; une piste transversale venant de Babane à l'Est et aboutissant à Guinguinéo était également prévue. Le gros problème était celui de l'eau. Un programme très ambitieux de creusement de puits avait été établi, représentant plus de six millions de l'époque, "imputables aux fonds d'emprunt".

Au début de 1934, deux nouveaux puits seulement étaient prêts à accueillir les colons, à N'Dambol et Nelbel (ce dernier village a disparu; il devait être non loin de Boulel). Il s'y ajoutait un puits ancien remis en état, dans le village peul de Kouyané. Autour de ces trois puits furent installés 277 colons, dont 176 Serer du Sine : en effet, des Wolof venus se joindre aux Serer "importés" furent tolérés; le rapport précise : "Afin d'éviter des contestations de terrains et des litiges entre indigènes de races différentes, la région située à l'Ouest de la vallée de N'Dambol a été réservée aux Sérères, la rive orientale étant libre à l'accès des Ouolofs". Il semble que ces Wolof n'étaient pas des immigrants du Nord, mais des Saloum-Saloum des vieux villages de la région, attirés par les nouveaux puits. L'ensemble de cette population s'était réparti en sept groupements, quatre serer et trois wolof.

(4) La subdivision du Saloum Oriental comprenait les cinq cantons de N'Doucoumane, Koungeul, Pakalla Mandakh, N'Guer (Birkelane) et N'Gahayes (Colobane). La population était estimée à 50.000 habitants (35.000 Wolof et 15.000 Peul). Fodé DIOUF, l'héritier du titre de Bour Saloum, qui était chef de canton du N'Doucoumane depuis 1925, fut alors nommé dans le canton de Kahone (il devint chef de province pour la subdivision de Guinguinéo en 1943).

Les services de l'agriculture effectuaient à cette époque une "Statistique des exploitations indigènes", qui consistait à choisir chaque année un certain nombre de village-témoins, dans diverses régions, dont les champs étaient mesurés (5). En 1934, les colons des Terres Neuves furent inclus dans cet échantillon; on sait ainsi que les 145 contribuables serer mirent en culture 115 hectares d'arachide et 87 hectares de mil, soit par actif 0,79 hectare d'arachide et 0,60 hectare de mil, ce qui est considérable car leur arrivée fut tardive (de mars à mai). La société de prévoyance faisait des distributions mensuelles de rations de mil, jusqu'à la récolte (ration journalière de 500 grammes par adulte et 250 grammes par enfant).

Il était prévu pour 1935 le creusement de six nouveaux puits et l'installation de 1.200 colons. En fait, deux seulement furent achevés à temps, à Boulel et Alouki. On put néanmoins installer 725 nouveaux colons; le rapport ne précise pas s'ils étaient tous Serer ou si ce chiffre comprenait des Wolof. Instruits par l'expérience de la première année, les promoteurs firent effectuer les premiers défrichements par la main-d'oeuvre pénale, pour accélérer l'installation des immigrants. 37 tonnes de graines sélectionnées furent distribuées, leur culture fut constamment surveillée pour éviter tout mélange. La récolte fut de l'ordre de 700 tonnes d'arachide (dont 270 de graines sélectionnées achetées par la S.P.), avec un rendement de 800 kg/ha.

Un programme d'installation d'un millier de nouveaux colons serer est annoncé pour 1936. Les intentions sont à nouveau définies; il semble que l'immigration dans les Terres Neuves fut alors strictement réservée aux Serer :

" L'unique but poursuivi n'a pas été une augmentation du tonnage de l'arachide. L'on s'est efforcé de créer dans ce pays nouveau un bloc serer compact qui y implanterait ses traditions et ses coutumes, on l'a protégé contre l'Islam envahisseur. On a créé entre la grande coulée mouride du canton de Colobane à l'Ouest et les Terres Neuves, la réserve forestière de M'Bégué, qui isole les Sérères des influences musulmanes. Le pays a été uniquement peuplé de Sérères qui se sont groupés par affinités d'origine, il a reçu un chef sérère, et dans un avenir rapproché, il faudra envisager la création d'un nouveau canton, îlot du Sine dans le Haut-Saloum".

(5) Je signale au passage l'intérêt de ces documents, parfois accompagnés de plans parcellaires, malheureusement très incomplets en l'état actuel des archives.

A partir de 1936, les chiffres manquant , mais on est certain que l'opération de "repiquage" des Serer s'est poursuivie jusqu'en 1937 ou 38, puisque furent créés alors les villages de Diout N'Guel, Bondié, Gouloukoum, Diakhao Saloum, Puits 19, Galoulé, Horé, Lanel, Bodé, Dianké Kao, M'Bégué, Gnibi. Certains de ces emplacements étaient déjà occupés par des Peul, qui furent contraints de cohabiter avec les Serer immigrés. Ils disent encore aujourd'hui que "les Serer sont venus en camion comme des sacs d'arachide". Sans doute se sentaient-ils menacés, et à juste titre si l'on en croit cette phrase du rapport de 1934 : " Le retrait progressif des Peulhs, qui ont fourni la main-d'oeuvre pour construire pistes et campements, ne peut en toute justice se faire que lentement."

Aucune indication, dans les rapports que nous avons pu consulter, en ce qui concerne le recrutement des migrants dans le Sine. Mais les paysans s'en souviennent fort bien, et il est certain que les méthodes étaient très autoritaires. La plupart des anciens que nous avons pu interroger reconnaissent être venus contraints et forcés. Les chefs de canton du Sine étaient chargés du recrutement; ils réclamaient des "volontaires" dans chaque village. Un chef de village nous dit qu'ils furent contraints à partir la première année par Massène Sène, chef de canton de N'Gayokhem, la seconde par Mahécor Diouf, chef de canton de Diakhao, et la troisième par tous les chefs de canton du Sine. Il semble que, du moins au début, furent désignés surtout des gens de castes inférieures. Des camions venaient les prendre à Fatick; on s'arrêtait à Kaolack ou à Kaffrine pour charger des vivres, et on continuait jusqu'au puits; l'emplacement des concessions était piqueté. Ensuite, un camion apportait de la nourriture chaque mois, pendant la première année. L'opération était menée par des conducteurs des travaux agricoles européens; les paysans se souviennent encore de leurs noms.

Beaucoup d'anciens, qui ont connu cette époque, nous ont parlé d'un "engagement" de trois ans, après lesquels on pouvait repartir, quand "l'obligation était terminée". Le chef du village de Bodé, créé en 1937, est un Wolof du Saloum, venu avec les Serer; il nous dit que "les toubab ne voulaient que des Serer", et qu'il s'est "engagé" à Kaolack en se faisant passer pour Serer.

On comprend que, dans cet état d'esprit, la plupart des Serer transplantés s'efforcèrent de rentrer chez eux au bout de quelques années. Au départ, on espérait que le mouvement allait s'amplifier spontanément, et qu'il n'y aurait plus qu'à le contrôler. Il fallut bien se rendre à l'évidence : les Serer ne s'étaient pas accoutumés et, à la faveur de la guerre, les villages se vidaient. L'échec est constaté dans le rapport annuel du Service de l'Agriculture pour 1939, qui fait le bilan de l'opération.

" Un effort considérable a été fourni dans cette région ... 24 puits ont été creusés à une profondeur moyenne de 80 à 100 mètres ... A la suite d'une propagande active, 3500 personnes s'étaient installées provisoirement. Cette population se composait en presque totalité de Sérères, environ 3100. Malheureusement, chaque année en saison sèche, une très grande partie des colons regagnent leurs pays d'origine et certains ne reviennent plus.

Une des principales raisons de cet abandon est celle de l'approvisionnement en eau. Le débit de la plupart des puits s'est révélé insuffisant et quelques-uns donnent de l'eau saumâtre ... Les femmes, qui ont à parcourir de grandes distances et à tirer l'eau de 80 à 100 mètres de profondeur, ne tardent pas à regretter le Sine et agissent auprès des hommes pour qu'ils abandonnent la région. On avait prévu pour remédier à cet inconvénient l'installation de forages profonds à grand débit, malheureusement la guerre a suspendu l'exécution des travaux projetés.

Il est une autre raison de l'abandon des terres neuves par les colons, c'est le profond attachement que les Sérères ont pour leur pays d'origine. Tous les habitants des deux villages de Keur Moussa DIOP (6), sans autre exception qu'un gardien de secco, ont quitté le village dès l'arrivée de la saison sèche, bien qu'ils aient de l'eau en abondance et à une profondeur relativement faible.

L'année prochaine, on s'est proposé de tenter la colonisation des Terres Neuves au moyen de populations Bambara, qui s'expatrient volontiers et font souche dans leur nouvelle résidence. Il sera certainement bien plus facile de les retenir sur le pays que les populations sérères".

L'année suivante, le rapport agricole précise : " Un essai de colonisation Bambara a été tenté en 1940 à Keur Moussa DIOP avec plus de succès. La question de la colonisation des terres neuves, entravée par la guerre, sera reprise en 1941 sur un plan actuellement à l'étude."

(6) Ces deux villages, situés à quelques kilomètres à l'Est de Kaffrine, au bord de la route, reçurent l'ultime contingent de Serer transplantés qui, effectivement, furent très rapidement remplacés par des Bambara et d'autres ethnies du Soudan et de Haute-Volta, qui s'y trouvent toujours. Ils furent dénommés alors "Colonisation I" et "Colonisation 2".

Il semble qu'ensuite, l'échec étant reconnu, l'Administration se soit plutôt occupée de favoriser le glissement des Serer vers les marges moins densément peuplées du Sine. Un rapport du Secrétariat Général d'Octobre 1942 évoque la situation dans le canton de Gossas :

" Un fait d'expérience montre que le Sérère ne s'expatrie pas. Les essais de colonisation de terres neuves se sont heurtés à l'attachement du Sérère pour son pays d'origine. Quand il va sur ces terres, il s'y comporte comme un navétane, n'amenant pas de bétail avec lui, et repartant dans le Sine après la récolte.

Toutefois, si la colonisation à longue distance s'oppose à son tempérament, le Sérère n'est pas incapable d'expansion. Il lui faut, quand il défriche une terre nouvelle, pouvoir garder le contact avec son ancien village. Cette progression lente est illustrée dans la partie Ouest du canton de Gossas. Ce mouvement risque d'être bloqué par la migration mouride venant à la fois de Colobane et du Baol.

Il ne faut pas favoriser ce mouvement mouride sur Gossas, mais le canaliser plutôt vers l'Est.

Le chef le plus qualifié pour assurer le commandement de Gossas serait celui qui parviendrait à attirer de proche en proche les Sérères Sine dans la partie orientale du canton." (7).

Mais en définitive, cet échec dans les Terres Neuves n'était que temporaire, car les Serer n'avaient pas rompu le contact. Dans presque tous les villages, sauf certains qui furent abandonnés pour cause de détérioration des puits, les chefs étaient demeurés Serer, et après la guerre, les paysans du Sine et du Baol reprirent petit à petit le chemin des terres neuves. Comme le dit très justement P. PELISSIER, "les mouvements d'émigration contemporains de certains paysans du Sine vers le Saloum sont le prolongement spontané du transfert autoritaire de leurs aînés." Malgré l'afflux des Wolof, les Serer ont réussi à reconstituer dans cette zone des Terres Neuves une sorte d'annexe du Sine, qui sert de point d'appui à la colonisation actuelle, ainsi que l'avait espéré LOUVEAU.

Le retour des Serer fut cependant très lent. En 1947, la zone des "Terres Neuves" était encore suffisamment vide pour que l'on décide d'y implanter le "Bloc Expérimental de l'Arachide", sur une emprise de 10.000 hectares d'un seul tenant. Il fut reconverti en 1955, sous le nom de

(7) Cette situation se compliquait d'une rivalité entre Mahécor DIOUF, l'héritier de la royauté du Sine, et son homologue du Saloum, Fodé DIOUF. En effet, lorsque fut créée la Subdivision de Guinguiné, elle fut confiée à Fodé; or elle comprenait le canton de Gossas, terre Sine en vertu d'une délimitation qui remontait à 1916. Mahécor poussa les hauts cris, et provoqua le reflux d'un millier de ses partisans dans le canton de Diakhao.

"Secteur Expérimental de Modernisation Agricole" (SEMA); la surface aménagée atteignait 4.500 ha. Selon BOUCHET (8), la population des "Terres Neuves de Kaffrine", zone du Bloc comprise, était alors de 4.000 habitants, dont un millier de Serer. D'après le recensement administratif de 1955-56 il n'y avait que 1.350 Serer dans le canton, pratiquement tous groupés dans la région de Boulel. En définitive, ce n'est guère que depuis 1960 que le mouvement de migration des Serer s'est amplifié de façon notable.

(8) "Le Secteur Expérimental de modernisation agricole des Terres Neuves de Boulel", l'Agronomie Tropicale, 1955 n° 2, p. 174-216.

II. SITUATION ACTUELLE DE LA MIGRATION

Localisation.

L'espace concerné par la migration Serer reste jusqu'à présent limité à la partie Nord de l'arrondissement de Malem-Hodar, c'est-à-dire la zone des Terres Neuves de Boulel et son prolongement vers l'Est. En effet, la situation se présente de la façon suivante :

- dans l'arrondissement de Birkelane, outre les vieux villages du Sud, qui dépendaient de Kahone, on relève la présence de Serer dans le Nord, où se sont installés des immigrants du Baol, encadrés par des marabouts mourides, et souvent wolofisés. Ces implantations sont déjà anciennes, et participent plutôt d'un glissement mouride vers le Sud du Baol, incluant des minorités serer.

- au sud, les Serer ne s'aventurent guère au delà de la Vallée du Saloum. On rencontre quelques isolés dans les villages ethniquement très composites le long de la route Kaffrine-Koungheul (Wolof et Soudaniens d'origines diverses). Sur N'Ganda et Koungheul-Sud, on n'en trouve pratiquement pas. Cultivateurs des terres dior et de l'iler, les Serer répugnent à ~~descendre~~ vers les terres plus lourdes du Sud, où les autochtones utilisent le sokh-sokh, et où les immigrants soudaniens et voltaïques ont ~~acclimaté~~ leurs propres techniques - (notamment la culture du mil sur billons, pratiquée par les Tourka). D'autre part, les structures foncières y sont plus rigides; sur N'Ganda en particulier, il semble ce soit la cause d'une résistance à l'immigration, alors que la densité y est relativement faible. Dans le N'Doucoumane, anciennement occupé par les N'Dao, il n'y a jamais eu de villages serer, et l'on constate que si les Serer cohabitent fort bien avec les Wolof sur les terres neuves du Nord, autrefois occupés uniquement par les Peuls, ils ne s'intègrent pas dans les villages du N'Doucoumane.

- vers l'Est, les Serer s'arrêtent à la lisière de la réserve sylvo-pastorale du Sine-Saloum; à part quelques isolés, très disséminés, ils n'ont pas débordé sur l'arrondissement de Koungheul. On constate actuellement une poussée vers le Nord, dans l'espace resté libre entre les deux forêts classées (M'Bégué et réserve du Sine-Saloum). L'intense colonisation qui s'observe actuellement dans cet espace est d'ailleurs essentiellement le fait de grosses implanta-

tions maraboutiques ; les Serer y ont un rôle très marginal (9).

- il faut signaler enfin une présence notable des Serer autour des grands forages sylvo-pastoraux (Sadio, Gassane, Ribo, Guente Paté). Il semble qu'il s'agisse là de familles venues avec des troupeaux, un peu dans les mêmes conditions que les Peul, se tenant à l'écart des villages, en concessions dispersées.

C'est donc essentiellement vers la zone des villages créés avant-guerre par l'administration, que les migrants Serer continuent de se diriger. Un certain nombre de ces villages ont été abandonnés par manque d'eau, et réoccupés ensuite par des immigrants wolof (c'est le cas par exemple pour Galoulé-nommé aujourd'hui Médina Kébé - et pour Puits 19 : ces deux villages ont été occupés puis délaissés à plusieurs reprises). Une concentration des Serer s'est faite sur un certain nombre de gros villages : Boulel, Diakhao, Diout N'Guel, Bondié ... Tous sont pluri-ethniques ; ils se composent d'un assez grand nombre de hameaux ou quartiers, de taille très variable ; au noyau originel serer s'ajoutant des installations peul et wolof, ces derniers se regroupant fréquemment entre originaires d'un même village. Près de Boulel, qui est un centre important du fait de la présence des installations du SEMA, on trouve également quelques étrangers, surtout Bambara ; ils ne s'éloignent guère de la route.

Les terroirs de ces gros villages sont divisés en sous-unités, plus ou moins bien individualisées. Cependant, la chefferie demeure unique, au niveau du village administratif ; on constate qu'elle est généralement restée serer, même là où les Wolof sont maintenant en grande majorité. A Gouloukum par exemple, village de 75 carrés, tous les Serer sont partis maintenant, à l'exception du chef, qui seul est resté.

(9) C'est dans cette zone que G. ROCHETEAU, économiste ORSTOM, a étudié les aspects pionniers du mouridisme actuel. Cf. les diverses publications de l'équipe des économistes sur le travail en milieu mouride et synthèse à paraître.

Cette chefferie est restée strictement paysanne; ce n'est plus le cas dans la zone de Gnibi, au Nord-Ouest, qui est occupée par de grosses créations maraboutiques. Les villages (Darou Salam, Boki Puits, Taaba, Gnibi Lambaye ...) sont entièrement contrôlés par de grands marabouts mourides (10). Les Serer (des Baol-Baol) y sont présents; ils se regroupent en quartiers séparés, à l'écart des Wolof.

A l'Est de Boulel et jusque vers le forage de Dioum Gainte, les Serer s'installent maintenant dans des villages de création récente. Ce secteur était resté très peu occupé, la cause principale étant sans doute l'abondance des affleurements de cuirasse; la colonisation agricole y est intense depuis quelques années, les derniers lambeaux de forêt sont en train de disparaître rapidement.

Ce mouvement se prolonge vers le Nord, au-delà de Babane, ainsi que nous l'avons signalé plus haut. Là, les Serer ont tendance à se disperser en concessions isolées (pint-a-kop : les maisons de la brousse), en bordure de la forêt classée, où ils sont difficiles à repérer. La plupart de ceux qui s'aventurent jusque là le font à cause de leurs bêtes; ils ne seraient pas acceptés dans les zones densément peuplées au Sud. En saison sèche, ils mènent les troupeaux aux forages de Khelkom ou Gassane pour les abreuver.

(10) C'est dans cette région, à Darou Salam Terres Neuves, que résidait Abdoulat M'BACKE, actuel Khalife Général des Mourides, avant de prendre la succession de Falilou M'BACKE.

Importance numérique

Il est assez malaisé de faire le décompte du nombre de paysans Sérér actuellement installés dans l'arrondissement de Malem-Hodar. Il n'était pas question pour nous de faire un recensement systématique de la population. Nous avons donc commencé par localiser approximativement sur la carte tous les endroits où il y avait des chances de trouver des Sérér, ceci avec l'aide du personnel administratif de l'arrondissement et des vulgarisateurs de la SATEC (ces derniers encadrent chacun un secteur de quelques villages, et généralement connaissent bien la population). Une enquête rapide était ensuite menée dans les villages ainsi repérés; en général c'est le chef de village qui a été interrogé. Outre des renseignements sur les circonstances de la fondation du village, nous cherchions essentiellement à obtenir une ventilation des chefs de concession selon l'ethnie, l'origine géographique et l'appartenance confrérique (Mourides et Tidjanes).

Il a été ainsi dénombré au total 667 concessions Sérér, réparties dans 67 villages administratifs. En tenant compte d'oublis vraisemblables, disons environ 700. S'agissant de concessions réelles, et non de carrés au sens administratif (11), on peut estimer à 8 ou 9 le nombre de personnes par concession, ce qui donne environ 6.000 Sérér installés dans l'arrondissement, soit entre 12 et 15% de la population résidente totale. A ce chiffre il convient d'ajouter les navétanes, dont le nombre varie selon les années, vraisemblablement entre 1.000 et 2.000

En ce qui concerne l'origine de ces immigrants, les 667 chefs de carré que nous avons dénombrés se répartissent en 350 originaires du Sine, 277 du Baol, 21 du Diéghem et 19 du Saloum. Du point de vue de l'appartenance religieuse, 488 se déclarent Mourides, contre 132 Tidjanes, les chrétiens n'étant que 42 (la plupart à Louanga, village fondé en 1966 par les Pères des Missions du Sine et du Baol), et les animistes 5.

(11). L'administration a en effet tendance à baser le recensement sur la notion de chef de famille, responsable de l'impôt pour lui et les siens, plutôt que sur l'unité de résidence. Le nombre de "carrés" recensés doit se rapprocher en fait du nombre d'exploitations agricoles.

L'évolution de cette population est à peu près impossible à mesurer, faute de repères dans le passé. La date d'installation des résidents actuels pourrait donner une indication, mais comment estimer les retours ? Or les mouvements sont incessants dans les deux sens. On peut seulement constater une nette progression des arrivées au cours des dernières années, surtout en 1967, à la suite de récoltes catastrophiques dans le Sine en 1966.

Modalités

Il est important de remarquer que les créations de villages ne quasiment jamais le fait des Serer : ils viennent se grouper autour des nouveaux puits, demandant des terres au fondateur, marabout ou toute autre personne influente. En effet, la condition première pour fonder un nouveau village est d'obtenir de l'administration le creusement d'un puits, ce qui suppose un entregent que les paysans serer n'ont pas.

Nous ne connaissons que deux cas de villages créés par des Serer. Le premier est assez particulier : il s'agit d'un grand notable, Farba DIOUF, ancien chef de canton de N'Gayokhem. Il a participé à l'opération des Terres Nouves avant la guerre, avec LOUVEAU. En 1967, il s'est fait attribuer des terres qui faisaient partie de l'emprise du Bloc de Boulel, et dénommées SEMA III. Elles n'étaient pas cultivées depuis 1961, date de l'échec d'une expérience de jeunes "pionniers", dans le style boy-scout Farba DIOUF s'est installé là avec de nombreux ^{navétanes} (qui ont semé une centaine d'hectares d'arachide, dès la première année) et quelques familles du Sine. D'autres doivent venir, il s'occupe lui-même de les recruter et de les transporter avec son camion. Il possède aussi un tracteur, avec lequel on va chercher l'eau à Diakhao Saloum, en attendant la remise en état d'un puits-forage existant. Des laobé ont été employés pour le débroussage (ce sont en quelque sorte des spécialistes; ils travaillent à la tâche en groupe).

Le second cas est bien différent, mais tout aussi exceptionnel. il s'agit d'un simple paysan, originaire de Niakhar, installé à Boulel depuis une quinzaine d'années. En 1966, il demande à l'administration l'autorisation de s'installer sur la bordure Est du SEMA, à un endroit où existait un puits abandonné depuis très longtemps. Il obtient la remise en état de ce puits, conjointement avec les habitants de Médina Siyène,

village situé un peu plus au Sud, qui l'utilisent également. Il dit qu'il a dépensé beaucoup d'argent pour obtenir l'autorisation de créer son village (le nom administratif est Darou Salam 3). Le débroussage lui a coûté cher aussi, et ce n'est pas seulement pour lui, car il donne des terres défrichées pour aider les nouveaux arrivants. Il nous confie qu'à Boulel il récoltait plus de 20 tonnes d'arachide par an, et qu'il économisait l'argent dans le but de fonder son propre village. Il tient la boutique du village, mais n'est pas gros commerçant. Il a une paire de boeufs et un polyculteur, et travaille avec sa famille et trois navétanes seulement; il emploie en plus des gens à la journée. En 1968, il y avait 19 concessions dans le village, 7 Serer venus de Boulel également, originaires du Sine, et 12 Wolof, tous de Gandiole. En résumé, un paysan serer dynamique, qui réussit dans l'agriculture spéculative sans être ni marabout ni notable influent, ce qui est très rare.

Il convient de souligner le caractère individuel des mouvements. La structure de la société sérer semble ne pas permettre l'émergence de "leaders" susceptibles d'organiser la migration, à la différence de ce qui se passe chez les Wolof. Pour ces derniers en effet, on observe souvent des déplacements en bloc à partir d'un même village d'origine, sous la conduite d'un chef qui peut être un marabout (surtout pour les originaires du Baol) ou simplement une autorité traditionnelle (originaires du Cayor notamment). Rien de tel chez les Serer : les départs se font au niveau du ménage, à la suite d'informations reçues de tel parent ou ami, concernant les possibilités d'accueil de tel village. Tout se passe très discrètement, parfois même subrepticement : on constate soudain qu'un ménage a quitté le village à l'aube.

A l'arrivée dans les terres neuves, les ménages commencent le plus souvent par s'installer à titre provisoire chez un compatriote qui peut leur prêter des terres déjà défrichées pour semer du mil. Ensuite on cherche à créer son propre m'bind : mais bien souvent, il ne s'agit pas d'une installation vraiment définitive. Les abandons quasi-immédiats, au bout d'un an ou deux, sont assez nombreux et d'autre part la turbulence locale est très active : on déménage très facilement d'un village à un autre, pour avoir plus de terres, ou pour se regrouper avec des parents.

Si dans les villages les plus anciens, les familles installées de longue date sont bien enracinées maintenant, il n'existe pas chez les nou-

veaux arrivants la détermination nette de se fixer à demeure. Les réponses sont très vagues à cet égard; on saisit l'opportunité de s'installer à tel endroit, et on y restera "si Dieu veut". Beaucoup avouent qu'ils retourneraient au pays "s'ils avaient de quoi y vivre". C'est souvent ce qui se passe lorsque le décès du père, d'un frère aîné ou d'un oncle leur permet d'obtenir des champs.

Les retours saisonniers sont constants. Même pour les plus anciennement installés, les attaches demeurent très fortes avec le village d'origine; il arrive fréquemment que les enfants soient partagés entre famille paternelle émigrée et famille maternelle restée au pays, ou vice-versa. Durant la longue inactivité de la saison sèche, tout le monde circule, dans les deux sens. Les jeunes, en particulier les navétanes, cherchent du travail dans les villes et les escales, s'embauchent comme manoeuvres dans les secco, pour charger les camions qui viennent chercher l'arachide. Certains tentent leur chance dans le petit commerce de détail : avec leur revenu de la campagne, ils achètent un petit stock de marchandises. Ceux qui réussissent en ville - ce qui est bien rare - ne reviendront pas.

Les voyages se font le plus souvent en car rapide jusqu'à Kaffrine ou Boulel; des camionnettes desservent ensuite la brousse. Le trajet depuis le Sine coûte environ 500 francs. Ceux qui possèdent une charrette l'utilisent lorsqu'il s'agit de déménager avec le matériel agricole, des vivres, les biens divers du ménage; éventuellement, ils font du transport rémunéré.

Chapitre 3

LES CONDITIONS DE LA VIE RURALE DANS LES TERRES NEUVES

L'émigration vers les terres neuves signifie pour le paysan serer un changement de milieu et une adaptation à des structures différentes de celles des vieux terroirs. Les contraintes de l'environnement, notamment le caractère spéculatif de la production agricole, s'imposent vigoureusement, et les distinctions ethniques perdent leur signification. Les modalités de la vie agricole sont pratiquement les mêmes pour tous, quelles que soient l'ethnie et la région d'origine.

Il ne s'agit pas ici de faire un tableau complet de l'agriculture spécifique des terres neuves - on le trouve dans l'ouvrage de P. PELISSIER (1) - mais simplement de préciser quelques points, utiles à la compréhension de nos résultats d'enquête.

(1) " L'occupation du sol dans les terres neuves ", p. 336-362.

I. LE PROBLEME DE L'EAU ET SES CONSEQUENCES.

C'est le problème absolument déterminant, on s'en est déjà rendu compte à propos de l'installation forcée des Serer par l'administration. Il conditionne l'habitat et les défrichements; la vie des villages est suspendue au bon fonctionnement du puits. Il limite sévèrement les possibilités d'élevage.

La création de nouveaux villages et la mise en valeur des terres libres sont subordonnées au creusement de puits par l'administration. Les crédits sont limités et les demandes nombreuses; on conçoit aisément que celles qui émanent de personnages puissants, et en particulier des marabouts, sont plus souvent prises en considération. Dans ces conditions, le rôle de chef de village revêt une grande importance : être chef de village, c'est ^{un}peu être le maître du puits, et par voie de conséquence, le dispensateur des terres qui l'entourent. Le creusement de nouveaux puits entraîne non seulement l'arrivée d'immigrants, mais aussi une turbulence locale considérable; de nombreux paysans se déplacent, attirés par la possibilité de mettre en culture des terres nouvelles. Le fait est particulièrement net autour de certains gros villages Saloum-Saloum, comme Delbi, N'Diobène, Paffa : ils sont en train de se dépeupler au profit de nombreux puits périphériques, creusés récemment.

Le puisage de l'eau, à des profondeurs de 70 ou 80 mètres, représente un très gros travail, qui occupe les femmes une bonne partie de la journée, ce dont elles ne cessent de se plaindre. Les sourga y participent également, surtout pour abreuver les animaux. On rencontre parfois des fûts disposés autour du puits, et fermés par un couvercle à cadenas; chaque famille entretient ainsi une provision d'eau immédiatement disponible.

Le recours aux forages profonds est de plus en plus important, en relation avec la diffusion des charrettes : dans un vaste périmètre autour de chaque forage, les paysans viennent chercher de l'eau avec ^{des} fûts de 200 litres. Une certaine dispersion actuelle de l'habitat en résulte; l'attrait des nouvelles terres est tel que des concessions isolées s'installent loin des puits, et se ravitaillent avec les charrettes.

II. LE CONTROLE FONCIER ET LES DIFFERENCIATIONS SOCIALES.

Du point de vue foncier, la caractéristique essentielle est l'absence de droits traditionnels : pas de lamanes comme dans les vieux pays, pas de redevances foncières. Les seuls droits qui s'exerçaient autrefois étaient ceux des Peul. Leurs défrichements étaient dispersés et de très faible importance; ils les abandonnaient fréquemment pour aller s'installer ailleurs. Leur domaine était donc essentiellement parcouru des troupeaux, et a toujours été considéré comme terra nullius par l'administration, française et sénégalaise, donc libre à l'accès des cultivateurs, qui s'y installent en vertu du seul droit reconnu : celui du défricheur.

La terre est donc à celui qui la défriche. Lors de la création d'un nouveau village, l'attribution des terres est soumise à l'agrément de l'administration. Les limites sont fixées par accord avec les villages voisins déjà installés, sous l'arbitrage du chef d'arrondissement. Le chef de village est reconnu comme le gestionnaire des terres ainsi définies : c'est à lui que s'adressent les nouveaux arrivants - les sintiane - pour obtenir le droit de défricher; c'est lui qui redistribue éventuellement les terres abandonnées du fait des départs; enfin il tranche tous les conflits qui peuvent se présenter. Il est le " moderne maître de la terre " (P. PELISSIER) : en Wolof, borom dek (chef de village) = borom souf (maître de la terre). En cas de contestation irréductible, notamment d'un village à un autre, l'affaire est portée à l'arrondissement.

Cette conception du rôle du chef de village dans le domaine foncier est lourde de conséquences; elle est responsable d'une grande inégalité dans l'accès à la terre. Un fondateur de village est pratiquement libre de se tailler un domaine aussi vaste qu'il le désire, et d'attribuer des lots importants aux premiers arrivants. Ces superficies sont défrichées le plus rapidement possible, pour que les droits soient bien affirmés. Souvent, on voit les défrichements se faire d'abord sur le pourtour des terres, les parties non encore défrichées qui restent au centre se trouvant mises à l'abri des convoitises. Au fur et à mesure des arrivées, la taille des portions de brousse attribuées à chacun diminue, mais des compensations se font par le jeu des prêts de terre; les derniers arrivés sont réduits à ne cultiver que des terres empruntées. Il existe deux

types de prêts : à caractère définitif, pour la durée du séjour de l'emprunteur (si ce dernier quitte le village, la terre revient au défricheur) et selon ses besoins (on peut lui reprendre une parcelle s'il ne l'utilise pas); et prêts valables une année seulement, éventuellement renouvelable. Tout cela est d'ailleurs assez informel ; bien souvent, si l'on demande à un paysan s'il peut reprendre tel champ qu'il a prêté, la réponse est : " Bien sûr, je le reprends quand je veux, car c'est moi qui l'ai défriché, mais cela ne se fait pas."

Dans le cas des villages anciens - vieux villages Saloum-Saloum, créations volontaires de l'administration lors du déplacement des Serer - la répartition est encore assez égalitaire; mais les créations récentes sont généralement le fait d'individus entreprenants, qui investissent véritablement dans la culture de l'arachide, et s'approprient de vastes surfaces, à la mesure des moyens de production qu'ils peuvent mettre en oeuvre. On les appelle généralement les " gros producteurs "; ils sont souvent reconnus comme tels par l'administration et par le système coopératif, bénéficient notamment d'attributions spéciales de semences.

Qui sont ces " gros producteurs " ? En premier lieu, et d'une façon générale, des personnes qui jouissent d'une autorité reconnue, traditionnelle ou moderne. L'autorité est nécessaire pour être pris en considération par l'administration et pour rassembler des forces de travail importantes. Il est bien plus difficile de dominer les hommes que de dominer la terre, ou plus exactement, la seconde proposition découle de la première, et c'est en ce sens qu'il vaut mieux ne pas parler de " grands propriétaires ", mais bien de " gros producteurs ". En second lieu, il faut être capable de mener à bien la campagne agricole sans avoir recours à des prêteurs, c'est-à-dire avoir des réserves, en nourriture et en argent. Dans cette économie spéculative, où l'on travaille pour l'argent et où il est très vite dépensé, tout réside dans les disponibilités, qui permettent de nourrir des navétanes, de payer une main-d'oeuvre occasionnelle pour des travaux urgents. On comprend le parti que peuvent tirer de cette situation les marabouts, les gros commerçants et transporteurs, certains agents de l'administration, des anciens combattants pensionnés. De plus, ce sont eux qui bénéficient le mieux des actions de vulgarisation : les agents de la SATEC reconnaissent que les meilleurs résultats sont obtenus chez ces gros producteurs, qui peuvent s'équiper en matériel agricole sans compromettre leur budget, et utiliser correctement ce matériel.

A leur activité de producteurs d'arachide, ils ajoutent le plus souvent celle de prêteurs. Autrefois, ce rôle était tenu par les traitants libanais, qui accordaient du crédit sur les récoltes. Depuis l'instauration du monopole des coopératives, cette domination économique passe dans le secteur plus ou moins clandestin des prêteurs " privés " (en théorie, les prêts usuéraires sont interdits). Le petit paysan a toujours besoin de crédit, et il s'endette où il peut, dans des conditions plus difficiles que par le passé : les prêts se font à 100 % d'intérêt, les prêteurs prenant un risque considérable puisqu'ils n'ont aucun recours en cas de non-remboursement. Il n'est pas rare d'entendre des paysans se plaindre de la difficulté de trouver du crédit, et regretter le temps des Libanais, qui se contentaient de 50 %.

Dans les conditions actuelles du contrôle foncier, on voit mal quelle pourrait être l'application de la Loi sur le Domaine National, promulguée en 1964. Elle tend essentiellement à détruire les droits des lamanes, et à faire disparaître les redevances foncières assorties à ces droits. Or, nous l'avons vu, il n'y a rien de tel dans les terres neuves. L'article 15 de la Loi stipule : " Les personnes occupant et exploitant personnellement des terres... continueront à les occuper et à les exploiter. Toutefois la désaffectation de ces terres peut être prononcée ... soit pour insuffisance de mise en valeur, soit si l'intéressé cesse d'exploiter personnellement, soit pour des motifs d'intérêt général. " Il faudrait savoir quelle est la limite de l'exploitation" personnelle"

Il est prévu d'autre part (article 11) que " les zones pionnières sont mises en valeur dans les conditions fixées par les plans de développement et les programmes d'aménagement. " Cette disposition est importante pour permettre des opérations de colonisation planifiées, mais dans le cas de la colonisation spontanée que l'on observe actuellement, elle n'intervient pas.

Jusqu'à présent, on ne constate qu'une seule incidence réelle de cette Loi, et elle nous semble avoir un effet contraire à son esprit : certains détenteurs fonciers hésitent maintenant à prêter de la terre, de peur que l'emprunteur ne se l'approprie au titre de la Loi. L'accès à la terre des plus défavorisés, qui se faisait dans des conditions de prêt très souples et relativement libérales, risque d'être gêné de ce fait. Dans certains endroits où les terres deviennent rares (autour de Gnibi par exemple), les prêts sont limités à une seule année, et tendent même à être remplacés par des locations.

III. ELEMENTS DU SYSTEME AGRAIRE.

L'activité agricole est essentiellement tournée vers la production de l'arachide; grosso modo, la proportion arachide/mil est inversée par rapport à celle du Sine : 1,5 ha d'arachide pour 1 ha de mil dans les terres neuves, et 1,5 ha de mil pour 1 ha d'arachide à Sob (2).

Arachide et mil sont cultivés en alternance sur la quasi-totalité de l'étendue des terroirs. L'auréole de culture continue du petit mil précoce (Wolof souna, Serer pod) autour des habitations sur terrain fumé, est ici extrêmement réduite (à Tabakali, 1 ou 2 % de la superficie du terroir contre 10 à 15 % à Sob). Elle n'est fumée que par les animaux du carré, cheval ou âne, moutons. Le souna n'est pas recherché; moins productif que le sanio (petit mil tardif), il est également ^{plus} sensible à l'attaque des oiseaux. D'ailleurs, il est souvent remplacé par du bassi (sorgho). Le seul intérêt du souna est de fournir une récolte précoce, au moment où les réserves commencent à manquer. Il est significatif de constater que bien souvent, les paysans aisés, qui sont à l'abri des problèmes de soudure, n'en sèment pas. Cependant, on observe que l'étendue des champs de souna s'accroît avec l'ancienneté du village; peut-être la présence d'enfants plus nombreux pour assurer le gardiennage y est-elle pour quelque chose.

Les cultures secondaires sont pratiquement inexistantes (alors qu'elles revêtent une certaine importance dans les vieux terroirs, notamment à proximité des marchés urbains ou semi-urbains) : un peu de manioc, à l'intérieur de la concession ou juste derrière, et de niébé (haricots) associé au souna.

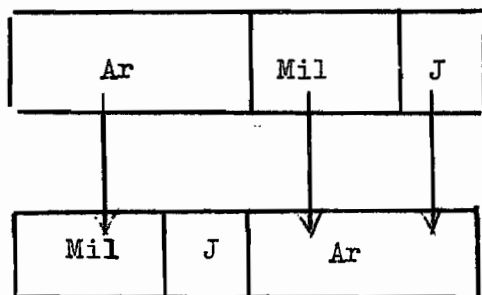
Après le défrichement, c'est toujours l'arachide qui est semée en premier, même aux abords immédiats des habitations. La première année de leur installation, les paysans empruntent des champs dans le voisinage pour faire leur mil.

(2). A. LERICOLLAIS : Sob, étude géographique d'un terroir serer.

Le mil suit l'arachide, puis intervient une année de jachère; l'arachide occupe chaque fois les ^{nouveaux} défrichements. On obtient ainsi le schéma suivant :

	Champs		
	1	2	3
1° année	Ar	-	-
2° année	Mil	Ar	-
3° année	Jach	Mil	Ar

Il y a évidemment des variantes selon la quantité de terre disponible; il arrive que des parcelles restent plusieurs années en jachère si l'on a la possibilité d'en défricher de nouvelles. Progressivement, au fur et à mesure que la population augmente, l'année de jachère a tendance à disparaître; arachide et mil alternent de façon continue. Les parcelles qui restent en jachère résultent alors de la différence des superficies cultivées en arachide et en mil : comme on cultive toujours plus d'arachide que de mil, une partie des champs consacrés à l'arachide pour l'année x restera en jachère pour l'année x + 1, selon le schéma ci-dessous :



Lorsque la pression sur les terres devient très forte, il arrive que l'on fasse arachide sur arachide; mais nous n'avons rencontré ce cas que très rarement dans les villages où nous avons enquêté.

Le paysage agraire est très peu différencié : champs d'arachide et de mil voisinent de façon très monotone; on n'observe pas de spécialisation de certaines parties des terroirs, comme c'est le cas dans le Sine, où les rotations culturales varient en fonction des conditions topographiques et pédologiques. Les limites pérennes sont rares et peu marquées dans le paysage; elles existent cependant, sous forme de lignes d'arbustes, qui délimitent des blocs de terres assez vastes. A l'intérieur de ces blocs, les limites de parcelles ne sont marquées que par des lignes d'herbe, souvent difficiles à discerner. Ce parcellaire est très fluctuant : chaque année en effet, le chef d'exploitation procède à une nouvelle répartition des terres disponibles, en fonction des besoins de chacun des membres de l'exploitation.

La taille des parcelles est extrêmement variable, de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares. En principe, le chef d'exploitation se réserve d'abord un grand champ de mil et un grand champ d'arachide, et affecte à chacun (femmes et sourga) une parcelle d'arachide (et éventuellement de mil) à la mesure de ses forces de travail. Mais il n'est pas toujours aisé de trouver d'un seul tenant la surface nécessaire à chacun; il en résulte un morcellement assez compliqué. De plus, la superficie semée en arachide par chaque personne étant essentiellement fonction de la quantité de semence qu'elle a pu trouver (et l'on cherche à en obtenir le plus possible, à n'importe quel prix), on voit semer quantité de petits champs supplémentaires, sur des parcelles parfois minuscules empruntées ici ou là, dans le seul but de "finir la semence". De ce fait, il nous est apparu au cours de nos enquêtes que le nombre de champs d'une exploitation n'a aucune signification; il est tout à fait vain de chercher à bâtir des raisonnements sur le simple comptage des champs : la surface cultivée compte seule, sa répartition en un plus ou moins grand nombre de parcelles est sans intérêt.

D'une façon générale, les paysans sèment trop, en mil et surtout en arachide. Toutes les superficies ensemencées ne peuvent être entretenues correctement. Ceci se marque dans le paysage par l'importance des surfaces abandonnées en cours de culture et envahies par les hautes herbes. L'aspect est bien différent de celui de la campagne serer qui, en comparaison, paraît soigneusement jardinée. On touche ici le problème souvent signalé en Afrique du passage de méthodes intensives à des méthodes extensives lorsque les surfaces disponibles le permettent (et bi, nous pensons particulièrement aux Serer).

Les paysans font un raisonnement économique tout à fait pertinent : à quantité de travail égale, la productivité est meilleure sur des surfaces aussi vastes que possible, avec des façons culturales sommaires, que sur une surface réduite avec des soins minutieux. Ce raisonnement est surtout vrai pour le mil : on obtient une récolte (les rendements sont très faibles évidemment) même avec un travail insignifiant ; pour l'arachide, un minimum est nécessaire, surtout en début de campagne, sinon la récolte est absolument nulle. Ceci explique que dans les terres neuves, c'est en général l'arachide qui est sarclée en priorité, d'autant plus que la semence a coûté cher au paysan.

IV. L'EXPLOITATION AGRICOLE ET LA MAIN-D'OEUVRE.

Organisation de l'exploitation agricole.

Elle est identique chez les Wolof et chez les Serer, L'unité de résidence, matérialisée par une clôture qui enferme les diverses constructions, est appelée comme partout au Sénégal concession ou carré (Wolof keur, Serer m'bind). Y vivent un ou plusieurs ménages - ou familles élémentaires - généralement apparentés mais pas obligatoirement. Parmi ces ménages, certains sont prédominants, d'autres sont en situation de dépendance ; c'est au niveau des premiers que se situe l'exploitation agricole, qui correspond à la "cuisine" (Wolof n'dieul, Serer n'gak ; on peut également traduire par "foyer"). Une cuisine comporte donc un ou plusieurs ménages, et il peut exister plusieurs cuisines dans une même concession, totalement indépendantes les unes des autres sur le plan économique.

La cuisine constitue la cellule de base :

- du point de vue foncier : c'est le chef de cuisine qui répartit les terres chaque année entre les membres de l'exploitation, qu'il en soit possesseur ou qu'il les ait empruntées.
- du point de vue de la consommation : c'est le groupe de personnes qui mangent ensemble ; le chef de cuisine est donc responsable de la nourriture de tous ses dépendants, ce qui se concrétise par la possession de greniers à mil.
- du point de vue de la production : c'est le groupe de personnes qui travaillent ensemble, du moins sur les champs du chef de cuisine, chaque actif disposant d'une ou plusieurs parcelles personnelles. D'autre part, c'est générale-

ment le chef de cuisine qui préside à la répartition des semences et de l'engrais, et à la commercialisation de l'arachide, qu'il soit coopérateur lui-même ou qu'il utilise le compte coopérateur d'un parent ou d'un voisin.

L'exploitation agricole est donc facile à repérer, d'autant plus que le chef de cuisine (Wolof borom n'dieul, Serer yal n'gak) est également appelé diatigui (3), terme qui nous semble correspondre très exactement à "chef d'exploitation". Le diatigui en effet possède le matériel agricole (donc les autres membres de l'exploitation dépendent de lui pour pouvoir cultiver) et reçoit sur ses champs une part du travail des sourga, en contrepartie de leur subsistance. Le sourga, (4) c'est l'inverse du diatigui : il doit du travail sur les champs de ce dernier. Le sourga peut être aussi bien un célibataire qu'un chef de ménage, un membre de la famille aussi bien qu'un étranger : son statut reste le même. En général, les chefs de ménage qui ont le statut de sourga sont des jeunes qui, malgré leur mariage, restent dans la dépendance du chef de famille, père, oncle ou frère aîné. Mais certains ne cherchent pas à être "à leur compte" et restent sourga toute leur vie.

(3) Le mot est bambara, et a été apporté par les navétanes du Soudan. Cf. GALLATS, Le delta intérieur du Niger, p. 475 : diatigui ou doutigui = le maître de maison. Chez les Dioula, le mot prend le sens de "logeur", personnage de base de l'organisation commerciale des Dioula. "Maître de caravansérail, le diatigui est aussi l'antenne du commerce dioula dans le pays traversé". Les navétanes soudanais d'autrefois trouvaient bien un "logeur" en la personne du diatigui, doublé d'un "patron". Ce sens de "patron" semble correspondre à l'utilisation actuelle du terme au Sénégal, "employeur".

(4) Le dictionnaire de KOBES et ABIVEN donne la définition suivante : "sujet, celui qui est dans la dépendance, soumis à une autorité, subordonné". Autrefois, du temps des royautes traditionnelles, ce terme avait le sens étroit du sujet qui se donne à un maître par un engagement personnel qui fait penser à une relation de type féodal; cf. P. DIAGNE, Royaumes sérères : "Le sourga doit être placé à mi-chemin entre les hommes libres et les esclaves. Il n'est pas esclave mais s'asservit volontairement en acceptant de faire partie de l'entourage d'un dignitaire. Celui-ci lui fournit des armes, la dot d'une femme, éventuellement subvient à son entretien. En retour, il doit à ce chef qu'il se donne le service de guerre." Aujourd'hui, le mot sourga est souvent employé dans le sens de "célibataire", ce qui est abusif, le statut d'un chef de ménage dépendant n'étant pas différent de celui d'un célibataire.

EXEMPLE D'ORGANISATION D'UN CARRE COMPRENANT DEUX EXPLOITATIONS

		PARENTE	STATUT	TRAVAIL
CUISINE A	MENAGE 1	1. Chef de carré	Diatigui	
		2. Epouse de 1	Femme	
		3. Frère de 1 (célibataire)	Sourga	
		4. Navetane (non parent)	Sourga	
	MENAGE 2	5. Chef de ménage neveu de 1	Sourga	
		6. Epouse de 5	Femme	
CUISINE B	MENAGE 3	7. Chef de ménage fils de 1	Diatigui	
		8. Epouse de 7	Femme	
		9. Navetane (non parent)	Sourga	

→ Prestation de travail

↔ Entraide

Ne sont pas figurées les entraides possibles entre femmes et entre sourga.

Il s'agit d'un carré réellement observé, dans le village de Keur Ibou M'Bow.

Fig.4

Les navetanes.

Le navetane est un travailleur saisonnier (du Wolof navete, hivernage). Il s'installe pour la durée des cultures dans le carré du diatigui qu'il a choisi; il travaille pour ce dernier en contrepartie de son entretien, et reçoit en outre une parcelle qu'il cultive personnellement, dont le produit constitue le pécule avec lequel il repartira chez lui.

Il convient de souligner d'emblée que le mouvement saisonnier des navétanes n'est plus aujourd'hui ce qu'il était dans le passé, c'est-à-dire l'immigration d'étrangers, Soudanais et Guinéens, qui venaient au Sénégal faire la campagne de l'arachide. Ce mouvement est à peu près tari maintenant, et les nombreuses descriptions qui en ont été faites ont surtout un intérêt historique (5). Seuls les Peul Fouta se rencontrent encore, et selon des modalités différentes : avec les difficultés de franchissement de la frontière, ils viennent au Sénégal non plus saisonnièrement mais pour des séjours de plusieurs années. Désormais, les navétanes sont essentiellement des Sénégalais, originaires des vieilles régions de l'Ouest; le mouvement d'installation dans les terres neuves se double ainsi d'une migration saisonnière. (Le rapport MARNAY parle de "navétanisation des travailleurs autochtones", formule qui nous paraît heureuse).

Certains auteurs (6) distinguent le statut du navetane de celui du sourga, considérant que le sourga est un membre de la famille alors que le navetane est un étranger. Cette distinction ne nous paraît pas justifiée, d'abord parce qu'un parent, un propre fils du chef de carré même, peut fort

(5) Voir notamment : J. FOUQUET, La traite des arachides dans le pays de Kaolack; H. LABOURET, Paysans d'Afrique occidentale, p. 222-226; P. PELISSIER, Les Paysans du Sénégal, p. 496-500.

Selon FOUQUET, l'immigration de navetanes a atteint le chiffre maximum de 70.000 en 1938; en 1950, ils étaient encore 34.000. Pour cette dernière année, 45% des navetanes installés dans le Sine-Saloum étaient des Bambara, 25% des Marka, 22% des Peul Fouta, 5% des Malinké et 2% des Toucouleur.

(6) En particulier, rapport MARNAY, SEDES, 1970.

bien venir en tant que navetane, ensuite parce que sur le plan de l'organisation du travail et de l'économie de l'exploitation, le fait d'être parent ou non avec le diatigui n'entraîne aucune conséquence particulière. A notre sens, il n'y a de différence entre sourga et navétane que sur le plan de la résidence : le navetane fait partie des sourga de la maison pendant la durée de son séjour. Il est d'ailleurs fort possible qu'il y ait eu une évolution à ce point de vue; du temps où les navetanes étaient tous des étrangers d'origine lointaine, d'ethnie et de langue différentes, la distinction devait être plus nette; aujourd'hui, les choses se passent plus ou moins " en famille ".

Bien souvent, le départ est difficile à faire entre sourga résident et navetane. Ceci relève de la grande mobilité des gens, particulièrement des jeunes : beaucoup sont dans une situation très floue en ce qui concerne leur résidence. Prenons le cas d'un garçon qui quitte son carré d'origine pour aller habiter dans les terres neuves chez un oncle ou un frère aîné; il y passe quelques années, comme sourga. Pour une raison ou une autre, il quitte la famille et devient navetane dans un carré étranger; d'un hivernage à l'autre, il change de village, voire de région. Entretemps, il est retourné plusieurs fois au pays d'origine, pour des durées variables; s'il en a eu l'opportunité, il a travaillé en ville, comme manoeuvre, ou commerçant ambulant. Tantôt il parasite un parent à tel ou tel endroit, tantôt au contraire, s'il a fait une bonne campagne, il aide la famille dans le besoin. De tels individus, et ils sont nombreux, sont difficiles à classer dans des catégories; il est pratiquement impossible de leur attribuer un lieu de résidence.

Si la majeure partie des navetanes sont des jeunes gens, qui sont motivés surtout par la recherche de l'argent pour la dot, un navetane n'est pas obligatoirement un célibataire. Des hommes mariés, même âgés, quittent leur famille pour la durée de l'hivernage, par manque de terre ou lassitude des mauvaises récoltes.

D'autre part, il arrive que l'on redevienne navetane à la suite d'un divorce. On rencontre également des navetanes accompagnés de leur femme; celle-ci participe aux travaux de la maison avec les autres femmes, et reçoit aussi un petit champ personnel. Dans ce cas, il s'agit le plus souvent de candidats à l'émigration définitive, qui tentent une expérience avant de s'installer.

Par ailleurs, il existe une autre catégorie de saisonniers, celle des m'bindane (7) : il s'agit de "pensionnaires", qui s'installent dans un carré en payant leur nourriture (en général, 10 à 12.000 francs pour la saison, payés à la traite). Ils ne doivent aucun travail au diatigui, et cultivent uniquement leur propre champ, emprunté soit dans le carré où ils résident, soit à tout autre possesseur de terres. Les m'bindane sont rares; ce sont le plus souvent des hommes âgés et isolés, veufs ou divorcés, ne pouvant donc fonder une concession, et ne voulant pas non plus travailler pour un diatigui.

Les navetanes constituent une part essentielle de la main-d'oeuvre dans les terres neuves; le système actuel de mise en valeur des terres ne peut se passer d'eux. Ils sont donc très recherchés; pratiquement, tous les chefs d'exploitation cherchent à en avoir un ou plusieurs. A titre d'exemple, nous avons recensé à Tabakali, pendant l'hivernage 67-68, 57 hommes résidents et 100 saisonniers. Pour la campagne suivante, 68-69, il y avait 61 résidents et 57 saisonniers seulement; tout le monde se lamentait que les navetanes ne venaient pas. Effectivement, déçus par la campagne 67-68 (mauvaise récolte d'arachide, baisse du prix - 2 francs de moins au kg.- et retards dans le financement des coopératives), ils étaient beaucoup moins nombreux : au recensement de 1967, il y avait 33.453 hommes imposables dans l'arrondissement de Malem-Hodar, et 28.016 seulement au recensement de 1968.

Dans ces conditions; les navetanes ont le choix de leur diatigui; ils se renseignent soigneusement avant de s'engager : qualité du logement, assurance d'être correctement nourri, affectation d'une bonne parcelle, possibilité d'obtenir de la semence. Il va de soi que les exploitations des "gros producteurs" aisés et bien organisés sont recherchées: ces derniers peuvent ainsi choisir les meilleurs éléments, ce qui renforce leur efficacité.

(7) L'emploi de ce mot est curieux. A Dakar, une m'bindane est une bonne, une domestique, situation bien différente de celle d'un "pensionnaire". Le sens général apparaît être : personne étrangère hébergée dans le carré, à divers titres.

Il est fréquent qu'un navetane quitte son diatigui en cours de campagne, pour cause de mauvaise entente. S'il trouve à s'installer dans un autre carré (ce qui est généralement facile), rien ne le retient, il est entièrement libre de s'en aller. Chose importante, il garde le champ que lui a attribué son premier diatigui : à partir du moment où ce champ est semé, il ne peut plus lui être repris.

Les navetanes consacrent le moins de temps possible à la campagne agricole. Leur arrivée est souvent tardive, en mai et même juin; la main-d'oeuvre manque alors pour le débroussage, et l'on voit semer nombre de champ trop hâtivement préparés. Nombreux sont ceux qui partent à la fin de la période des binages, pour revenir lors du déterrage de l'arachide. Ils s'absentent ainsi pendant trois semaines, un mois, en octobre. Fréquemment, ils s'endettent pour payer ce voyage. Ensuite, dès la récolte terminée, ils s'en vont le plus rapidement possible, souvent sans attendre que l'arachide soit payée par les coopératives, soit qu'ils se fassent porter leur argent par un camarade, soit qu'ils vendent leur récolte à perte, jusqu'à 10 ou 12 francs le kg. (les acheteurs étant naturellement les "gros producteurs" dont nous avons parlé).

La présence de cette masse de main-d'oeuvre flottante constitue un facteur de désorganisation du système agraire. Les diatigui ne savent jamais sur quel nombre de navetanes ils pourront compter, d'où la difficulté de prévoir les semences, les commandes de matériel et d'engrais, d'organiser convenablement la rotation des cultures sur les parcelles. Les attributions de semences se font sur la base du recensement de l'année précédente, ce qui entraîne les déclarations de navetanes fictifs, les employeurs désirant toujours augmenter leur main-d'oeuvre et obtenir le maximum de semences. L'entretien des cultures souffre également de cette situation; le diatigui sème le plus qu'il peut, et ensuite, si la main-d'oeuvre est insuffisante, les champs seront mal entretenus, voire en partie abandonnés.

Le régime du travail des sourga .

Nous l'avons dit, le régime de travail est pratiquement le même pour tous les sourga, qu'ils soient résidents ou navetanes. Etabli de longue date, ce régime stipule que le sourga doit au diatigui quatre matinées de travail : les mardi, mercredi, samedi et dimanche. L'après-midi, il est libre de travailler sur son propre champ, et toute la journée pour les trois jours restants. Le lundi est en principe jour de repos (8); les sourga travaillent s'ils le veulent, ce qu'ils font en général, toujours soucieux de mener la culture de leur champ personnel le plus rapidement possible.

Depuis la diffusion du matériel de culture attelée, ces dispositions ont évolué quelque peu : les sourga donnent en plus la matinée du jeudi au diatigui, en compensation de l'utilisation sur leur propre champ du matériel et des animaux de traction appartenant au diatigui. Le sourga^a en effet le droit d'utiliser l'équipement du carré à son profit, en dehors des heures dues au diatigui. Mais si le travail est manuel, le sourga a les trois journées libres.

Dans le cas de fils ou de neveux mariés vivant dans le carré et ayant le statut de sourga, il arrive que le chef de carré leur demande de travailler pour lui tous les matins, en compensation du fait qu'il nourrit également leur femme et leurs enfants. Il existe une autre solution à ce problème : le chef de ménage dépendant fait un champ de mil, et donne sa récolte au chef de carré. Mais en fait, on ne peut pas dire qu'il y ait des règles générales; les arrangements sont variables selon les familles.

Pendant la période des semis d'arachide, le régime du travail est particulier : les sourga sèment tous les matins sur les champs du diatigui et l'après-midi sur les leurs. Cette disposition est récente et correspond à un travail effectué au semoir attelé; autrefois, en semis manuel, le sourga avait droit à trois journées complètes pour semer son champ, suivies d'une semaine entière pour l'employeur (9).

(8) Aussi bien dans la société serer traditionnelle que pour les islamisés. Il arrive que des sourga catholiques obtiennent de leur employeur le repos du dimanche, au lieu du lundi.

(9). P. PELISSIER, p. 498.

Le travail dû au diatigui s'arrête avec le déterrage des arachides et la mise en meules pour le séchage; pour le battage et le vannage, les sourga ne lui doivent rien, bien qu'ils continuent à habiter dans le carré. Ils ne participent au battage que lors des santané (travail collectif sur invitation), et éventuellement sous une forme rémunérée, dans les mêmes conditions que les firdou. Le vannage est surtout l'affaire des femmes.

Les sourga s'intéressent essentiellement à l'arachide; cependant, certains font également un peu de mil. Ce sont surtout les Serer d'ailleurs; il semble que subsiste un plus grand attachement à la culture vivrière de la part des Serer que des Wolof. Mais ce sont de petites parcelles, souvent mal cultivées; les rendements obtenus sont très faibles. Ce mil est vendu, en général au diatigui, ou stocké pour la campagne suivante dans le cas d'un navetane qui a l'intention de venir s'installer dans les terres neuves.

Santané et Firdou.

Le recours à une main-d'œuvre extérieure au carré se fait essentiellement sous deux formes : organisation de santané et emploi des firdou saisonniers spécialisés dans les opérations de récolte de l'arachide.

Le santané (sim en Serer) est une forme de travail collectif correspondant à la notion couramment reçue de "culture-invitation", souvent observée dans les sociétés rurales de l'Afrique des savanes (10). Cette invitation comporte la fourniture d'un repas aux participants, et implique une certaine réciprocité : la personne qui convoque un santané répondra ensuite aux invitations de ceux qui sont venus. "Une fois mis en route, l'échange de santané a tendance à s'entretenir lui-même" (COUTY).

Les santané prennent une importance particulière dans les terres neuves, du fait que l'institution est exploitée par les "gros producteurs", et quelque peu détournée de son principe à leur profit. Certes, le santané n'a jamais un caractère obligatoire, mais disons qu'il est de bon ton de s'y rendre lorsque le demandeur est un notable, un marabout, un homme puissant. De plus, le repas offert est en général de qualité - une personne considérée se doit de

(10) voir sur ce sujet les travaux approfondis des socio-économistes du Centre ORSTOM de Dakar : COUTY et COPANS, Travaux collectifs agricoles en milieu wolof mouride; ROCH, Emploi du temps et organisation du travail agricole dans un village mouride ROCHETEAU, Système mouride et rapports sociaux traditionnels; GASTELLU, L'organisation du travail agricole en milieu serer ol.

bien faire les choses - et l'opération prend une allure de festin, de fête villageoise. L'invitation est lancée pour tous le village, voire plusieurs villages; dans un contexte général de manque de bras par rapport à l'importance des surfaces ensemencées, un tel afflux de travailleurs est extrêmement rentable, même si la dépense est assez élevée. D'ailleurs, les frais d'un santané sont proportionnellement moins lourds pour un gros producteur, qui dispose d'argent comptant, que pour un paysan, qui doit le plus souvent s'endetter (achat de riz notamment).

La différence est telle entre ces santané de gros producteurs et les santané ordinaires, que pratiquement il n'est plus question de réciprocité; on se situe à un autre niveau. Il est d'ailleurs difficile de faire la distinction entre ces santané et les prestations de travail sur les champs des grands marabouts (11); en effet, et contrairement à ce qui se passe dans les vieux pays, où ce type de travail est totalement gratuit (sur ce point, voir COUTY), dans les terres neuves, il est offert un repas. En somme, il s'agit dans les deux cas d'obtenir une contribution en travail avec contrepartie sous la forme du repas; le caractère d'obligation religieuse dans le second cas est certes important sur le plan des principes, mais n'entraîne guère de différence dans la pratique.

Précisons un peu l'importance de ces travaux collectifs : en août 1967, nous avons assisté à un santané convoqué par le chef de village de Tabakali pour le bayat (2° sarclage) de son champ d'arachide (33 hectares). Il y avait 127 hommes et 18 femmes, ces dernières s'occupant de la cuisine, plus des enfants qui aidaient.

Le travail commença vers huit heures (mais il y avait beaucoup de retardataires ...); à midi, on mange du lakh (bouillie de mil, lait et sucre; c'est un plat de fête); le soir, on arrête vers dix-sept heures pour le second repas : il y avait deux moutons et 100 kg de riz. On offre ensuite cola, cigarettes, bobbons. Le champ n'ayant pu être terminé, un autre santané de 52 hommes eut lieu quelques jours plus tard.

(11) Il s'agit des champs-du-mercredi (tol-alarba), cultivés au profit des grands dignitaires de la confrérie (tidjane aussi bien que mouride). En principe, tout musulman doit fournir une journée de travail pour chaque opération culturale (semis, deux binages, récolte). En dépit du nom, ces journées de travail collectif ont lieu le plus souvent le dimanche. La responsabilité de ces champs est confiée à un représentant du marabout.

Il s'agissait là de travail manuel, à l'iler. Mais il existe aussi des "santané-machine", beaucoup plus efficaces : les gens sont priés de venir avec leur matériel de culture attelée. En septembre 1968, le même chef de village de Tabakali organise un tel santané pour le bayat de son mil (21 hectares), qui est en retard. Il y avait 130 hommes et 40 houes, tirées par 32 chevaux et 8 ânes. (12)

Les santané réunissent surtout une main-d'oeuvre masculine, mais pour le vannage, il y a des santané de femmes.

Les sourga se rendent aux santané de leur propre chef les jours où ils sont libres (jeudi et vendredi); souvent, ils participent ainsi à de nombreux santané dans le seul but de bien manger. Les autres jours, ils peuvent être envoyés à un santané sur ordre de leur diatigui, qui utilise comme il l'entend les heures de travail qui lui sont dues.

oOo

Les firdou n'interviennent qu'au moment de la récolte de l'arachide (13). Originaires en quasi-totalité de Haute-Casamance et de Haute-Gambie, ils viennent s'embaucher dans la zone arachidère à partir d'octobre. Ils mènent une vie très fruste, allant de village en village leur valise sur la tête, campant sous les arbres, mendiant leur nourriture. Le travail se fait à la tâche, le plus souvent en équipes menées par un chef qui traite avec les exploitants. Ils se chargent du déterrage, du battage et du vannage, pour une somme forfaitaire qui s'établit à la suite de longues discussions, et sera payée à la traite. Les prix nous ont paru être de l'ordre de 1500 francs l'hectare pour le déterrage, et 1 000 à 1 500 francs la tonne de gousses pour le battage. Avec la diffusion du déterrage attelé (lames souleveuses montées sur houe Sine ou sur bâti Arara), on fait de moins en moins appel aux firdou pour ce travail; le plus souvent, ils ne sont engagés que pour le battage, opération

(12) Un santané de 400 personnes nous a été signalé, Thindy (près de Paffa) où vient de s'installer Amadou NIASS, fils du grand marabout Ibrahima NIASS de Kaolack. Il s'agissait d'un véritable santané, et non d'un champ-du-mercredi.

(13) On les appelle également baragnini, du mandingue m'bé baragnini, " je cherche du travail " (LABOURET, p. 225). Ce terme n'est plus guère usité.

pour laquelle la main-d'oeuvre manque le plus (rappelons que les sourga ne sont pas astreints au battage sur les champs des diatigui). Encore est-il préférable d'organiser un santané de battage, solution moins onéreuse (14).

Evolution actuelle vers des formes de salariat agricole.

On observe actuellement dans les terres neuves un recours de plus en plus fréquent à des formes de travail rémunéré, qui ont l'intérêt de fournir ~~de~~ appoint de main-d'oeuvre dans les périodes de façons culturales urgentes. Naturellement, le système fonctionne surtout au profit des "gros producteurs", qui disposent d'argent; le petit paysan, toujours démuné en hivernage, étant prêt à louer ses bras pour s'en procurer un peu. C'est encore un élément qui tend à renforcer la position des "gros producteurs", qui s'assurent une bonne récolte en utilisant au mieux les diverses formes de main-d'oeuvre, alors que le petit paysan peut être amené à négliger ses propres champs pour gagner un peu d'argent en se louant ailleurs.

On peut distinguer :

- le sad, emploi à la journée ou à la demi-journée : la matinée de travail est payée 100 francs, l'après-midi 50, 75 ou 100 selon la durée.
- le sass, forfait à la surface : on s'entend avec l'employeur pour travailler une certaine surface, moyennant 500 francs, 1.000 francs, etc... Il arrive que l'on se mette à plusieurs; le contrat d'une équipe peut aller jusqu'à 10.000 francs. Le sass se pratique beaucoup pour le débroussage, en début de campagne.

Ces locations de services concernent également la culture attelée : le travailleur vient avec son cheval et son semoir, ou sa houe; la matinée est payée 500 francs. Pour le semis, il existe aussi une rémunération à la tâche : 100 francs la trémie, ce qui fait 1000 francs l'hectare semé (si la densité de semis préconisée par la vulgarisation est respectée : 10 trémies à l'hectare, soit 50 kg de semence). Même les paires de boeufs, et elles sont rares, peuvent se louer; nous l'avons vu faire pour le déterrage (le déterrage avec les boeufs est particulièrement efficace), à raison de 1500 francs la journée.

(14) Cf. COUTY, Travaux collectifs ... p. 38: " L'emploi de firdou semble être environ deux fois plus coûteux que le recours à un santané, et tout se passe comme si cette différence représentait le prix du retard avec lequel les firdou acceptent d'être payés."

On observe aussi un système qui permet à un paysan dépourvu de matériel d'en emprunter en échange de son travail. Avec le semoir ou la houe de l'employeur, il travaille deux jours pour celui-ci, et un jour chez lui.

Ces formes de travail ont tendance à remplacer la forme traditionnelle du santané chez certains gros producteurs, qui en arrivent à se comporter en véritables entrepreneurs, accentuant ainsi le caractère monétaire de l'économie arachidière dans les terres neuves.

DEUXIEME PARTIE



LA COLONISATION AGRICOLE

Chapitre 1

! !
! LES VILLAGES !
! !

Quatre villages ont été particulièrement étudiés, d'ailleurs à des degrés divers. Ils ont été choisis en fonction des diverses formes d'installation des Serer qu'ils représentent. Deux sont situés dans la zone ouverte au peuplement avant la guerre sur l'initiative de l'administration; leur fondation remonte à cette époque. Il s'agit de Diout N'Guel et Bondié. Les deux autres sont plus récents : Tabakali, situé à l'Est de la zone occupée par les Serer, près du forage de Dioum Gainte, a été fondé en 1957; Keur Ibou M'Bow, situé à l'Est du SEMA de Boulel, dans une zone restée inoccupée jusqu'à une date récente, a été fondé en 1962.

SITUATION DES VILLAGES ÉTUDIÉS

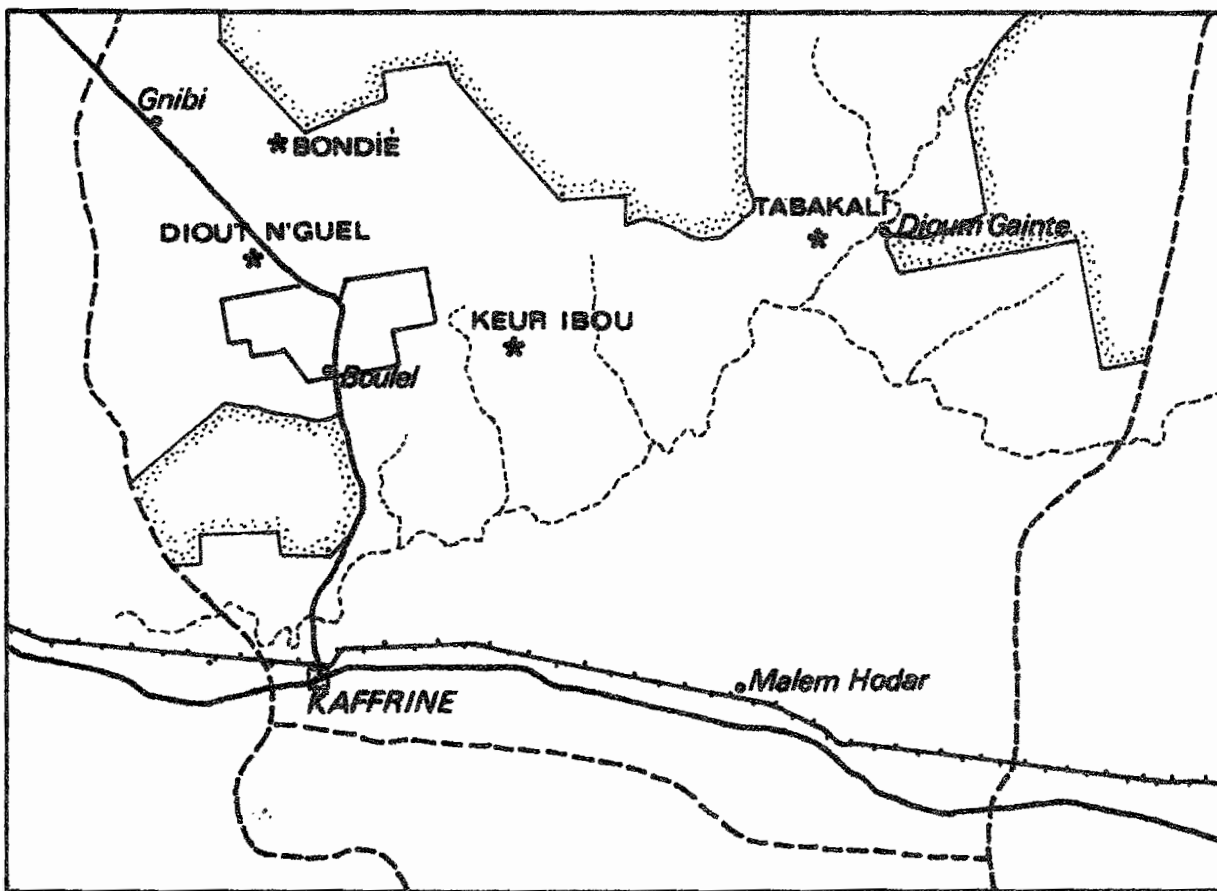


Fig. 5

1/500 000

I. PRESENTATION DES VILLAGES ETUDIES.

DIOUT N'GUEL

Fondé en 1936, Diout N'Guel est un de ces villages de la zone des " Terres Neuves " où les Serer sont restés nombreux. Il compte aujourd'hui 120 carrés, repartis en un douzaine de hameaux, sur un très vaste terroir(1). Il se situe à la limite Nord du bloc de l'Arachide; la route goudronnée Kafrine-M'Backé le traverse dans sa partie Est.

Le noyau ancien, où furent d'abord installés les colons Serer, est situé près du premier puits; on l'appelle Deka Goumag ("le centre"), il comprend maintenant un certain nombre d'installation récentes en bordure de la route, notamment quelques boutiques. A partir de ce noyau, les Serer se sont dispersés vers l'Ouest, pour se rapprocher des champs; les m'bind s'isolent les uns des autres, sous un couvert d'arbres resté assez dense. Cet ensemble, dénommé Toukar-Tok ou Thiérer ("le quartier des Serer"), se rapproche par son aspect de la "nébuleuse" des vieux pays. Plus tard, lorsque fut creusé un puits à Fass (c'est un "village pilote", créé par le SEMA), quelques concessions partirent s'installer à l'extrémité Ouest du terroir, en deux hameaux dénommés Kénialbi. Ce mouvement ressemble aux installations de pint-a-kop ("les concessions de la brousse") observées dans le Sine, occupation récente des marges des vieux terroirs.

Tous les autres quartiers sont wolof; ils se sont installés à partir de 1947. Il s'agit d'originaires de Gandiole, du Walo et de Louga, bien groupés en hameaux ramassés, chacun avec sa mosquée (qui n'est d'ailleurs qu'une simple case). A l'inverse des Serer, qui ont tendance à se disperser, on observe un mouvement de concentration vers les puits.

Un second puits a été creusé en 1958, plus à l'Ouest, et deux sites d'habitat un peu éloignés ont été abandonnés récemment.

(1) L'emprise de ce terroir était estimée à 1.800 ha. en 1954 par BOUCHET (l'Agronomie Tropicale, 1955, n° 2), d'après la couverture aérienne au 1/50.000^a.

LES QUARTIERS DE DIOUT N'GUEL

— limite du "sous-terroir" de Kénialbi
• puits

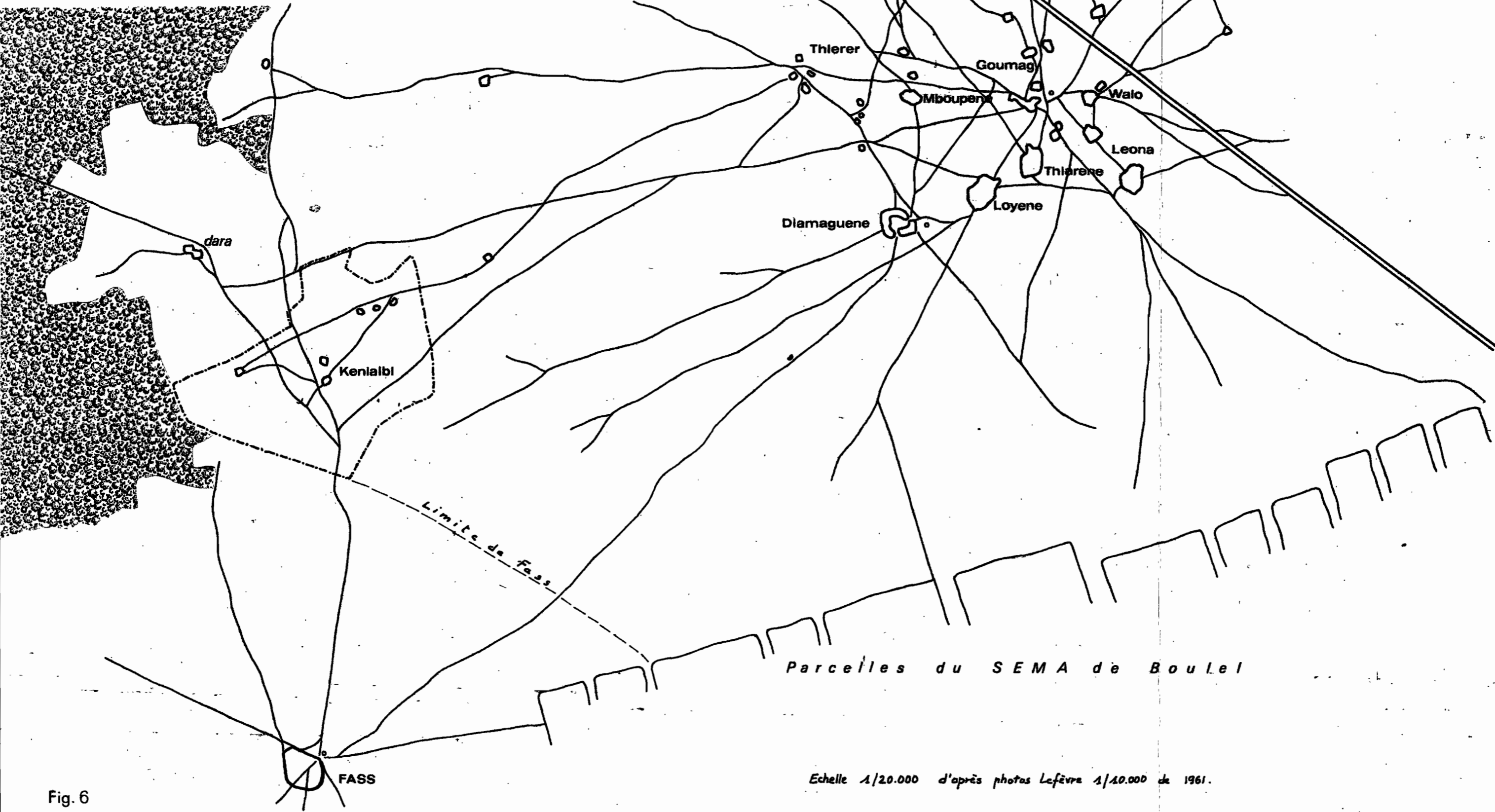


Fig. 6

Echelle 1/20.000 d'après photos Lefèvre 1/10.000 de 1961.

On dénombre au total 120 carrés (en 1967) : 38 Serer, 77 Wolof, 3 Peul et 2 Toucouleur, répartis de la façon suivante :

Quartiers	Serer	Wolof	Peul	Toucouleur
Déka Goumag	8	5	-	2
Thiérer	17	-	-	-
Kénialbi	13	-	3	-
M'Boupène	-	5	-	-
Loyène	-	16	-	-
Diamaguène	-	15	-	-
N'Diofène	-	4	-	-
Walo	-	8	-	-
Thiarène	-	12	-	-
N'Diayène	-	2	-	-
Léona	-	7	-	-
N'Diba	-	3	-	-
T O T A L	38	77	3	2

L'ensemble est commandé par un chef de village Serer, vieil homme de 73 ans, venu en 1934, dès l'ouverture des terres neuves. Il était chef à Kouyané, village aujourd'hui presque totalement déserté par les Serer; il est venu prendre le commandement de Diout N'Guel en 1961. C'est un simple paysan du Sine, ni marabout, ni affairiste; son exploitation est modeste, il n'emploie que deux ou trois navétanes. Sa demeure est une simple case en paille. Il s'estime trop vieux pour voyager, et ne retourne plus au pays, mais la famille vient souvent en visite. Il est appelé à trancher tous les différents qui surgissent dans le village, notamment en matière d'attribution des terres, et il

^{semble}
/ bien que son autorité soit entière, malgré la présence chez les Wolof d'un marabout assez important.

BONDIE

Situé plus au Nord, à l'écart de la route, Bondié est resté très Serer : 62 concessions sur 119. La dispersion est moins grande qu'à Diout-N'Guel (les habitants se regroupent en 6 quartiers), et la séparation sur le terrain des Wolof et des Serer est encore plus nette.

Le centre ancien, fondé en 1936 ou 37, également dénommé Goumag, est situé sur une petite élévation de terrain, avec le puits au pied. Les concessions se serrent de façon désordonnée autour d'une petite place qui porte la case-mosquée et le penthye (lieu de réunion), puis s'étirent le long d'une sorte de rue, vers le Nord. Le quartier est resté uniquement Serer, à part un Toucouleur. On y trouve aussi deux boutiquiers maures.

Il se produit maintenant une certaine dispersion : des chefs de carré qui s'installaient près de leurs champs en période de culture prennent l'habitude d'y résider complètement ; en outre les nouveaux arrivants ne trouvent plus de place dans le centre. Sur 38 concessions, 12 sont réparties dans trois petits hameaux périphériques, au Nord et à l'Ouest.

Un second puits a été creusé en 1957 à quelque distance au Sud ; un nouveau quartier s'y est installé, comportant deux groupements bien séparés, l'un Serer avec 25 concessions, l'autre Wolof avec 11 concessions. Entre les deux puits, une vaste zone basse, souvent inondée en hivernage, n'est jamais cultivée ; on y laisse les animaux.

Trois autres quartiers Wolof complètent l'ensemble. Tous les Wolof sont originaires de la région de Louga, et là aussi sont arrivés à partir de 1947-48. Enfin, une dizaine de concessions peul sont éparses dans le Nord du terroir. Les Peul étaient d'ailleurs installés avant l'arrivée des Serer ; ils occupaient le site depuis 1920 environ.

La répartition des concessions en quartiers est la suivante :

Quartiers	Serer	Wolof	Peul	Toucou- leur
Goumag	37	-	-	1
Tène Toubès	25	11	-	-
Thiarène	-	18	-	-
Keur Abdou Kébé	-	9	-	-
Thiambène	-	8	-	-
Beddé	-	-	10	-
T O T A L	62	46	10	1

Ici aussi, le chef de village est un simple paysan; toute la famille a émigré dès l'origine des " Terres Neuves ", et forme aujourd'hui une grosse concession de 20 personnes. Le frère aîné est yal m'bind, mais c'est le cadet. âgé de 45 ans seulement, qui est chef de village. Il semble plus à l'aise que celui de Diout N'Guel; il a une maison en dur, avec quelques meubles, où il reçoit les visiteurs. Bon musulman, mouride, il est très tolérant : un frère plus jeune, chef de ménage dans la concession, est catholique, et il a favorisé l'installation d'une petite mission des Pères de Kaffrine. Un bâtiment en dur a été construit, qui sert d'école dans la semaine et d'église le dimanche. Les deux classes, tenues par de jeunes moniteurs originaires de missions du Sine, sont très fréquentées (alors que non loin, à Kouyané, l'école publique est presque vide).

TABAKALI.

Comparé aux villages anciens que l'on vient de décrire, Tabakali a un aspect nettement "pionnier". Situé près du forage de Dioum Gainte, loin des voies de communication, dans une zone où la colonisation est encore active, le village a été fondé en 1957. Les fondateurs sont deux frères, qui se disent Wolof et marabouts; en fait, ce sont des Serer wolofisés, originaires du Baol. Une première migration avait conduit leur père dans le département de Gossas, où il fondait en 1922 un village également nommé Tabakali. Par manque de terre, les deux frères poursuivent la migration, laissant le commandement de l'ancien village à un cadet.

Le village est bien groupé au centre de son terroir; bien que les fondateurs soient tidjanes, son aspect général est tout à fait celui des villages de colonisation mourides : une vaste place centrale sensiblement carrée formée par l'alignement rigoureux des concessions, ouverte aux quatre coins, avec la case-mosquée au centre, d'une propreté parfaite. De l'un des coins, où se trouve le puits, part une sorte de rue formée par les concessions plus récentes. Ce sont les fondateurs qui ont imposé ce plan; les immigrants, à peu près tous Serer, sont tenus de s'installer en bon ordre.

Des deux frères, l'aîné est le chef de famille, il exerce une autorité morale et se consacre surtout aux activités maraboutiques; il réside le plus souvent à Kaolack, où la famille possède plusieurs maisons, certaines étant destinées à la location. C'est le cadet, âgé de 57 ans, qui est chef du village, où il régente à peu près tout. Leur concession occupe tout un côté de la place centrale; plusieurs grands bâtiments en dur s'y élèvent, dont l'un réservé au "prestige" : trois pièces bourrées de meubles hétéroclites, de tapis, d'images pieuses et de photos; les deux frères ne l'habitent pas, ils préfèrent une case de paille, plus fraîche. Ils se sont attribués une grande partie des terres disponibles, qui a été défrichée rapidement par une main d'oeuvre nombreuse; en 1967, ils ont employé une trentaine de navétanes.

TABAKALI

LE VILLAGE EN 1967

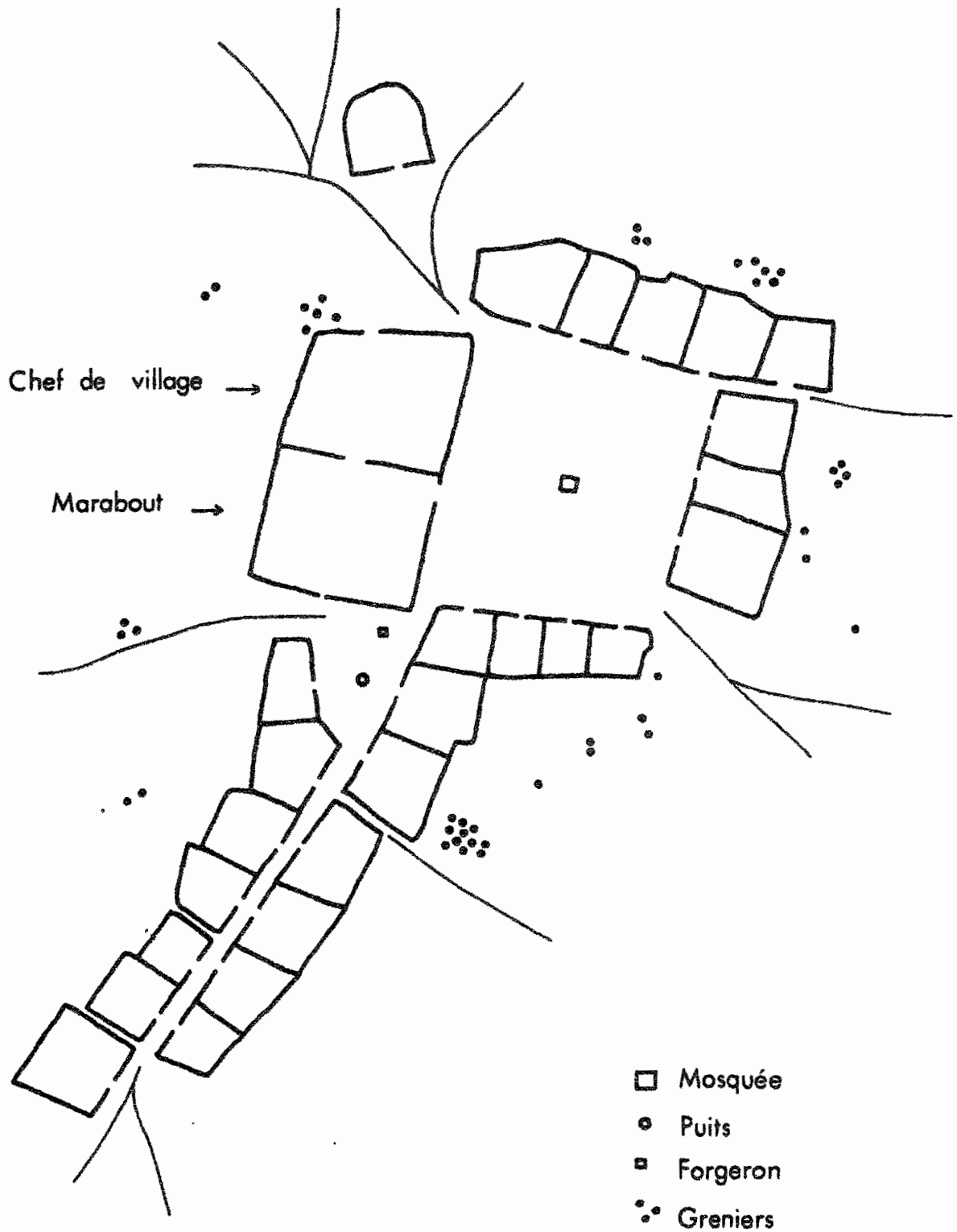


Fig. 7

1/3.000

Gouyar

TABAKALI

LE TERROIR

(815 hectares)

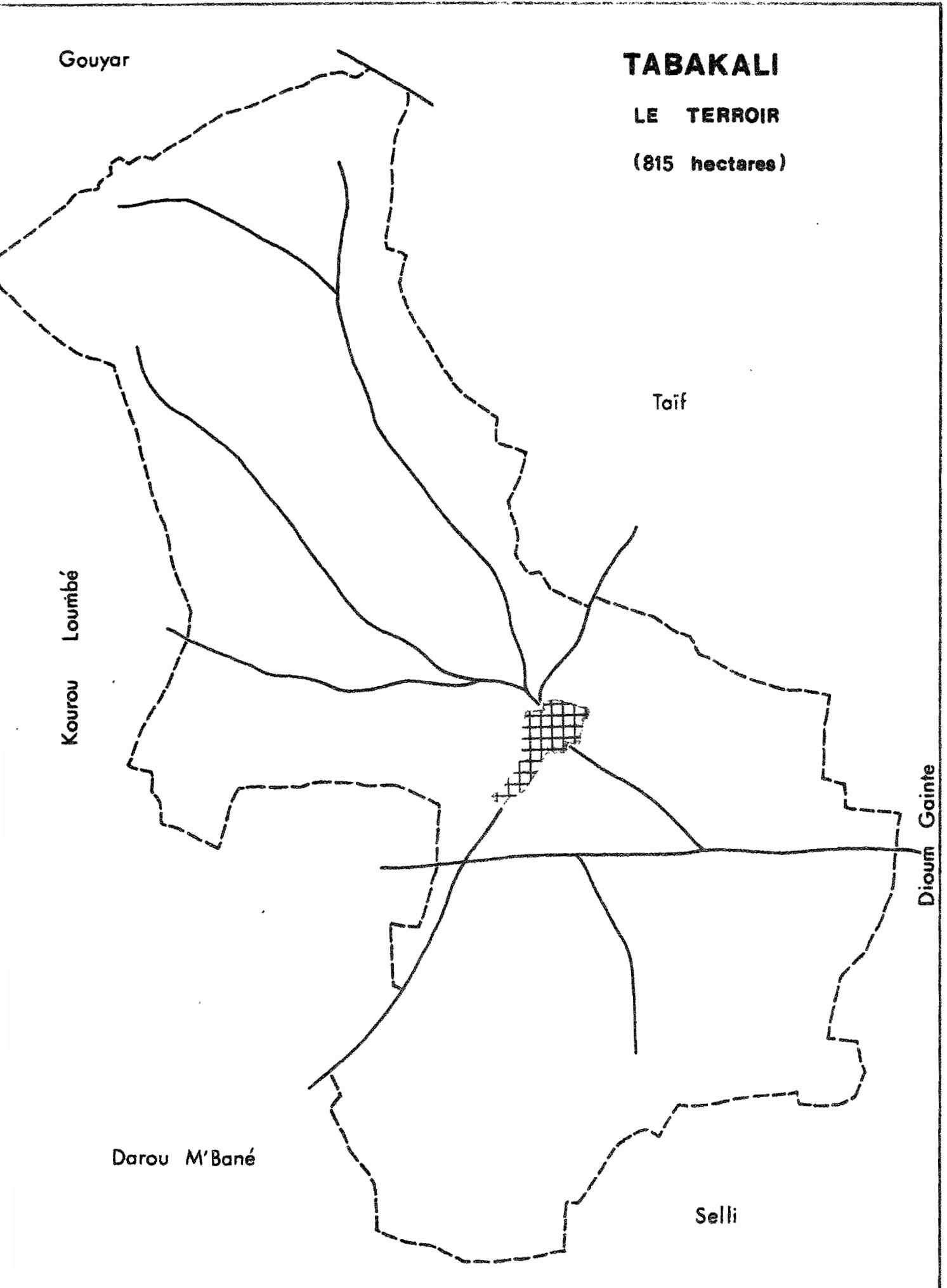
Kourou
Loumbé

Taïf

Dioum Gainte

Darou M'Bané

Selli



Il convient de noter qu'ils se comportent en fondateurs de village et en exploitants agricoles, bien plus qu'en marabouts : les habitants du village ne sont pas leurs talibé, à deux exceptions près; ils ne doivent aucune prestation, en travail ou autre. S'ils se rendent nombreux aux santané organisés par le chef de village, c'est dans le cadre habituel de cette institution, sans aucun caractère d'allégeance religieuse. Il n'y a pas d'école coranique. Il semble que les deux marabouts ne se soucient guère de prosélytisme religieux. Les habitants du village sont presque tous des Serer, qui sont arrivés progressivement et ont demandé des terres; la plupart se disent mourides, et leur zèle religieux est bien faible : il y a très peu de monde à la prière du soir; rares sont ceux qui font le ramadan. En 1968 s'est installé un ménage catholique, ce qui ne plait guère au chef de village, mais il l'a accepté quand même.

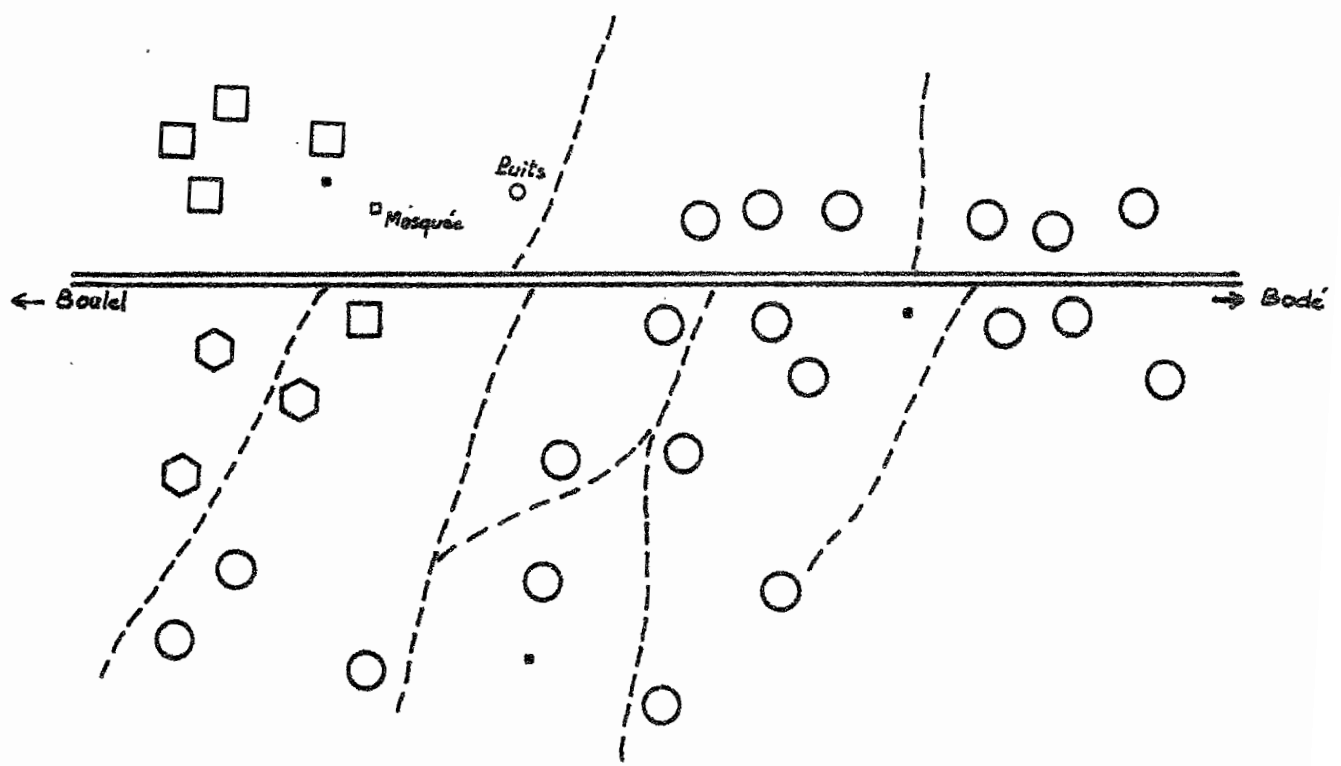
Le village comprenait 30 concessions en 1968 : 5 wolof (y compris le chef de village et son frère - tous sont du Baol, et ont une ascendance serer), 22 Serer et 3 Toucouleur.

KEUR IBOU M'BOW

Situé à 13 km à l'Est de Boulel, sur une piste ouverte dès l'époque des "Terres Neuves de Kaffrine", le village est de création récente : 1962. Toute cette zone entre Boulel et Bodé était restée intacte jusqu'à une date récente, sans doute à cause de l'abondance des afflaurements de cuirasse; elle est maintenant colonisée activement, surtout par des Serer.

Le fondateur est un Wolof Saloum-Saloum, venu de Kaffrine, et le village porte son nom (l'appellation administrative est Médina M'Bovène). Il s'agit d'un ancien chauffeur, âgé de 45 ans. Il travaillait d'abord pour un Libanais, puis a été son compte; il a eu deux camionnets et plusieurs cars rapides. Il possède encore un taxi 404, et une 2 CV pour ses déplacements personnels. Il y a plusieurs autres chauffeurs dans la famille; tous ses fils vont à l'école et les aînés apprennent la mécanique à Kaolack. Il possède une grande maison à Kaffrine, où la première de ses quatre épouses reste en permanence; lui-même se déplace fréquemment, et passe la majeure partie de la saison ^{sèche} à Kaffrine. Il est également commerçant; l'unique boutique du village lui appartient. De confrérie Tidjane, il dirige la prière au village,

Croquis schématique de KEUR IBOU



- Concession Wolof
- Serer
- ⬡ Peul Fouta
- Penthye (lieu de réunion)

Fig. 9

mais n'est pas marabout. C'est un cas typique de ces "gros producteurs" aux activités multiples qui investissent dans la culture de l'arachide.

Il s'est naturellement approprié une vaste partie des terres les plus proches du village. Les derniers arrivants doivent aller assez loin pour défricher maintenant. Le village est groupé autour du puits, mais de façon désordonnée, il n'y a pas de plan imposé comme à Tabakali.

Il y avait 28 concessions en 1968 = 5 Wolof, tous Saloum-Saloum et apparentés avec le chef de village, groupés au Nord-Ouest, près du puits; 3 Peul Fouta, également groupés, au Sud des Wolof; et 20 Serer installés de long de la piste et vers le Sud, la plupart arrivés très récemment. Les Peul Fouta sont là surtout pour le charbon de bois, qu'ils exploitent dans la forêt aux alentours, depuis 4 ans, mais cultivent également. Quelques Serer se consacrent aussi au charbon de bois, mais ils se contentent de couper le bois et de faire les tas, et payent les Peul Fouta pour faire la combustion, travail de spécialistes.

oOo

Les différences sont nettes entre les deux villages anciens et les deux villages de création récente. Dans les premiers, l'organisation sociale est restée très proche de la situation "traditionnelle"; la communauté rurale garde sa signification habituelle, et ne permet pas l'émergence de dominations économiques accusées. Les seconds au contraire sont entièrement dominés par la personnalité de leur fondateur, et correspondent bien au style de la colonisation actuelle, de plus en plus marquée par l'esprit spéculatif et la réussite économique des individus les mieux placés.

Les disponibilités foncières ne peuvent être chiffrées qu'à Tabakali, où nous avons mesuré la superficie du terroir. Nous ferons la comparaison avec la situation relevée à Sob.

Le terroir couvre 815,5 hectares, y compris l'emprise du village qui est de 6,5 hectares. Seul le chef de village dispose d'une réserve foncière, non encore défrichée, de 50 hectares. Le reste du terroir est à peu près totalement défriché et exploité, à part quelques affleurements de cuirasse incultes.

Globalement, la superficie moyenne par concession était de 30 hectares en 1967 (27 concessions). Mais la distribution est très inégale; on relève surtout la situation très particulière du chef de village, qui "possède" à lui seul 223 hectares. Les 26 concessions restantes exploitent donc 586 hectares; nous retiendrons ce dernier chiffre pour comparer les disponibilités moyennes avec celles de Sob:

	Tabakali (1967)		Sob (1966)	
	586 ha		535 ha	
	Nombre	Surface moyenne	Nombre	Surface moyenne
Concessions	26	22,5	32	16,7
Exploitations	37	15,8	65	8,2
Actifs (⊗)	195	3,00	279	1,92
Habitants	263	2,22	552	0,97

(⊗) sont considérés comme actifs tous les adultes (plus de 14 ans).

À Tabakali, saisonniers compris.

Le chiffre le plus significatif est celui de la surface exploitée moyenne par habitant : 2,22 hectares à Tabakali, contre 0,97 à Sob.

On peut rapporter la population actuelle de Diout N'Guel, 1100 habitants, à la superficie avancée par BOUCHET, soit 1800 hectares (cf. note ci-dessus). On obtient 1,6 hectare par habitant, chiffre intermédiaire entre Sob et Tabakali, mais auquel nous ne pouvons accorder qu'une valeur très approximative.

Mais nous disposons de chiffres précis portant sur le "sous-terroir" de Kénialbi, un des hameaux de Diout N'Guel, que nous avons mesuré également. La superficie exploitée étant de 95,5 hectares, on obtient les moyennes suivantes (campagne 1967-68) :

	Nombre	Surface moyenne
Concessions	6	15,9
Exploitations	10	9,5
Actifs	33	2,90
Habitants	57	1,68

oOo

Une constatation s'impose vigoureusement dans ces villages des Terres Neuves : c'est la rareté des activités autres qu'agricoles. Ce fait apparait surtout par comparaison avec les villages du Baol étudiés par les économistes de l'ORSTOM (2); les relevés quotidiens de recettes et dépenses ont mis évidence l'importance des revenus provenant d'activités secondaires, artisanales et commerciales, liées à la proximité de centres urbains (Touba, M'Backé, Diourbel). Avec les accidents climatiques de ces dernières années, beaucoup de paysans ont tiré de ces occupations annexes un revenu monétaire supérieur à celui de leur champ d'arachide. Rien de tel dans les Terres Neuves; les marchés, où les femmes peuvent écouler chaque jour une petite quantité de produits, n'existent pas. Dès que l'on s'éloigne de la route goudronnée, les communications sont difficiles, et pendant l'hivernage, on circule peu; il n'y a pratiquement plus d'argent dans les villages, et guère d'occasions de s'en procurer. Chacun cultive ses champs et attend la traite. Ce repli économique pendant la période des cultures s'oppose à la vie de relations qui reste active dans les vieilles régions, où se maintient toujours un certain volume de transactions.

Il n'y a pratiquement pas d'artisans dans les villages que nous avons étudiés; il est fréquent d'ailleurs que des gens de caste artisanale n'exercent pas leur activité, et soient simplement cultivateurs. C'est le cas notamment des griots (absence de fêtes traditionnelles, sauf dans les villages Saloum-Saloum). Seuls les forgerons ont une certaine importance (fabrication des instruments de culture traditionnels et réparation du matériel de culture attelée). On rencontre quelques tailleurs, mais le plus souvent les gens achètent leurs vêtements lors de leurs déplacements de saison sèche.

(2) Voir publications de COUTY, ROCH, GASTELLU.

Comme petites activités annexes susceptibles de rapporter un peu d'argent, il n'y a guère que les transports par charrettes, surtout au moment de la récolte, pour livrer les sacs d'arachide aux coopératives, et la fabrication d'huile artisanale par les femmes, vendue au jour le jour. Quelques tressages de nattes aussi.

L'élevage.

L'élevage n'a d'importance que pour les Peul; les Serer n'ont pas réussi à constituer de troupeaux importants, même dans les villages les plus anciens. Le problème de l'eau s'y oppose, et aussi le divorce élevage-agriculture : rien n'est prévu dans les structures agraires pour associer l'élevage. Pas de protection des champs, pas d'itinéraires pour les troupeaux (les ped du Sine), pas de groupement des jachères pour y stationner les bêtes pendant la période des cultures (letoss). Les incidents sont fréquents, et bien souvent les possesseurs de bétail cherchent à s'installer à l'écart des terroirs, près des zones de bas-fonds, où l'on peut garder les animaux en hivernage sans danger pour les cultures. C'est ce qui s'est passé à Diout N'Guel avec l'installation des pint - a - kop de Kénialbi (l'un des chefs de carré a une vingtaine de bovins, ce qui est important pour la région). On emmène les bêtes s'abreuver au puits de Fass, village wolof voisin, ce qui ne va pas sans difficultés. Les Peul et les Serer voudraient faire un ped à travers les champs, mais les Wolof s'y opposent. Une bagarre a eu lieu en 1966, et les Wolof avaient décidé d'interdire l'accès au puits; il a fallu l'intervention du chef d'arrondissement. Certains vieux disent qu'ils regrettent le temps où l'administration n'autorisait pas les Wolof à s'installer près des Serer et des Peul.

A Bondié, où les Serer sont mieux groupés, il y a moins de problèmes, et les possesseurs de bovins sont relativement nombreux; nous en avons dénombré 25, sur 62 concessions.

Certains chefs de village s'opposent à la présence de bovins; c'est le cas à Tabakali, où il n'y en a pas un seul. Il faut dire que le chef de village, Serer d'origine, devenu marabout, se veut plus Wolof que tout le monde; il professe un idéal de vie selon lequel la prière et la culture excluent toute autre préoccupation. Bien que Tidjane, il adhère totalement au schéma mouride.

A Keur Ibou, la situation est différente : le chef de village, Wolof Saloum-Saloum, possède lui-même un petit troupeau, et emploie un Peul à l'année pour s'en occuper (il convient de remarquer qu'à la différence des originaires de l'Ouest, les Wolof autochtones, Saloum-Saloum, s'intéressent à l'élevage). Mais les Serer, tous récemment installés, n'ont pas encore de bovins.

Une constatation importante : les Serer n'emmènent pas dans les terres neuves leurs troupeaux du Sine. D'abord parce qu'ils sont généralement appropriés par les aînés des lignages, qui restent au pays, et aussi parce que les bêtes du Sine ne pourraient pas vivre dans les régions de l'Est, disent les paysans (nous ne savons pas si cette opinion est fondée). Aussi, les troupeaux des Serer ont été constitués sur place, petit à petit, par achats aux Peul. Ce fait a pour conséquence une évolution des règles de l'héritage : alors que dans le Sine les bovins restent toujours dans le lignage maternel, et se transmettent d'oncle à neveu utérin, dans les terres neuves, c'est le plus souvent le fils qui hérite. La raison en est que le troupeau n'a pas été hérité maternellement, mais constitué par le ménage : la femme échappe à la sphère économique de sa famille, et met ses ressources propres en commun avec son mari. Les bêtes qu'ils ont "travaillé ensemble", selon l'expression des paysans, iront au fils. A la génération suivante, il en sera naturellement de même. L'influence de l'islamisation (même si elle reste très superficielle) est certaine en ce domaine. Mais cette évolution n'empêche pas de suivre la coutume serer en ce qui concerne l'héritage des troupeaux du Sine ; à la mort de son tokor (oncle maternel), le n'dokor (neveu) émigré héritera. En somme, il y a deux catégories de bovins, qui ne se transmettent pas de la même façon. Les Serer paraissent d'ailleurs trouver tout à fait normal de respecter d'une part les coutumes traditionnelles, tout en ^{en}adoptant d'autres en milieu d'émigration.

Au sujet de l'élevage peul, signalons l'échange lait contre mil, qui se pratique couramment dans les villages, à quantités égales (une mesure de lait contre une mesure de mil). Mais nous n'avons pas observé d'association pasteurs (cultivateurs en ce qui concerne la fumure ; pendant la saison sèche arrivent des Peul nomades, qui descendent du Djolof : leur passage ne donne lieu à aucune organisation de la fumure des champs.

Le commerce.

La plus grande part du commerce de détail dans les villages des terres neuves est entre les mains des boutiquiers maures, qui s'installent jusque dans les endroits les plus reculés. Il est fréquent que des paysans s'improvisent commerçants, et tiennent une petite boutique dans leur carré, mais il est rare qu'ils puissent soutenir la concurrence des Maures.

Les Maures ne sont pas propriétaires de leur boutique; ils la louent à un habitant du village (1.000 à 2.000 francs par mois en général). Ils semblent être organisés en associations; lorsqu'un tenancier rentre en Mauritanie, ce qui est fréquent, il est aussitôt remplacé par un confrère qui prend la suite des affaires. Leur réseau s'étend au rythme de la colonisation : dès qu'un nouveau village atteint une taille jugée suffisante, une boutique est installée, qui élimine les petits revendeurs locaux.

Nous avons pu observer ce processus à Tabakali. En 1967, il y a eu jusqu'à 7 petites boutiques dans le village, dont 3 tenues par des saisonniers. Ce genre de boutiques s'improvise très vite, et est très éphémère : il suffit de construire quelques rayonnage sommaires dans une case, et de se procurer un petit stock de marchandises (souvent prises à crédit chez les Maures). Ne sont offertes que quelques denrées essentielles (huile, riz, sucre, savon, cola, cigarettes, biscuits...). Au début de 1968, à l'ouverture de la traite, le boutiquier maure du village voisin de Kourou Loumbé demande au chef de village de Tabakali de venir s'installer. Pendant que ce dernier fait construire une boutique sur la place du village, le Maure s'installe provisoirement dans un carré. La boutique est prête au mois de mai; elle est louée 1.000 francs par mois. Dans le même temps, celle de Kourou Loumbé est reprise par un confrère. Très rapidement, un stock important et varié est disponible. Tous les autres petits commerçants du village cessent leur activité, sauf un (qui se maintient surtout en tant que prêteur).

Pendant la saison des cultures, tout le monde achète à crédit. En septembre, le boutiquier maure de Tabakali nous disait qu'il avait déjà 200.000 francs à faire rentrer. Ce qui pose d'ailleurs des problèmes dans une région où la population est très mobile ; les débiteurs qui disparaissent inopinément ne sont pas rares.

A Keur Ibou, c'est le chef de village qui est commerçant, en même temps que prêteur. C'est généralement le cas dans les villages fondés par des "gros producteurs" affairistes, qui seuls peuvent résister à l'organisation commerciale des Maures. Il faut d'ailleurs remarquer que la boutique de Keur Ibou était fort mal approvisionnée pendant l'hivernage 1968.

Un autre aspect de l'activité des Maures est l'achat des moutons vers la fin de l'hivernage, au moment de la soudure, quand tout le monde cherche de l'argent pour acheter du mil. Par petits groupes, les Maures vont de village en village, et achètent les moutons au cours le plus bas ; leur troupeau grossit de jour en jour, et progresse lentement vers l'Ouest. Les animaux seront revendus à Kaolack et à Dakar, pour la fête de la Tabaski.

Le commerce ambulante est rare ; on ne rencontre guère que les colporteurs de tissu, qui se déplacent généralement en bicyclette.

II. POPULATION

A. POPULATION TOTALE

1/- Evolution de la population administrative.

Nous donnons ci-dessous la population administrative des quatre villages considérés, pour les années dont le recensement a pu être retrouvé (rappelons que la population saisonnière est comprise dans ces dénombrements, qui sont effectués pendant l'hivernage).

Villages	1957	1960	1963	1966	1967	1968
Diout N'Guel	641	881	11.014	11.096	11.172	899
Bondié	592	844	772	11.064	11.008	900
Tabakali	-	42	97	219	313	292
Keur Ibou	-	-	61	55	202	155

Ces chiffres ont la valeur que l'on sait (cf. ci-dessus, 1ère partie); ils donnent cependant une idée de la tendance démographique. Pour les vieux villages (Diout N'Guel et Bondié), l'augmentation est rapide dans la décennie 1957-67, mais la saturation semble atteinte maintenant. Les villages neufs (Tabakali et Keur Ibou) se sont naturellement peuplés au cours des dernières années - La baisse de population que l'on observe en 1968, pour les quatre villages, est essentiellement due au manque de navetanes. Ce fait est illustré par le tableau suivant, qui montre la diminution du nombre d'habitants par carré en 1967 et 1968.

Villages	1967			1968		
	Population	Carrés	Habitants par carré	Population	Carrés	Habitants par carré
Diout N'Guel	1.172	128	9,2	899	122	7,4
Bondié	1.008	134	7,5	900	135	6,7
Tabakali	313	31	10,1	292	33	8,8
Keur Ibou	202	29	7,0	155	29	5,3

2/- Population réelle recensée.

Il s'agit maintenant de recensements que nous avons effectués personnellement.

A Diout N'Guel, ont été recensés en mai 1967 la population serer (37 carrés sur 38, un était absent), et une partie des autres quartiers (38 carrés sur 82). Les navetanes de la campagne 1966-67 ont été enregistrés rétrospectivement.

Tabakali a été recensé en 1967 et 1968, en période d'hivernage.

A Bondié, les deux quartiers serer (goumag et Tene Boubes) ont été recensés pendant l'hivernage 1968.

Keur Ibou enfin, a été recensé en hivernage 1968.

Soit :

Année	Villages et quartiers	Nombre de Concessions recensées	Observations
1967	Diout N'Guel Serer	37	37 carrés Serer sur 38(1 absent)
	Diout N'Guel "Autres"	38	38 carrés sur 82: - 34 Wolof - 3 Peul - 1 Toucouleur
		75	sur 120
	Tabakali	27	21 Serer- 4"Wolofisés"- 2 Toucouleur
1968	Tabakali	30	22 Serer- 5"Wolofisés"- 3 Toucouleur
	Bondié goumag	38	37 Serer - 1 Toucouleur
	Bondié Tene Boubes	25	Tous Serer -
		63	sur 119 carrés pour l'ensemble de Bondié
	Keur Ibou	28	20 Serer- 5 Wolof- 3 Peul Fouta

L'ensemble des données recueillies se trouve résumé dans le tableau suivant.

	Nombre de carrés	Nombre de cuisines	Nombre de ménages	Population résidente				Population saisonnière				Actifs			Population présente totale	
				Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL		
1967																
DIOUT N'GUEL SERER	37	45	54	75	82	111	268	58	-	-	58	133	82	215	1326	(1)
DIOUT N'GUEL WOLOF	38	44	58	100	84	99	283	72	-	-	72	172	84	256	1355	(1)
TABAKALI	27	38	45	57	65	78	200	100	4	1	105	157	69	226	1305	
1968																
BONDIE GOU MAG	38	55	64	99	105	147	351	41	2	-	43	140	107	247	1394	
BONDIE TENE BOUBES	25	39	45	66	68	111	245	38	-	-	38	104	68	172	1283	
TABAKALI	30	39	47	61	63	77	201	58	1	-	59	119	64	183	1260	
KEUR IBOU	28	34	39	62	50	77	189	27	-	-	27	89	50	139	1216	

(1) La population saisonnière (zavetanes) est celle de la campagne 1966-67 -

3/- Comparaison population réelle / population administrative.

Les chiffres de population totale (navetanes inclus) peuvent se comparer de la façon suivante (pour Diout N'Guel et Bondié, les chiffres obtenus sur la fraction recensée sont extrapolés à l'ensemble) =

		Chiffres personnels		Administration	
		Carrés	Population	Carrés	Population
Diout N'Guel	1966/67	120	1.092	119	1.096
Tabakali	1967	27	305	31	313
Tabakali	1968	30	260	33	292
Bondié	1968	119	1.278	135	900
Keur Ibou	1968	28	216	29	155

On constate =

- a) que le nombre de "carrés administratifs" est en général supérieur au nombre de concessions réelles -
- b) que la population est tantôt sous-estimée, tantôt sur-estimée. Les chiffres administratifs recouvrent en effet deux sources d'erreurs qui jouent en sens inverse l'une de l'autre et de façon plus ou moins importante selon les villages =
 - sous-déclaration des femmes et surtout des enfants.
 - sur-déclaration des hommes, pour les semences (enfants qui sont déclarés comme adultes et navetanes fiefifs).

Comparons par exemple la répartition en hommes, femmes et enfants à Tabakali et Keur Ibou en 1968 :

	Tabakali		Keur Ibou	
	Chiffres personnels	Administration	Chiffres personnels	Administration
Hommes	119	179	89	91
Femmes	64	60	50	38
Enfants	77	53	77	26
TOTAL	260	292	216	155

La situation est inverse dans les deux villages = à Tabakali, la sur-déclaration des hommes est forte, la sous-déclaration des femmes et des enfants est relativement faible ; le total est sur-estimé - A Keur Ibou, la sur-déclaration des hommes est pratiquement nulle, la sous-déclaration des femmes et des enfants est très importante; le total est sous-estimé.

Essayons d'expliquer : à Tabakali, la population est bien implantée depuis plusieurs années; les femmes et les enfants sont relativement bien recensés, et la demande de semences est très forte - à Keur Ibou, la population est très récente; le recensement est difficile, et les gens ne peuvent encore semer beaucoup, d'où une recherche de semences moindre.

On voit par là à quel point les conditions particulières à chaque village peuvent faire varier la qualité des recensements administratifs.

B. POPULATION RESIDENTE

1/. Répartition en carrés, exploitations, ménages.

Concernant la seule population résidente, nous obtenons les données moyennes suivantes :

	Taille moyenne			Nombre moyen de		
	de la concession	de l'exploitation	du ménage	exploitations par concession	ménages par exploitation	ménages par concession
Diout N'Guel Serer	7,2	6,0	5,0	1,22	1,20	1,46
Diout N'Guel Wolof	7,4	6,4	4,9	1,16	1,32	1,53
Bondié Goumag	9,2	6,4	5,5	1,45	1,16	1,68
Bondié Tene Boubes	9,8	6,3	5,4	1,56	1,15	1,80
Tabakali (1967)	7,4	5,3	4,4	1,41	1,18	1,67
Keur Ibou	6,7	5,6	4,8	1,21	1,15	1,39
E N S E M B L E	8,0	6,0	5,0	1,32	1,20	1,58

B. Ces quotients sont tirés des nombres absolus donnés ci-dessus, § A2.

L'ensemble de l'échantillon a la composition suivante (nous retenons pour Tabakali l'année 1967) :

- Population résidente	:	1 536
- Nombre de concessions	:	193
- Nombre d'exploitations	:	255
- Nombre de ménages	:	305

a). Il est intéressant de comparer ces chiffres avec ceux de LERICOLLAIS à Sob, et avec ceux du rapport MARNAY (1).

A Sob (chiffres de 1966), les 552 habitants se répartissent en 32 m'bind et 65 n'gak. La taille moyenne de la concession s'établit donc à 17,2 habitants, celle de l'exploitation à 8,5. Il y a 2,03 exploitations par concession. (Les chiffres concernant les ménages font défaut). Il est net que, comparée à une structure "traditionnelle", la structure des villages des terres neuves a un aspect beaucoup moins compact, ce qui n'est pas surprenant. Mais il convient de remarquer que la différence se situe essentiellement au niveau de la résidence (2 exploitations par concession à Sob, contre 4 exploitations pour 3 concessions dans les terres neuves); au niveau de la taille de l'exploitation agricole, la différence est peu significative (8,5 à Sob contre 6,0 dans les terres neuves = si l'on ajoute à ce dernier chiffre les travailleurs saisonniers, qui n'existent pas à Sob, on obtient une taille moyenne de l'exploitation presque du même ordre). On peut donc en conclure à l'éclatement de l'unité résidentielle en milieu de colonisation (structures familiales moins contraignantes), l'unité de production et de consommation restant par ailleurs sensiblement du même type

P. MARNAY étudie un échantillon de 108 carrés répartis dans 18 villages, sur l'ensemble de la zone arachidière. Il obtient les chiffres suivants (1969) =

(1). Effets socio- économiques de l'opération productivité dans les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack. SEDES, Paris, Mai 1970.

Régions	Nombre de carrés	Taille moyenne du carré	Nombre de ménages	Taille moyenne du ménage	Nombre de ménages par carré
Thiès (3 villages)	20	13,1	42	5,9	2,10
Diourbel (5 villages)	40	11,8	77	5,9	1,92
Kaolack-Nord (3 villages)	19	13,3	27	9,0	1,42
Kaolack-Sud (4 villages)	16	12,1	24	8,3	1,50
Kaolack-Est (3 villages)	13	12,8	17	9,7	1,31
ENSEMBLE	108	12,5	187	7,2	1,73

Le niveau " cuisine " (ou exploitation) n'a pas été recherché.

La taille moyenne du carré varie très peu selon les régions (mais il faut remarquer que pour les villages de Kaolack, des travailleurs saisonniers sont compris); elle est nettement supérieure à celle de nos villages des terres neuves (12,5 contre 8). On notera surtout ^{le} nombre de ménages par carré plus faible dans le Saloum que dans les vieilles régions de l'Ouest = la cohésion familiale diminue, ce qui rejoint ce que nous disions plus haut en comparant nos chiffres avec ceux de LERICOLLAIS.

b). A l'intérieur de notre échantillon, on relève :

- la taille homogène de l'exploitation agricole moyenne (autour de 6 personnes), alors que la taille moyenne du carré varie notablement.
- une structure quelque peu différente chez les Wolof, semble-t-il. Le nombre d'exploitations par concession est plus faible à Diout-N'Guel wolof que partout ailleurs; à l'inverse, le nombre de ménages par exploitation y est plus fort = on aurait là l'indice d'une individualisation au niveau économique plus nette chez les Serer que chez les Wolof, mais l'échantillon wolof est trop faible pour être affirmatif sur ce point.

Si l'on considère le seul critère ethnique (indépendamment des villages), on obtient les chiffres suivants :

	Population résidente	Nombre d'exploitations	Habitants par exploitation
Serer	1.112	192	5,8
Wolof *	349	50	7,0
Peul et Toucouleur	75	13	5,8
Ensemble	1.536	255	6,0

* y compris les Serer " Wolofisés " de Tabakali

Pour les Serer, la taille moyenne de l'exploitation est de 6,4 à Bondié et 6,0 à Diout-N'Guel (villages anciens); 4,5 à Tabakali et 4,9 à Keur Ibou (villages récents).

2/ Distribution selon la taille des exploitations.

L'exploitation agricole constitue à notre sens l'entité la plus significative sur le plan économique; la concession peut en effet comprendre plusieurs exploitations indépendantes = c'est un fait d'habitat; quant au ménage, ce n'est pas une catégorie homogène, puisqu'il existe des ménages dominants et des ménages dépendants = c'est un fait démographique.

C'est donc au niveau de l'exploitation qu'il est intéressant d'analyser la distribution de la population.

Pour l'ensemble de notre échantillon et pour Sob, on obtient la répartition suivante en pourcentages :

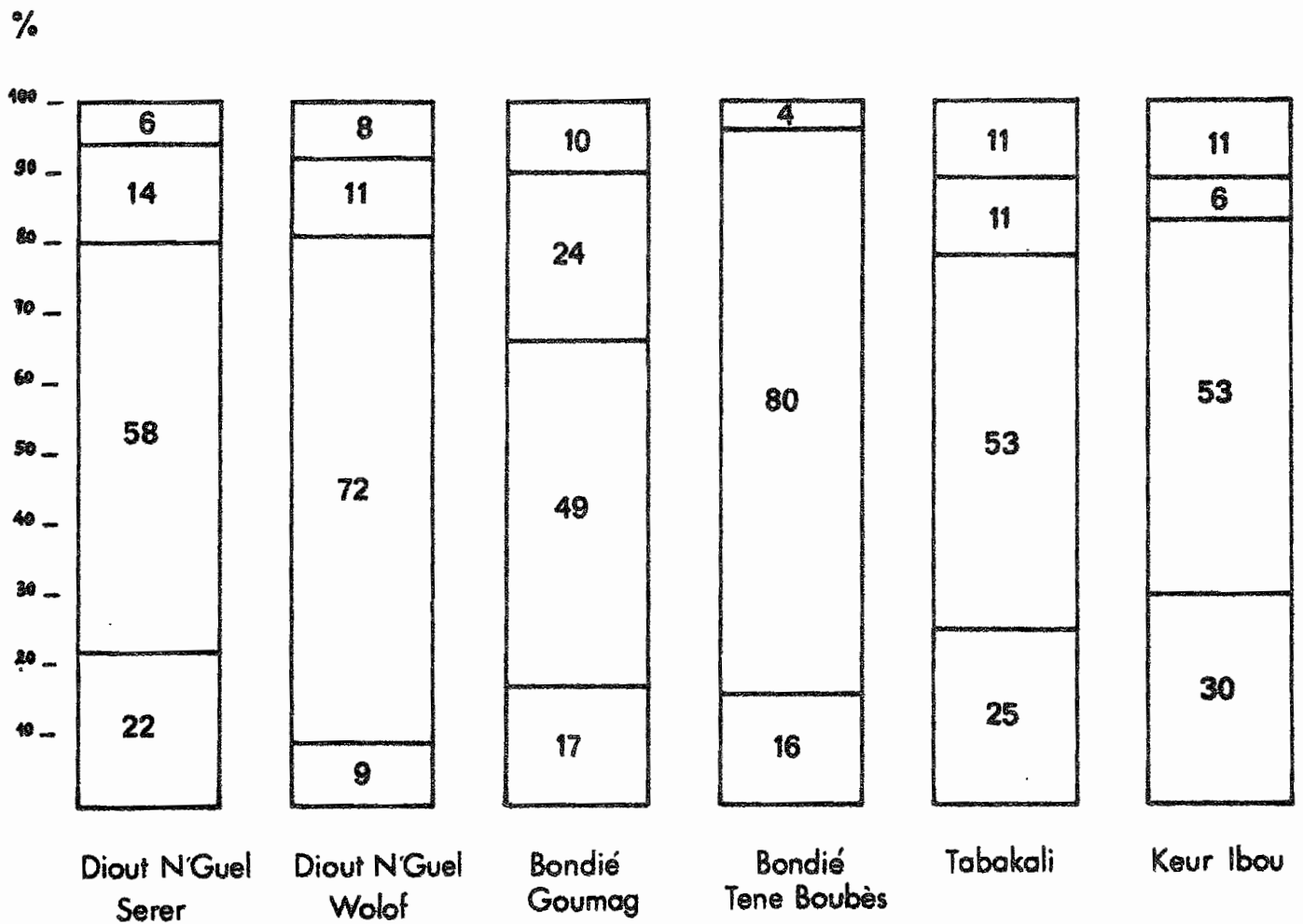
	TERRES NEUVES		SOB
Taille des exploitations	% du nombre d'exploitations	% de la population résidente	% du nombre d'exploitations
1 à 4 résidents	36	19	17
5 à 9 "	55	61	54
10 à 14 "	7	13	17
+ de 15 "	2	7	12
	100	100	100

55 % des exploitations ont un effectif compris entre 5 et 9 personnes, elles regroupent 61% de la population. La comparaison avec Sob fait apparaître la même concentration dans la catégorie 5 à 9 (54%), et une dispersion inverse autour de cette catégorie moyenne (29% d'exploitations plus grandes à Sob, contre 9 % dans les terres neuves).

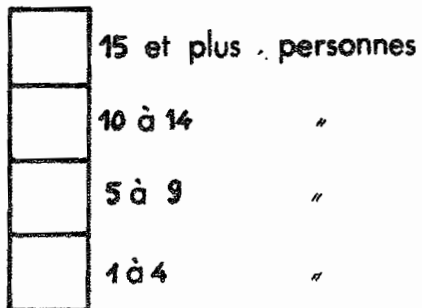
On remarque une importance plus grande des petites exploitations (1 à 4 personnes) dans les villages récents, Tabakali et Keur Ibou

	1 à 4		5 à 9		10 à 14		15 et plus		TOTAL	
	Nombre	Popu- lation	Nombre	Popu- lation	Nombre	Popu- lation	Nombre	Popu- lation	Nombre	Popu- lation
DIOUT N'GUEL SERER	18	58	23	156	3	37	1	17	45	268
DIOUT N'GUEL WOLOF	8	25	32	204	3	32	1	22	44	283
BONDIE GOUMAG	20	60	25	172	8	84	2	35	55	351
BONDIE TENE BOUBES	11	40	27	195	1	10	-	-	39	245
TABAKALI (1967)	18	51	17	105	2	22	1	22	38	200
KEUR IBOU	16	57	16	100	1	12	1	20	34	189
ENSEMBLE	91	291	140	932	18	197	6	116	255	1.536

Distribution du nombre d'exploitations et de la population résidente selon la taille des exploitations.



Exploitations de :



REPARTITION de la POPULATION résidente
selon la TAILLE des EXPLOITATIONS
en POURCENTAGE

Fig. 10

DISTRIBUTION des EXPLOITATIONS selon la TAILLE (POPULATION RESIDENTE)

Fréquence

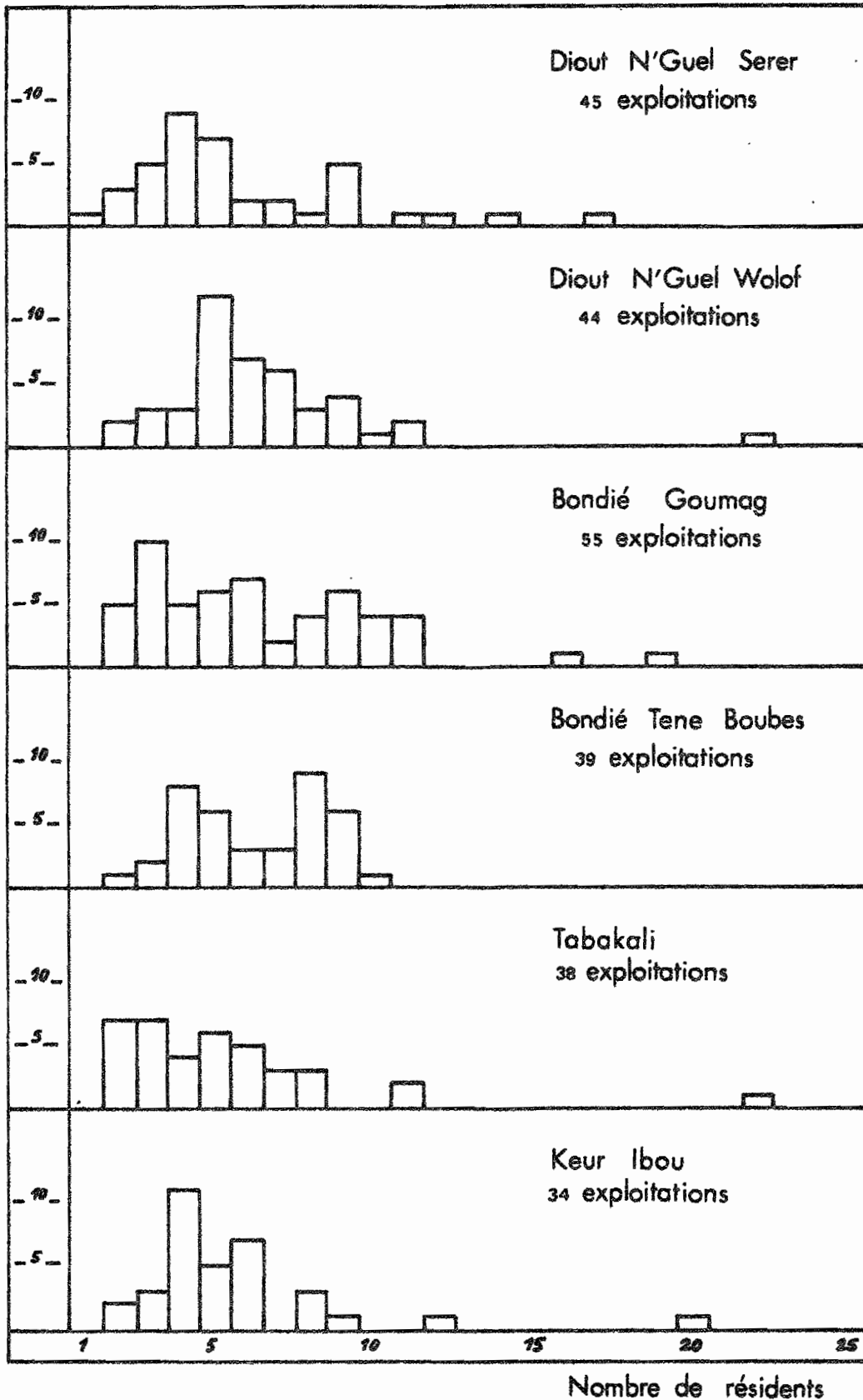


Fig. 11

3/. Structure par sexe et âge.

La répartition par sexe de la population résidente varie peu d'un village à l'autre; elle diffère peu de celle de Sob. La population féminine est légèrement supérieure à la population masculine; deux villages présentent cependant un rapport inverse, Diout N'Guel wolof et Keur Ibou.

La répartition en grands groupes d'âge est fort différente de celle de Sob = moins d'enfants et de vieillards; la population adulte de 15 à 59 ans atteint 56 %, contre 42 % à Sob. Cela signifie essentiellement que la charge représentée par les inactifs est bien moindre dans les terres neuves qu'en milieu traditionnel. On remarquera que la proportion d'adultes atteint son maximum à Diout N'Guel wolof.

Les pyramides des âges ont une allure irrégulière, comparées à celle de Sob. La base est beaucoup moins large, et l'on remarque un déficit important de jeunes hommes, qui est d'ailleurs comblé par les navetanes. Du côté féminin, un déficit similaire, mais à des âges un peu moindres, s'observe de la même façon qu'à Sob.

	Popu- lation totale	GROUPES D'AGE								SEXES			
		Nombres				%				Nombres		%	
		0-4	5-14	15-59	60 et +	0-4	5-14	15-59	60 et +	M	F	M	F
DIOUT N'GUEL SERER	268	45	66	146	11	16,8	24,6	54,5	4,1	126	142	47,0	53,0
DIOUT N'GUEL WOLOF	283	34	65	167	17	12,0	23,0	59,0	6,0	148	135	52,3	47,7
BONDIE GOUMAG	351	57	90	198	6	16,2	25,6	56,5	1,7	170	181	48,4	51,6
BONDIE TENE BOUBES	245	44	67	126	8	18,0	27,3	51,4	3,3	119	126	48,6	51,4
TABAKALI (1967)	200	32	46	113	9	16,0	23,0	56,5	4,5	95	105	47,5	52,5
KEUR IBOU	189	37	40	107	5	19,6	21,2	56,6	2,6	103	86	54,5	45,5
ENSEMBLE	1.536	249	374	857	56	16,2	24,4	55,8	3,6	761	775	49,5	50,5
Sob (1966)	552	114	159	233	46	20,7	28,8	42,2	8,3	265	287	48,0	52,0

POPULATION RESIDENTE
STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

4/. La mobilité de la population.

La mobilité est importante en milieu de colonisation, même dans les villages anciens. Les retours au pays et les changements de village sur place sont fréquents, et sont compensés par de nouvelles arrivées - Nous donnerons deux exemples :

A Bondié (poumag (fondé en 1936), 5 ménages de sintiane se sont installés en 1968, sur un terroir pourtant saturé - Sur un total de 60 chefs de ménage serer, on enregistre la ventilation suivante des durées de résidence :

1 à 5 ans	=	21
6 à 10 ans	=	10
11 à 15 ans	=	13
16 à 20 ans	=	8
plus de 20 ans	=	8

60

A la croissance globale du village s'ajoute un renouvellement de la population continu.

A Tabakali, que nous avons recensé en 1967 et 1968, nous pouvons étudier de façon très précise la mobilité de la population d'une année sur l'autre.

Sur les 200 résidents recensés en 1967, 2 sont décédés et 55 ont quitté le village. Il en reste donc 143, aux quels s'ajoutent 9 naissances et 49 arrivées, soit 201 résidents en 1968. En gros, le quart de la population a été renouvelé en une seule année.

5/. Origine géographique de la population résidente.

Les quatre cartes ci-après montrent, par arrondissements, l'origine des ménages de Diout N'Guel Serer, Bondié goumag et Tene Boubes, Tabakali, Keur Ibou.

On constate pour les Serer des origines très variées au sein de chacun des villages étudiés. Le tableau ci-dessous donne la ventilation globale par grandes régions historiques (ménages Serer seulement) :

	Sine	Baol	Diéghe	Saloum	TOTAL
Diout N'Guel (1967)	28	15	10	1	54
Bondié (1968)	65	32	4	4	105
Tabakali (1967/68)	30	7	1	4	42
Keur Ibou (1968)	5	13	8	2	28
ENSEMBLE	128	67	23	11	229
%	56,0	29,2	10,0	4,8	100,0

Ce fait n'empêche pas de trouver des regroupements par originaires d'un même village, venus individuellement, les premiers installés attirant les suivants - C'est notamment le cas à Tabakali où, sur 17 originaires de l'arrondissement de Niakhar, 10 sont du même village, Sindiane Wakhaldiam.

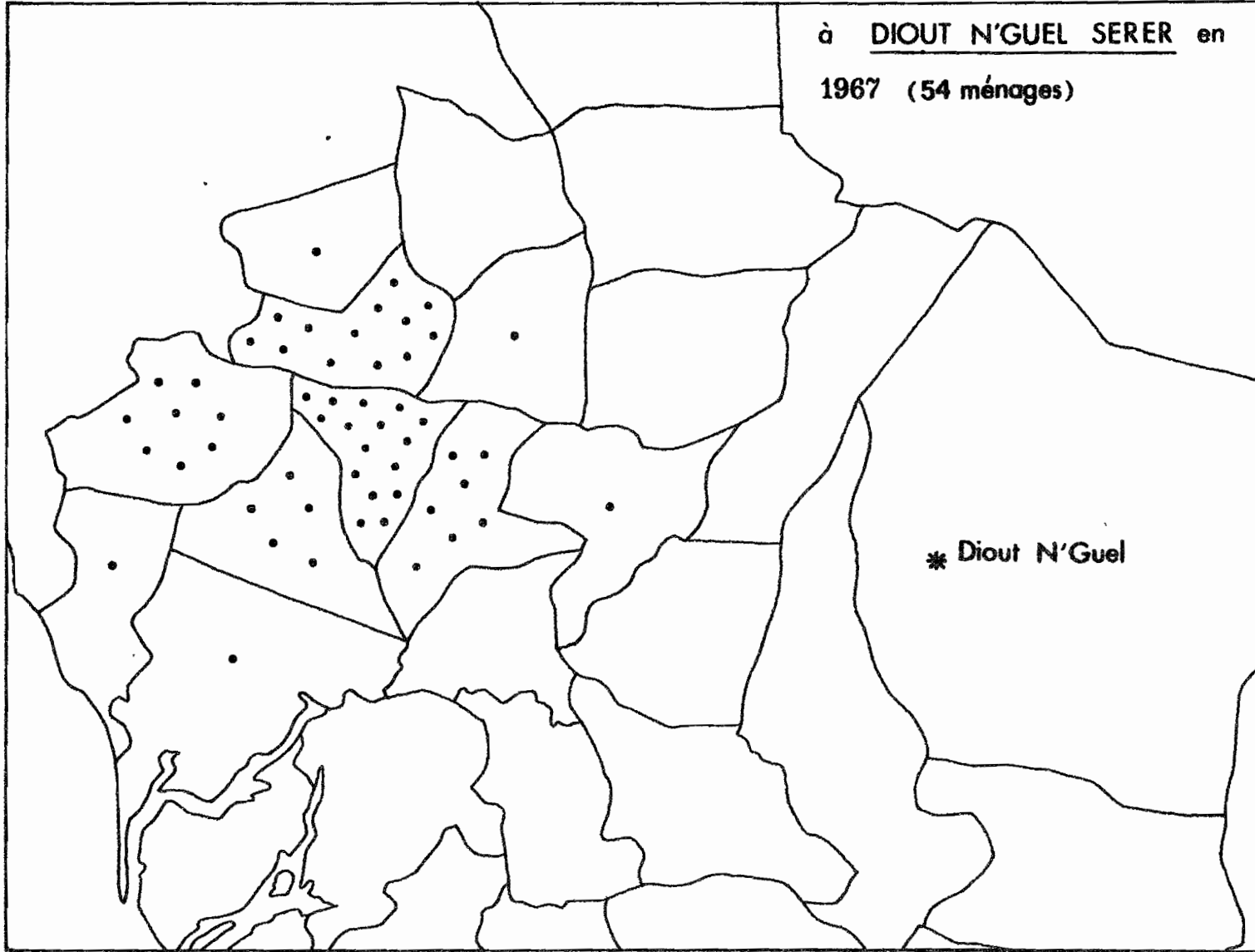
C. POPULATION SAISONNIERE

Ainsi qu'il apparaît au tableau § A2, la population saisonnière est à peu près entièrement masculine : ce sont les navetanes.

1/. Le volume des navetanes varie considérablement d'un village à l'autre, et d'une année sur l'autre. Rapporté au nombre d'exploitations, on obtient les chiffres suivants :

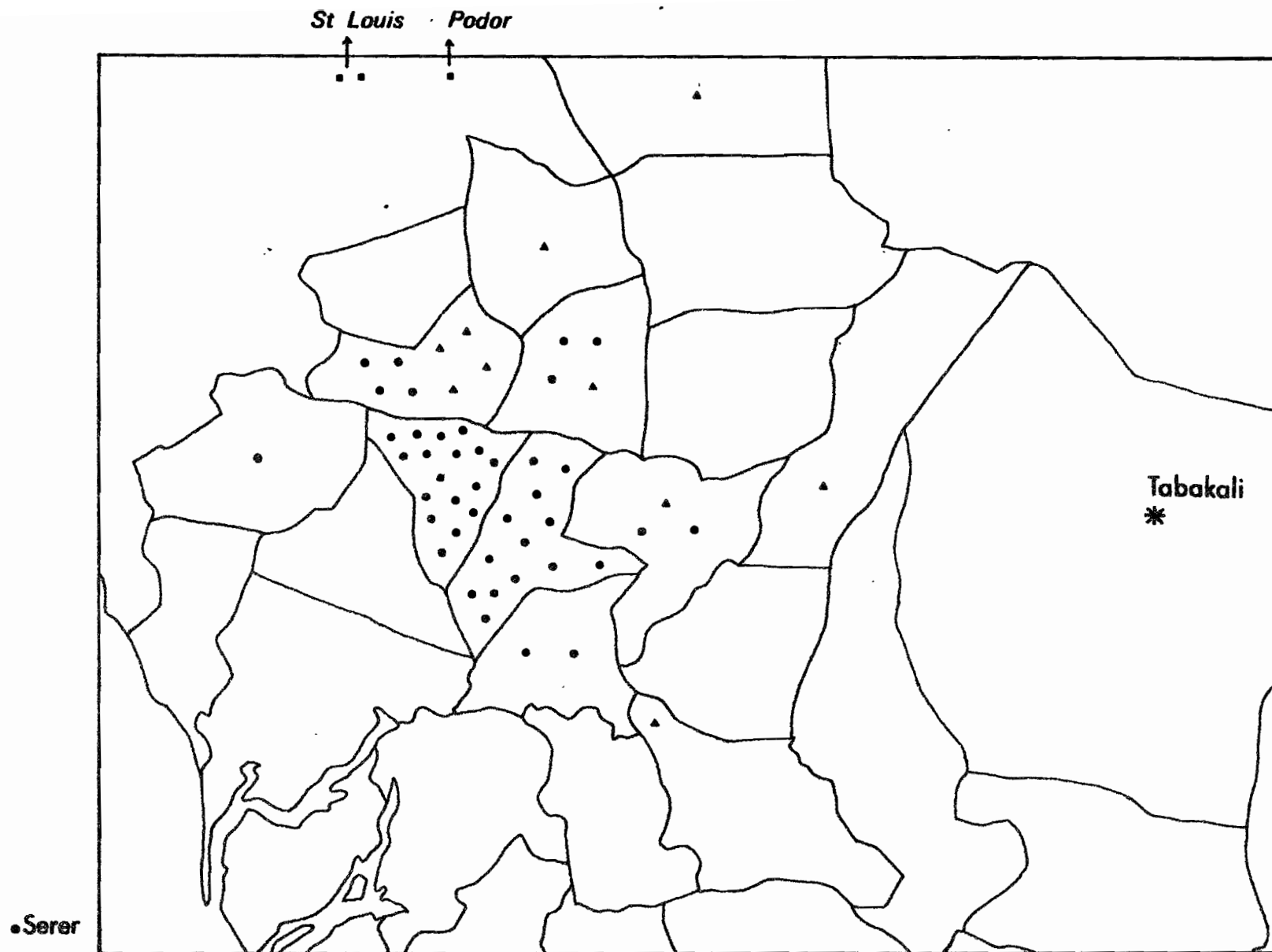
ORIGINE par ARRONDISSEMENTS
des CHEFS DE MENAGE présents

à DIOUT N'GUEL SERER en
1967 (54 ménages)



• Serer

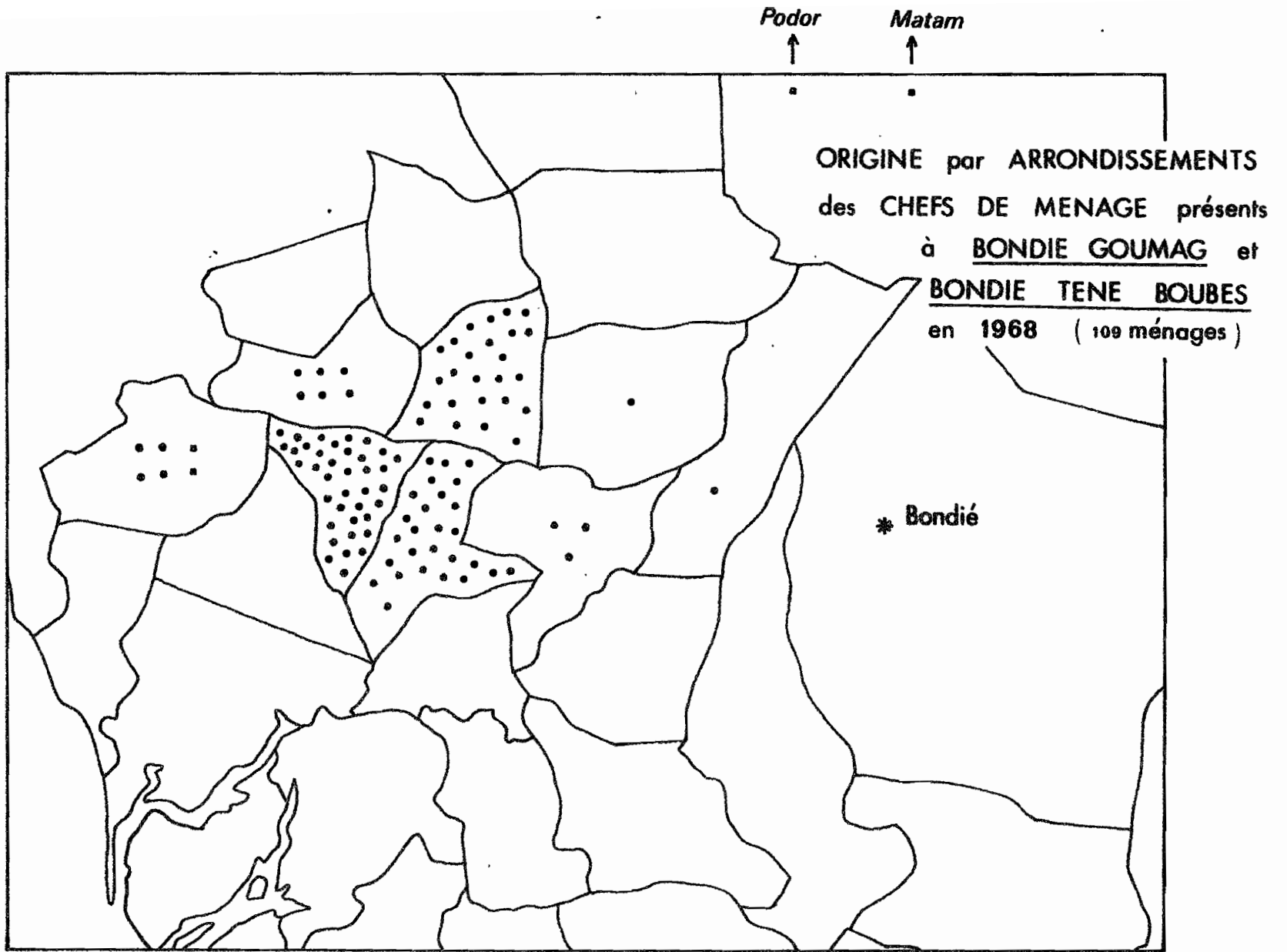
Fig. 12



- Serer
- ▲ Wolof
- Toucouleur

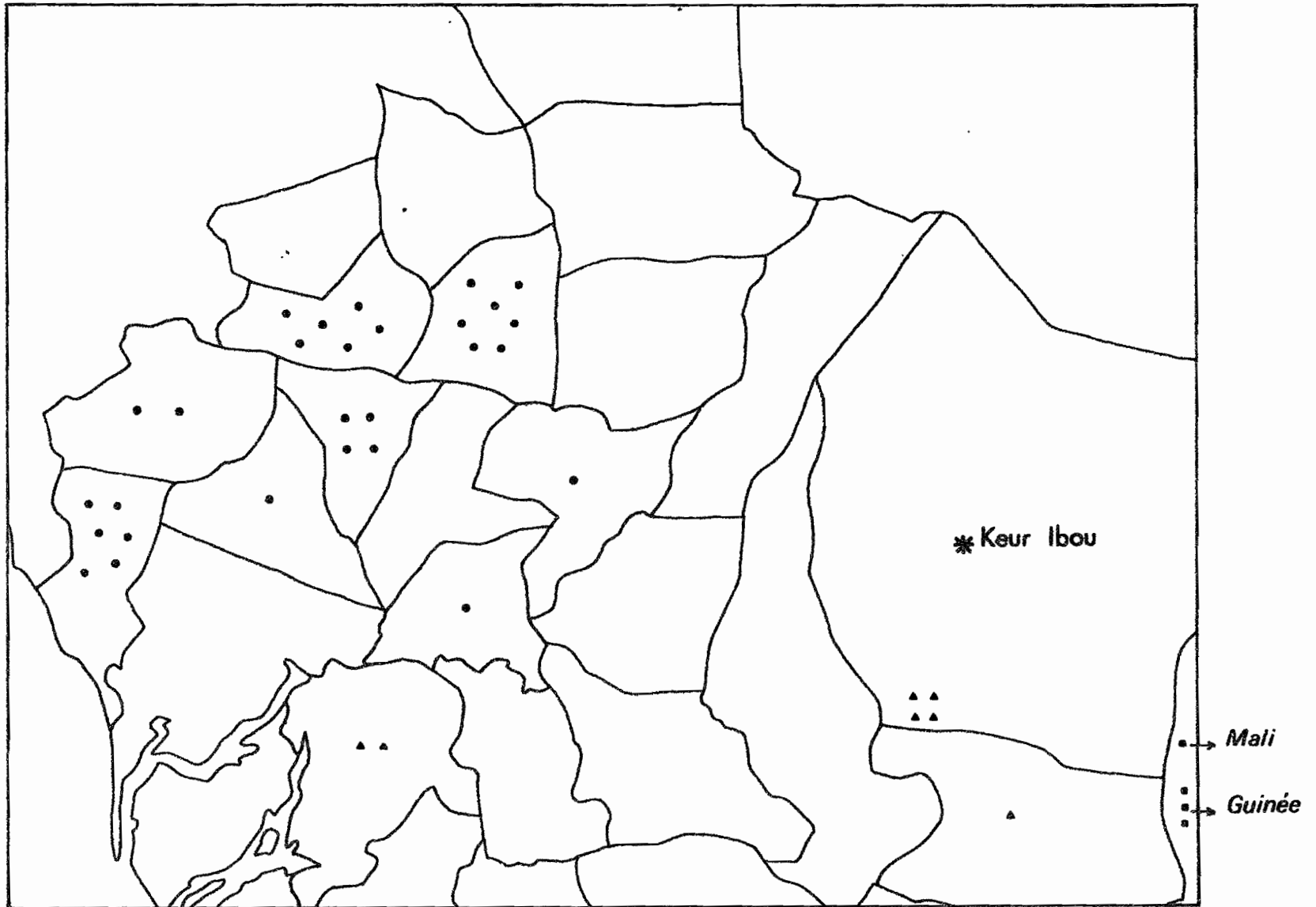
ORIGINE par ARRONDISSEMENTS des CHEFS de MENAGE
présents à TABAKALI en 1967 et 1968 (55 ménages)

Fig. 13



- Serer
- Toucouleur

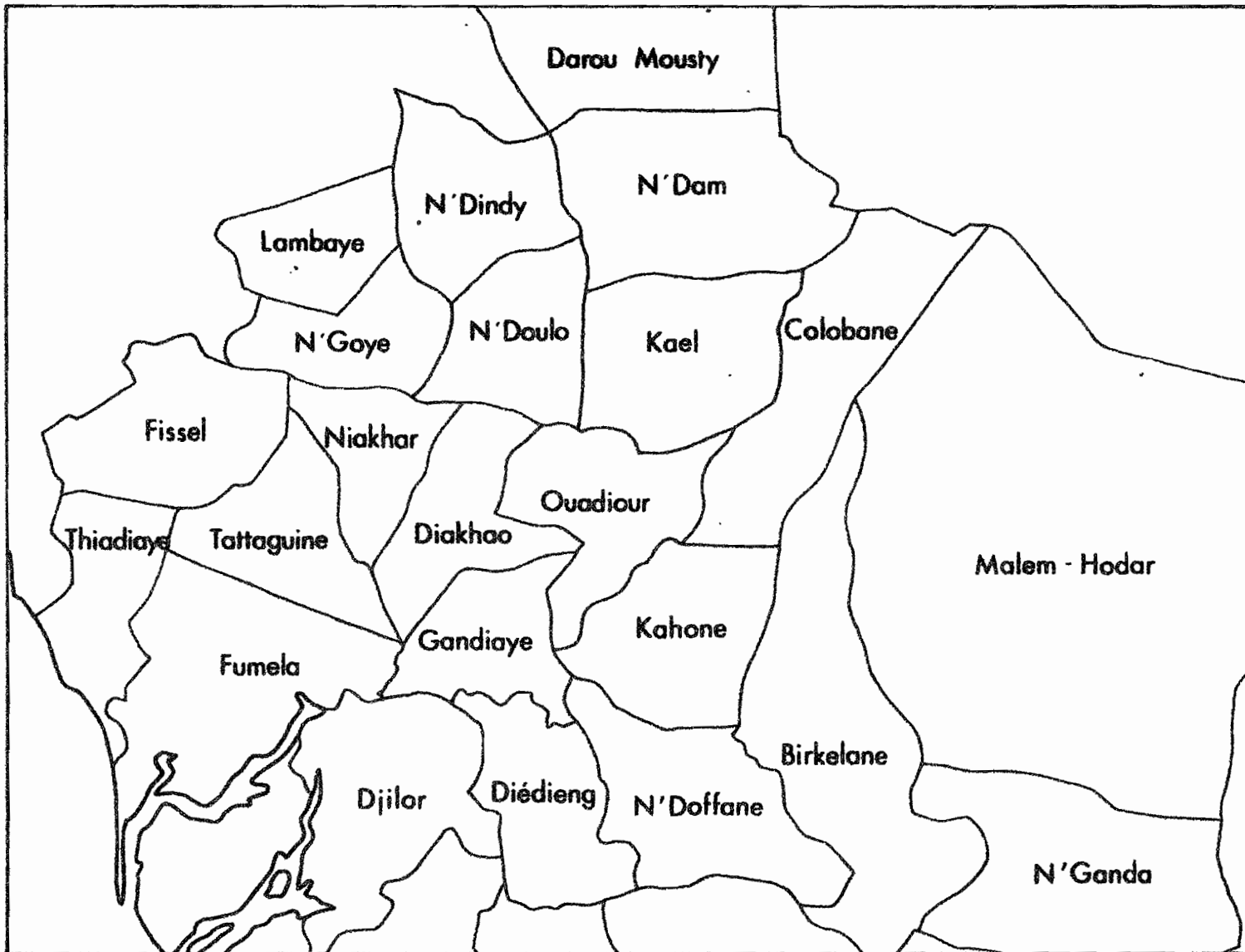
Fig. 14



- Serer
- ^ Wolof
- Peul

ORIGINE par ARRONDISSEMENTS des CHEFS de MENAGE
présents à KEUR IBOU en 1968 (39 ménages)

Fig. 15



1/1.000.000

Fig. 16

NOMS DES ARRONDISSEMENTS

	Navetanes	Exploitations	Quotient
Hivernage 66. Diout N'Guel Serer	58	45	1,3
" Woloï	72	44	1,6
Hivernage 67. Tabakali	100	38	2,6
Hivernage 68. Bondié goumag	41	55	0,7
" Tene Boubes	38	39	1,0
Tabakali	58	39	1,5
Keur Ibou	27	34	0,8

On constate :

- a) que les navetanes prennent le plus d'importance à Tabakali, village encore pionnier mais suffisamment bien implanté. (en 1967, sur 157 hommes présents au village, il y avait 100 saisonniers).
- b) que le mouvement a beaucoup décru en 1968. C'est surtout à Tabakali, recensé les deux années, que l'on peut faire la comparaison : il n'y a plus que 58 saisonniers sur 119 hommes présents au village (soit 49% de la population masculine adulte, contre 64 % en 1967).

Il est intéressant d'observer la distribution des exploitations selon le nombre de navétanes ;

Nombre de navetanes	Nombre d'exploitations						
	D.G.Séren	D.G.Wolof	BD.goumag	BD.T.B	Tab.67	Tab.68	K.Ibou
0	17	13	31	19	4	13	15
1	10	10	13	8	10	14	14
2	11	10	6	7	9	8	3
3	5	5	4	4	8	2	1
4	-	3	1	1	5	-	1
5	1	3			-	-	
6...	1				-	-	
8...					1	1	
14...					-	1	
20					1		
Ensemble	45	44	55	39	38	39	34
% des exploitations avec navetanes	62 %	70 %	44 %	51 %	89 %	67 %	56 %

Selon les villages et les années, de 44 % à 89 % des exploitations ont employé un ou plusieurs navetanes.

A Tabakali, les deux exploitations du chef de village et de son frère se distinguent par leur nombre élevé de navetanes. Si on les exclut, on trouve pour le reste du village les chiffres suivants :

	Navetanes	Exploitations	Quotient
1967	72	36	2,0
1968	36	37	1,0

2/. Age des saisonniers.

La structure par âge des saisonniers n'a été relevée qu' en 1968; elle apparait sur les pyramides des âges correspondantes.

Pour l'ensemble de l'échantillon (hommes seulement), 64 % ont moins de 30 ans, 88 % ont moins de 40 ans. C'est une main-d'oeuvre essentiellement jeune, mais on note cependant un nombre non négligeable de navétanes d'âge mûr, généralement mariés, qui laissent leur famille au pays pour " partir en campagne ".

	Bondié goumag	Bondié T.Boubès	Tabakali	Keur Ibou	Ensemble
15 à 29 ans	28	29	32	16	105
30 à 39 ans	9	8	18	5	40
40 ans et plus	4	1	8	6	19
T O T A L	41	38	58	27	164

3/. Ethnie des navétanes et ethnie des diatigui.

Sur le même échantillon de 164 navétanes recensés en 1968, on obtient la ventilation ethnique suivante (croisement de l'ethnie des navétanes avec l'ethnie des diatigui qui les emploient).

Ethnie des navétanes	Ethnie des diatigui			TOTAL
	Serer	Wolof	Toucouleur	
Serer	100	4	-	104
Wolof	18	23	3	44
Toucouleur	8	1	1	10
Peul	-	4	-	4
Sarakollé	-	-	1	1
Maure	1	-	-	1
TOTAL	127	32	5	164

Ce tableau permet de constater l'importance de l'ethnie dans la relation diatigui-navetane. Sur 104 navetanes Serer, 4 seulement travaillant chez un Wolof; réciproquement, sur 127 navetanes employés par des Serer, 100 sont Serer.

D. POPULATION ACTIVE.

Nous considérons ici comme population active l'ensemble des personnes âgées de plus de 14 ans. Sur un plan statistique, il est d'usage de limiter à 60 ans la notion d'âge actif; au niveau de l'organisation de l'exploitation agricole, cette distinction a peu de réalité.

Nombre moyen d'actifs par exploitation.

	Hommes			Femmes	TOTAL
	Résidents	Saisonniers	Ensemble		
Diout N'Guel Serer	1,7	1,3	3,0	1,8	4,8
Diout N'Guel Wolof	2,3	1,6	3,9	1,9	5,8
Tabakali 1967	1,5	2,6	4,1	1,8	5,9
Bondié Goumag	1,8	0,7	2,5	2,0	4,5
Bondié Tene Boubès	1,7	1,0	2,7	1,7	4,4
Tabakali 1968	1,6	1,5	3,1	1,6	4,7
Keur Ibou	1,8	0,8	2,6	1,5	4,1
Ensemble	1,8	1,3	3,1	1,8	4,9

(Ces quotients sont tirés des chiffres absolus donnés dans le tableau d'ensemble du § A2).

Sur l'ensemble des villages que nous avons étudiés, il apparaît que la population active moyenne de l'exploitation est de 4,9 personnes = 3,1 hommes (résidents : 1,8; saisonniers : 1,3) et 1,8 femmes.

A Sob, les chiffres correspondants sont = 4,3 actifs par exploitation, dont hommes 2,1 et femmes 2,2.

D'après la SATEC (2), pour l'ensemble du bassin arachidier, l'exploitation moyenne aurait 4,1 actifs = hommes 2,2; femmes 1,9.

L'exploitation agricole des Terres Neuves apparaît donc nettement plus efficace, du fait de la présence d'un plus grand nombre d'hommes actifs = c'est dire le rôle essentiel des travailleurs saisonniers dans la mise en valeur des zones de colonisation. L'opération productivité lancée par la SATEC en 1964, ainsi qu'une certaine désaffectation de la culture de l'arachide à la suite des mauvaises récoltes de ces dernières années,

(2). voir notamment = A. GATIN, Bilan de quatre années de vulgarisation de thèmes techniques au Sénégal, Colloque de Bambey, novembre 1968.

tendent à réduire le mouvement des navétanes. Dans une perspective économique globale, il est permis de s'interroger sur les conséquences de cette évolution : l'activité d'un travailleur agricole est certainement plus productive dans les terres neuves que dans les vieux terroirs traditionnels, et si les navétanes restent au pays, la production doit s'en ressentir.

Chapitre 2

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Une première enquête sur les exploitations agricoles a été menée pendant la campagne agricole 1967 - 1968, essentiellement à Tabakali (5 concessions comprenant 7 exploitations) et secondairement à Kénialbi, hameau du village de Diout N'Guel (2 concessions comprenant 5 exploitations).

La campagne suivante, 1968 - 1969, l'enquête a été reprise sur un échantillon plus large, et de façon plus précise. Elles comportait notamment l'enregistrement quotidien des temps de travaux agricoles, ce qui explique que Kénialbi n'ait pas été repris dans l'échantillon, faute d'avoir pu trouver un enquêteur pour y faire ce travail. A Tabakali (5 exploitations), on a alors ajouté Bondié (5 exploitations) et Keur Ibou (8 exploitations).

Villages	Nombre d'exploitations enquêtées	
	campagne 67/68	campagne 68/69
Tabakali	7	5
Kénialbi	5	-
Bondié	-	5
Keur Ibou	-	8
TOTAL	12	18

Nota. En raison de la masse de chiffres qu'elle représente, et pour ne pas trop alourdir ce texte, l'enquête sur les temps de travaux menée pendant l'hivernage 1968-69 sera traitée à part, dans un fascicule annexe.

I. METHODES D'ENQUETE.

1/ Définitions préalables.

Rappel de la notion d'exploitation agricole : l'ensemble des champs exploités par un diatigui, et par les différentes personnes dépendant de ce diatigui. Chef d'exploitation, le diatigui répartit les champs entre les membres de l'exploitation, possède le matériel et les animaux de travail, est éventuellement coopérateur, reçoit sur ses champs propres une part du travail des sourga. Cette notion recoupe celle de chef de cuisine (yal n'gak), responsable de la nourriture de ses dépendants (ce qui se concrétise par la possession de greniers à mil). Il peut y avoir plusieurs exploitations au sein d'une même concession, indépendantes les unes des autres: on distinguera alors exploitation principale et exploitation secondaire. Certains chefs de ménage ne sont pas chefs d'exploitation; ils dépendent d'un diatigui, travaillent pour lui; ils ont donc le statut de sourga.

générale

Les actifs : en règle, est active toute personne ayant mis en culture un ou plusieurs champs personnels. Etre responsable d'un champ personnel marque précisément le passage de l'enfant à l'adulte, et correspond à peu près à l'âge de 15 ans, généralement adopté dans les enquêtes de ce type. Il arrive cependant que des enfants aient un petit champ d'arachide : de dimension très restreinte, il s'agit le plus souvent d'une portion du champ paternel ou maternel, qu'on leur attribue une fois semée, "pour leur faire plaisir". On les aide souvent pour les sarclages et la récolte. Ils ne seront considérés ni comme actifs ni comme exploitants. A l'inverse, certains jeunes gens qui ont l'âge actif n'ont pas de champ personnel; ils travaillent sur les champs du père, qui leur fait souvent un "cadeau" à la fin de la campagne. On distinguera donc "actifs exploitants" et "aides familiaux."

2/ La première opération à réaliser était évidemment la mesure des champs. Dans chaque exploitation choisie était d'abord dressée la liste des actifs, et des champs mis en culture par chacun de ces actifs. L'expression employée pour ce repérage est "destinataire de la récolte" : elle est sans équivoque, chaque parcelle étant cultivée au profit de telle ou telle personne, quelles que soient la ou les personnes qui y travaillent. Il arrive qu'une parcelle soit commune à deux personnes (par exemple deux femmes, ou deux sourga), qui travaillent ensemble et se partagent le produit de la récolte; le cas est rare cependant. Sur cette fiche collective étaient portés également des renseignements concernant les conditions foncières (identité du possesseur du champ, conditions du prêt, / ^{date du} défrichement, année de la dernière jachère).

Muni de ce répertoire, et guidé par un membre de l'exploitation, on procédait alors à la mesure des champs. Plusieurs méthodes ont été employées. La première année, nous avons fait à Tabakali et Kenialbi un levé topographique; les cheminements préalables étaient effectués au théodolite-boussole Wild (mesure des angles et des distances, simplement notées sur le terrain, et reportées ultérieurement sur papier millimétré); le levé de détail se faisait ensuite à la planchette déclinée, avec alidade pour les visées et éclimètre pour les mesures de distance. Ce travail visait à obtenir une représentation graphique de l'emprise foncière des exploitations y compris les terres en jachère et les champs prêtés. A cette optique "étude de structures agraires", nous avons substitué la seconde année une méthode plus expéditive, consistant à chercher simplement la superficie des champs mis en culture, sans les situer sur un plan. Nous avons alors à nouveau employé le théodolite-boussole, outil remarquable à notre avis pour ce type de travail; peu encombrant, facile à transporter et à stationner, il donne à lui seul les deux mesures nécessaires, angles et distances, et permet des visées longues et précises. Les chiffres sont notés sur un calepin, avec un croquis très expédié de l'allure générale du champ; le report se fait ensuite au bureau, avec le planimétrage. Nous étions accompagné sur le terrain par deux porte-mire, qui stationnent successivement tous les angles du champ, l'un partant vers la gauche, l'autre vers la droite, par rapport à la station du théodolite. Pour les très grands champs, on procède comme en cheminement, visée arrière sur une mire, visée avant sur l'autre. On peut même effectuer par cette méthode un levé parcellaire complet, à condition de disposer d'un canevas suffisant; c'est ce que nous avons fait pour la se-

conde année à Tabakali, puisque nous avons le canevas de l'année précédente (1).

Les opérations de mesure étaient commencées dès que possible après les semis et devaient être menées assez rapidement; quand l'hivernage s'avance, le développement des herbes et la croissance des mils gênent considérablement la visibilité. Des oublis ou des erreurs pouvaient aisément être réparés après les récoltes, les limites restant très nettes pendant une bonne partie de la saison sèche.

Pour chaque champ mesuré, était ouverte une fiche destinée à recevoir toutes les informations le concernant. Une autre fiche était ouverte au nom de chacun des actifs, comportant tous les éléments destinés à l'établissement de comptes économiques.

3/ Autre problème de mesure : la production, c'est-à-dire les quantités-récoltées. On a demandé aux paysans la récolte effectuée sur chaque champ. Pour l'arachide, il n'y a pas de difficulté : après le battage et le vannage, les gousses sont mises en sac sur le champ; le poids du sac est à peu près constant (environ 60 Kg.) et chacun connaît avec exactitude le nombre de sacs qu'il a récolté. Ce nombre est exprimé en m'bam, la charge d'un âne, c'est-à-dire deux sacs, 120 kg. Les Serer disent ofam ou plus souvent souf. Les petites quantités sont exprimées en "bassines" (ou "baignoires"); un souf vaut huit bassines.

Pour le petit mil, les épis sont rassemblés en une sorte de fagot, appelé goussar, tak, ou n'dal. Le poids de ces fagots varie considérablement d'une année sur l'autre, et d'une concession à une autre; on a donc procédé à un étalonnage dans chaque concession : une dizaine de goussar étaient choisis au hasard, avant qu'ils soient mis dans les greniers; on les pesait et un numéro était fixé sur chacun. Comme c'était le poids en grain, après battage, que nous recherchions, on demandait alors aux femmes de les battre, et de mettre le grain obtenu pour chaque goussar dans des sacs en plastique que nous fournissions, accompagné de son numéro. Lorsque le battage était fait, on repassait dans le carré pour peser les sacs.

(1) Nous avons également expérimenté la planchette Topochaix associée au théodolite, formule intéressante mais nécessitant dans la pratique la présence de deux opérateurs.

Le poids moyen obtenu était appliqué au nombre de goussar récoltés dans chaque champ, nombre que les paysans connaissent. Les chiffres que nous donnons sont donc des poids en grain, et non en épis.

Pour le sorgho, la mesure utilisée par les Serer est la bassine, remplie de panicules; il a suffi d'étalonner le poids de grain obtenu après battage de cette bassine (d'ailleurs les paysans le savent eux-mêmes fort bien). Les Wolof Saloum-Saloum estiment les récoltes de sorgho en diokh, sortes de petites gerbes; ils savent également à quel poids de grain cela correspond.

Les chiffres obtenus étaient reportés sur les fiches, et complétés par l'enregistrement des données concernant la destination des quantités récoltées : commercialisation, remboursements, conservation, pour chaque personne. La principale difficulté est de trouver les gens au bon moment, notamment les navetanes, qui partent le plus rapidement possible après les récoltes .

4/ C'est au niveau de l'exploitation et de l'interprétation des données en vue d'établir un bilan économique que se posent des problèmes. Tout ce qui touche au domaine monétaire est d'une grande complexité. Passons sur les ventes et achats de semences, sur les remboursements de dettes "privées" contractées au cours de l'hivernage (pratiquement, tout est affaire de cas d'espèce), et essayons de voir comment se passent les choses dans le secteur coopératif.

Dans le courant du mois de décembre, avant l'ouverture de la traite qui a lieu dans les premiers jours de janvier, les paysans procèdent au transport des récoltes d'arachide, au secco CRAD pour le remboursement des semences, et à la coopérative où les livraisons sont comptabilisées d'abord en remboursements (matériels et produits), ensuite en apports, ce qui donne lieu à la remise de deux types de reçus. Lorsque la coopérative est financée (ce qui ne va pas sans retards), les paysans sont payés au prix de campagne, sur présentation des "reçus d'apports". Toutes ces opérations se font au nom du coopérateur, qui répartit l'argent au sein de son carré, au prorata de la récolte de chacun, déduction faite de la part des remboursements lui revenant. Eventuellement, la situation se complique encore lorsque sous le nom d'un coopérateur sont commercialisées en plus des arachides provenant de personnes extérieures au carré.

Dans la pratique, les choses se passent ainsi : chaque personne opérant sous le nom de tel coopérateur assure elle-même le transport de son arachide à la coopérative ; elle reçoit une quittance, qui est remise au coopérateur, lequel va régulariser son compte remboursements/ apports avec sa propre récolte. La répartition de l'argent se fait alors sur la base des quittances rapportées par chacun. Il est facile d'imaginer les situations embrouillées auxquelles l'on se heurte pour tenter d'établir un compte d'exploitation, et de ventiler les revenus de chacun. Les reçus de coopérative que montrent les paysans ne sont pratiquement d'aucun secours.

II.- PRESENTATION DE L'ECHANTILLON (1).

A. CAMPAGNE 1967 - 68.

Tabakali

Cinq concessions ont été retenues, dont celle du fondateur- chef de village. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un paysan Serer, puisqu'il se veut résolument Wolof et qu'il a plutôt le style d'un " entrepreneur ", il nous a paru intéressant d'étudier une telle exploitation, bien représentative de l'esprit qui anime les "gros producteurs" des Terres Neuves. Les quatre autres sont des paysans Serer du Sine. Deux de ces concessions se divisent en deux exploitations distinctes (n°s 3 et 4).

Kénialbi

Deux concessions ont été étudiées dans ce hameau, qui fait partie du village administratif de Diout N'Guel. Elle sont divisées, la première en trois exploitations, la seconde en deux exploitations. Il s'agit de Serer originaires du Sine et du Diéghem (région de Fissel).

Le tableau de la page suivante présente l'ensemble des données démographiques de l'échantillon 1967 - 1968, en séparant l'exploitation du chef de village de Tabakali, bien différente de celles des paysans Serer.

Pour les 11 exploitations Serer, la taille moyenne de l'exploitation s'établit à 4,9 actifs exploitants et 6,4 habitants. L'exploitation moyenne est beaucoup plus modeste à Kénialbi, où il n'y a pratiquement pas de navetanes : les conditions d'exploitation apparaissent très proches de celles du Sine, alors qu'à Tabakali l'aspect pionnier et spéculatif ressort nettement.

(1) Voir en annexe la description détaillée de chacune des exploitations observées.

Population des exploitations observées en 1967.

Exploitations	Actifs exploitants						Popula- tion totale	
	Sourga					Enfants		
	Diatigui	Femmes	Résidents	Saisonniers	Total			
<u>TABAKALI</u>								
n° 1 chef de village	1	9	2		20	32	10	42
n° 2	1	4	2		3	10	1	11
n° 3 A	1	1	-		3	5	-	5
B	1	1	-		3	5	-	5
n° 4 A	1	2	-		3	6	1	7
B	1	1	1		1	4	2	6
n° 5	1	2	1		4	8	1	9
6 exploitations Serer	6	11	4		17	38	5	43
TOTAL	7	20	6		37	70	15	85
<u>KENIALBI</u>								
n° 1 A	1	2	1		-	4	2	6
B	1	1	-		1	3	1	4
C	1	1	-		-	2	1	3
n° 2 A	1	2	1		-	4	4	8
B	1	1	-		1	3	3	6
5 exploitations Se- rer	5	7	2		2	16	11	27
11 exploitations Serer	11	18	6		19	54	16	70
ENSEMBLE	12	27	8		39	86	26	112

B. CAMPAGNE 1968 - 1969

Tabakali

Les cinq mêmes concessions ont été suivies, mais les exploitations secondaires 3 B et 4 B ont disparu en 1968. Le nombre de navetanes est moins important, notamment chez le chef de village.

Bondié

Les quatre concessions retenues à Bondié sont situées dans le quartier Goumag; ce sont tous des Serer du Sine, installés depuis longtemps(sauf l'exploitation secondaire 1 B, qui est récente).

Keur Ibou

L'échantillon comprend d'une part trois concessions Wolof Saloum-Saloum, dont celle du fondateur - chef de village, d'autre part cinq exploitations Serer (deux du Sine, deux du Baol, une du Diéghem). Nous avons retenu les Wolof à des fins de comparaison (2)

Pour l'ensemble des 14 exploitations Serer, la taille moyenne est de 4,8 actifs exploitants et 7,1 habitants. A Keur Ibou, les exploitations sont de petite taille, car il s'agit de paysans arrivés très récemment (installés en 1967 et 1968).-

(voir tableau page suivante).

(2) Il faut dire aussi que nous y étions quelque peu obligé ; nous avons recruté dans le village un Serer capable de faire l'enquête temps de travaux, et le chef de village n'aurait pas compris que nous n'employions pas également l'un de ses fils, titulaire du Certificat d'études.

Population des exploitations observées en 1968.

Exploitations	Actifs exploitants					Autres adultes *	Enfants	Popula- tion totale
	Sourga				Total			
	Diatigui	Femmes	Résidents	Saison- niers				
TABAKALI								
n° 1. Chef de village	1	8	2	14	25	-	11	36
n° 2	1	4	2	2	9	1	3	13
n° 3	1	1	-	2	4	-	-	4
n° 4	1	2	-	2	5	-	1	6
n° 5	1	2	2	3	8	2	3	13
4 exploitations Serer	4	9	4	9	26	3	7	36
Total	5	17	6	23	51	3	18	72
BONDIE								
n° 1 A	1	2	-	1	4	-	3	7
B	1	1	-	-	2	-	2	4
n° 2	1	3	2	-	6	-	5	11
n° 3	1	2	1	2	6	-	2	8
n° 4	1	2	1	-	4	-	5	9
5 exploitations Serer	5	10	4	3	22	-	17	39
KEUR IBOU								
n° 1	1	4	3	4	12	1	11	24
n° 2	1	2	-	3	6	1	3	10
n° 3	1	1	-	2	4	-	4	8
3 exploitations Wolof	3	7	3	9	22	2	18	42
n° 1	1	1	1	1	4	-	-	4
n° 2	1	1	1	1	4	-	-	4
n° 3	1	1	1	-	3	-	1	4
n° 4	1	1	-	2	4	-	3	7
n° 5	1	2	-	1	4	-	2	6
5 exploitations Serer	5	6	3	5	19	-	6	25
4 exploitations Serer	14	25	11	17	67	3	30	100
ENSEMBLE	18	40	16	40	114	5	59	178

n° ayant pas de champ personnel.

III.- LES FACTEURS DE PRODUCTION.

Outre la main d'oeuvre, les facteurs qui conditionnent la production des exploitations sont l'accès à la terre (disponibilités foncières) et l'équipement en matériel de culture. Le capital bâti, les installations fixes, seront négligés : ils sont extrêmement modestes et très homogènes (le chef de village de Tabakali fait cependant exception).

1°.- Situation foncière des exploitations.

Il y a un clivage essentiel entre les premiers installés, qui ont participé au défrichement et sont donc baron souf ("possesseur" de terres), et ceux qui, arrivés plus tard, cultivent des terres empruntées. Les exploitations secondaires sont en général dans le deuxième cas.

a). A Tabakali, les premiers arrivants se sont taillé de vastes domaines (notamment le chef de village et son frère, qui sont les seuls à disposer d'une réserve foncière, non encore défrichée), et prêtent des terres aux nouveaux. Le tableau ci-dessous résume la situation des exploitations observées pour 1967 (en hectares) :

Exploitations n°	Surface " possédée "					Surface empruntée
	Cultivée	en jachère	Forêt ou inculte	Prêtée	Total	
1	131,8	13,0	60,5	27,7	223,0	3,1
2	32,9	10,5	1,7	3,4	48,5	2,1
3 A	17,1	0,1	1,1	16,0	34,3	2,8
3 B	-	-	-	-	-	16,2
4 A	18,7	-	-	3,9	22,6	2,5
4 B	-	-	-	-	-	12,8
5	-	-	-	-	-	18,2
TOTAL	200,5	23,6	53,3	51,0	328,4	57,7

Les trois premières sont bien pourvues; l'exploitation 4 A, plus récente, dispose déjà de moins de terres; les trois autres n'en ont pas. Les dernières ont emprunté dans les conditions suivantes :

n° 3 B : 8 ha au chef de ^{la} concession (3 A) et 8,2 ha à d'autres prêteurs.

n° 4 B : 3,9 ha au chef de la concession (4 A) et 8,9 ha à d'autres prêteurs.

n° 5 = : n'a pu trouver que 11,3 ha à Tabakali, et a emprunté en plus 6,9 ha dans le village voisin de Kourou Loubé.

On constate que les prêts de la part des bien nantis réduisent beaucoup les jachères qu'ils pourraient avoir (et désireraient avoir, mais il est difficile de refuser une demande de prêt)

Les quatre exploitations qui possèdent des terres totalisent 275 ha exploitables (forêt et inculte exclus) : elles en ont cultivé 72%, en ont prêté 19 %, et en ont laissé 9 % seulement en jachère.

Pour 1968, la situation était la suivante :

Exploitations n°	Surface " possédée "				Total	Surface empruntée
	cultivé	en jachère	Forêt ou inculte	prêtée		
1	101,4	68,5	48,5	4,6	223,0	3,1
2	29,5	12,2	1,0	5,8	48,5	0,5
3	14,9	2,2	1,0	16,2	34,3	1,1
4	14,5	4,6	-	3,5	22,6	1,2
5	-	-	-	-	-	34,0
TOTAL	160,3	87,5	50,5	30,1	328,4	39,9

La diminution de la main d'oeuvre en 1968 se fait sentir sur les surfaces cultivées, qui sont nettement moins importantes. La demande de terres de la part des emprunteurs est moins forte, et les surfaces en jachère ont augmenté. Sur 278 ha exploitables possédés, on obtient les pourcentages suivants : cultivé 58 %, prêtée 11 %, jachère 31 %. L'exploitation n° 5, sans terres, a pu emprunter 34 hectares (17 à Tabakali et 17 en dehors du village).

b). A Kénialbi, les emprises foncières sont beaucoup moins considérables. La situation des deux concessions était la suivante (1967) :

Exploitations n°	Surface possédée				Surface empruntée
	cultivée	en jachère	prêtée	Total	
1 A	10,0	0,4	6,1	16,5	0,7
2 B	-	-	-	-	6,2
1 C	-	-	-	-	4,4
2 A	8,5	1,5	-	10,0	-
2 B	2,8	-	-	2,8	3,8
TOTAL	21,3	1,9	6,1	29,3	15,1

Concession n° 1 : l'exploitation principale dispose de 16,5 ha; elle en cultive 10 et en prête 6,1 aux deux exploitations secondaires. Il ne reste que 0,4 ha en jachère.

Concession n° 2 : les deux chefs d'exploitation (ce sont des frères) ont défriché; ils sont donc borom souf tous les deux, et disposent ^{ensemble} de 12,8 ha, dont 11,3 sont cultivés et 1,5 en jachère.

c) A Bondié et Keur Ibou, seuls les champs cultivés en 1968 ont été mesurés; nous ne connaissons donc pas les superficies "possédées". La ventilation des surfaces cultivées en "possédé" et "emprunté" est cependant intéressante :

BONDIE - Surfaces cultivées en 1968.

Exploitations	Possédé "	Emprunté
1 A	2,96	7,94
1 B	-	5,78
2	8,76	10,31
3	15,48	0,74
4	5,94	0,62

L'exploitation secondaire 1 B, installée récemment, n'a pas de terres. Les exploitations 1 A et 2 ont beaucoup de jachère, ce qui montre que les paysans cherchent à ménager des jachères sur leurs terres lorsqu'il est facile d'en emprunter d'autres, ce qui était le cas en 1968 (réduction des superficies cultivées par rapport aux années précédentes). Ajoutons que ces emprunts de terres ont été faits surtout auprès des Peul, lesquels semblent avoir, en tant que premiers occupants du terroir, un domaine foncier largement supérieur à leurs besoins.

KEUR IBOU - Surfaces cultivées en 1968.

Exploitations	" Possédé "	Emprunté
Wolof 1	39,55	-
2	-	16,05
3	6,34	3,48
Serer 1	10,34	0,96
2	11,28	-
3	7,02	1,00
4	10,27	1,74
5	4,70	6,52

La quasi totalité des terres empruntées le sont à l'exploitation Wolof n° 1 (le chef de village, depuis la fondation, il a accru sans cesse ses défrichements). L'exploitation Wolof n° 2 est dans une situation un peu particulière : elle ne réside au village que pendant l'hivernage, et cultive exclusivement sur les terres du chef de village.

Les quatre premières exploitations Serer, installées en 1967, cultivent leurs défrichements, qui sont d'ailleurs supérieurs à leurs possibilités de travail en 1968 : toutes ont en réserve des surfaces défrichées qui n'ont pu êtreensemencées. La cinquième, installée en 1968, est dans la situation particulière des sintiane : les défrichements de l'année ne pouvant être cultivés qu'en arachide, les surfaces nécessaires au mil sont empruntées.

2°) Matériel et cheptel.

On rappellera que seuls les diatigui possèdent le matériel de culture; le régime du travail des sourga prévoit l'utilisation de ce matériel sur leurs propres champs.

L'équipement des exploitations est relativement important. La majeure partie du matériel de culture attelée est d'acquisition récente; l'action de la SATEC y est ~~pour~~ beaucoup. Il en résulte un endettement important auprès des coopératives, surtout pour les nouveaux installés, qui sont le plus souvent dépourvus de matériel lorsqu'ils arrivent.

Ce matériel de culture attelée, utilisant la traction équine ou asine, comprend essentiellement :

- le semoir : pratiquement, tous les champs d'arachide sont maintenant ensemencés au semoir; parfois, les femmes commencent à semer leur champs à la main, et le travail est terminé par les hommes lorsque le semoir est disponible. L'ancien modèle à disque de 12 ou 14 trous a presque disparu; seul le modèle "Super-Eco", à disque de 24 trous, est maintenant commercialisé (il permet d'atteindre la densité optimale de 110.000 graines à l'hectare avec un écartement de 60 cm entre les lignes, cet écartement étant nécessaire pour les sarclages à la houe et pour le soulèvement). Des cuillers sont adaptables pour le semis mécanique des mils, qui se pratique de plus en plus.
- la houe occidentale, instrument léger pour lequel la traction asine est suffisante. C'est donc une formule économique, et cette houe équipe les exploitations qui ne possèdent pas de cheval. Mais, suffisante pour les sarclages, elle ne permet pas le soulèvement de l'arachide.
- la houe Sine, plus lourde, réclame en principe le cheval. Elle permet le soulèvement, grâce à une lame adaptable, dite "lame firdou" (le plus souvent, les paysans se dispensent de l'achat de cette lame, de prix élevé, et utilisent des lames artisanales, faites par les forgerons).
- le bâti Arara, conçu surtout pour le soulèvement, mais utilisable également pour les sarclo-binages (il permet aussi le labour, par adaptation d'un corps de charpe). Très robuste, mais de prix plus élevé que les houes précédentes, ce matériel est très apprécié dans les terres neuves, où il est couramment utilisé pour les sarclages (moins stable que la houe Sine pour cet usage, inconvénient compensé par l'efficacité du soulèvement.)

Il faut ajouter les charrettes, à âne ou à cheval, dont l'utilité est particulièrement évidente dans les terres neuves : récoltes d'arachide plus importantes, éloignement des coopératives, transport de l'eau.

Le stade supérieur de la modernisation agricole est le recours à la traction bovine, qui nécessite d'autres matériels, plus onéreux. Aucune des exploitations observées n'a encore franchi ce pas.

On trouvera dans les tableaux suivants la situation de l'équipement en matériel et en cheptel de traction, dans les exploitations de notre échantillon. (N.B. : il s'agit du matériel effectivement disponible au début de la campagne agricole, à l'exclusion du matériel qui ne peut être utilisé, notamment pour cause de mise en gage).

1967

Exploitations	Semoirs	Houes	Charrettes	Chevaux	Anes
<u>TABAKALI</u>					
1	12	11	7	10	1
2	3	2	1	2	-
3 A	1	1	1	1	1
B	1	1	-	-	1
4 A	1	1	1	1	-
B	-	1	-	1	-
5	2	2	-	-	1
<u>KENTIALBI</u>					
1 A	3	3	-	1	-
B	-	-	-	-	1
C	-	-	-	1	1
2 A	-	-	1	1	1
B	1	1	-	-	1
11 exploita- tions Serer	12	12	4	8	6
<u>ENSEMBLE</u> 12 exploitations	24	23	11	18	7

1968

Exploitations	Semoirs	Houes	Charrettes	Chevaux	Anes
<u>TABAKALI</u>					
1	14	12	8	10	1
2	2	3	1	2	1
3	2	1	1	1	1
4	1	2	1	1	-
5	2	2	-	1	1
<u>BONDIE</u>					
1 A	2	1	1	1	1
B	1	1	-	-	1
2	1	2	2	2	-
3	1	1	1	4	-
4	1	1	1	-	1
<u>KEUR IBOU</u>					
Wolof 1	5	5	1	3	2
2	1	2	-	1	-
3	-	-	-	1	-
<u>Serer</u>					
1	1	1	1	1	-
2	1	-	-	2	-
3	1	1	-	-	2
4	1	1	1	1	-
5	1	1	-	1	1
14 exploitations Serer	18	18	10	14	9
<u>ENSEMBLE</u> 18 exploitations	38	37	19	29	12

Les taux d'équipement.

Nous comparerons notre échantillon des terres neuves avec la situation relevée :

- d'une part à Sob (LERICOLLAIS)
- d'autre part dans trois villages du Baol, Darou Rahmane, Missirah et Kaossara (échantillon de 12 concessions. cf. publications de COUTY, COPANS, ROCH).

	Terres Neuves 1967 12 exploitations	Terres Neuves 1968 18 exploitations	Sob 1968	Baol 1967-1968 12 conces- sions
Nombre d'hommes actifs				
- par semoir	2,5	2,0	3,0	3,0
- par houe	2,6	2,1	5,0	2,7
- par charrette	5,4	4,0	6,2	?
- par unité de traction (chevaux+ânes)	2,4	1,8	2,2	?
Nombre d'hectares cultivés				
- par semoir	12,2	10,0	10,4	8,2
- par houe	12,8	10,2	17,7	6,7
- par unité de traction	11,8	9,2	7,9	?

Les deux premières colonnes montrent la nette progression du taux d'équipement dans les terres neuves de 1967 à 1968.

La comparaison avec les vieux terroirs est assez surprenante : en égard aux surfaces qu'elles cultivent, les exploitations des terres neuves ne sont pas mieux équipées. Le rapport surface / semoirs est équivalent à Sob et dans les terres neuves, et meilleur dans le Baol. Le rapport surface/ houes est faible à Sob, mais meilleur dans le Baol que dans les terres neuves. On peut en conclure que l'action de la SATTEC a favorisé un

sur-équipement relatif des petites exploitations des vieux pays (il serait normal que le recours au machinisme agricole y soit moins important que dans les terres neuves, puisque la main d'oeuvre rapportée à la surface y est plus importante).

On constate un déficit du cheptel de traction dans les terres neuves, par rapport à Sob. Le rapport semoirs + houes / unités de traction est de 1,2 à Sob et 1,8 dans les terres neuves (1968). CHALEARD et LESOURD (3) soulignent le problème posé à la vulgarisation par le déséquilibre croissant entre matériel et cheptel de traction; d'après leurs chiffres, le rapport matériel / animaux serait de 1,4 en pays Serer, 2,0 en pays Wolof-Nord et 2,3 en pays Wolof-Sud. Il apparaît certain qu'en zone de terres neuves, la poursuite de l'effort de modernisation est liée à la diffusion de la traction bovine.

(3) Contribution à l'étude de la modernisation récente des campagnes sénégalaises - SATEC - 1970.

IV. LES SURFACES CULTIVEES.

L'importance des surfaces cultivées est le fait le plus remarquable de l'agriculture des terres neuves.

Il convient de mettre à part l'exploitation du chef de village de Tabakali, en raison de son caractère particulier : 135 hectares cultivés en 1967, 105 hectares (cette baisse étant due à la diminution du nombre de bourga), en 1968.

En ce qui concerne les paysans Serer (11 exploitations étudiées en 1967, 14 en 1968), la taille moyenne de l'exploitation s'établit à près de 15 hectares; elle était à Sob en 1967 de 6,5 hectares. Les exploitations étudiées à Tabakali sont de loin les plus importantes; à Kénialbi au contraire, elles sont du même ordre de grandeur qu'à Sob.

		Surface totale cultivée (ha)	Nombre d'exploitations	Surface moyenné par exploita- tion (ha)
1967.	Tabakali	123,3	6	20,5
	Kénialbi	36,4	5	7,3
	Ensemble	159,7	11	14,5
1968	Tabakali	95,6	4	23,8
	Bondié	58,5	5	11,7
	Keur-Ibou	53,8	5	10,7
	Ensemble	207,9	14	14,9

Enfin les trois exploitations Wolof de Keur Ibou comprennent deux exploitations "normales" de 16 et 10 hectares, et celle du chef de village, qui atteint 40 hectares.

Les surfaces cultivées par actif et par habitant

C'est au niveau de ces quotients que les comparaisons sont les plus intéressantes. (Les chiffres détaillés se trouvent dans les tableaux des pages 119 et 120).

	1967		1968	
	Surface par actif	Surface/ habitant	Surface par actif	Surface/ habitant
Exploitations Serer	2,96	2,28	3,10	2,07
Echantillon total	3,42	2,62	3,31	2,12

A Sob en 1967, on obtenait 1,85 ha par actif et 0,82 ha par habitant. Dans le Baol (échantillon de 12 concessions dans les villages de Darou Rahmane, Missirah et Kaossara), ces chiffres étaient encore inférieurs: 1,45 ha par actif et 0,73 ha par habitant.

Autre comparaison : l'étude de CHALEARD et LESOURD (4). Les chiffres obtenus sont les suivants, en 1969 :

	Surface par actif	Surface par habitant
Zone Wolof Nord (2 villages, 11 carrés)	1,76	0,94
Zone Serer (2 villages, 11 carrés)	1,13	0,62
Zone Wolof Sud (2 villages, 10 carrés)	1,60	0,95

Enfin, ROCHETEAU (5) trouve à Darou Karim (en zone de colonisation mouride, dans le Nord de l'arrondissement de Malem-Hodar; l'étude porte sur deux concessions) une surface cultivée par actif de 3,59ha, chiffre du même ordre que les notres.

(4) op. cit. (cf. ci-dessus).

(5) Pionniers mourides au Sénégal - ORSTOM, 1970.

Toutes ces données sont à rapprocher de GATIN (6), qui déclare :
" L'exploitation moyenne du bassin arachidier a un potentiel de travail de 4 personnes actives. Elle cultive 7 ha 50, ou 1 ha 80 par personne active ... La surface cultivée par personne active dépasse très largement ses possibilités lorsqu'on sait qu'en fonction des temps de travaux et du temps disponible, une personne active ne peut conduire à bonne récolte plus de 90 ares en culture manuelle et 1 ha 50 en culture attelée".

La comparaison Sob/Terres Neuves peut se résumer de la façon suivante : à Sob, l'exploitation moyenne compte 3,5 actifs cultivant chacun 1,85 ha, soit 6 ha et demi; l'exploitation serer moyenne dans les terres neuves comprend 5 actifs cultivant chacun 3 ha, soit 15 ha.

(6) Bilan de quatre années de vulgarisation ... SATEC, 1968.

1967. SUPERFICIES CULTIVEES (en hectares)

Exploitations	Arachide	Mil				Arachide + Mil	Nombre d'actifs	Superficie par actif			% surface	
		Souna	Sanio	Bassi	Total			Arachide	Mil	Total	Arachide	Mil
<u>TABAKALI</u>												
1	94,4	-	136,3	3,8	140,1	134,5	32	2,95	11,25	14,20	70	30
2	21,4	1,6	11,4	0,3	13,3	34,7	10	2,14	1,33	3,47	62	38
3 A	11,7	-	8,0	0,2	8,2	19,9	5	2,34	1,64	3,98	59	41
3 B	10,5	0,5	4,3	0,9	5,7	16,2	5	2,10	1,14	3,24	65	35
4 A	11,6	0,4	9,2	-	9,6	21,2	6	1,93	1,60	3,53	55	45
4 B	8,1	0,4	4,3	-	4,7	12,8	4	2,03	1,17	3,20	63	37
5	11,3	-	6,9	-	6,9	18,2	8	1,41	0,86	2,27	62	38
6 exploit. Soror	74,6	2,9	144,1	1,4	148,4	123,0	38	1,96	11,27	13,23	61	39
<u>KENTIALBI</u>												
1 A	7,3	1,1	2,0	0,3	3,4	10,7	4	1,83	0,85	2,68	68	32
1 B	3,9	0,4	1,8	0,1	2,3	6,2	3	1,30	0,75	2,05	63	37
1 C	2,2	0,5	1,7	-	2,2	4,4	2	1,10	1,10	2,20	50	50
2 A	5,2	0,7	2,2	0,4	3,3	8,5	4	1,30	0,82	2,12	61	39
2 B	4,2	0,9	1,5	-	2,4	6,6	3	1,40	0,80	2,20	64	36
5 exploit. Soror	22,8	3,6	9,2	0,8	13,6	36,4	16	1,42	10,85	12,27	63	37

1968. SUPERFICIES CULTIVEES (en hectares)

Exploitations	Mil					Arachide + Mil	Nombre d'actifs	Superficie par actif			% surface	
	Arachide	Souna	Sanio	Bassi	Total			Arachide	Mil	Total	Arachide	Mil
TABAKALI												
1	73,70	3,00	26,02	1,82	30,84	104,54	25	2,94	1,23	4,17	70,5	29,5
2	16,74	11,42	10,66	0,80	12,88	29,62	9	1,86	1,43	3,29	56,5	43,5
3	9,80	10,20	5,98	-	6,18	15,98	4	2,45	1,55	4,00	61	39
4	10,24	10,38	5,02	0,06	5,46	15,70	5	2,05	1,09	3,14	65	35
5	20,98	11,32	10,96	0,70	12,98	33,96	8	2,62	1,63	4,25	62	38
4 exploit. Serer	57,76	13,32	32,62	1,56	37,50	95,26	26	2,22	1,44	3,66	61	39
BONDIE												
1 A	6,60	12,00	2,30	-	4,30	10,90	4	1,65	1,08	2,73	61	39
1 B	3,28	11,08	1,42	-	2,50	5,78	2	1,64	1,25	2,89	57	43
2	11,29	13,44	3,26	1,08	7,78	19,07	6	1,88	1,30	3,18	59	41
3	8,86	11,12	6,24	-	7,36	12,22	6	1,48	1,22	2,70	55	45
4	3,92	11,38	1,06	0,20	2,64	6,56	4	0,98	10,66	11,64	60	40
5 exploit. Serer	33,95	19,02	14,28	1,28	24,58	58,53	22	1,54	1,12	2,66	58	42
KEUR IBOU												
1	5,88	0,60	4,70	0,12	5,42	11,30	4	1,47	1,35	2,82	52	48
2	5,00	-	5,26	1,02	6,28	11,28	4	1,25	1,57	2,82	44	56
3	4,10	0,42	2,56	0,78	3,76	7,86	3	1,37	1,25	2,62	52	48
4	5,93	0,72	3,74	1,62	6,08	12,01	4	1,48	1,52	3,00	49	51
5	6,98	-	3,06	1,18	4,24	11,22	4	1,75	1,06	2,81	62	38
5 exploit. Serer	27,89	1,74	19,32	4,72	25,78	53,67	19	1,47	1,36	2,83	52	48
1	31,98	-	4,15	3,42	7,57	39,55	12	2,67	10,63	13,30	81	19
2	14,04	0,72	-	1,29	2,01	16,05	6	2,34	10,34	12,68	87	13
3	6,32	0,26	3,24	-	3,50	9,82	4	1,58	10,87	12,45	64	36
3 exploit. Wolof	52,34	0,98	7,39	4,71	13,08	65,42	22	2,38	10,59	12,97	80	20

Le rapport arachide/mil

Signalons tout d'abord que les cultures autres que l'arachide et le mil sont tout à fait négligeables : pour l'ensemble de notre échantillon, nous n'avons mesuré que 0,4 ha de niébé et 0,3 ha de manioc en 1967 ; 0,6 ha de manioc en 1968 (il s'agit là de parcelles en culture pure; nous n'avons pas tenu compte des niébé semés en association, dont l'importance est extrêmement faible). A Sob, les surfaces en coton, manioc et riz varient de 4 à 10 hectares, soit 1 à 2% du total cultivé.

Le rapport arachide/mil s'établissait de la façon suivante dans les terres neuves :

	1967			1968			
	Arachide	Mil	Total	Arachide	Mil	Total	
Exploitations	ha	97,4	162,0	159,4	119,6	87,9	207,5
Serer	%	61	139	100	58	42	100
Echantillon	ha	191,8	102,1	293,9	245,6	131,8	377,4
Total	%	65	35	100	65	35	100

La proportion d'arachide atteint globalement 65%, chez les Serer, elle est de 61 % en 1967 et 58 % en 1968.

Elle est plus élevée dans les grandes exploitations à caractère spéculatif : 70 % chez le chef de village de Tabakali, 80 % chez les Wolof de Keur Ibou.

Inversement, elle est minimale chez les Serer de Keur Ibou (52 %) : récemment installés, les chefs d'exploitation cherchent à assurer d'abord leur situation vivrière, pour pouvoir augmenter leur main-d'oeuvre par la suite.

A Sob, la proportion d'arachide est de 40 % en moyenne; elle s'élève à 44 % en 1968, et retombe à 39 % en 1969.

Prédominance du " Sanio "

La répartition des mils cultivés fait apparaître la prédominance du petit mil de saison (Wolof Sanio, Serer Match) sur le petit mil précoce (Wolof Souna, Serer Pod) et sur les Sorgho (bassi).

Cependant, cette répartition varie considérablement d'un village à l'autre :

	Souna %	Sanio %	Bassi %	Total
1967 - Tabakali	3	91	6	100
Kénialbi	26	68	6	100
ENSEMBLE	6	88	6	100
1968 - Tabakali	9	86	5	100
Bondié	37	58	5	100
Keur Ibou	7	69	24	100
ENSEMBLE	14	75	11	100

A Kénialbi et Bondié (villages anciens) le souna représente un pourcentage important; inversement, à Keur Ibou (village le plus récent), le bassi est très cultivé. A Tabakali, le sanio occupe presque toutes les surfaces.

A Sob, ces pourcentages sont en moyenne de 25 % pour le souna, 70 % pour le sanio et 5% pour le bassi. Dans le Baol au contraire, c'est le souna qui est prédominant.

Répartition des surfaces selon le statut.

Au sein de chaque exploitation, les surfaces cultivées sont réparties entre les divers actifs exploitants : diatigui (chef d'exploitation), femmes et sourga. Il est intéressant d'analyser cette répartition; la comparaison avec Sob est possible : LERICOLLAIS donne la répartition des cultures selon trois catégories équivalentes, Yal ngak, femmes et "autres hommes" (voir tableaux détaillés pages suivantes).

En moyenne pour les exploitations Serer des terres neuves, un diatigui cultive 8 ha (4 à Sob), un sourga 2,50 ha (1,20 à Sob) et une femme 1,10 ha (0,90 à Sob). On constate que les femmes, très occupées par les tâches ménagères, ne peuvent guère augmenter leurs surfaces dans les terres neuves.

La répartition de ces surfaces en arachide et mil est la suivante. (1967)

	Sob		Terres Neuves	
	Arachide	Mil	Arachide	Mil
Diatigui	1,15	2,80	3,15	4,80
Sourga	0,55	0,65	1,85	0,65
Femmes	0,70	0,20	0,95	0,15

La part de l'arachide passe de 29 à 40 % pour les diatigui, de 46 à 74 % pour les sourga, et de 80 à 86 % pour les femmes.

	Effectif	Surface totale			Surface par personne			%	
		Ara- chide	Mil	Total	Ara- chide	Mil	Total	Ara- chide	Mil
YALBI chef de village									
Diatigui	1	35,3	30,8	66,1	35,30	30,80	66,10	53	47
Sourga	22	49,4	3,2	52,6	2,25	0,15	2,40	94	6
Femmes	9	9,7	6,1	15,8	1,10	0,65	1,75	61	39
YALBI 6 exploit. Serer									
Diatigui	6	22,7	33,4	56,1	3,80	5,55	9,35	40	60
Sourga	21	40,5	13,2	53,7	1,95	0,60	2,55	75	25
Femmes	11	11,4	1,8	13,2	1,05	0,15	1,20	86	14
YALBI 5 exploit. Serer									
Diatigui	5	10,0	12,0	22,0	2,00	2,40	4,40	45	55
Sourga	4	5,9	0,4	6,3	1,50	0,10	1,60	94	6
Femmes	7	6,9	1,2	8,1	1,00	0,15	1,15	85	15
B									
Yal n'gak	65	74,6	183,4	258,0	1,15	2,80	3,95	29	71
Autres hommes	57	31,7	37,6	69,3	0,55	0,65	1,20	46	54
Femmes	107	74,5	18,5	93,0	0,70	0,20	0,90	80	20

Répartition selon le Statut - 1968 -

	Effectif	Surface totale			Surface par personne			%	
		Ara- chide	Mil	Total	Ara- chide	Mil	Total	Ara- chide	Mil
TABAKALI chef de village									
Diatigui	1	29,76	25,44	55,20	29,76	25,44	55,20	54	46
Sourga	16	36,72	2,00	38,72	2,29	0,12	2,41	95	5
Femmes	8	7,22	3,40	10,62	0,90	0,43	1,33	68	32
TABAKALI 4 exploit. Serer									
Diatigui	4	21,38	25,94	47,32	5,35	6,48	11,83	45	55
Sourga	13	28,12	9,48	37,60	2,16	0,73	2,89	75	25
Femmes	9	8,26	2,08	10,34	0,92	0,23	1,15	80	20
BONDIE 5 exploit. Serer									
Diatigui	5	11,78	17,64	29,42	2,36	3,53	5,89	40	60
Sourga	7	11,55	5,96	17,51	1,65	0,85	2,50	66	34
Femmes	10	10,62	0,98	11,60	1,06	0,10	1,16	92	8
KEUR IBOU 3 exploit. Wolof									
Diatigui	3	27,20	11,47	38,67	9,07	3,82	12,89	70	30
Sourga	12	20,30	1,61	21,91	1,69	0,13	1,82	93	7
Femmes	7	4,84	-	4,84	0,69	-	0,69	100	0
KEUR IBOU 5 exploit. Serer									
Diatigui	5	10,86	23,28	34,14	2,17	4,66	6,83	32	68
Sourga	8	12,09	2,16	14,25	1,51	0,27	1,78	85	15
Femmes	6	4,94	0,34	5,28	0,82	0,06	0,88	94	6

Un fait essentiel ressort de cette comparaison : l'importance des superficies attribuées aux sourga dans les terres neuves. Ils ont plus de 35 % des terres mises en culture, contre 16 % à Sob; ils exploitent près de la moitié de l'arachide (18 % à Sob). Le tableau ci-dessous donne la ventilation complète des superficies cultivées, à Sob (1967) et dans les terres neuves (les pourcentages se rapportent à l'ensemble de notre échantillon, 12 exploitations en 1967 et 18 en 1968) :

	Sob 1967			Terres Neuves 1967			Terres Neuves 1968		
	Ara- chide	Mil	Total	Ara- chide	Mil	Total	Ara- chide	Mil	Total
Diatigui	41	76	62	36	75	49	41	79	54
Sourga	18	16	16	50	16	39	44	16	35
Femmes	41	8	22	14	9	12	15	5	11
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

On remarquera la situation des femmes, qui exploitent plus de 40 % de l'arachide à Sob : leur part tombe à 15 % dans les terres neuves.

V. L'ENGRAIS.

L'utilisation de l'engrais chimique (il existe deux formules différentes, pour le mil et pour l'arachide) est l'un des thèmes majeurs de l'action de la SATEC; dès le début de l'opération, en 1965, les paysans sont vivement incités à commander de l'engrais aux coopératives. La dose préconisée est de 150 Kg à l'ha, aussi bien pour l'arachide que pour le mil.

En 1967, la consommation d'engrais-arachide est considérable: pour l'ensemble des exploitations étudiées, 87 % des superficies en arachide ont reçu de l'engrais, à la dose moyenne de 148 kg/ha (7). C'était un succès certain. En revanche, l'engrais mil n'intéresse guère les cultivateurs: 42 % des surfaces en mil en ont reçu, à la dose minime (et inopérante sans doute) de 34 kg/ha en moyenne. C'est un indice supplémentaire de l'intérêt primordial accordé à l'arachide dans le système agricole des terres neuves: l'effort financier demandé ~~aux~~ **paysans** pour l'engrais était essentiellement consacré à la culture de rente.

Malheureusement, la récolte d'arachide fut mauvaise en 1967, par suite d'une répartition des pluies telle que l'enherbement était très rapide; les sarclages^{ne} pouvaient être effectués assez rapidement. La déception fut grande; certains pensèrent même que l'engrais faisait pousser surtout les mauvaises herbes. Dans le même temps, le prix de l'engrais augmentait (de 14,40 à 16,44 francs/kg pour l'engrais-arachide; de 10,30 à 12,33 francs pour l'engrais-mil), et le prix au producteur de l'arachide baissait (il fut fixé à 17,10 francs pour la traite 67-68, contre 19,35 pour la traite précédente). Les remboursements se faisant en nature, le paysan apprenait en commercialisant sa récolte de 1967 qu'il devait rembourser 85 kg d'arachide par quintal d'engrais pris à la coopérative, et que l'année suivante ce serait 97 kg.

(7) Les quotients engrais/surface sont assez théoriques car nous rapportons les quantités d'engrais à la surface des champs où elles ont été épandues. Or l'épandage n'est pas forcément homogène; certaines parties de champs peuvent en recevoir beaucoup, et d'autres pas du tout. Dans ces conditions, l'incidence réelle de l'engrais sur les rendements est très difficile à déterminer; elle relèverait d'études très détaillées, au niveau de la parcelle.

1967 - SURFACES CULTIVÉES

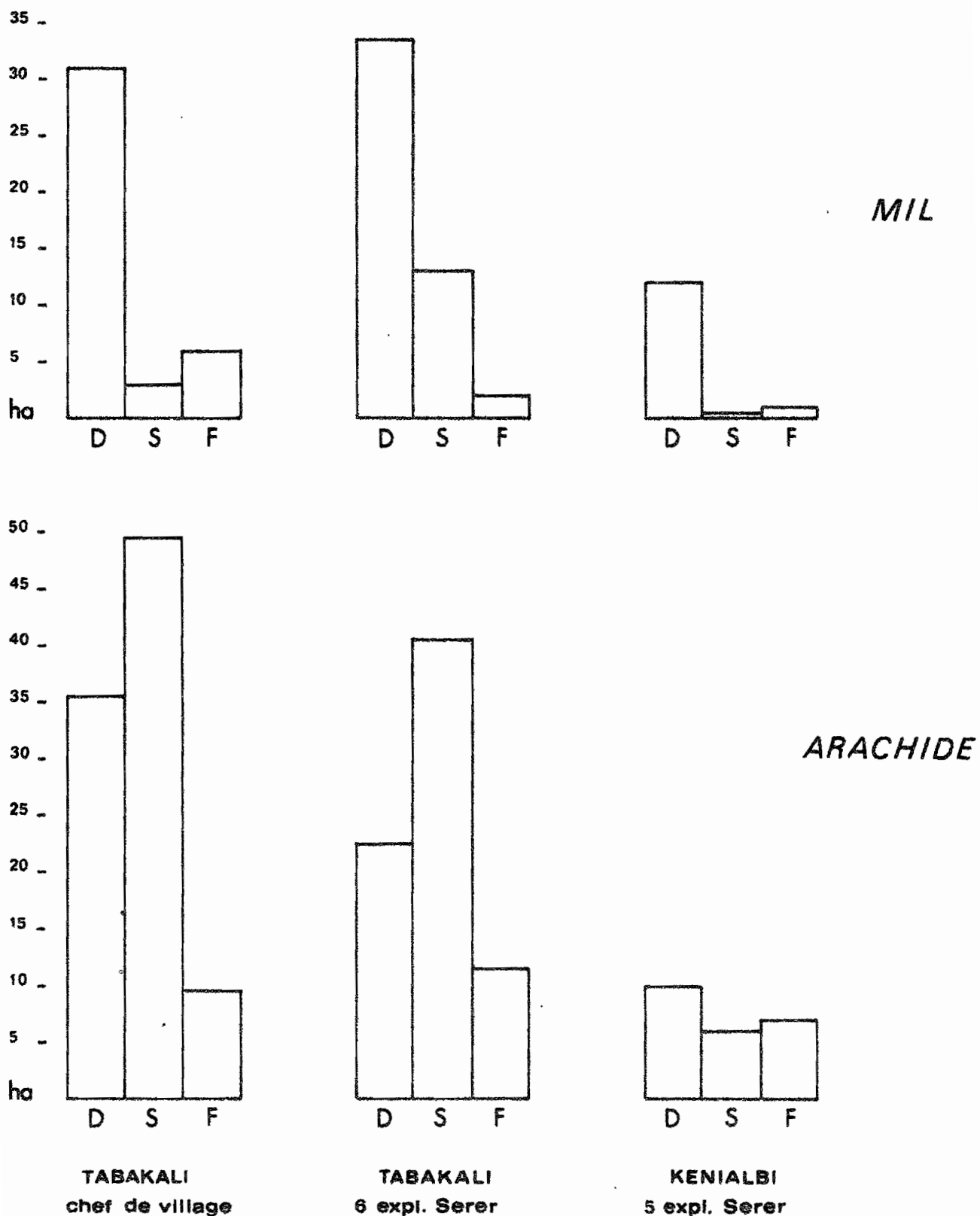


Fig. 17

D diatigui
 S sourga
 F femmes

1968 - SURFACES CULTIVÉES

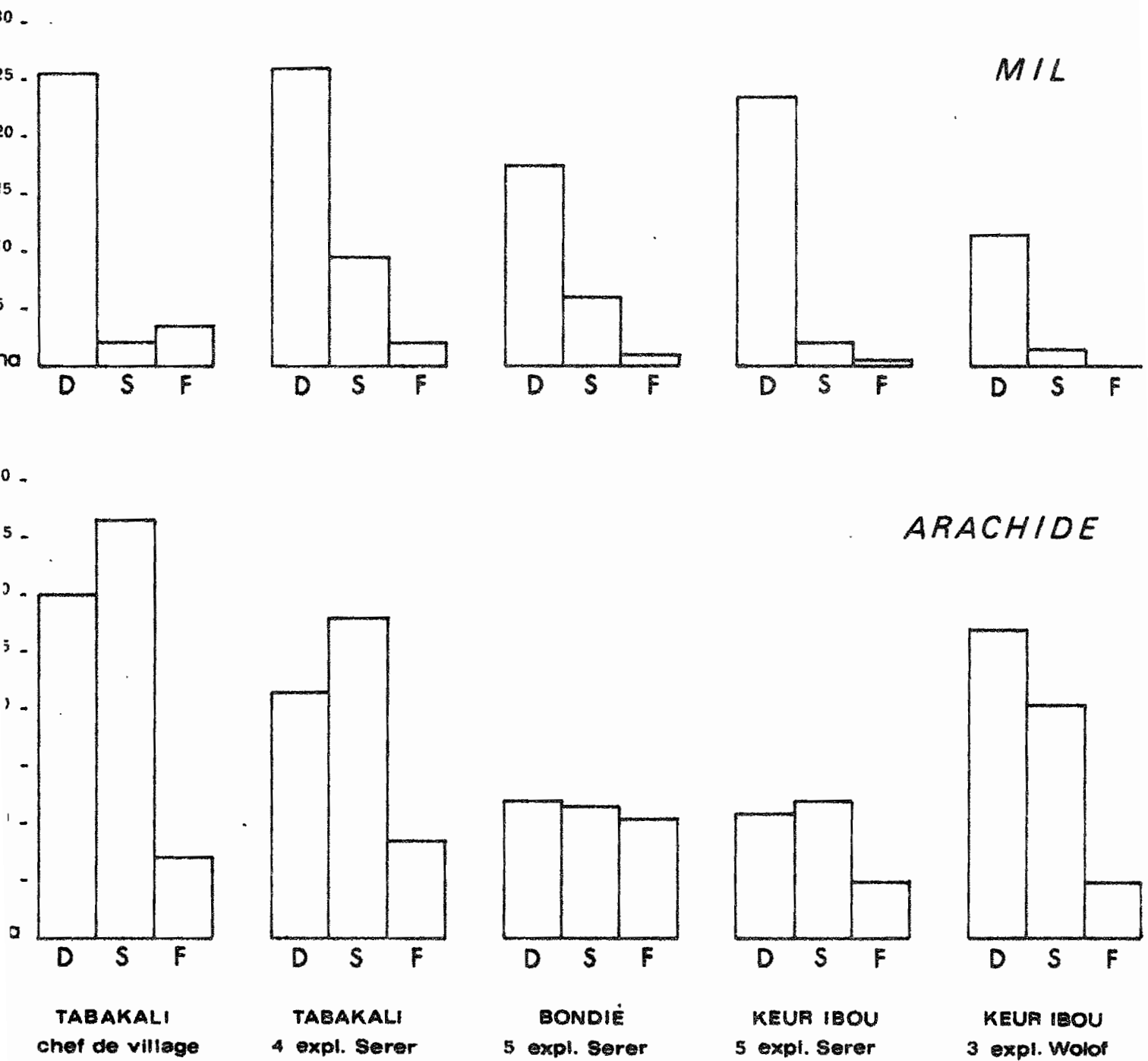
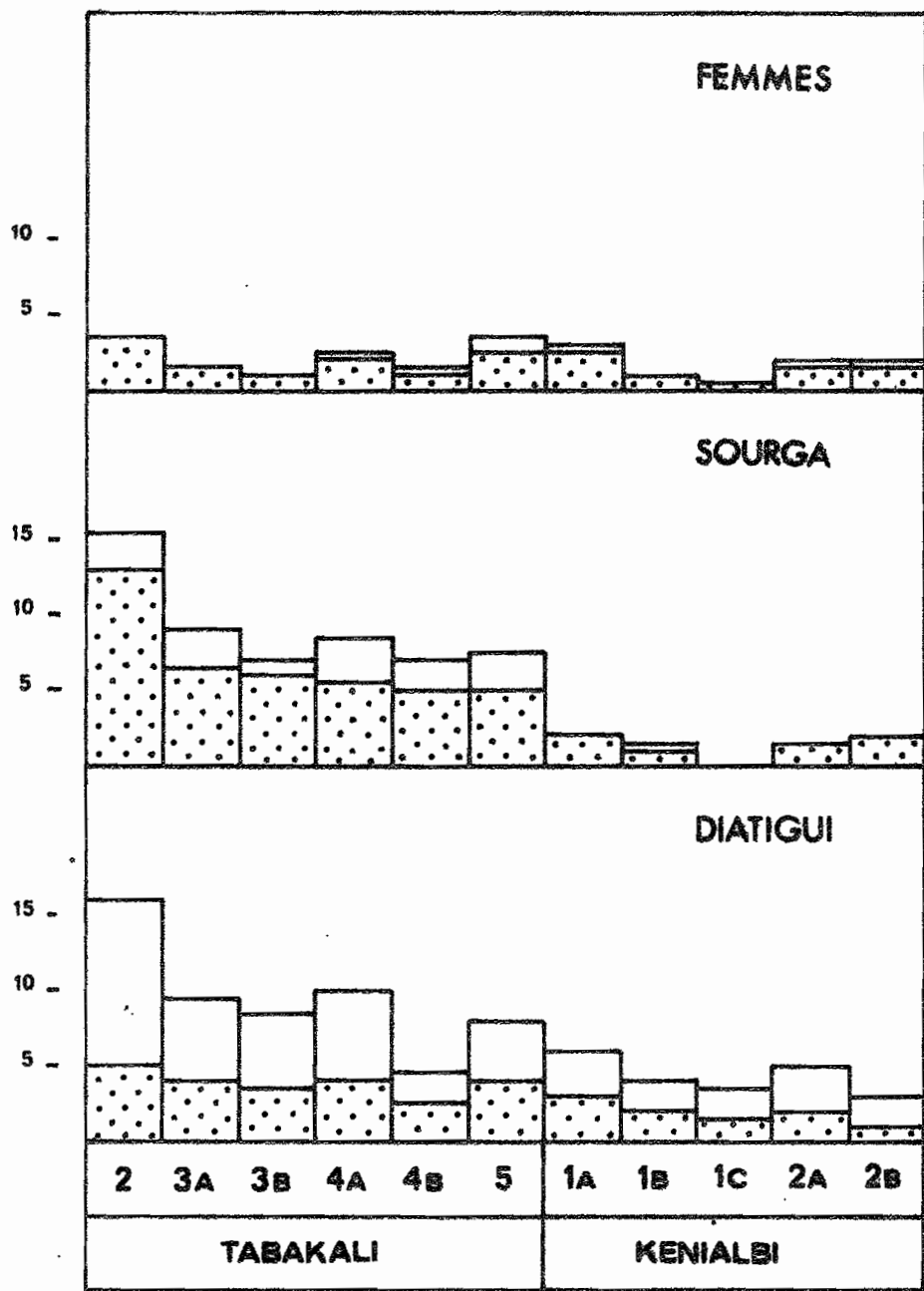


Fig. 18

1967
 SURFACES CULTIVÉES PAR EXPLOITATION
 (11 expl. Serer)




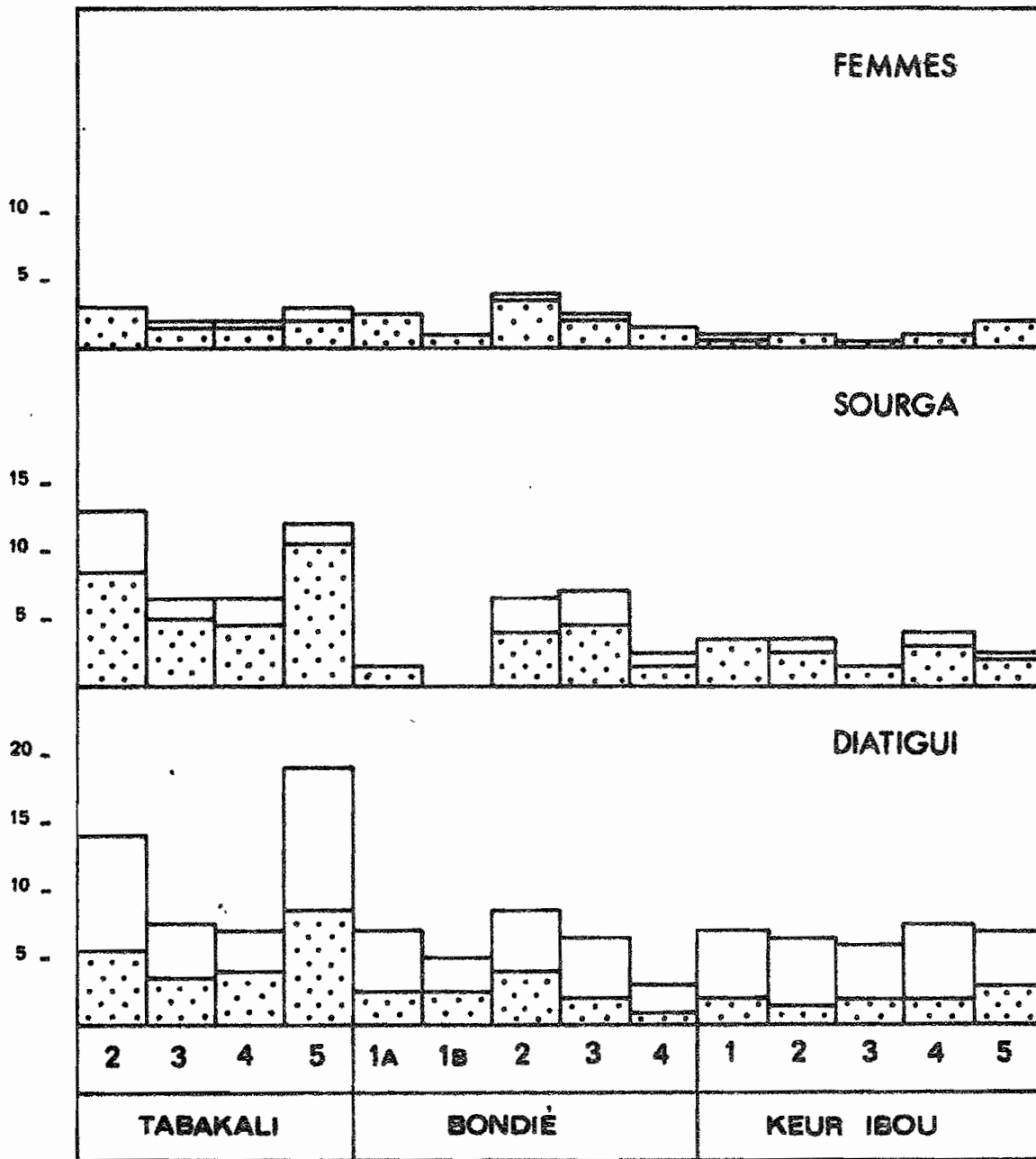
5 hectares {  mli
 arachide

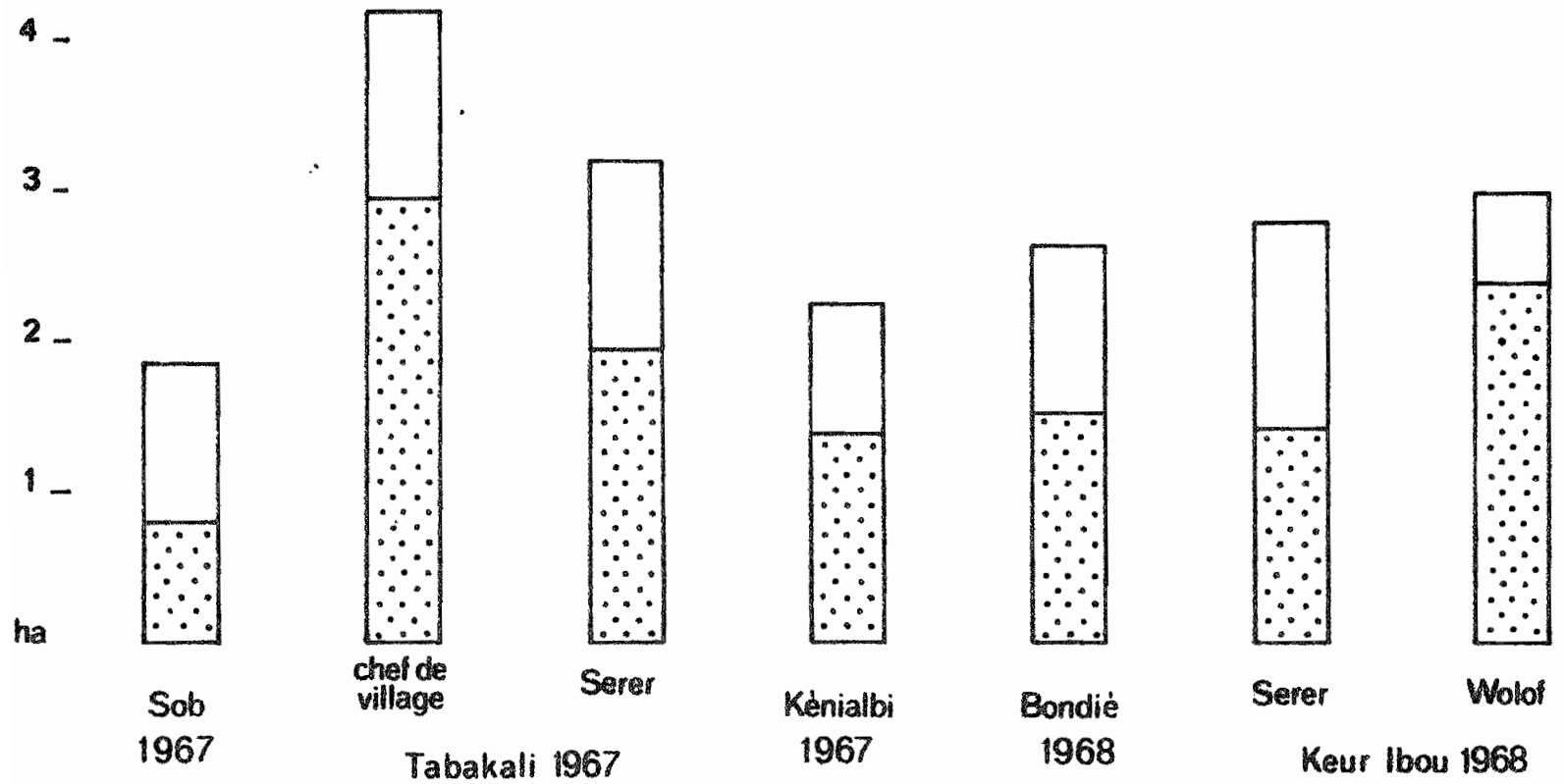
Fig. 19

1968
SURFACES CULTIVÉES PAR EXPLOITATION
(14 expl. Serer)



5 hectares { mil
 arachide

Fig. 20



SUPERFICIES CULTIVEES MOYENNES PAR ACTIF

COMPARAISON SOB - TERRES NEUVES

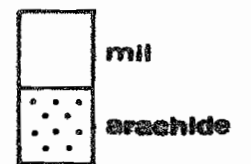


Fig. 21

Dans ces conditions, beaucoup renoncèrent à l'engrais (un paysan nous expliquait alors que si la récolte augmentait en mettant de l'engrais, ce supplément de récolte était "mangé" par le remboursement, et que ça ne valait pas la peine de se fatiguer). Les commandes pour la campagne 1968-69 étaient fortement en recul, et il s'y ajouta la revente à perte lorsque l'engrais fut livré par les coopératives. Le sac de 50 kg d'engrais arachide, qui coûtait 800 francs, était couramment bradé à 250 - 300 francs. Les acheteurs étaient naturellement les "gros producteurs" qui se procuraient ainsi de l'engrais à bon compte.

Sur l'ensemble de notre échantillon en 1968, la proportion des surfaces ayant reçu de l'engrais tombait à 55 % avec une dose moyenne de 87 kg/ha pour l'arachide, et à 29 % avec une dose de 28 kg/ha pour le mil. On remarque que les deux plus gros producteurs de l'échantillon (le chef de village de Tabakali et celui de Keur Ibou) sont pratiquement les seuls à avoir utilisé l'engrais de manière efficace (et seulement pour l'arachide).

A Sob, on observait dès le départ une utilisation importante de l'engrais-mil par rapport à l'engrais-arachide; puis le refus de l'engrais devient total, et enfin une reprise s'opère, mais essentiellement sur l'engrais-mil : l'attitude du paysan est radicalement différente. Il convient d'observer que le problème du refus de l'engrais prend une importance bien plus considérable dans les terres neuves : la consommation maximum d'engrais à Sob (en 1966) a été de 9 tonnes, pour 420 ha de cultures; notre échantillon des terres neuves de 1967 en a consommé 26 tonnes, pour 294 hectares de cultures.

Répartition de l'engrais selon le statut.

L'engrais-mil a été utilisé exclusivement par les diatigui, qui ont la responsabilité de produire la nourriture du carré; pour les sourga

	ARACHIDE				MIL			
	quantité kg.	Surfaces avec en- grais		quantité à l'ha Kg	quantité Kg	Surfaces avec en- grais		quantité à l'ha Kg
		ha	% de la surface totale			ha	% de la surface totale	
<u>1967</u>								
TABAKALI								
chef de villa- ge	16.200	92,8	98 %	174	500	26,5	66 %	19
TABAKALI								
6 exploit. Serer	6.200	58,2	78 %	106	400	11,1	23 %	36
KENTIALBI								
5 exploit. Serer	2.400	16,5	72 %	145	550	5,5	40 %	100
Ensemble Serer	8.600	74,7	77 %	115	950	16,6	27 %	57
<u>1968</u>								
TABAKALI								
chef de villa- ge	6.750	69,2	94 %	98	550	22,4	73 %	25
TABAKALI								
4 exploit. Serer	850	14,3	25 %	59	100	3,7	10 %	27
BONDIE								
5 exploit. Serer	1.150	14,2	42 %	81	300	7,9	32 %	38
KEUR IBOU								
5 exploit. Serer	300	4,1	15 %	73	150	4,6	18 %	32
Ensemble Serer	2.300	32,6	27 %	71	550	16,2	19 %	34
KEUR IBOU								
3 exploit. Wolof	2.850	34,1	65 %	84	-	-	-	-
Total échantil- lon 1967	24.800	167,5	87 %	148	1.450	43,1	42 %	34
1968	11.900	135,9	55 %	87	1.100	38,6	29 %	28
Sob - 1966	6.450	71,5	42 %	90	3.240	51,5	20 %	63

et les femmes, leurs champs de mil sont vraiment accessoires, et ils ne se soucient jamais d'y mettre de l'engrais.

Pour l'engrais-arachide, le tableau ci-dessous donne la répartition entre diatigui, sourga et femmes. Le rapport de la quantité d'engrais utilisée à la surface mise en culture, pour chaque catégorie, montre que l'utilisation de l'engrais est bien supérieure sur les champs des diatigui. Il indique aussi la dégradation de la consommation de 1967 à 1968.

	1967			1968		
	quantité kg	surface ha	$\frac{Q}{S}$	quantité kg	surface ha	$\frac{Q}{S}$
Diatigui	16.200	68,0	185	6.600	101,0	65
Sourga	10.050	95,8	105	4.000	108,8	37
Femmes	2.150	28,0	77	1.300	35,9	36
Ensemble	24.800	191,8	129	11.900	1245,7	48

Nota Il s'agit ici, pour chaque catégorie, de la consommation d'engrais arachide rapportée à la surface totale cultivée en arachide, et non à la surface ayant effectivement reçu de l'engrais (à la différence du tableau de la page précédente).

VI. LA PRODUCTION ET LES RENDEMENTS.

Les facteurs de la production sont essentiellement la pluviométrie, qui détermine les variations du niveau moyen des rendements d'une année sur l'autre, et le travail apporté sur les champs pour l'entretien des cultures (sarclages), qui rend compte des différences de rendement très considérables entre les exploitations. Les variations de la fertilité des terres, en fonction des nuances pédologiques, de l'ancienneté du défrichement, de la fréquence des jachères, interviennent également, mais il n'est guère possible ici d'en apprécier l'importance, qui est sans doute moindre dans les terres neuves qu'à Sob.

Les chiffres de rendement globaux, comparés à ceux de Sob, sont les suivants (8) :

	ARACHIDE		MILS	
	1967	1968	1967	1968
TERRES NEUVES				
Exploitations Serer	580	690	280	160
Echantillon Total	890	860	340	220
Sob	680	540	480	180

(8). Arachide en coques, mil en grain (après battage des épis ou panicules)
kg à l'ha.

PRODUCTIONS ET RENDEMENTS.

-1967-

Exploitations	ARACHIDE		MILS	
	Production kg	Rendement kg/ha	Production kg	Rendement kg/ha
<u>TABAKALI</u>				
1 (chef de village)	112.460	1.190	17.830	440
2	13.140	610	3.550	270
3 A	6.630	570	3.080	375
3 B	7.990	760	1.505	265
4 A	6.000	520	2.660	280
4 B	2.940	360	910	190
5	3.900	350	1.800	260
6 Exploit. Serer	40.600	540	13.505	280
<u>KENTIALBI</u>				
1 A	4.980	680	950	280
1 B	3.120	800	710	310
1 C	2.220	1.010	560	250
2 A	3.180	610	700	210
2 B	3.900	930	760	320
5 exploit. Serer	17.400	760	3.680	270
11 exploit. Serer	58.000	580	17.185	280
ENSEMBLE.12 exploit.	170.460	890	35.015	340

PRODUCTIONS ET RENDEMENTS

-1967-

Exploitations	ARACHIDE		MILS	
	Production kg	Rendement kg/ha	Production kg	Rendement kg/ha
<u>TABAKALI</u>				
1 (chef de village)	79.555	1.080	9.780	320
2	10.800	645	1.170	90
3	7.560	770	980	160
4	6.390	620	210	40
5	17.980	860	2.480	190
4 exploit. Serer	42.730	740	4.840	130
<u>BONDIE</u>				
1 A	5.250	800	365	85
1 B	2.280	690	235	95
2	9.120	810	1.420	185
3	7.210	810	1.310	180
4	3.240	830	650	245
5 exploit. Serer	27.100	800	3.980	160
<u>KEUR IBOU</u>				
1	1.755	300	860	160
2	2.370	470	1.070	170
3	1.920	470	710	190
4	2.760	470	1.210	200
5	4.140	590	1.310	310
5 exploit. Serer	12.945	460	5.160	200
1	38.190	1.190	3.210	425
2	8.160	580	1.070	530
3	3.630	570	810	230
3 exploit. Wolof	49.980	950	5.090	390
14 exploit. Serer	82.775	690	13.980	160
ENSEMBLE.18. exploit.	212.310	860	28.850	220

Deux faits essentiels ressortent de ces chiffres :

1) - Les rendements en arachide sont nettement supérieurs dans les terres neuves; pour les mils, les rendements sont extrêmement faibles aussi bien dans les terres neuves qu'à Sob. Les aléas climatiques apparaissent plus accusés à Sob, et entraînent de plus grandes variations dans les rendements : par exemple, en 1968, année de sécheresse générale au Sénégal, le total des pluies tombe à 335 mm à Niakhar; à Boulel, on obtient quand même 531 mm.

Pluviométrie à Niakhar et Boulel en 1966, 67 et 68.(9).

	Niakhar	Boulel
1966	807	699
1967	729	681
1968	335	531
Moyenne	764 (sur 10 ans)	719 (sur 15 ans)

Il semble donc qu'une pluviométrie plus régulière dans les terres neuves assure de meilleures récoltes d'arachide; il devrait logiquement en être de même pour les mils, mais là interviennent les différences dans le système agricole : à Sob, les chefs d'exploitations se soucient en priorité des ressources vivrières et apportent tous leurs soins à la culture du mil; dans les terres neuves au contraire, l'activité du paysan est essentiellement tournée vers la culture de rente, et la culture du mil prend un caractère extensif : on compte sur l'étendue des surfaces ensemencées pour assurer la subsistance, avec un travail aussi réduit que possible. Tout le problème réside dans la valorisation du travail du paysan : les surfaces excédant largement les disponibilités de main-d'oeuvre, tout surcroît

(9) Chiffres de Niakhar d'après LERICOLLAIS; chiffres de Boulel d'après C. DANCETTE, Influence du climat sur la production agricole..., C.N.R.A. de Bambej.

de travail affecté à l'arachide a une meilleure productivité que s'il était affecté au mil. Il n'y a donc pas intérêt à rechercher des rendements élevés dans le mil.

2) - Les disparités dans les rendements sont très sensibles d'une exploitation à l'autre (cf. tableaux détaillés par exploitation) et l'on constate surtout que les paysans Serer obtiennent des résultats bien inférieurs à ceux des grosses exploitations, aussi bien pour l'arachide que pour le mil. Il est certain que les gros exploitants du style "entrepreneur" tirent le meilleur parti des conditions spécifiques de l'agriculture des terres neuves et des améliorations techniques diffusées par l'opération SATEC, et que les petits paysans ont beaucoup de mal à suivre. Les exemples que nous avons étudiés sont très nets à cet égard. C'est ainsi qu'à Tabakali, le chef de village obtenait en 1967, sur un champ d'arachide de 33 hectares d'un seul tenant, un rendement de 1.560 kg/ha; les six chefs d'exploitation serer étudiés dans le village, qui totalisaient 23 hectares d'arachide, obtenaient un rendement moyen de 690 kg/ha. En 1968, les chiffres étaient de 28 hectares avec un rendement de 1.780 kg/ha pour le chef de village, et 21,5 hectares avec un rendement de 790 kg/ha pour les quatre chefs d'exploitation serer. Même phénomène à Keur Ibou, en 1968 : le chef de village, Wolof, cultive 17,5 hectares d'arachide avec un rendement de 1.480 kg/ha; les cinq chefs d'exploitation serer étudiés, 11 hectares avec un rendement de 490 kg/ha (10).

Remarques sur l'influence du climat.

Il convient de situer les rendements que nous avons observé, en 1967 et 1968, par rapport aux conditions climatiques. Il s'agit en effet d'années relativement mauvaises; on relève une dégradation continue au cours des dernières années :

1965 : pluviométrie particulièrement favorable; bons rendements dans les terres neuves.

1966 : année caractérisée par une sécheresse catastrophique en début d'hiver, sur les 3/4 du bassin arachidier. A Sob c'est l'année des plus mauvais rendements; les terres neuves sont relativement épargnées, et les rendements restent convenables.

(10). Nous comparons ici des chiffres relatifs aux seuls diatigui (sourga et femmes exclus) : ce sont les plus significatifs. Pour les rendements en mil, on constate également de fortes différences mais de moindre intérêt car se situant à un niveau général très faible (les meilleurs rendements n'atteignent pas 5 quintaux/ha).

1967 : pluviométrie abondante sur l'ensemble du bassin arachidier; à Sob, c'est la meilleure année. Mais dans les terres neuves, l'excès de pluies en début de saison gêne considérablement le travail des agriculteurs et provoque une chute des rendements de l'ordre de 25 % par rapport à 1967 (11).

1968 : après un démarrage tardif, l'hivernage se caractérise par une **sécheresse** quasi-générale et catastrophique pendant le mois d'Août. Dans les terres neuves, les rendements en arachide se maintiennent à peu près au niveau médiocre de l'année précédente, mais le mil souffre beaucoup et les rendements tombent à un niveau dérisoire.

On remarquera que les années 1967 et 1968 correspondent au maximum de l'effort de modernisation demandé au paysan par la SATEC. Devant faire face à des remboursements très lourds avec des récoltes d'arachide médiocres, contraints d'acheter du mil pour assurer la subsistance, et le plus souvent à crédit, dans des conditions désastreuses, il est certain que les paysans ont traversé une période difficile.

(11) Cf. DANCETTE, op. cit. : " Une pluviométrie excessive a eu une influence dépressive sur les rendements en graines des cultures... Dans les secteurs de vulgarisation où l'épandage des engrais a été généralisé, les vulgarisateurs ont pu constater une très forte poussée des adventices devant laquelle les agricultures se sont trouvés parfois débordés et impuissants... Des pluies violentes ou trop abondantes ont gêné la floraison ou la fructification de l'arachide".

Les rendements des mils.

Alors qu'à Sob, le souna est nettement plus productif que le sanio, on constate l'inverse dans les terres neuves, ce qui explique la préférence donnée à ce dernier. Mais ce jugement doit être nuancé en fonction de l'ancienneté des villages : il semble que sur les terres cultivées depuis longtemps, les rendements du sanio vont en décroissant, et qu'il y ait alors intérêt à recourir au souna. C'est ce que l'on observe à Bondié, où la part importante du souna est justifiée par les rendements obtenus en 1968 : 230kg/ha contre 90 kg/ha pour le sanio. La dégradation des rendements du sanio est attribuée par les paysans à l'attaque d'un parasite, le striga senegalensis (qui épargne le souna). Il semble bien que le développement de ce parasitisme soit en relation avec la tendance à l'épuisement des terres trop longtemps cultivées.

Les rendements du basai sont de loin les meilleurs; on constate dans notre échantillon que ce sont surtout les "gros producteurs" qui en cultivent, en partie pour la nourriture des chevaux.

Rendements des mils (échantillon total).

	SOUNA		SANIO		BASSI	
	Production	Rendement	Production	Rendement	Production	Rendement
1967	1.280	200	31.155	350	2.580	430
1968	4.430	250	17.840	180	6.580	470

On remarquera le rendement dérisoire du Sanio en 1968.

Ventilation selon le statut.

Au sein des exploitations, les rendements ne sont pas homogènes; on observe des différences selon le statut des actifs exploitants. Les diatigui obtiennent sur leurs champs des rendements supérieurs à ceux des sourga et des femmes. Naturellement, cette différence est particulièrement importante dans le cas des "gros producteurs".

	ARACHIDE		MIL	
	Production	Rendement	Production	Rendement
	Kg	kg/ha	kg	kg/ha
1967 - Tabakali				
Chef de village				
Diatigui	53.480	1.510	14.900	480
Sourga	51.420	1.040	720	225
Femmes	7.560	780	2.210	360
Ensemble Serer				
Diatigui	23.700	720	14.300	310
Sourga	27.700	600	2.345	170
Femmes	6.600	360	540	180
1968 - Tabakali				
Chef de village				
Diatigui	50.360	1.690	8.990	350
Sourga	25.775	700	80	40
Femmes	3.420	470	710	210
Ensemble Serer				
Diatigui	31.155	710	12.530	190
Sourga	36.070	700	1.205	70
Femmes	15.550	650	245	70
Keur Ibou Wolof				
Diatigui	31.860	1.170	4.960	430
Sourga	14.580	720	130	80
Femmes	3.540	730	-	-

On remarque que les rendements en arachide des femmes sont, en moyenne, largement inférieurs à ceux des hommes. A Sob au contraire, la différence est très faible :

	Hommes	Femmes
1965	800	790
1966	300	360
1967	710	640

A l'origine, l'arachide est apparue sur les terroirs serer comme une culture de femme, et elle l'est restée dans une certaine mesure. Dans les terres neuves, les femmes ont moins de temps à consacrer à leurs champs, et leur rôle dans la production est très faible.

VII. L'ECONOMIE DES EXPLOITATIONS.

Précisons d'abord qu'il ne s'agit pas ici de budgets (qui nécessitent des enquêtes très lourdes, avec enregistrement quotidien des entrées et sorties d'argent), mais simplement d'une tentative de chiffrer les revenus agricoles, sur la base des données recueillies.

Nous voudrions d'une part comparer les résultats économiques de l'agriculture en pays "traditionnel" (données recueillies à Sob) et dans les terres neuves; d'autre part, montrer la disparité des revenus dans les terres neuves, et les phénomènes de domination économique, qui s'opposent au caractère égalitaire de la société traditionnelle Sérère. Pour ce faire, nous calculerons dans un premier temps des "produits agricoles bruts", qui permettent des comparaisons; nous analyserons ensuite le niveau réel des revenus des exploitations dans les terres neuves, ce qui conduira à souligner l'importance de l'endettement.

0

o o

Nous appelons "produit brut" le chiffre résultant simplement de la valeur des productions agricoles, diminuée des semences et du coût de l'engrais utilisé. Les autres charges d'exploitation n'interviennent pas. Les semences d'arachide sont estimées à 120 kg de coques à l'hectare en moyenne (ce qui donne environ 60 kg. de graines après décorticage; la norme préconisée est de 50 kg/ha, mais les paysans sèment le plus souvent à une densité supérieure). Pour les mils, la semence est négligeable (3 à 4 kg./ha.) La valeur du mil est estimée à 20 francs le kg (prix le plus souvent observé lors des ventes).

Ce produit agricole brut peut être calculé par actif-exploitant, par habitant, et à l'hectare de culture. L'ensemble des résultats est rassemblé dans les deux tableaux A et B.

On relèvera d'abord, au niveau des quantités récoltées (voir tableau A), l'importance de l'arachide dans les terres neuves par rapport à Sob : même en ne considérant que les seuls exploitants Serer, le tonnage récolté par actif est deux à trois fois supérieur. Pour le mil, les chiffres sont très faibles dans les deux cas, une plus grande variabilité à Sob. Si l'on considère, selon GATIN (12), que les besoins d'une famille de six personnes se situent à près de 1.500 kg, soit 250 kg par personne, on voit qu'en 1968 le déficit vivrier est très important, ce qui signifie à Sob le recours aux réserves, et dans les terres neuves la nécessité d'acheter.

La différence entre la valeur de la production et le produit (qui apparaît dans le tableau A), c'est-à-dire la charge représentée par la semence et l'engrais, très faible pour le mil, est considérable pour l'arachide :

	1967	1968
- Serer	32 %	20 %
Terres Neuves		
- Ensemble	25 %	19 %
Sob	20 %	23 %

Il est évident qu'en valeur relative, la semence représente une charge d'autant plus lourde que les rendements sont bas (c'est ainsi qu'à Sob en 1968, les 23 % de charge sont dus uniquement à la semence - il n'y a pas eu de consommation d'engrais; autrement dit, les paysans n'ont récolté que 4 fois 1/2 la semence). Il en va de même pour l'engrais avec cette différence qu'on peut le supprimer, et c'est ce qu'ont fait les Serer des terres neuves en 1968, déçus par les résultats de 1967 : la charge tombe de 32% à 20 % (semence : 20 %, engrais : 12 % en 1967; et semence : 17 %, engrais : 3 % en 1968). On remarquera que pour l'exploitation du chef de village de Tabakali, la charge en 1967 n'était que de 22% (semence : 10 %, engrais : 12 %), grâce à un bon rendement. Il ressort de tout cela que, compte tenu d'une charge semence considérable et incompressible, y ajouter une charge engrais ne se justifie que si l'ensemble des thèmes techniques

(12) " Bilan de quatre années...", p. 7. Il convient de remarquer que la couverture des besoins alimentaires nécessite une production moyenne par actif moins élevée dans les terres neuves que dans les vieux pays, du fait d'une moindre charge d'inactifs et également du fait qu'une part importante de la population est absente en saison sèche, en particulier les navétanes, qui ne restent généralement pas plus de six mois.

PRODUCTION ET PRODUIT AGRICOLE BRUT

Tableau A

	Nombre d'actifs exploit- tant	ARACHIDE				MIL				TOTAL	
		Production totale kg	Produc- tion par actif kg	Valeur de la pro- duction par actif F	Produit par actif F	Production totale kg	Production par actif kg	Valeur de la produc- tion par actif F	Produit par ac- tif F	Produit à l'hectare F	
<u>1967</u>											
Terres Neuves											
- expl. Serer	54	58.000	1.070	18.300	12.400	17.200	320	6.400	6.200	18.600	6.300
- échantil. total	86	170.500	1.980	33.800	25.200	35.000	410	8.200	8.000	33.200	9.700
Sob	229	123.300	540	9.200	7.400	114.800	500	10.000	9.900	17.300	9.450
<u>1968</u>											
Terres Neuves											
- expl. Serer	67	82.800	1.240	21.200	16.900	14.000	210	4.200	4.100	21.000	6.800
- échantil. total	114	212.300	1.860	21.800	25.700	28.900	250	5.000	4.900	30.600	9.300
Sob	229	105.700	460	7.900	6.100	45.900	200	4.000	4.000	10.100	5.200

arachide à 17,10 F. le kg.

mil à 20 F. le kg.

La différence entre valeur de la production et produit représente le coût de la semence et de l'engrais.

PRODUIT AGRICOLE BRUT
(en Francs)

Tableau B

	Produit à l'hectare			Produit par actif-exploitant			Produit par habitant
	Arachi- de	Mil	Moyenne Ar +Mil	Arachi- de	Mil	Total Ar+Mil	(Ar+Mil)
<u>1967</u>							
TABAKALI chef de village	15.800	8.800	13.700	46.800	11.000	57.800	43.900
TABAKALI 6 exploit. Serer	6.100	5.500	5.800	11.900	7.000	18.900	16.700
KENTIALBI 5 exploit. Serer	9.500	5.000	7.800	13.500	4.300	17.800	10.500
SOB	9.400	9.500	9.450	7.400	9.900	17.300	7.600
<u>1968</u>							
TABAKALI chef de village	14.900	6.100	12.300	43.900	7.600	51.500	35.700
TABAKALI 4 exploit. Serer	10.400	2.600	7.300	23.000	3.700	26.700	19.200
BONDIE 5 exploit. Serer	11.000	3.100	7.700	17.000	3.500	20.500	11.600
KEUR IBOUR 5 exploit. Serer	5.700	3.900	4.900	8.400	5.300	13.700	10.500
KEUR IBOU 3 exploit. Wolof	13.400	7.800	12.300	31.800	4.600	36.400	19.100
SOB	7.200	3.600	5.200	6.100	4.000	10.100	4.500

de la vulgarisation (notamment les sarclages) sont correctement appliqués, ce qui bien souvent n'est pas le cas chez les petits paysans. Il est bien prouvé que l'engrais n'est rentable qu'avec des façons culturales adéquates dans des exploitations convenablement gérées; à cet égard au peut dire qu'en 1967, des paysans insuffisamment préparés ont été poussés un peu trop vite à faire de grosses commandes d'engrais.

Comparons maintenant les résultats économiques obtenus à Sob et chez ^{les Serer} /des terres neuves. On s'aperçoit que leur niveau respectif, relativement l'un à l'autre, est susceptible de variations considérables qui résultent de la combinaison de "l'effet de surface" (surfaces supérieures dans les T.N.) et de "l'effet de rendement" (variation des rendements en arachide et en mil, selon les conditions climatiques, et pas forcément dans le même sens ici et là).

1967. Produit par actif-exploitant : 18.600 Frs.

dans les T.N. et 17.300 Frs à Sob.

T.N. = arachide	67 %	(12.400 Frs)
mil	33 %	(6.200 Frs)
Sob = arachide	43 %	(7.400 Frs)
mil	57 %	(9.900 Frs)

Le produit moyen à l'hectare de culture est de 6.300 Frs dans les T.N. et 9.450 Frs à Sob.

Les résultats dans les T.N. ne sont supérieurs que de très peu à ceux de Sob, et uniquement par "l'effet de surface".

1968. Produit par actif-exploitant = 21.000 Frs dans les T.N. et

10.100 Frs à Sob.

T.N. arachide	80 %	(16.900 Frs)
mil	20 %	(4.100 Frs)
Sob arachide	60 %	(6.100 Frs)
mil	40 %	(4.000 Frs)

Le produit moyen à l'hectare de culture est de 6.800 Frs dans les T.N. et 5.200 Frs à Sob.

" L'effet de rendement " s'ajoutant à "l'effet de surface", les résultats dans les T.N. atteignent le double de ceux de Sob, qui sont très affectés par la chute de rendement du mil.

PRODUIT AGRICOLE BRUT

par actif-
exploitant



a l'hectare

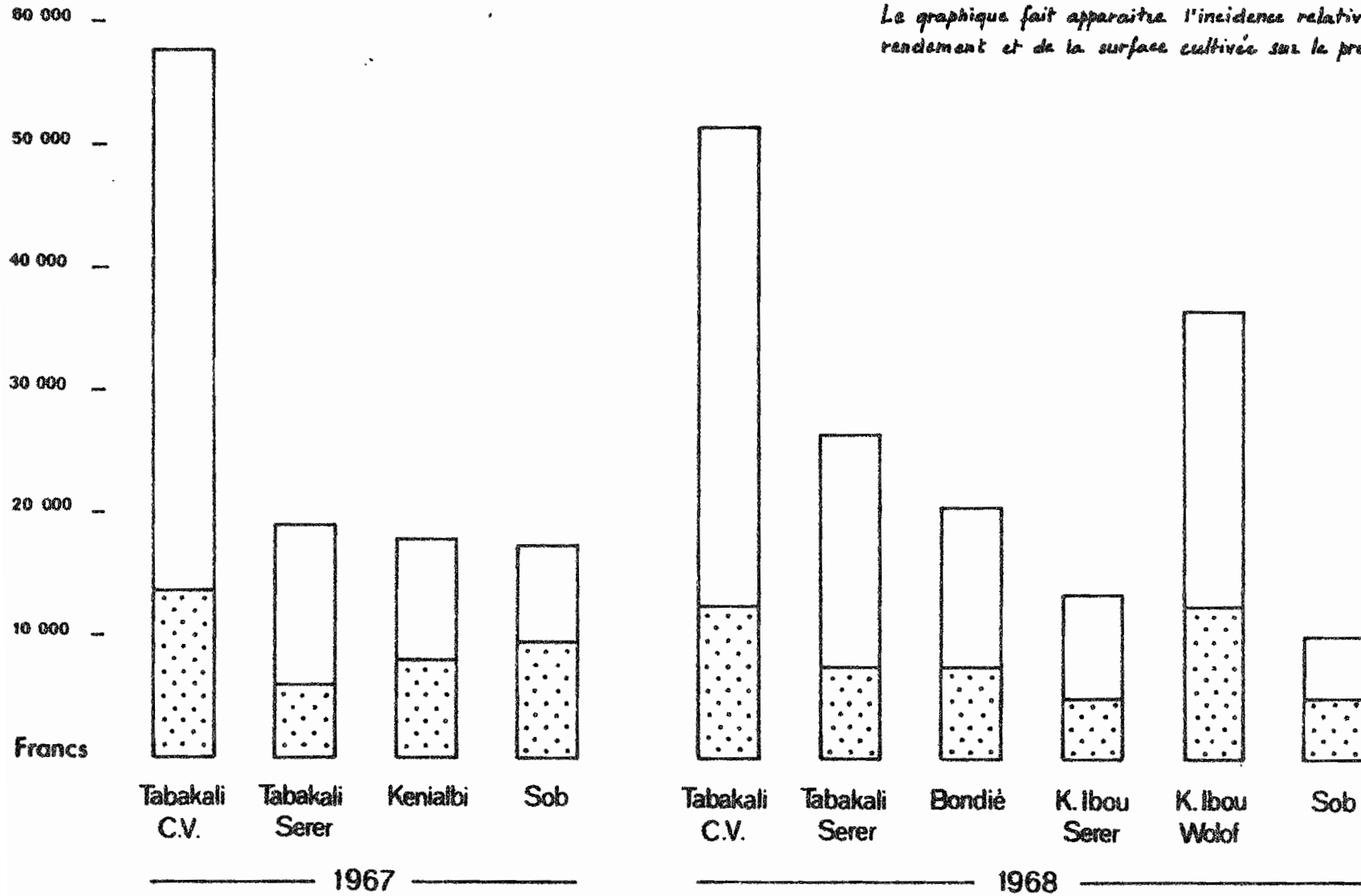


Fig. 22

Ces chiffres expriment l'opposition entre :

- à Sob, un système agricole à caractère intensif, avec prédominance de l'économie vivrière (nécessité de nourrir une population nombreuse). La grande sensibilité du mil aux variations des conditions climatiques est très vivement ressentie dans le produit global.
- dans les terres neuves, un système agricole à caractère extensif, essentiellement tourné vers l'économie de marché. L'arachide assure un revenu monétaire toujours supérieur à celui de Sob, même avec de mauvais rendements, grâce à l'importance des surfaces.

Si l'on rapporte le produit agricole à la population totale, l'écart est évidemment beaucoup plus accusé : en 1967, 14.300 Frs par habitant dans les T.N. et 7.650 Frs à Sob; en 1968, 14.100 Frs et 4.500 Frs.

Reste à voir quelle est la situation des "gros producteurs" des terres neuves par rapport aux petits exploitants. Il suffira d'une constatation fort simple : à "l'effet de surface" ils ajoutent systématiquement "l'effet de rendement". Le produit moyen à l'hectare de culture se compare en effet de la façon suivante :

	Serer	Chef de village de Tabakali	Chef de village de Keur Ibou
1967	6.300	13.700	-
1968	6.800	12.300	15.500

A noter qu'à Keur Ibou, les deux autres exploitations Wolof obtiennent un résultat bien inférieur à celui du chef de village : respectivement 7.600 et 6.700 francs/ha (pour les 5 exploitations serer : 4.900 Frs)

0

o o

Revenus d'exploitation réels.

A ces calculs à caractère théorique, nous voudrions ajouter quelques indications sur le niveau réel des revenus agricoles dans les terres neuves, c'est-à-dire résultant de l'observation des dépenses d'exploitation réellement supportées.

Cette observation n'est pas aisée à mener. A première vue, la question peut paraître simple, dans un système agricole basé à peu près exclusivement sur le mil (destiné à l'auto-consommation) et l'arachide (destinée à la vente, et obligatoirement écoulée par le canal coopératif depuis l'élimination des traitants en 1966). En fait, il est très difficile d'éta-

blir de véritables comptes d'exploitation : le système de crédit (avances de semences; prêts à court terme et moyen terme pour les produits et le matériel, remboursables en arachide par annuités) est d'un fonctionnement complexe, mal compris par les paysans; il s'y ajoute l'endettement "privé", pour lequel il est souvent difficile de distinguer entre remboursements imputables aux charges d'exploitation et remboursements imputables à la consommation. D'autre part, étant donnée l'indépendance des sourga et des femmes, qui disposent de leurs récoltes personnelles, le compte d'exploitation est le résultat d'une addition de comptes individuels, ce qui ne va pas sans compliquer les choses.

On trouvera ci-dessous (cf. tableau C et graphique), le calcul du revenu agricole des exploitations Serer étudiées en 1967, à Tabakali et Kénialbi. Il est tenu compte dans les charges d'exploitation du coût réel de la semence, y compris l'intérêt (25 % pour les semences prises au CRAD, jusqu'à 100 % dans le privé); de l'annuité de remboursement du matériel agricole; du coût de l'engrais (en déduisant éventuellement les sommes récupérées par revente de l'engrais à bas prix); enfin des frais de culture payés en argent : salaire des firdou, forgeron (réparation des machines et achat d'outils traditionnels), location de matériel agricole.

Les charges étant soit remboursées en arachide, soit payées en argent, on les imputera au poste "arachide", ce qui permet de faire apparaître un "revenu monétaire théorique", s'opposant au revenu du mil qui est essentiellement auto-consommé. Nous disons "théorique" parce qu'en réalité le remboursement des dettes de consommation (nourriture et argent empruntés pendant l'hivernage) se fait le plus souvent en arachide; après ces remboursements, l'arachide effectivement commercialisée représente une somme d'argent beaucoup plus faible. De cette somme finalement encaissée par les paysans, il faut déduire alors l'impôt (600 Frs par actif déclaré).

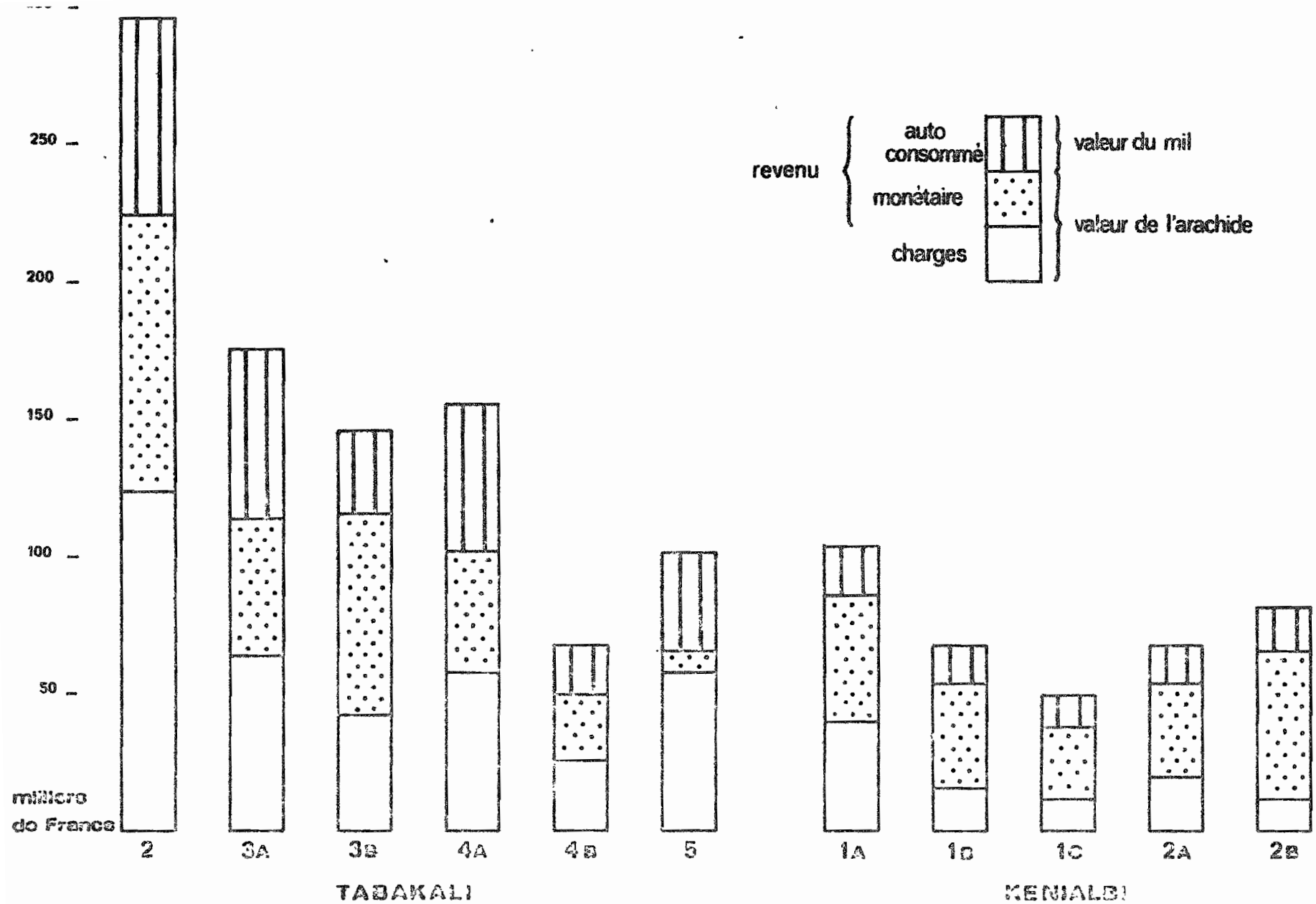
Le tableau montre l'importance des charges d'exploitation, qui sont nettement plus lourdes à Tabakali qu'à Kénialbi. Cette différence s'explique par le fait qu'à Tabakali les surfaces sont plus importantes, d'où semences supplémentaires très coûteuses et beaucoup d'engrais, et que le matériel est abondant et d'acquisition récente. On remarque aussi que les charges sont moins lourdes pour les exploitations secondaires, qui investissent peu, que pour les exploitations principales.

En définitive, l'efficacité est supérieure dans les exploitations d'importance modeste de Kénialbi (revenu moyen à l'hectare : 7.500 Frs, contre 4,700 à Tabakali).

Tableau C
Comptes d'exploitation simplifiés.
1967. - 11 exploitations Serer.

	TABAKALI						KENIALBI				
	2	3A	3B (a)	4A	4B	5	1A	1B	1C	2A	2B
Valeur de la production d'arachide	224.700	113.400	116.100	102.600	50.300	66.700	85.200	53.400	38.000	54.400	66.700
Total des charges d'exploitation	123.800	64.400	42.900	57.700	25.500	58.000	39.300	16.300	11.000	20.100	11.500
(% charges/valeur arachide)	(55%)	(57%)	(37%)	(56%)	(51%)	(87%)	(46%)	(31%)	(29%)	(37%)	(17%)
Reste revenu monétaire théorique	100.900	49.000	73.200	44.900	24.800	8.700	45.900	37.100	27.000	34.300	55.200
Valeur de la production de mil	71.000	61.600	30.100	53.200	18.200	36.000	19.000	14.200	11.200	14.000	15.200
Revenu agricole total	171.900	110.600	103.300	98.100	43.000	44.700	64.900	51.300	38.200	48.300	70.400
Revenu agricole à l'hectare	4.950	5.560	7.330	4.630	3.360	2.460	6.070	8.270	8.680	5.680	10.670

a) Dans cette exploitation : non compris un m'bindane, pour lequel les données manquaient.



VALEUR DE LA PRODUCTION, CHARGES, REVENUS EN 1967
(exploitations serer)

Fig. 23

Répartition du revenu à l'intérieur de l'exploitation.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le revenu agricole global d'une exploitation résulte de l'addition de résultats individuels (qui d'ailleurs ne sont pas toujours strictement séparés; il existe en général une certaine entraide entre un homme et sa femme, ou sa mère. Bien souvent, une partie des frais de culture des femmes est épongée par les hommes).

Les diatigui cultivent des surfaces plus importantes et reçoivent sur leurs champs le travail des sourga; mais ils doivent consacrer une part importante de ce travail à la production du mil, pour la nourriture du carré. D'autre part, ils supportent beaucoup de charges, notamment le remboursement du matériel. Le résultat est que leur revenu de l'arachide tombe souvent très bas, et même au dessous du revenu d'un sourga qui s'est occupé sérieusement de son champ et ne supporte que peu de charges.

Deux exemples choisis à Tabakali en 1967 illustreront ce fait (voir tableau D).

Exploitation n° 2

Dans ce carré, chacun des deux chefs de ménage dépendants (fils et neveu du diatigui) s'occupe de sa mère et de sa femme, ce qui constitue deux sous-groupes économiques de trois personnes.

Le diatigui supporte 41% des charges de l'exploitation, ce qui absorbe la plus grande partie de sa récolte d'arachide. Il produit la quasi totalité du mil. Les deux chefs de ménage, qui ont la charge des femmes, obtiennent de très mauvais résultats, surtout le second. La répartition du revenu est donc la suivante :

	Revenu monétaire théorique	Revenu agricole total
- <u>diatigui</u>	32 %	59 %
- 1er C.M. + 2 femmes	13 -	8,5
- 2ème C.M. + 2 femmes	6 -	3,5
- Les 3 navétanes	49 -	29 -
	<u>100 -</u>	<u>100 -</u>

Les résultats obtenus par les navétanes sont très inégaux; ils reflètent un effort individuel très variable, selon les dispositions personnelles de chacun (âgé, condition physique, esprit de sérieux...). On remarque que dans le cas présent, le navétane n° 1 obtient un revenu monétaire presque égal à celui du diatigui.

Tableau D
Répartition du revenu agricole
(comptes économiques individuels)
dans deux exploitations Serer
(Tabakali 1967)

	Arachide valeur	Charges	Revenu monétaire théorique	Mil valeur	Revenu agricole total	Surface	Revenu agricole à l'ha.
Exploitation n° 2							
Diatigui	83.100	51.100	32.000	69.000	101.000	15,6	6.470
Epouse diatigui	4.100	2.000	2.100	-	2.100	1,1	1.910
Chef de ménage 1	30.800	21.600	9.200	2.000	11.200	4,5	2.490
Epouse CM 1	3.100	1.000	2.100	-	2.100	1,1	1.910
Chef de ménage 2	20.500	14.700	5.800	-	5.800	3,7	1.570
Epouse CM 2	1.000	1.000	0	-	0	0,7	0
Mère CM 2	2.000	2.000	0	-	0	0,8	0
Navetane 1	41.000	14.400	26.600	-	26.600	3,4	7.820
Navetane 2	16.400	7.400	9.000	-	9.000	1,5	6.000
Navetane 3	22.600	8.600	14.000	-	14.000	2,3	6.090
ENSEMBLE	224.600	123.800	100.800	71.000	171.800	34,7	4.950
Exploitation n° 3 A							
Diatigui	45.100	41.000	4.100	42.600	46.700	9,4	4.970
Epouse diatigui	8.200	1.500	6.700	-	6.700	1,5	4.470
Navetane 1	39.000	8.000	31.000	13.000	44.000	4,1	10.730
Navetane 2	10.800	6.000	4.800	6.000	10.800	3,3	3.270
Navetane 3	10.300	7.900	2.400	-	2.400	1,6	1.500
ENSEMBLE	113.400	64.400	49.000	61.600	110.600	19,9	5.560

Exploitation n° 3 A.

Le diatigui supporte 64 % des charges de l'exploitation, ce qui lui laisse un revenu monétaire inférieur à celui de sa femme (il devra vendre du mil pour payer des dettes).

Comme il y a une certaine entraide entre le diatigui et sa femme, on obtient la répartition suivante :

	Revenu monétaire théorique	Revenu agricole total
- ménage résident	22 %	48 %
- les 3 navétanes	78 %	52 %
	100 %	100 %

Deux des navétanes ont produit du mil, surtout le premier (il garde ce mil dans l'intention de venir s'installer avec sa femme à la prochaine campagne). Ici aussi, on remarque une très grande inégalité : résultat remarquable pour le navetane n° 1, désisore pour le n° 3.

0

o o

Importance de l'endettement.

Aux remboursements déjà très lourds occasionnés par les charges d'exploitation (semences, engrais et matériel), s'ajoute pour la plupart des paysans le remboursement des dettes de consommation : emprunts de mil ou d'argent contractés pendant l'hivernage, auprès des "gros producteurs" et des commerçants. La soudure fut en effet très difficile ces dernières années dans les villages des terres neuves; dès Août ou Septembre, le mil manquait dans la plupart des concessions. A Tabakali en 1967, le chef de village nous dit qu'il a prêté 3,8 tonnes de sanio de ses réserves (2 grands greniers) plus 4,5 tonnes de sorgho américain acheté au CRAD (ce surgho fut mis en vente pendant l'hivernage, au prix de 1.050 francs le sac de 50 kg. Le secco de Dioum gainte en écoula 75 tonnes). Une enquête rapide nous montrait alors que sur une trentaine de carrés à Tabakali, quatre seulement eurent assez de mil pour attendre la récolte sans en emprunter.

Les emprunts d'argent sont courants également. Les chefs d'exploitation empruntent pour acheter de la nourriture, et notamment à l'occasion des santané. D'autre part, tous les navetanes empruntent de l'argent au cours de la campagne; ils arrivent le plus souvent sans rien, et "prennent du crédit" pour leurs besoins personnels : cigarettes, cola... et aussi pour voyager en septembre-octobre, entre la fin des binages et le déterrage.

Toutes ces dettes sont remboursables à la traite; l'intérêt est en général de 100%. Le remboursement s'effectue le plus souvent en arachide avant la commercialisation. Il n'est pas exceptionnel que ce qui reste de la récolte après les remboursements à la coopérative parte de cette façon, et qu'il n'y ait plus rien à commercialiser.

Ces remboursements en nature s'effectuent sur la base de 100 kg d'arachide (une "barrique") pour 1.000 francs(13). Pour le mil emprunté au moment de la soudure, les prix montant alors à 30 francs le kg., on remboursera 300 kg. d'arachide (trois "barriques") pour 100 kg. de mil.

A la récolte, le prix du mil descend à 15-20 francs; beaucoup de paysans en vendent alors, par besoin d'argent. On en arrive à constater, ce qui est tout de même assez déconcertant, que du mil vendu 15 francs à la récolte, repris à crédit à 30 francs pendant l'hivernage, revient finalement à quatre fois son prix de vente !

Il s'ajoute à cela une autre opération désastreuse pour le paysan, la vente d'arachide à perte, à 10 ou 12 francs le kg, pour avoir de l'argent plus vite (c'est la "traite clandestine"). En 1968 notamment, d'importants retards dans le financement des coopératives acculèrent les paysans à recourir à cet expédient.

On comprend que dans ces conditions, l'immigrant qui arrive dans les terres neuves se trouve très vite engagé dans un cercle vicieux dont il aura beaucoup de mal à sortir : dépourvu de réserves, il doit emprunter; sa récolte d'arachide ainsi hypothéquée, il vend du mil pour avoir un peu d'argent; ce mil lui fera défaut au prochain hivernage et il s'endettera encore plus. Le matériel agricole est alors mis en gage chez les commer-

(13) La baisse du prix de campagne de l'arachide, intervenue lors de la traite de 1968 (17,40 francs contre environ 20 francs auparavant), entraîne donc une baisse du taux d'intérêt (1700 francs pour 1.000 francs empruntés).

çants pour garantir des dettes, et dans les cas extrêmes, par manque de quelques milliers de francs pour dégager ce matériel, on en commande plutôt d'autre à la coopérative puisque c'est à crédit ... En dernier lieu, on en arrive à la vente du cheval, si l'on en possède un; on se contente alors d'un âne pour cultiver.

Le revenu d'un "gros producteur" .

Bien évidemment, à cette situation d'endettement du petit paysan s'oppose celle du "gros producteur" - prêteur, qui retire les bénéfices du système. A titre d'exemple, nous allons tenter d'analyser les résultats économiques obtenus par le chef de village de Tabakali, pour la campagne 1967-1968.

L'exploitation a récolté 112,5 tonnes d'arachide : 53,5 pour le diatigui, 51,5 pour les 22 sourga et 7,5 pour les 9 femmes. Chacun des membres de l'exploitation dispose de sa récolte personnelle; nous ne parlerons ici que de la part qui concerne le diatigui.

La difficulté est de démêler ce qui lui revient finalement. En effet, il a en quelque sorte un rôle de banquier (il possède d'ailleurs un énorme coffre-fort, que l'on est surpris de découvrir dans une simple case en paille) : il commercialise toutes les récoltes du carré, et aussi de nombreuses autres personnes, étrangères au carré et même au village, notamment des sourga qui ont pris leur semence chez lui. Il dispose pour ce faire de trois comptes dans trois coopératives différents : à Dioum Gainte (à son nom), à Taff et à Kourou Loubé (au nom de deux de ses frères cadets, dont l'un a d'ailleurs quitté Tabakali depuis deux ans). Chaque récoltant livre son arachide dans l'une de ces coopératives, et rapporte un reçu. Le diatigui encaisse la valeur de tous ces reçus, et répartit ensuite l'argent, déduisant pour chacun le montant des remboursements qui lui sont dus, pour avance de semences, de mil de soudure ou d'argent. Il se livre ainsi à une comptabilité éffrénée, dans un grand désordre de papiers (il écrit en caractères arabes, et compte en français).

Pour 1967, les livraisons d'arachide effectuées sous son contrôle se montent au total à 168,5 tonnes :

- remboursements de semences au CRAD	10.100	kg (14)
- remboursements engrais et matériel (coopérative de Dioum gainte)	10.800	-
	<hr/>	
Total remboursements	20.900	-
- commercialisation		
coopérative de Dioum gainte	84.200	-
" de Taïf	33.900	-
" de Kourou Loumbé	29.500	-
	<hr/>	
	147.600	-
Total général	168.500	-

Sur ce total, quelle part revient au diatigui ? Sur les 53,5 tonnes qu'il a produit, 2 proviennent du champs cultivé pour son marabout (lequel réside à Diourbel; il lui fait parvenir la somme coorespondante). Restent 51,5 tonnes qui représentent sa récolte personnelle; elles sont intégralement vendues à son profit. Le remboursement de sa part d'engrais et du matériel, soit 6,9 tonnes, se trouve effectué avec de l'arachide provenant des récupérations de dettes. La semence est prise sur le stock d'arachide dont il dispose en permanence; il ne participe donc pas au remboursement des 10 tonnes au CRAD. D'autre part, 7,5 tonnes provenant également de récupérations de dettes sont vendues à son profit, et enfin 17,6 tonnes, toujours de même origine, ^{sont} conservées dans le carré pour les semences de la prochaine campagne (pour lui-même et surtout pour prêter).

On obtient donc le compte suivant (qui n'a qu'une valeur approximative, car certainement beaucoup de détails nous ont échappé; nous ne pouvons donner que les grandes lignes):

- arachide " contrôlée " à son profit :	
récolte personnelle	51,5 tonnes
reçu en récupération de dettes	32,0 -
	<hr/>
	83,5 -
(représentant une valeur de 1.400.000 francs).	
- dont arachide commercialisée : 59 tonnes (51,5 récolte personnelle + 7,5 récupération) soit un revenu monétaire d'environ 1 million de francs.	

(14) Pour semences prises : convention de prêt de 5000 kg, de l'Agence ONCAD du Sine-Saloum, et attribution ordinaire de 3.050 kg, avec intérêt de 25 %.

La récolte de mil (15 tonnes) est entièrement conservée, pour la consommation du carré et pour prêter.

Les frais de culture payés en argent et supportés par le diatigui se montent à 80.000 francs :

- fongicide	2.500
- firdou	50.000 (10.000 pour une petite partie du déterrage, et 40.000 pour le battage).
- forgeron	15.000
- 50 sacs	12.500 (pour transport de l'arachide)
	<hr/>
	80.000

Il paie enfin 8.500 francs d'impôts (pour lui-même, 6 femmes, 6 chevaux et 1 âne).

Il convient de remarquer pour conclure, que beaucoup de prêts ne lui sont jamais remboursés. En effet, sa position comporte beaucoup d'ambiguïtés : il serait faux de ne voir en lui qu'un "homme d'affaires" qui exploite les avantages de sa situation sociale; il est également le fondateur du village, le père de la communauté qui s'est rassemblée autour de lui (il dit volontiers en parlant des gens du village : " la famille") et il a conscience de ses responsabilités. La bonne marche de la communauté dépend de lui, et il l'assume, d'une façon paternaliste qui n'est pas exempte de générosité; il ne laisserait pas une famille dans la famine, même s'il sait qu'il ne sera pas remboursé. Cette attitude complexe explique par ailleurs qu'il soit impossible d'établir une comptabilité stricte de son activité agricole; "moderne" a bien des égards, il reste cependant trop "traditionnel" pour relever de la pure rationalité économique.

C O N C L U S I O N

-:-:-:-

D'un volume fort limité, l'émigration des Serer n'intéresse de façon appréciable qu'une petite partie de cette vaste zone des terres neuves, dans le Nord de l'arrondissement de Malem-Hodar. Le paysan serer répugne à trop s'éloigner vers l'Est, et également à aller vers les terres plus lourdes du Sud.

Les causes de l'émigration sont inconstamment économiques. Il y a très nettement, de la part des paysans des vieux pays, une prise de conscience de leur situation de surpeuplement relatif. Le manque de terres, l'insuffisance des rendements d'arachide, sur des champs où la jachère a tendance à disparaître, sont d'autant plus vivement ressentis que dans le même temps s'accroissent les besoins monétaires. C'est bien la recherche du revenu monétaire qui pousse les Serer à partir : on va dans les terres neuves pour faire de l'arachide, c'est-à-dire de l'argent. La vie de relation est intense au Sénégal, tout le monde circule, et l'économie marchande pénètre de plus en plus dans les campagnes. Les jeunes ne peuvent plus se satisfaire d'une économie de subsistance, et le remarquable système agraire mis au point sur les terres serer représente un équilibre maintenant dépassé, qui va en se détériorant du fait de la pression démographique et de l'évolution des mentalités. L'action de vulgarisation de masse menée ces dernières années par la SATEC a exercé un impact psychologique profond, et sans doute a-t-elle aidé à cette prise de conscience. Il nous semble que se vérifient des idées depuis longtemps émises par P. GOUROU : " L'agriculture de subsistance est condamnée à la routine et à la pauvreté... Il faut se garder de croire que certaines techniques agricoles intensives observées en pays tropical puissent avoir de l'avenir. Leur faible productivité les condamne." (1)

o o o

L'émigration serer vers les terres neuves, telle qu'elle se dessine actuellement de façon spontanée, apparaît donc comme la recherche d'une solution au blocage des structures agraires des vieux pays. Quels en sont les résultats, et quels enseignements peut-on en tirer, dans la perspective d'une politique de migrations organisées ?

Trois points essentiels doivent être relevés : les migrants se conforment aux conditions spécifiques de l'agriculture des terres neuves, mais maintiennent l'essentiel de leur personnalité ethnique ; ils ne se plaisent guère dans leur

(1) Les pays tropicaux, pp. 146-148.

nouveau milieu, se sentent en exil et gardent toujours l'espoir du retour au pays ; enfin les résultats économiques qu'ils obtiennent sont relativement décevants. Il convient de développer ces remarques.

1/ Le changement de milieu s'accompagne pour le paysan serer de modifications profondes dans l'organisation de son activité agricole. Il ne cherche aucunement à reconstituer les structures agraires traditionnelles patiemment élaborées sur les vieux terroirs, et s'adapte aux conditions qu'il trouve, dominées par le caractère extensif des techniques. C'est un fait fréquemment souligné en Afrique que les techniques intensives mises au point sous la contrainte d'une forte densité de population, ne s'exportent pas. Non plus d'ailleurs que l'attachement à la terre qui, n'étant plus celle des ancêtres, perd son caractère sacré et n'est plus entourée d'aucun rituel. A cet égard est significative la déconvenue des responsables de l'opération " Terres Neuves " des années 1935-40.

Dans le Sine, le souci premier du paysan est de remplir les greniers à mil de la famille ; et d'assurer la restitution de la fertilité des terres, par l'entretien du parc de kad, l'association de l'élevage à l'agriculture, le respect de rotations culturales éprouvées, l'adaptation des cultures aux nuances pédologiques des terroirs. Dans les terres neuves, c'est la production de l'arachide qui passe au premier plan. Les vastes surfaces disponibles incitent à semer le plus possible ; les sarclages de l'arachide accaparent ensuite la plus grande partie des forces de travail, au détriment du mil. L'arbre n'est pas intégré au système agraire ; il est plutôt une gêne, surtout depuis la diffusion massive de la culture attelée. Le milieu est relativement hostile à l'élevage : difficulté de l'abreuver, de lui fournir un pâturage pendant la saison des cultures, fréquence des conflits qu'occasionnent les divagations des troupeaux. La fumure animale se limite à une très étroite bande autour des concessions, sans commune mesure avec les vastes pombod du Sine.

Mais si le paysan change ses techniques et modifie ses comportements économiques, si le plus souvent son nouveau m'bind est carré comme celui des Wolof et non plus rcnd, néanmoins le Serer reste lui-même. La cohésion ethnique demeure très forte ; parents et amis cherchent à se regrouper ; les retours au pays pour rendre visite à la famille sont très fréquents, même chez les émigrés de longue date. Tout le monde parle Wolof dans les terres neuves, quelle que soit son origine, mais les Serer utilisent toujours leur langue entre eux, y compris les enfants. La migration s'accompagne à peu près toujours de l'adhésion à l'islam, et plus précisément au mouridisme, mais en général cette isla-

misation reste très superficielle et elle ne signifie pas wolofisation. La religion traditionnelle, avec ses rites, ses lieux de culte, ne peut être transplantée, mais elle reste profondément enracinée en chaque Serer, et nombreux sont ceux qui, lors des retours, participent aux fêtes religieuses traditionnelles. Les " wolofisés ", c'est-à-dire ceux qui se disent Wolof mais reconnaissent une ascendance serer, sont toujours des originaires du Baol, déjà wolofisés sur place, ce qui semble prouver que le glissement ethnique ne se fait que très lentement.

2/ Les Serer n'acceptent pas de bonne grâce d'être contraints à l'émigration. Nous avons fait passer un questionnaire sur les causes de l'émigration, le degré de satisfaction obtenu, le désir de rester ou de rentrer au pays. Ce genre d'enquête se révèle en général décevant; on n'obtient que des réponses vagues et stéréotypées, difficiles à exploiter de façon statistique. Cependant, de toutes ces réponses se dégage une impression d'ensemble très nette : on émigre " pour avoir de quoi ", parce qu'au pays la terre manque ou ne donne pas assez; mais si l'on obtient des satisfactions dans ce domaine, on regrette la vie des vieux pays: l'ambiance villageoise, la famille, les fêtes, le tam-tam et les danses. La vie dans les terres neuves n'offre guère d'agrément: il fait plus chaud, on est isolé, l'eau est rare, on n'a pas de lait. " Ce qui manque ici, avons-nous relevé au cours d'un entretien, c'est tout ce qui réjouit le paysan. Mais si l'on n'a rien chez soi, pour avoir quelque chose ailleurs, il faut souffrir. On n'a pas le choix. " L'idée/^{d'un} exil définitif est rarement acceptée, et tout le monde espère rentrer au pays " si Dieu veut ".

Surtout, il y a le problème des femmes, qui sont beaucoup plus mécontentes que les hommes. La vie est dure pour elles dans les terres neuves; peu nombreuses, elles doivent puiser l'eau à des profondeurs de 70 ou 80 mètres, piler le mil pour nourrir de nombreux travailleurs (présence des navétanes). Les épouses ne sont pas aidées comme au pays par les vieilles femmes, les jeunes filles. Elles sont coupées de leur famille, ce qui est important dans la société serer, où la femme demeure malgré le mariage dans la sphère économique de sa famille; ses revenus personnels alimentent une épargne avec son frère, et non avec son mari. Accaparées par les travaux domestiques, elles ont peu de temps à consacrer à leur champ, et ne retirent guère de bénéfices des aspects positifs de la migration. Les disputes conjugales sont fréquentes; les femmes menacent sans cesse de retourner dans leur famille, et le font fréquemment. A Tabakali notamment, nous avons observé de nombreux cas de divorce.

On rappellera à ce propos que déjà en 1935-40, lors de la première tentative de faire émigrer les Serer, le problème des femmes est signalé par les responsables comme une des causes d'échec de l'opération. (cf. 1ère partie, chap. 2).

3/ Sur le plan des résultats économiques, il est certain que les Serer ne tirent pas parti comme ils le devraient de l'abondance des terres, ni des possibilités d'amélioration offertes par la vulgarisation agricole mise en place ces dernières années. Mauvaise gestion des exploitations, absence de réserves, conduisent inévitablement à tomber dans le circuit de l'endettement, particulièrement ruineux dans un environnement économique très dur, auquel les Serer ne sont pas habitués. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres donnés ci-dessus ; insistons seulement sur l'insatisfaction qu'engendre cette situation. Si le paysan serer émigre, et accepte de vivre dans un milieu qui ne lui plaît guère, il entend en retirer un bénéfice substantiel. En bon paysan, il n'aime pas s'endetter, mais il est contraint de le faire et lorsqu'il voit partir en remboursements la majeure partie de sa récolte, il ne se sent pas payé de ses efforts.

oOo

Cependant, on ne doit pas perdre de vue que dans les villages anciens de la zone de Boulel, les Serer ont réussi à se fixer de façon satisfaisante. Premiers occupants des terres, qui furent ouvertes à leur intention, détenteurs de la chefferie de village, ils se sentent chez eux, en dépit de l'afflux ultérieur des Wolof, qui sont aujourd'hui majoritaires. Les liaisons sont faciles avec le Sine et le Baol, les liens familiaux restent très étroits ; les retours sont aussitôt compensés, et au-delà, par de nouvelles arrivées. En somme, ces villages constituent une sorte d'annexe serer dans les terres neuves, et ils assument un rôle de relais : sans cette base sûre, le mouvement actuel de départ serait sans doute bien moins considérable.

Il semble permis d'en tirer un enseignement : les Serer seraient certainement favorables à l'organisation de structures d'accueil qui leur seraient réservées et conviendraient à leurs besoins, leur permettant de se regrouper à leur convenance et de conserver leurs propres conceptions sociales. Il n'est pas question de prôner le particularisme ethnique, mais l'on doit convenir que les habitudes de vie d'une société paysanne qui est longtemps restée

repliée sur elle-même, qui a conservé sa langue et nombre d'institutions originales, gardent une certaine pesanteur dont il vaut mieux tenir compte.

Un encadrement serait évidemment nécessaire, qui aurait le souci essentiel de placer les migrants dans une situation économique saine; des aides à l'installation, une organisation rationnelle du système de crédit et de la commercialisation, devraient éviter le recours à un endettement anarchique. Mais il ne serait pas bon non plus que cette prise en charge aille trop loin; des structures trop contraignantes seraient mal supportées, elles rappelleraient fâcheusement l'"engagement" de trois ans qui était imposé aux premiers colons, et qui fut ressenti comme une véritable déportation. D'autre part, il nous semble qu'en matière de migrations rurales, on doive se méfier des solutions perfectionnistes; on a vu trop d'expériences malheureuses de "colonats", trop d'échecs d'opérations "pilotes" ou "modèles", qui ont coûté fort cher, pour ne pas en concevoir une certaine prudence.

o O o

Délestage des vieilles régions, colonisation raisonnée des terres neuves, doivent être pensés dans le cadre d'une politique d'aménagement régional, tenant compte de l'ensemble des données techniques et humaines. Nous nous référons ici à la récente étude de P. PELISSIER (2), où sont évoquées les grandes lignes d'une telle politique.

Dans les terres neuves, la donnée essentielle est le " capital espace ". L'économie arachidière, grosse consommatrice de surfaces, trouve là son domaine d'élection. Compte tenu du fait qu'"au-dessous d'un certain seuil de densité, il est vain de prétendre faire adopter aux paysans des techniques de culture intensives", il nous semble que des exploitations de bonne taille, essentiellement axées sur la production arachidière, permettant une utilisation efficace du matériel agricole, constitueraient le mode de colonisation le plus adéquat. Se pose alors le problème de la main-d'oeuvre, et à ce propos nous voudrions attirer l'attention sur les aspects positifs du navétanat, si souvent décrié par ailleurs. La situation du navétane n'a rien qui puisse choquer, elle repose sur un contrat bien défini, dont tirent profit les deux parties; il faut surtout se garder de la confondre avec celle du talibé dans les grosses exploitations maraboutiques. Ce système original - qui a d'abord le grand mérite

(2) "Les effets de l'opération arachide/mil dans les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack. Rapport de synthèse. " Paris 1970.

d'être adapté aux réalités puisque élaboré sur place, dans un contexte précis-constitue une exutoire tout à fait valable pour les jeunes gens sous-employés sur les vieux terroirs, et non encore susceptibles de s'installer à leur compte. C'est d'ailleurs bien souvent par leur travail saisonnier dans les terres neuves que ces jeunes gens réunissent le montant de la dot; des revenus non négligeables retournent ainsi au pays d'origine.

Dans le Sine au contraire, les améliorations doivent être recherchées dans le sens de l'intensification et de la diversification des cultures. " Les paysans serer ont démontré que la véritable vocation du Sine est céréalière "; par des modes de culture intensifs, on peut escompter pour le mil des augmentations de rendement très considérables, alors que les rendements de l'arachide plafonnent. Les possibilités de petites cultures irriguées en saison sèche, de type maraîcher, sont intéressantes, de même que le manioc. Sur-tout, les avantages d'un élevage sédentaire, tel qu'il existe chez les Serer, devraient être reconnus et mis en valeur. LERICOLLAIS a pu calculer qu'à Sob, par une utilisation rationnelle du troupeau, la vente de lait pourrait apporter un revenu au moins égal à celui que les paysans tirent actuellement de l'arachide. (3). Et l'on peut envisager la valorisation des surplus de céréales par la transformation en viande.

En définitive, c'est par un ensemble de mesures complémentaires que pourrait être résolu le problème de la surpopulation des pays serer. Il n'y a pas de solution unique et s'il est nécessaire de proposer aux Serer une émigration dans des conditions intéressantes, avec des structures qui leur conviennent, il ne faut pas oublier qu'existent sur place de réelles possibilités. D'autre part, certaines orientations qui tendraient à créer des "colonats" parfaitement artificiels, isolant les éléments reconnus les meilleurs sur des terres lointaines pour en faire des paysans " modèles ", ne nous paraissent pas très réalistes. Des formules assez souples, permettant le maintien de la cohésion familiale, n'excluant ni l'émigration saisonnière, ni les possibilités de retour et ^{de}/reconversion, tenant compte d'une certaine complémentarité des terroirs anciens et nouveaux, auraient l'intérêt de respecter les réalités sociologiques.

(3) Le problème majeur est d'organiser la commercialisation, et à cet égard, on peut s'étonner qu'une expérience de ramassage du lait ait été tentée avec les Peul dispersés dans le delta du Sénégal, avec des résultats très décevants, et jamais en pays serer.

A N N E X E S

-:-:-:-

A N N E X E 1

PLUVIOMETRIE MENSUELLE 1966-1967-1968 à KAFFRINE, MALEM-
HODAR ET BOULEL

(millimètres)

		JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL
KAFFRINE	1966	128,2	180,0	184,0	235,4	152,7	880,3
	1967	38,2	181,2	201,4	230,7	79,9	731,4
	1968	45,9	86,0	78,2	173,7	53,5	437,3
MALEM	1966	138,7	57,3	230,6	307,4	116,5	850,5
	1967	68,5	63,0	296,5	252,0	72,7	752,7
	1968	56,4	129,0	128,6	131,4	34,3	479,7
BOULEL	1967	144	30	128	250	147	699
	1968	51	111	224	236	59	681
	1969	63	68	101	262	37	531

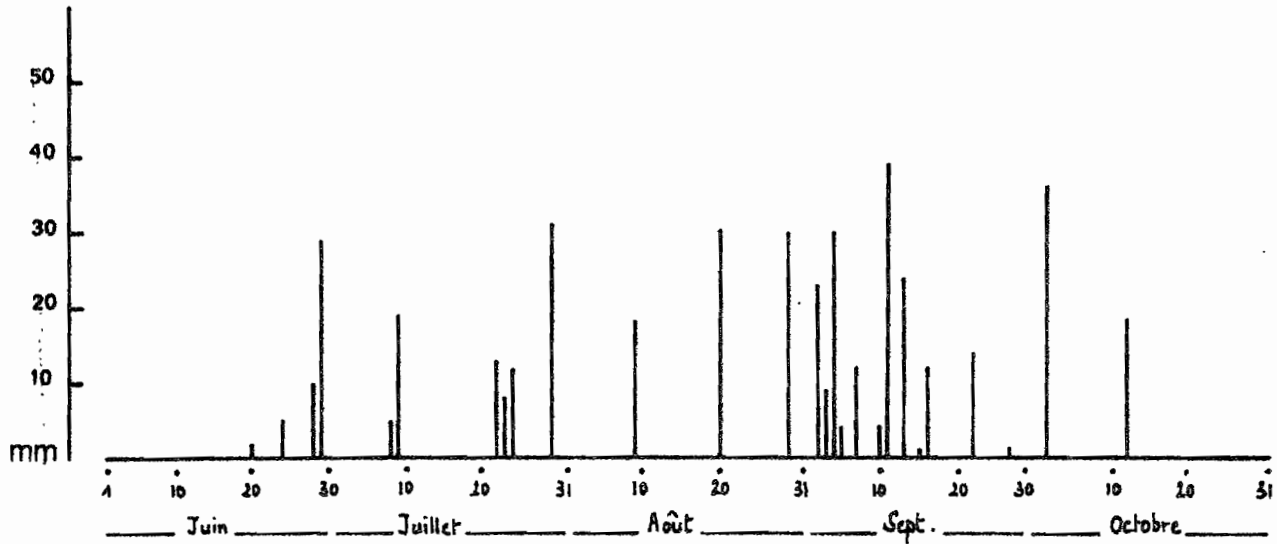
Sources : SATEC pour Kaffrine et Malem-Hodar.

C.N.R.A. (Bambey) pour Boulel.

KAFFRINE

437,3 mm

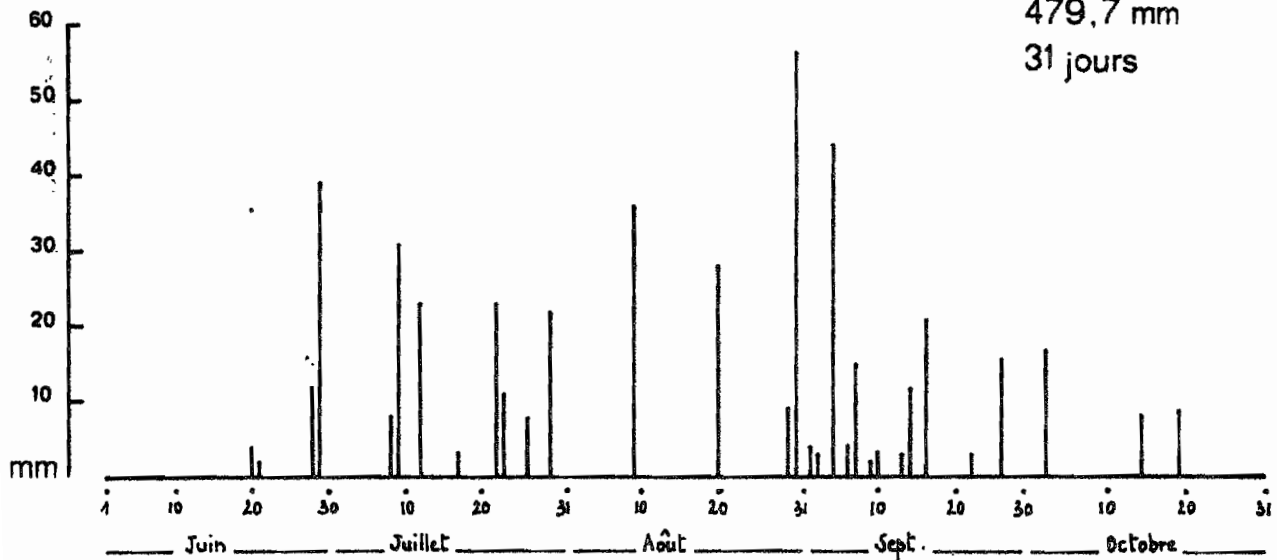
27 jours



MALEM

479,7 mm

31 jours

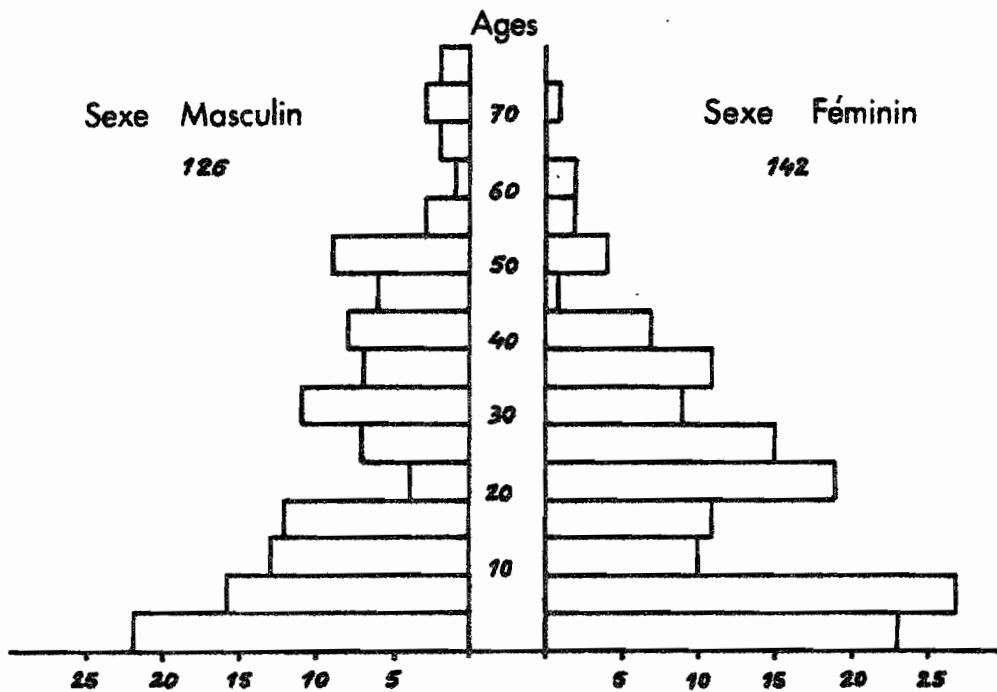


PLUVIOMETRIE JOURNALIERE - 1968 -

A N N E X E 2

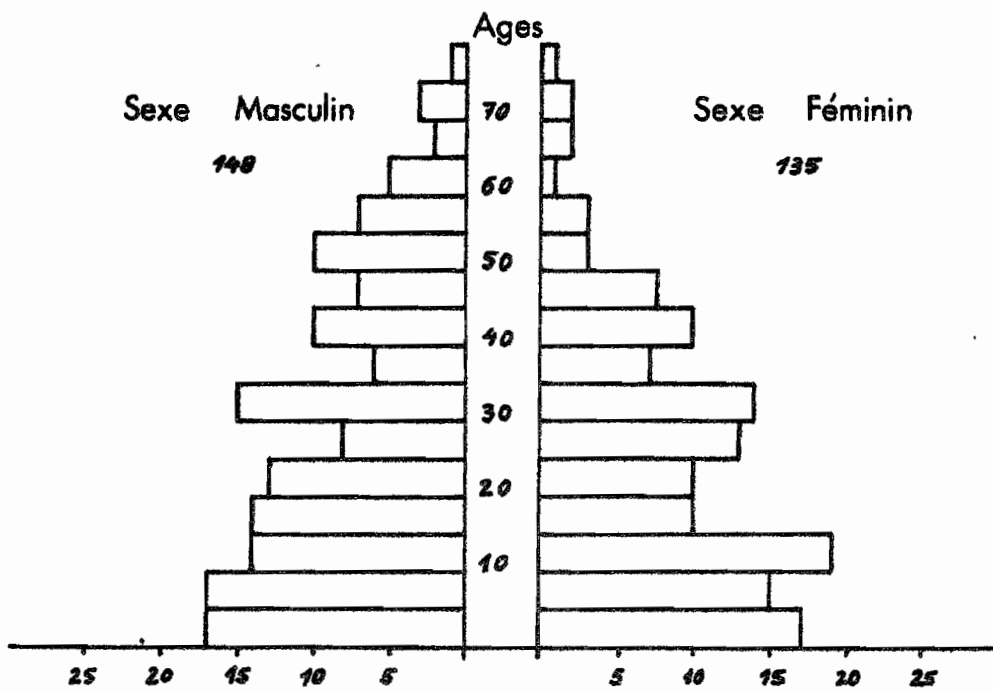
PYRAMIDES DES AGES

1. Diout N'Guel Serer. 1967.
2. Diout N'Guel Wolof. 1967.
3. Tabakali 1967.
4. Tabakali 1968.
5. Bondié Goumak. 1968.
6. Bondié Tène Boubès. 1968
7. Keur Ibou M'Bow. 1968.
8. Sob. 1966.

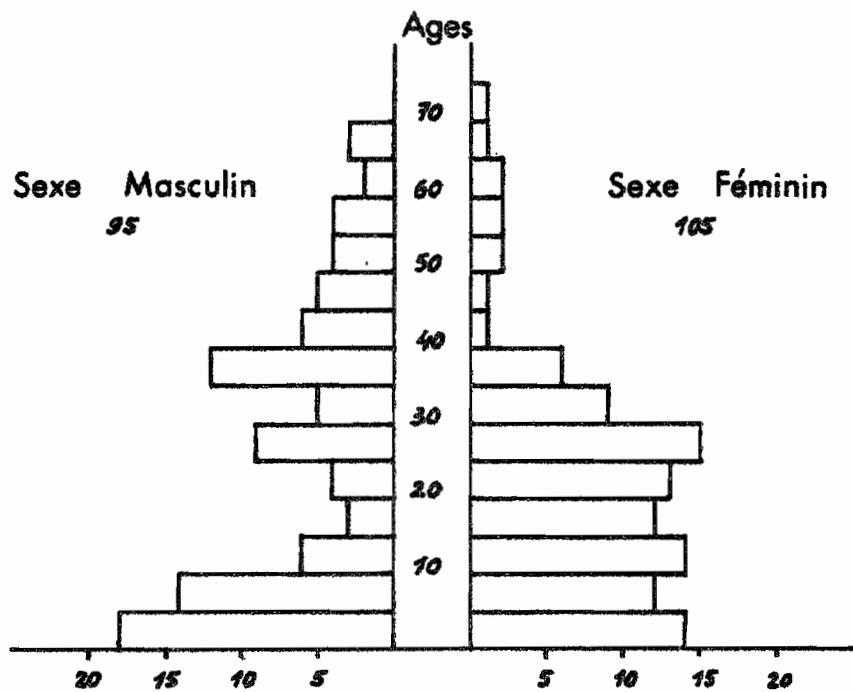


Diout N'Guel - 37 Carrés SERER - Mai 1967

Population résidente (268 personnes)

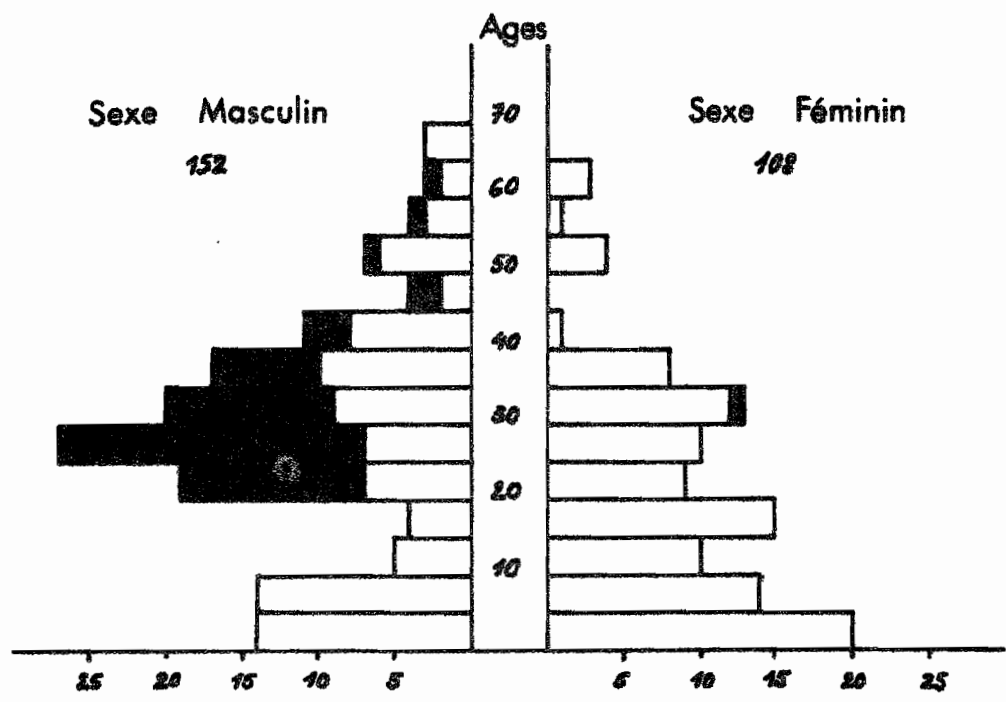


Diout . N'Guel . 38 Carrés : 34 Wolof
3 Peul
1 Toucouleur
Population résidente (283 personnes)



Tabakali - Juillet 1967

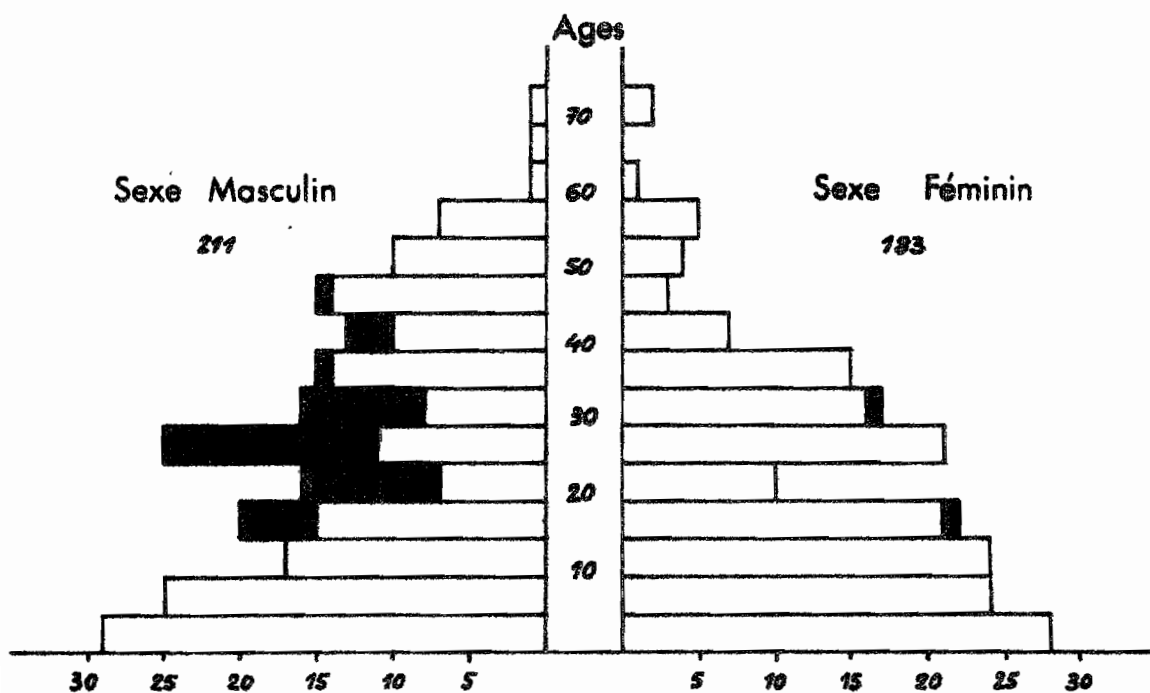
Population résidente (200 personnes)



□ résidents ■ saisonniers

Tabakali . Sept. 1968

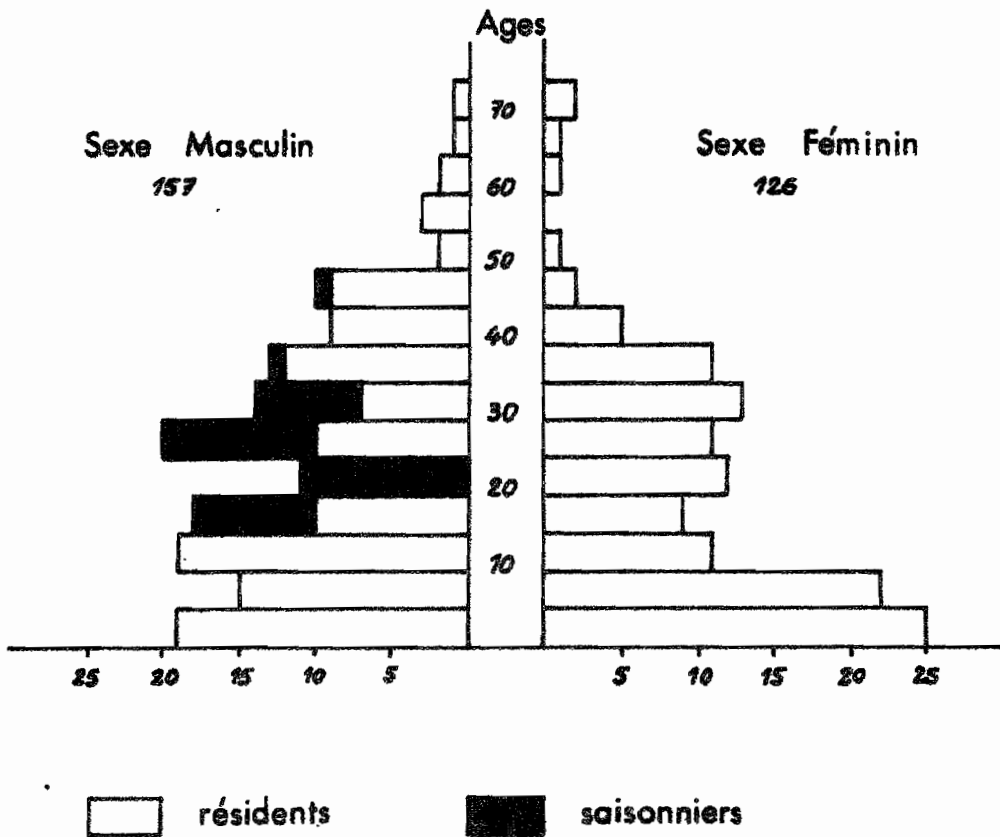
Population présente (260 personnes)



Bondié . Quartier Goumak . Juin 1968

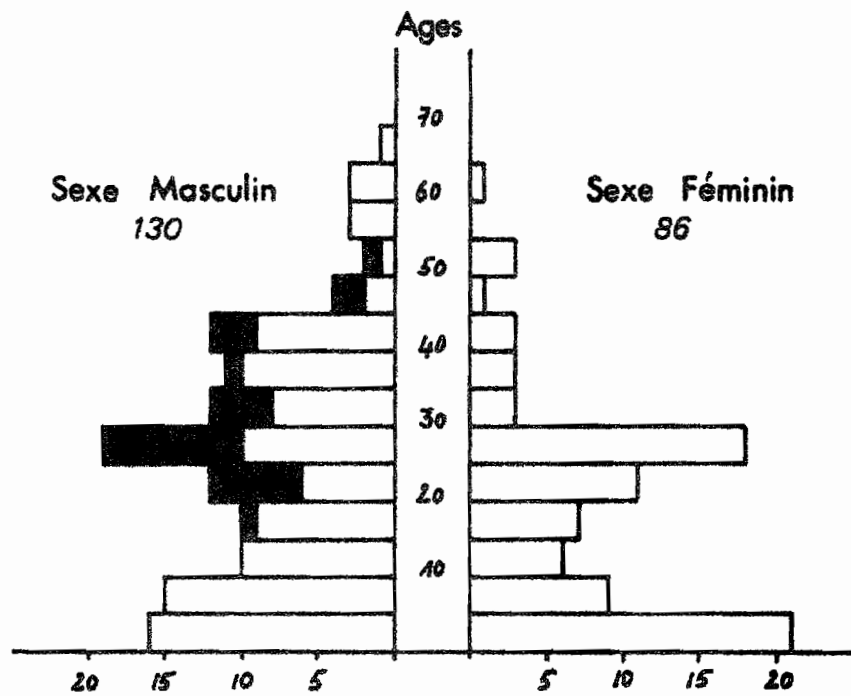
Population présente (394 personnes)

□ résidents ■ saisonniers



Bondié - Quartier Tène Boubès - Juillet 1968

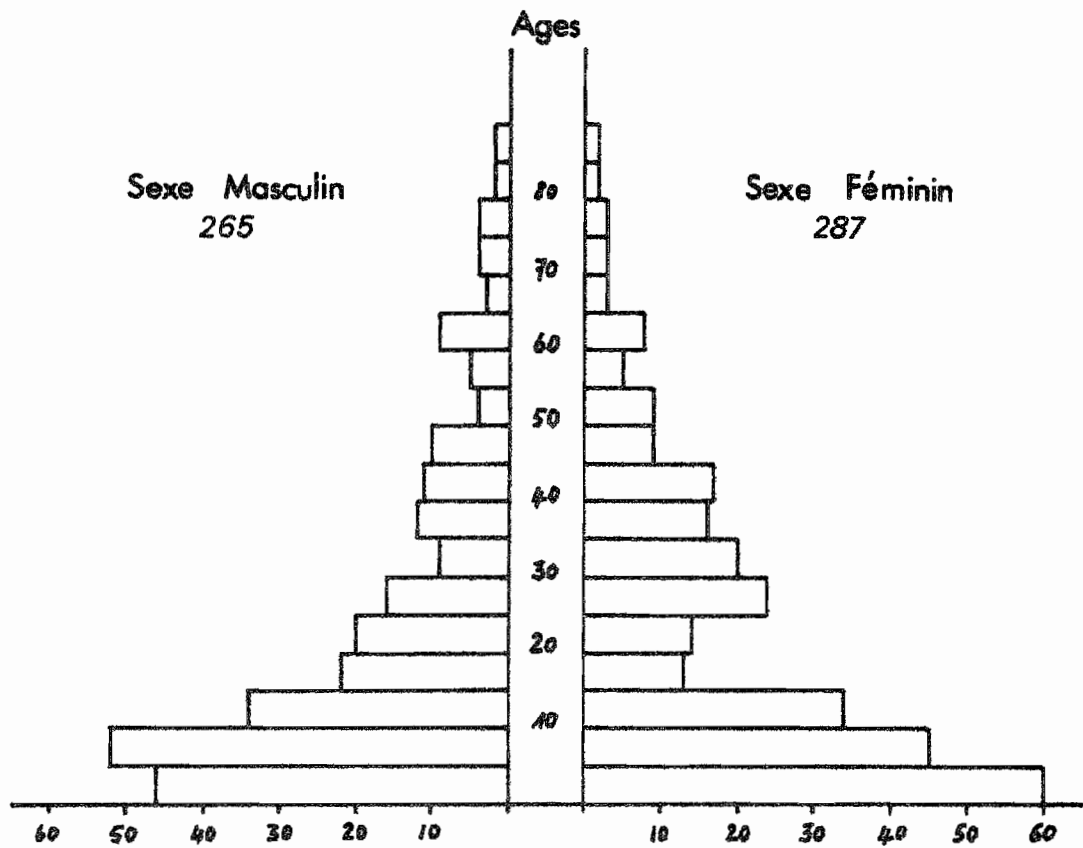
Population présente (283 personnes)



□ résidents ■ saisonniers

Keur Ibou M' Bow Juin 1968

Population présente (216 personnes)



Sob . 1966

552 habitants

A N N E X E 3

NOTE SUR LE CHARBON DE BOIS

----- .

Nous avons signalé, à propos du village de Keur Ibou M'Bow, que des Peul de Guinée y étaient installés pour faire du charbon de bois, et que certains paysans Serer trouvaient quelques revenus supplémentaires en s'adonnant également à cette activité.

Il nous paraît intéressant de donner ici quelques indications sur l'organisation de cette activité, qui donne lieu à un commerce fort important au Sénégal. On sait en effet que les ménagères des villes, et notamment des immenses quartiers africains de Dakar, font la cuisine au charbon de bois. Il suffit d'observer les achats quotidiens des femmes sur les marchés dakarois: une mesure de riz et d'huile chez le boutiquier maure, le morceau de poisson et les légumes et condiments aux "tabliers", et quelques poignées de charbon chez le détaillant, qui est toujours un Peul (1).

Tout le circuit du charbon de bois est entre les mains des Peul Fouta, de la production dans les forêts du Sine-Saloum et du Sénégal oriental, jusqu'à la vente au détail dans les villes.

L'exploitation des forêts est soumise à l'obtention d'un permis de coupe auprès du Service des Eaux et Forêts. Ces permis sont délivrés à quelques personnes, chefs de file de toute l'organisation, qui les sous-traitent ensuite. Pour la région de Kaffrine, c'est un nommé S... qui est le "patron des charbonniers". Toute personne qui veut faire du charbon de bois passe obligatoirement par lui; il attribue les zones à exploiter, pour lesquelles il a obtenu des permis, et finance toute l'opération. En effet, c'est lui qui avance l'argent pour tous les frais à engager. Une fois le charbon transporté à Dakar et vendu aux détaillants, le charbonnier va à Kaffrine se faire payer; S... déduit alors les frais et paye ce qui reste. Il retient pour chaque sac (de 50 kg.) :

(1) Il existe d'autres exemples de monopole exercé par une ethnie sur une activité particulière : porteurs d'eau Haratine, marchands de viande grillée Haoussa, garçons de café et vendeurs de journaux Toucouleur ...

- permis de coupe	85 francs
- transport (location du camion avec chauffeur)	170 "
- location des sacs.....	25 "
- manoeuvres pour chargement en brousse	10 "
- manoeuvres pour déchargement à Dakar	15 "
	<hr/>
	305 "

Le sac est payé par les détaillants de Dakar aux alentours de 400 francs (ils revendent le kg à 12 francs, soit 600 le sac), ce qui laisse donc au charbonnier un bénéfice d'une centaine de francs par sac.

Éventuellement, on déduit également le montant des avances consenties par S ... (même principe que pour les gros producteurs d'arachide : toute personne qui exerce une activité économique d'une certaine importance se double d'un prêteur).

Un Serer de Keur Ibou nous a raconté en détail comment les choses se passent. A titre d'exemple, nous donnons l'essentiel de son récit :

Il va voir S ... lui dit qu'il veut faire du charbon, et pour commencer, lui demande une avance de nourriture (100 kg de mil). Il coupe le bois et prépare le four. Au moment d'allumer, il va demander encore 1.000 francs à S ... (pour faire le thé; on reste près du feu 8 ou 15 jours, il faut faire passer le temps...) Quand le charbon est prêt, S ... envoie un camion, avec les sacs. Il a donné de l'argent au chauffeur pour les manoeuvres, pour l'essence, pour l'octroi à l'entrée à Dakar. On charge et on part, y compris notre charbonnier. A Dakar, on fait la tournée des revendeurs, on discute les prix, on vend ici et là. C'est le chauffeur qui encaisse l'argent. Quand le camion est vide, notre charbonnier retourne à Kaffrine, en taxi-brousse (s'il n'a^{pas} d'argent, le chauffeur lui avance le prix du passage). Quand il a trouvé un chargement de retour, le chauffeur rentre également à Kaffrine, et remet l'argent à S ..., lequel fait alors les comptes. Les avances sont remboursées à raison de 10 sacs de charbon pour 1.000 francs.

Dans le cas présent (en 1968), l'intéressé a vendu 140 sacs, soit un revenu d'environ 14.000 francs. Après déduction des avances et des frais de voyage à Dakar, il lui reste net, en liquide, 8.000 francs. Comparée au résultat des cinq ou six mois de travail de la campagne arachidière, l'opération est d'un bon rapport (l'intéressé avait commercialisé 600 kg d'arachide

pour la campagne 1967 - 1968, soit un peu plus de 10.000 francs). (2)

(2) Précisons qu'il s'agit d'un paysan entreprenant : originaire d'un village du Baol, il a passé deux saisons sèches à Dakar comme jardinier, puis a eu un emploi de gardien chez un commerçant de Kaffrine pendant trois ans. Il passe ensuite deux ans dans un village Wolof de la région, et déménage à Keur Ibou en 1964, où il retrouve des Sérér. Il cherche toujours à s'occuper en saison sèche ; avant de faire le charbonnier, il allait à Matam faire du commerce de moutons.

A N N E X E 4

FICHER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ETUDIEES.

Abréviations utilisées dans les tableaux :

Eff. Effectif des actifs-exploitants.

S. Surface (en ha).

P. Production (en kg.)

R. Rendement (en kg/ha.)

E. Engrais (en kg.)

D. Diatigui

S. Sourga

F. Femmes

P.A.B. Produit agricole brut (en francs), c'est-à-dire valeur de la production diminuée de la semence et de l'engrais.

Nota : on remarquera qu'en 1968, les surfaces sont données avec deux décimales. Cette différence avec 1967 provient simplement du fait que nous avons pu employer un planimètre plus précis.

TABAKALI 1967 . Exploitation n° 1 (El-Hadji G.F.)

Fondateur et chef du village, G.F se dit Wolof et marabout. En fait, c'est un Serer wolofisé, originaire du Baol. Agé de 57 ans, il dirige avec compétence et énergie une très grosse exploitation.

Le carré comprend 3 ménages et 42 personnes :

- le diatigui avec 4 épouses, 2 filles de plus de 15 ans, 8 enfants et 20 navetanes (15 Wolof, 4 Serer, 1 Peul Fouta)
- un frère cadet, avec son épouse.
- un neveu, avec son épouse, sa mère et 2 enfants.

Les deux chefs de ménage ont le statut de sourga. Il y a donc au total 32 actifs exploitants (le diatigui, 22 sourga et 9 femmes) et 10 enfants.

G.F. régent toute l'organisation foncière du village. Bon nombre de terres qu'il a fait défricher dans les débuts ont été "données" à de nouveaux arrivants, il les redistribue en cas de départ. Actuellement, son domaine propre s'élève à 233 ha (dont 50 ha encore non défrichés), sur une superficie totale du terroir d'environ 800 ha.

Nombre de parcelles cultivées : 54.

Eff.	ARACHIDE				MIL				S Tot.	
	S	P	R	E	S	P	R	E		
	(a)									
D	1	35,3	153.480	1.510	8.300	30,8	14.900	480	500	66,1
S	122	49,4	151.420	1.040	6.550	3,2	720	225	-	52,6
F	9	9,7	7.560	780	1.350	6,1	2.210	360	-	15,8
TOTAL	32	94,4	12.460	1.190	16.200	40,1	17.830	440	500	134,5

(a) Dont 2,3 ha cultivés pour son marabout (qui réside à Diourbel).

Le rendement était de 890 kg/ha sur ce champ.

Il y a en plus 0,4 ha de niébé. (total cultivé = 134,9).

P.A.B. arachide = 1.493.900
 mil = 351.400
 Total = 1.845.300

par actif = 57.600
 à l'hectare 13.700

TABAKALI 1967. Exploitation n° 2. (Saliou D.)

Agé de 53 ans, Saliou D. est talibé du marabout fondateur, auquel il est tout dévoué. Il l'a suivi dès la première année de la fondation du village; de ce fait, il est un peu son homme de confiance.

Les trois ménages du carré forment une seule cuisine et une seule exploitation :

- le diatigui, une épouse et un fils de 11 ans.
- son fils aîné, 25 ans, marié sans enfants.
- un neveu, 28 ans, avec sa femme et sa mère.

Il y a trois navetanes, tous Serer, ce qui fait au total 11 personnes, dont 10 actifs exploitants.

Terres : le carré dispose de 48,5 ha. La superficie en jachère est de 10,5 ha.

Nombre de parcelles cultivées = 20

	Eff.	ARACHIDE				MIL				S Tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
		(a)								
D	1	4,8	4.860	1.010	700	10,8	13.450	320	-	15,6
S	5	12,9	7.680	600	1.300	2,5	100	40	-	15,4
F	4	3,7	600	160	200	-	-	-	-	3,7
TOTAL	10	21,4	13.140	610	2.200	13,3	13.550	270	-	134,7

(a) Dont 0,9 ha cultivés pour son marabout (le chef de village).

Rendement sur ce champ : 200 kg/ha.

Il y a en outre 0,3 ha de manioc (total cultivé = 35,0).

P.A.B. arachide = 148.800
 mil = 71.000
 Total = 219.800

par actif : 22.000
 à l'hectare 6.300

TABAKALI 1967. Exploitation n° 3 A (M'Baye S.)

(La concession n° 3 comprend deux exploitations distinctes.)

M'Baye S., chef de carré, 52 ans, est un ancien du village. Il est originaire de Sindiane Wakhaldiam (arrondissement de Niakhar).

L'exploitation comprend 5 actifs exploitants : le diatigui, sa femme (il en a deux autres dans le Sine, avec leurs enfants), et 3 navetanes. Pas d'enfants présents.

Terres : 34,3 ha "possédés". Tout est cultivé ou prêté (il ne reste que 0,1 ha en jachère).

Nombre de parcelles cultivées : 13.

Eff.	ARACHIDE				MIL				S Tot.	
	S	P	R	E	S	P	R	E		
D	1	3,9	12.640	680	500	5,5	12.130	390	300	9,4
S	3	6,3	13.510	560	400	2,7	950	350	-	9,0
F	1	1,5	480	320	100	-	-	-	-	1,5
TOTAL	5	11,7	16.630	570	1000	8,2	13.080	375	300	19,9

P.A.B. arachide : 74.900
 mil : 58.500
 Total : 133.400

par actif : 26.700

à l'hectare : 6.700

TABAKALI 1967. Exploitation n° 3 B. (Issa D.)

Issa D., 29 ans, est un parent éloigné de M'Baye S., qui l'a accueilli dans le carré en 1966. Egalement originaire de Sindiane Wakhaldiam.

Marié, sans enfants, son n'gak comprend en outre deux navetanes et un m'bindane (ce dernier est un homme âgé, qui tient une petite boutique dans la concession). Il y a donc 5 actifs exploitants.

(En 1968, Issa D. émigre dans un autre village, Paflar, au nord-est de Tabakali).

Terres : l'exploitation est sans terres. 8 ha sont empruntés à M'Baye S. (n° 3 A) et 8,2 ha à d'autres prêteurs.

Nombre de parcelles cultivées : 9.

Eff.	ARACHIDE				MIL				S Tot.	
	S	P	R	E	S	P	R	E		
D	1	3,7	13.120	840	300	4,9	11.280	260	-	8,6
S	3	5,9	14.750	800	400	0,8	225	280	-	6,7
F	1	0,9	120	130	-	-	-	-	-	0,9
TOTAL	5	10,5	17.990	760	700	5,7	11.505	265	-	16,2

P.A.B. arachide : 104.900
 mil : 30.100
 Total : 135.000

par actif : 27.000

à l'hectare : 8.300

TABAKALI 1967. Exploitation n° 4 A. (Ablaye G.)

(La concession n° 4 comprend deux exploitations distinctes).
 Ablaye G., 40 ans, est installé depuis 1963. C'est également un originaire de Sindiane Wakhaldiam.

Il exerce le métier de tailleur, surtout en saison sèche, en hivernage, il n'a guère de commandes. Son n'gak comprend sa femme, une fille d'âge actif, un jeune garçon et 3 navétanes, soit 7 personnes dont 6 actifs exploitants.

Terres : 22,6 ha "possédés". Pas de jachère.

Nombre de parcelles cultivées : 13.

	Eff.	ARACHIDE				MIL				S Tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	3,9	13.000	770	400	6,2	12.000	320	100	10,1
S	3	5,7	12.760	480	450	2,8	460	160	-	8,5
F	2	2,0	.240	120	100	0,6	200	330	-	2,6
TOTAL	6	11,6	16.000	520	950	9,6	12.660	280	100	21,2

P.A.B. arachide : 65.000
 mil : 52.200
 Total : 117.200

par actif : 19.500

à l'hectare : 5.500

TABAKALI 1967. Exploitation n° 4 B. (Aliou T.)

Aliou T., 40 ans, célibataire, est arrivé à Tabakali en 1966 comme navétane, en compagnie d'un frère cadet (ce dernier est forgeron). En 1967, il fait venir du Sine une cousine, veuve avec deux enfants, et s'installe comme yal n'gak dans la concession d'Ablaye G., avec lequel il est vaguement apparenté.

L'exploitation comprend en outre un navétane, soit au total 6 personnes : le diatigui, une femme, deux sourga et deux enfants.

(En 1968, la cousine est repartie au Sine et Aliou T. se retrouve à nouveau sourga, dans le carré n° 5).

Terres : l'exploitation est sans terres 3,9 ha sont empruntés à Ablaye G. (n° 4 A) et 8,9 ha à d'autres prêteurs.

Nombre de parcelles cultivées : 10.

	Eff.	ARACHIDE				MIL				S Tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	2,3	840	370	150	2,2	600	270	-	4,5
S	2	4,8	1.860	390	100	2,1	310	150	-	6,9
F	1	1,0	240	240	-	0,4	0	0	-	1,4
TOTAL	4	8,1	12.940	360	250	4,7	910	190	-	12,8

P.A.B. arachide : 30.100
 mil : 18.200
 Total : 48.300

par actif : 12.100

à l'hectare : 3.800

TABAKALI 1967. Exploitation n° 5 (Lasuk F.)

Lasuk F., 38 ans, est arrivé à Tabakali en 1965 et a passé deux ans comme yal-n'gak dans le carré de M'Baye S. (n° 3). Egalement originaire de Sindiane Wakhaldiam.

Il fonde son propre carré en 1967. Ancien combattant (il a fait l'Algérie et a été blessé), il touche une pension de 18.000 francs par trimestre. Il a été absent la majeure partie de l'année, car il a dû s'occuper à Dakar de questions touchant sa pension, qui ne lui était pas versée depuis 2 ans. D'autre part, il doit s'occuper de la concession d'origine, dans le Sine, car son père est trop vieux, et il circule sans cesse entre les deux villages. Il a divorcé de ses 2 premières femmes et en a 3 actuellement.

En son absence, c'est son demi frère, un garçon de 20 ans qui dirige le carré, lequel comprend 9 personnes : le diatigui, 5 sourga (le demi-frère et 4 navétanes), 2 femmes de Lasuk et un fils de 13 ans.

Terres : l'exploitation est sans terres 11,3 ha sont empruntés à Tabakali et 6,9 dans le village voisin de Kourou Loumbé.

Nombre de parcelles cultivées : 18.

	Eff.	ARACHIDE				MIL				S Tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	4,1	11.260	310	650	3,8	11.500	400	-	7,9
S	5	4,9	12.400	490	400	2,3	200	90	-	7,2
F	2	2,3	240	105	50	0,8	100	125	-	3,1
TOTAL	8	11,3	13.900	350	11.100	6,9	11.800	260	-	18,2

P.A.B. arachide : 27.500
 mil : 36.000
 Total : 63.500

par actif : 7.900

à l'hectare: 3.500

KENIALBI 1967 - Exploitation n° 1 A (Abdoulaye F.)

(la concession comprend trois exploitations distinctes).

Abdoulaye F. est le chef du petit hameau de Kénialbi (qui fait partie du village administratif de Diout N'guel). Agé de 51 ans, il est né dans le Baol, mais la famille est originaire du Sine. Il a d'ailleurs quitté le Baol pour s'installer pendant 8 ans à Tattaguine, avant d'émigrer à Diout N'guel en 1956.

L'exploitation comprend le diatigui, deux épouses et un fils de 20 ans, soit 4 actifs-exploitants, plus 2 enfants.

Terres : surface " possédée " 16,5 ha. Presque tout est cultivé ou prêté (reste en jachère : 0,4 ha). C'est parce qu'il a dû prêter aux deux chefs de ménage qu'il accueille (1B et 1C) qu'Abdoulaye F. n'a pu prendre de navetanes cette année : il n'avait plus assez de terres.

Nombre de parcelles cultivées : 10.

(Une fille a une parcelle de 0,2 ha. d'arachide, comprise avec le champ de sa mère.)

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	3,1	12.160	700	700	3,1	920	300	300	6,2
S	1	1,8	1.500	830	200	-	-	-	-	1,8
F	2	2,4	1.320	550	200	0,3	30	100	-	2,7
TOTAL	4	7,3	14.980	680	1100	3,4	950	280	300	10,7

F.A.B. arachide : 54.200
 mil : 15.900
 Total 70.100

par actif : 17.500

à l'hectare: 6.500

KENIALBI 1967 - Exploitation n° 1 B (Gorgui D.)

Gorgui D., 37 ans, beau-frère d'Abdoulaye D., réside dans le carré depuis 2 ans avec sa femme et un enfant. Il y a en outre un navetane, soit 4 personnes au total.

L'exploitation est sans terre, elle a emprunté 1,7 ha au chef de carré (1 A) et 4,5 ha en dehors du carré.

Nombre de parcelles cultivées : 9.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	2,1	1.440	690	250	1,9	610	320	50	4,0
S	1	1,0	1.080	1.080	100	0,4	100	250	-	1,4
F	1	0,8	600	750	100	-	-	-	-	0,8
TOTAL	3	3,9	3.120	800	450	2,3	710	310	50	6,2

P.A.B. arachide : 38.800
 mil : 13.700

 Total : 52.500

par actif : 17.500

à l'hectare : 8.500

KENIALBI 1967 - Exploitation n° 1 C (Diatta F.)

Neveu d'Abdoulaye F., Diatta F., 28 ans, s'est installé dans le carré cette année avec sa mère et un enfant. Auparavant, il partait chaque année comme navetane, seul. Il cultive 4,4 ha empruntés au chef de carré (1 A).

Nombre de parcelles cultivées : 7.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	1,5	1.620	1.080	250	2,2	560	250	50	3,7
F	1	0,7	600	860	-	-	-	-	-	0,7
TOTAL	2	2,2	2.220	1.010	250	2,2	560	250	50	4,4

P.A.B. arachide : 29.800
 mil : 10.700

Total : 40.500

par actif : 20.250

à l'hectare : 9.200

KENTIALBI 1967 - Exploitation n° 2 A (N'Dongo S.)

(La concession comprend deux exploitations distinctes).

Agé de 55 ans, originaire du Dieghem, N'Dongo S. est installé depuis 11 ans. Il se singularise par la possession d'un troupeau de bovins d'une vingtaine de têtes.

L'exploitation comprend le diatigui une épouse, une fille active (elle est mariée mais n'a pas encore rejoint le domicile de son mari) et trois enfants. Il y a en outre deux neveux âgés de 15 et 18 ans, dont on ne sait trop s'ils sont résidents ou navetanes. Le plus jeune est le kainak (berger) du troupeau; il n'a qu'un tout petit champ, dont il ne s'occupe pratiquement pas, et on ne peut le considérer comme exploitant.

Terres : 10 ha. " possédés " (8,5 cultivés, 1,5 en jachère).

Nombre de parcelles cultivées : 11 (y compris parcelle du berger, comprise avec celle de son frère).

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	2,2	1.200	550	400	3,0	650	220	150	5,2
B	1	1,3	720	550	50	-	-	-	-	1,3
F	2	1,7	1.260	740	-	0,3	50	170	-	2,0
TOTAL	4	5,2	13.180	610	450	3,3	700	210	150	8,5

P.A.B. arachide : 37.100
mil : 12.500

Total 49.600

par actif : 12.400

à l'hectare: 5.800

KENIALBI 1967 - Exploitation n° 2 B (Gora S.)

Frère du précédent (2 A) Gora S., 30 ans, réside dans le carré depuis 6 ans/avec sa femme et trois enfants. Il y a en outre un navetane.

Terres : 2,8 ha " possédés ". Le reste des champs (3,8 ha) est emprunté. Pas de jachère.

Nombre de parcelles cultivées : 8.

	Eff	Arachide				Mil				S tot
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	1,1	1.560	1.420	-	1,8	600	330	-	2,9
S	1	1,8	1.440	800	100	-	-	-	-	1,8
F	1	1,3	900	690	50	0,6	160	270	-	1,9
TOTAL	3	4,2	13.900	930	150	2,4	760	320	-	6,6

P.A.B. arachide : 55.800
 mil : 15.200

 Total : 71.000

par actif : 23.600
 à l'hectare: 10.800

TABAKALI 1968. Exploitation n° 1 (El.Hadji G.F)

Le carré ne comprend cette année que 36 personnes :

- le diatigui, 4 épouses, 3 filles d'âge actif, 10 enfants et 14 navetanes seulement (11 Wolof, 2 Peul Fouta et 1 Serer).
- le frère cadet, seul, sa femme ayant quitté le village.
- le neveu, sa femme et ses 2 enfants (la mère est partie).

Au total, 25 exploitants (le diatigui, 16 sourga et 8 femmes) et 11 enfants.

2 hectares supplémentaires ont été défrichés.

La superficie cultivée est nettement moins importante, et il y a peu de prêts. 68,5 ha sont dans en jachère (contre 13 ha en 1967).

Nombre de parcelles cultivées : 43.

Eff.	ARACHIDE				MIL				S. Tot.	
	S	P	R	E	S	P	R	E		
	(a)									
D	1	129,76	150.360	1.690	3.000	25,44	8.990	350	550	155,20
S	16	136,72	125.775	700	3.150	2,00	80	40	-	138,72
F	8	7,22	3.420	470	600	3,40	710	210	-	110,62
TOTAL	25	173,70	179.555	1.080	6.750	30,84	9.780	320	550	104,54

(a). Dont champ pour son marabout : 1,70 ha. Rendement sur ce champ = 210 kg/ha.

P.A.B. arachide : 1.097.200
 mil : 188.800
 Total : 1.286.000

par actif : 51.400

à l'hectare: 12.300

TABAKALI 1968. Exploitation n° 2. (Saliou D.)

La population résidente est la même qu'en 1967, avec en plus 2 enfants (chacun des 2 ménages secondaires a eu un enfant).

Les navetanes de 1967 ne sont pas revenus; il y en a deux autres, Serer également. L'un d'eux est accompagné de sa femme, qui participe aux travaux de la maison avec les autres femmes; elle a un champ personnel également. Le second navetane est un fils de la vieille femme qui vit avec le troisième ménage; il s'occupe de sa mère : ils cultivent le même champ et font compte commun. (Il y a donc une active que nous ne considérons pas comme exploitante.)

Au total, 13 personnes dont 9 actifs exploitants.

Superficie en jachère : 12,2 ha.

Nombre de parcelles cultivées : 21.

L'enfant du premier ménage (âgé de 12 ans) a une parcelle de 0,28 ha dans le champ d'arachide de son père.

	Eff.	ARACHIDE				MIL				S. Tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
		(a)								
D	1	5,26	3.600	690	400	8,56	1.055	125	50	113,82
		(b)								
S	4	8,42	5.640	670	100	4,32	115	25	-	112,74
F	4	3,06	1.560	510	-	-	-	-	-	3,06
TOTAL	9	16,74	10.800	645	500	12,88	1.170	90	50	129,62

(a) Dont 0,52 ha cultivés pour son marabout. Rendement sur ce champ : 580 kg/ha.

(b) Dont 0,40ha cultivés en dahira, (culture en commun, le produit du champ étant destiné à des activités religieuses).

Rendement sur ce champ : 450 kg/ha.

Il y a en plus 0,40 ha de manioc (total cultivé : 30,02 ha).

P.A.B. arachide : 142.000
 mil : 22.800
 Total : 164.800

par actif : 18.300

à l'hectare : 5.600

TABAKALI 1968 Exploitation n° 3 (M'Baye S.).

L'exploitation comprend cette année 4 actifs exploitants :
Le diatigui, sa femme, un navetane et un m'bindane.

Superficie en jachère : 2,2 ha

Nombre de parcelles cultivées : 9.

Eff.	ARACHIDE				MIL				S. Tot.	
	S	P	R	E	S	P	R	E		
D	1	3,44	13.120	910	200	4,10	810	200	50	7,54
S	2	5,02	13.360	670	-	1,58	165	105	-	6,60
F	1	1,34	11.080	810	-	0,50	5	10	-	1,84
TOTAL	4	9,80	17.560	770	200	6,18	980	160	50	15,98

P.A.B. arachide : 105.800
 mil : 19.000
 Total : 124.800

par actif: 31.200

à l'hectare 7.800

TABAKALI 1968. Exploitation n° 4 (Ablaye G.).

Les résidents sont les mêmes qu'en 1967 : le diatigui, sa femme, une fille active et un enfant. Il y a deux navetanes (ce ne sont pas les mêmes).

Soit au total 6 personnes, dont 5 actifs exploitants.

Superficie en jachère : 4,6 ha.

Nombre de parcelles cultivées : 11.

	Eff.	ARACHIDE				MIL				S
		S	P	R	E	S	P	R	E	Tot.
D	1	4,22	2.640	630	150	2,94	205	70	-	7,16
S	2	4,30	2.790	650	-	2,02	5	2	-	6,32
F	2	1,72	960	560	-	0,50	0	0	-	2,22
TOTAL	5	10,24	6.390	620	150	5,46	210	40	-	15,70

P.A.B. arachide : 85.800
 mil : 4.200
 Total : 90.000

par actif : 18.000

à l'hectare : 5.700

TABAKALI 1968

Exploitation n° 5

(Lasuk F.).

Cette année Lasuk F. est présent pendant tout l'hivernage et s'occupe lui-même du carré. Un second ménage est venu s'installer. On a donc :

- le diatigui avec une seule épouse et un fils, il accueille une cousine, avec sa mère et deux enfants. Ces deux femmes n'ont pas de champs; elles sont simplement hébergées, et fournissent une aide sur les champs du diatigui.
- un cousin, avec son épouse (second ménage, sans enfants).

Les deux ménages forment une seule cuisine. Il y a eu outre 4 navetanes, soit au total 13 personnes dont 8 actifs exploitants.

Toutes les terres sont empruntées (17^{ha} à Tabakali et 17 en dehors du village).

Nombre de parcelles cultivées : 22.

Le fils du diatigui (14 ans) a une parcelle de 0,44 ha d'arachide, comprise avec les champs de son père.

Eff.	ARACHIDE				MIL				S Tot.	
	S	P	R	E	S	P	R	E		
D	1	8,46	7.560	890	-	10,34	12.310	225	-	118,80
S	5	110,38	9.160	880	-	1,56	70	45	-	111,94
F	2	2,14	1.260	590	-	1,08	100	95	-	3,22
TOTAL	8	120,98	17.980	860	-	12,98	12.480	190	-	133,96

P.A.B. arachide : 264.400
 mil : 49.600
 Total : 314.000

par actif : 39.200

à l'hectare: 9.200

BONDIE 1968 - Exploitation n° 1 B (Djidiak F.)

Demi-frère du précédent, même origine, 39 ans. Veuf, il est venu en 1966, à la suite du décès de sa femme, avec un fils de 12 ans; deux autres enfants plus jeunes sont restés dans le Sine. Il vit avec sa mièce, 28 ans, divorcée, avec une fille; elle est remariée dans le village, mais n'habite pas la concession de son mari.

Donc 2 actifs-exploitants et 2 enfants.

N'a pas de terre : cultive 3,4 ha. empruntés pour la durée de son séjour, et 2,4 empruntés pour cette année.

Nombre de parcelles cultivées : 6, dont une parcelle de 0,22 ha. pour la fille (comprise avec le champ de sa mère).

	Eff.	Arachide				Mil				S tot
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	12,32	11.680	720	-	2,50	235	95	-	14,82
F	1	0,96	600	620	50	-	-	-	-	0,96
TOTAL	2	13,28	12.280	690	50	2,50	235	95	-	15,78

A.B. arachide : 31.300
mil : 4.700

Total : 36.000

par actif : 18.000

l'hectare : 6.200

BONDIE 1968 - Exploitation n° 2 (Diana F.)

Diana F., 51 ans, originaire de l'arrondissement de Niakhar, est depuis 11 ans à Bondié. Il est président de la coopérative, depuis 7 ans.

L'exploitation comprend 2 ménages :

- le diatigui, une femme et trois enfants (il a 2 autres épouses, qui résident dans d'autres concessions du village).

- un cousin, 25 ans, venu depuis 2 ans, avec sa femme.

En outre : - un autre cousin, 48 ans, divorcé, avec un enfant. Il habite dans sa propre concession, mais depuis le départ de sa femme, il est sourga de Diana (mange et travaille dans la concession de ce dernier).

- une nièce, 45 ans, mariée dans le village mais ne résidant pas chez son mari, avec un enfant.

En total, 6 actifs-exploitants (le diatigui, 2 sourga et 3 femmes) et 5 enfants.

Terres : 8,7 ha. " possédés " par le diatigui sont cultivés (il reste 3 champs en jachère); 4 ha. sont empruntés et un champs de 2 ha. a été loué (2.500 francs, à un Peul. C'est le seul cas de location observé).

Nombre de parcelles cultivées : 22.

Eff.	Arachide				Mil				S tot.	
	S	P	R	E	S	P	R	E		
D	1	14,04	12.580	640	50	4,66	11.140	245	250	18,70
S	2	3,79	3.300	870	200	2,56	280	90	-	6,35
F	3	13,46	13.240	940	150	0,56	0	0	-	14,02
TOTAL	6	11,29	19.120	810	1400	7,78	11.420	185	250	19,07

A.B. arachide : 126.000
 mil : 25.300

 Total 151.300

ur actif : 25.200

l'hectare : 7.900

BONDIE 1968 - Exploitation n° 3 (N'Dem N'D.)

Originaire de l'arrondissement de Diakhao, 46 ans, depuis 13 ans à Bondié. Une épouse, pas d'enfants.

Un second ménage (c'est un cousin) habite la concession depuis 3 ans, avec 2 enfants. La femme a été absente la majeure partie de l'année, elle n'a pas cultivé.

Il y a en outre deux navetanes, dont un accompagné de sa femme. Soit au total 8 personnes présentes, dont 6 actifs-exploitants (le diatigui, 3 sourga et 2 femmes).

Terres : 15,5 ha. " possédés " et cultivés, 3 champs prêtés, 1 en jachère. 0,7 ha. empruntés.

Nombre de parcelles cultivées : 19.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	12,22	12.160	970	150	4,32	860	200	50	6,54
S	3	4,72	3.270	690	100	2,62	380	145	-	7,34
F	2	11,92	11.780	930	50	0,42	70	165	-	2,34
TOTAL	6	18,86	17.210	810	300	7,36	11.310	180	50	16,22

P.A.B. arachide : 100.100
 mil : 25.600

 Total : 125.700

par actif : 21.000

à l'hectare : 7.800

BONDIE 1968 - Exploitation n° 4 (Samba N'D.)

Agé de 58 ans, originaire de Niakhar, depuis 22 ans à Bondié. A un troupeau d'une vingtaine de bovins, et tient une petite boutique dans sa concession.

2 épouses, 1 fils célibataire de 28 ans, soit 4 actifs-exploitants, et 5 enfants.

Terres : 5,9 ha. "possédés" et cultivés, 0,6 ha empruntés.

6 parcelles prêtées, 2 en jachère.

Parmi ces terres, il y a 3 champs pris en gage depuis 12 ans, pour 5000 francs (si leur défricheur rend les 5 000 francs, Samba lui restitue les champs).

Nombre de parcelles cultivées : 11 (dont une de 0,28 ha pour une fille de 14 ans, comprise avec le champ de sa mère).

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	10,86	900	1.050	-	11,86	610	330	-	2,72
S	1	1,36	1.320	970	50	0,78	40	50	-	2,14
E	2	11,70	1.020	600	50	-	-	-	-	1,70
TOTAL	4	13,92	13240	830	100	12,64	650	245	-	6,56

P.A.B.	arachide :	45.700
	mil :	13.000
	Total	58.700

par actif : 14.700

par hectare 9.000

KEUR IBOU SERER. 1968 - Exploitation n° 1 (Abdou D.)

Agé de 34 ans, Abdou D. est originaire du Baol (arrondissement de N'Doulo) et a passé 7 ans à Tip (zone de colonisation mouride ancienne, au sud du Baol). Il s'est installé en 1967, dans la concession d'un voisin de Tip, également déménagé en 1967.

Il est venu avec sa femme et un frère cadet, célibataire. Le ménage n'a pas d'enfants. Il y a un navetane, soit 4 actifs-exploitants.

Terres : 10,3 ha " possédés " et cultivés, 1 ha. emprunté. Il reste 2 champs défrichés et non encore cultivés.

Nombre de parcelles cultivées : 9.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	11,86	600	320	-	5,08	790	155	-	6,94
S	2	3,38	1.080	320	-	-	-	-	-	3,38
F	1	0,64	75	120	-	0,34	70	205	-	0,98
TOTAL	4	15,88	1.755	300	-	5,42	860	160	-	11,30

'A.B. arachide : 18.000
mil : 17.200

Total : 35.200

par actif : 8.800

par hectare : 3.100

KEUR IBOU SERER. 1968. Exploitation n° 2 (Thilao F.)

58 ans, venu de l'arrondissement de Thiadiaye en 1967 (avec son fils, qui constitue une autre exploitation dans la même concession).

Sa femme, malade, est retournée dans sa famille au début de l'hivernage. Il y a un autre ménage, un neveu avec sa femme, et un navetane. Donc 4 actifs-exploitants (le diatigui, 2 sourga, 1 femme). Pas d'enfants présents.

Terres : 113 ha " possédés " et cultivés. Il reste un morceau de terrain non encore défriché.

Nombre de parcelles cultivées = 12.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	11,68	1.140	680	-	5,12	1.010	200	-	6,80
S	2	2,56	960	375	-	1,16	60	50	-	3,72
F	1	10,76	270	350	-	-	-	-	-	0,76
TOTAL	4	15,00	2.370	470	-	6,28	1.070	170	-	11,28

P.A.B. arachide : 30.300
mil : 21.400

Total : 51.700

par actif : 12,900

à l'hectare : 4.600

KEUR IBOU SERER. 1968. Exploitation n° 3 (Modou G.)

30 ans, originaire du Baol (arrondissement de N'Goye). A passé 6 ans à Bafla, arrondissement de Colobane, avant de s'installer à Keur Ibou en 1967.

Une femme, un enfant (il en a deux autres d'une première femme divorcée, restés au pays) et un frère cadet, célibataire. Donc 3 actifs-exploitants.

Terres : cultive 7 ha. qu'il a défriché et 1 ha. emprunté.

Il reste un champ défriché et non encore cultivé.

Nombre de parcelles cultivées : 7.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot
		S	P	R	E	S	P	R	E	
		D	1	2,16	1.080	500	200	3,76	710	
S	1	1,30	600	460	50	-	-	-	-	1,30
F	1	0,64	240	380	50	-	-	-	-	0,64
TOTAL	3	4,10	1.920	470	300	3,76	710	190	50	7,86

Il y a en outre 0,16 ha. de manioc, près de la concession (surface totale : 8,02 ha.)

P.A.B. arachide : 19.500
mil : 13.600

Total : 33.100

par actif : 11.000

à l'hectare : 4.200

KEUR IBOU SERER. 1968. Exploitation n° 4 (Déthié N.)

43 ans, venu en 1967 de l'arrondissement de Thiadiaye.

4 actifs-exploitants : le diatigui, sa femme et 2 navetanes. Le ménage a 3 enfants.

Terres : cultive 10,3 ha. qu'il a défrichés et 1,7 ha. empruntés. Il reste un morceau défriché et non encore cultivé.

Nombre de parcelles cultivées = 13.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	2,04	720	350	-	5,28	1.140	215	-	7,32
S	2	2,77	1560	430	-	0,80	70	85	-	3,57
F	1	1,12	480	560	-	-	-	-	-	1,12
TOTAL	4	5,93	2760	470	-	6,08	1.210	200	-	12,01

P.A.B. arachide: 35.100
 mil : 24.200

Total 59.300

par actif : 14.800

à l'hectare: 4.900

KEUR IBOU SERER. 1968

Exploitation n° 5 (M'Baye D.)

Agé de 28 ans, originaire du Diéghem (Fissel), a passé 6 ans à Sadio (Est du Baol) avant de s'installer en 1968 à Keur Ibou. C'est donc un Sintiane.

L'exploitation comprend le diatigui, son épouse, leur fille et un neveu de 13 ans, plus une soeur du diatigui qui est mariée dans le village mais ne réside pas chez son mari, et un navetane. Donc 6 personnes, dont 4 actifs-exploitants.

Terres : a défriché 4,7 ha (cultivés uniquement en arachide) et emprunté 6,5 ha. Il lui reste de la terre à défricher pour la campagne suivante.

Nombre de parcelles cultivées : 10 (dont une parcelle de 0,28 ha pour le neveu, comptée avec les champs du diatigui).

	Eff.	Arachide				Mil				S. tot
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	3,12	1.785	570	-	4,04	1.290	320	100	7,16
S	1	2,08	1.650	790	-	0,20	20	100	-	2,28
F	2	1,78	705	400	-	-	-	-	-	1,78
TOTAL	4	6,98	4.140	590	-	4,24	1.310	310	100	11,22

P.A.B. arachide : 56.400
 mil : 25.000
 Total : 81.400

par actif : 20.400

à l'hectare : 7.300

KEUR IBOU WOLOF 1968

Exploitation n° 2 (Ballé T.)

Parent du chef de village, âgé de 36 ans, habite également à Kaffrine. La famille ne réside au village que pendant la saison des cultures, depuis la fondation(1962).

5 actifs-exploitants : le diatigui, deux épouses et trois navetanes (tous wolof). Trois enfants. En outre, un jeune frère du diatigui est venu aider à la culture, mais n'a pas de champ personnel.

L'exploitation n'a pas défriché, elle est sans terre. Tous les champs sont prêtés par le chef de village.

Nombre de parcelles cultivées : 10. La surface en mil est très faible.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	6,84	14.800	700	300	2,01	11.070	535	-	8,85
S	3	5,70	2.580	450	200	-	-	-	-	5,70
E	2	1,50	780	520	100	-	-	-	-	1,50
TOTAL	6	14,04	18.160	580	600	2,01	11.070	535	-	16,05

.A.B. arachide : 100.700
 mil : 21.400
 Total : 122.100

actif : 20.300

l'hectare: 7.600

KEUR IBOU WOLOF. 1968 . Exploitation n° 3 (Tamsir K.)

Installé en 1967, originaire de Saloum (arrondissement de Djilón), âgé de 30 ans.

Une femme et 4 enfants; 2 navétanes (wolof et parents).

Soit 8 personnes dont 4 actifs-exploitants.

Terres : cultive 6,3 ha. qu'il a défrichés, et 3,5 ha. empruntés au chef de village. Pas de jachères.

Nombre de parcelles cultivées : 9.

	Eff.	Arachide				Mil				S tot.
		S	P	R	E	S	P	R	E	
D	1	3,10	1.560	500	-	12,78	710	255	-	15,88
S	2	2,56	1.830	710	-	0,72	100	140	-	3,28
F	1	0,66	240	360	-	-	-	-	-	0,66
TOTAL	4	6,32	3.630	570	-	13,50	810	230	-	19,82

P.A.B. arachide : 49.100
 mil : 16.200
 Total : 65.300

par actif : 16.300

à l'hectare : 6.700

B I B L I O G R A P H I E

ADAM (J.G.), BRIGAUD (F.), CHARREAU (C.), FAUCK (R.)
Connaissance du Sénégal. Fasc. 3 : Climat, Sols, Végétation.
Etudes Sénégalaises, n° 9, 1965.

A S E C N A

Normales climatologiques du Sénégal.
Dakar, 1963

AUBREVILLE (A.)

Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale.
Soc. d'Editions Géogr. Mar. et Col.,
Paris 1949.

AUJAS (L.)

La région du Sine-Saloum. Le port de Kaolack.
Bull. du Comité d'Etude hist. et scient. de l'A.O.F., 1929, pp. 92-132

BOUCHET (P.)

Le secteur expérimental de modernisation agricole des Terres-Neuves :
Boulel (Sénégal).

L'Agronomie tropicale, 1955 n° 2, pp. 174-216

BOULEGUE (J.)

Contribution à la chronologie du royaume de Saloum.
Bull. de l'IFAN, série B, 1966 n° 3-4, pp. 657-662.

BRASSEUR (G.)

Le Problème de l'eau au Sénégal.
IFAN, Etudes sénégalaises n° 4, 1952.

B.R.G.M.

Carte géotechnique de la République du Sénégal au 1/500.000°
Service des Mines et de la Géologie,
1963 .

Carte hydrogéologique de la République du Sénégal au 1/500.000°.

Ministère de l'Energie et de l'hydraulique, 1965. Notice explicative par DEPAGNE et MOUSSU, 1967.

BRIGAUD (F.)

Connaissance du Sénégal. Fasc. 1:
Géologie.

Etudes Sénégalaises, n° 9, 1960.

BROCHIER (J.)

La diffusion du progrès technique en milieu rural sénégalais.

Etudes "Tiers-Monde", P.U.F. , Paris 1968.

CAMBOULIVES (M.)

L'organisation coopérative au Sénégal.
Paris, Editions A. Pedone, 1967.

CANTRELLE (T.)

Etude démographique dans la région du Sine-Saloum (Sénégal).

Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 1, Paris 1969.

CHALEARD (J.L.) et LESOURD (M.)

Contribution à l'étude de la modernisation récente des campagnes sénégalaises.

SATEC, Paris 1970, multigr.

CISSOKO (S.M.)

La royauté (mansaya) chez les Mandingues occidentaux d'après leurs traditions orales.

Bull. de l'IFAN , série B, 1969 n° 2, pp. 325-338.

COUZY (Ph.) et COPANS (J.)

Travaux collectifs agricoles en milieu Wolof mouride.

ORSTOM, Centre de Dakar, 1968, multigr.

COUZY (Ph.)

Doctrine et pratique du travail chez les mourides.

ORSTOM, Centre de Dakar, 1969, multigr.

CROS (C.)

Les migrations rurales vers la zone arachidière orientale.

Dakar, Ministère du Plan et du Développement, Direction de l'Aménagement du Territoire, 1968, multigr.

DANCETTE (C.)

Influence du climat sur la production agricole au cours des trois derniers hivernages (1966-1967-1968).

CNRA Bambey, multigr.

DESCHAMPS (L.)

Carré et exploitation dans le centre de la région arachidière.

Etude monographique.

SATEC-Sénégal, 1965, 39 p. multigr.

DIAGNE (P.)

Royaumes sérères. Les institutions traditionnelles du Sine-Saloum.

Présence Africaine, n° 54, 1965, pp. 142-172

DIARASSOUBA (V.C.)

L'évolution des structures agricoles du Sénégal.

Cujas, Paris, 1968.

DIENG (M.)

Contribution à l'étude géologique du continental terminal du Sénégal.

BRGM, Dakar 1965, 2 tomes.

DIOP (A.)

Monographie du département de Kaffrine.

Ecole Nationale d'Administration du Sénégal, année 1964-1965 (Mémoire de Stage).

FOUQUET (J.)

La traite des arachides dans le pays de Kaolack, et ses conséquences économiques, sociales et juridiques.

IFAN, Etudes sénégalaises n° 8, 1958.

GALLAIS (J.)

- 200 -

Le delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale.

IFAN, Dakar, 1967, 2 tomes.

GASTELLU (J.M.)

L'organisation du travail agricole en milieu serer ol.

ORSTOM, Centre de Dakar, 1969, 2 tomes multigr.

GATIN (A.)

Bilan de quatre années de vulgarisation de thèmes techniques au Sénégal.

SATEC, Dakar (texte présenté au Colloque sur les méthodes d'étude des systèmes d'exploitation rurale plus intensifs, Bambey, nov. 1968).
multigr.

GILLIER (P.) et SILVESTRE (P.)

L'Arachide.

Collection "Techniques agricoles et productions tropicales",
Maisonneuve et Larose, Paris 1969.

GOUROU (P.)

Les pays tropicaux.

Paris, P.U.F, nouvelle édition 1966.

GRENIER (Ph.)

Rapport de mission dans la région du Ferlo.

Arrondissement de l'Hydraulique du Sénégal, Dakar 1958, 158 p. multigr.

KLEIN (M.A)

Islam and Imperialism in Senegal, Sine-Saloum 1847-1914.

Stanford University Press, California, 1968.

LABOURET (H.)

Paysans d'Afrique occidentale.

Paris, Gallimard, 1941.

LEFILLIATRE (A.C.)

Monographie du Cercle de Kaolack, 1904.

Archives du Sénégal, 1 G 290, dactylogr.

LERICOLLAIS (A.)

Sob, étude géographique d'un terroir sérer (Sénégal).
ORSTOM, Paris 1970, multigr.

LERICOLLAIS (A.)

La détérioration d'un terroir : Sob, en pays Serer (Sénégal).
Etudes Rurales, n° 37-38-39 ("Terroirs africains et malgaches")
1970, pp. 113-128.

LOMBARD (J.)

Connaissance du Sénégal. Fasc. 5 : Géographie humaine.
Etudes sénégalaises, n° 9, 1963.

MAIGNIEN (R.)

Notice explicative de la carte pédologique du Sénégal au 1/1.000.000°
ORSTOM, Centre de Dakar, 1965.

MARIE-SAINTE (Y.)

La culture attelée au Sénégal.
Aménagement du Territoire, Dakar, 1963, 77 p. multigr.

MARNAY (P.)

Effets socio-économiques de l'opération productivité dans les
régions de Thiès, Diourbel et Kaolack. Rapport d'enquête.
SEDES, Paris, 1970, multigr.

NETGE (P.)

Le peuplement du Sénégal. Essai d'intégration du facteur population
dans la politique d'aménagement du territoire.
Dakar, Ministère du Plan, 1966, 2 tomes multigr.

Ministère de l'Economie rurale.

Commercialisation des arachides et compte d'exploitation des
coopératives. Guide à l'usage des cadres ruraux.
Dakar, 1966, 32 P. Multigr.

Ministère du Plan, Aménagement du Territoire.

Superficie des Cercles et des Arrondissements de la République
du Sénégal
Dakar, 1962, 30 p. multigr.

Ministère du Plan, Aménagement du Territoire.

- 202 -

Cartes pour servir à l'aménagement du Territoire.
Dakar, 1965.

Ministère du Plan, Aménagement du Territoire.

Quelques données agroplyuométriques de 16 stations du Sénégal
(Période 1932-1965).
Dakar, 1967, multigr.

NOIROT (E.)

Notice sur le Saloum.
J.O. du Sénégal, 22 Oct. - 3 Déc. 1892.

PEHAUT (Y.)

Les problèmes économiques du Sénégal.
Cahiers d'Outre-Mer, n° 75, 1966,
pp. 234-272.

PELISSIER (P.)

L'arachide au Sénégal. Rationalisation et modernisation de sa culture.
Cahiers d'Outre-Mer, n° 15, 1951, pp. 204-236.

PELISSIER (P.)

Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor
à la Casamance.
Saint-Yrieix, Impr. Fabrègue, 1966.

PELISSIER (P.)

Les effets de l'opération arachide - mil dans les régions de Thiès,
Diourbel et Kaolack.
Rapport de synthèse. Paris 1970, 40 p. multigr.

PEREIRA-BARRETO

Reconnaissance Pédologique des Terres Neuves. (Zone d'intervention
immédiate).

ORSTOM - Ministère du Plan et du Développement, Dakar 1968, multigr.

PORTERES (R.)

- 203 -

Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal.
Gouvernement Général de l'AOF, 1952, 3 tomes multigr.

RAISON (J.P.)

La colonisation des terres neuves intertropicales.
Etudes Rurales, n° 31, 1968, pp. 5-112.

RAULIN (H.)

La dynamique des techniques agraires en
Afrique tropicale du Nord.
CNRS, Paris, 1967.

ROCH (J.)

Eléments d'analyse du système agricole en milieu wolof mouride :
l'exemple de Darou Rahmane (Baol - Sénégal).
O R S T O M , Centre de Dakar, 1968, multigr.

ROCH (J.)

Emploi du temps et organisation du travail agricole dans un
village wolof mouride : Kaossara (Baol - Sénégal).
ORSTOM, Centre de Dakar, 1969, multigr.

ROCHETEAU (G.)

Pionniers mourides au Sénégal : changement technique
et transformations d'une économie paysanne.
ORSTOM, Centre de Dakar, 1970, multigr.

ROUSSEAU (R.)

La population du Sénégal en 1926.
Annales de Géographie, 1927, pp. 399-403.

SARR (A.)

Histoire du Sine-Saloum.
Présence Africaine , 1949, pp. 832-837

Programme de développement accéléré de la productivité d'arachide et de mil, dans les régions de Thiès, de Kaolack et de Diourbel. Rapport d'activités 1966.

Dakar, 1967, 10 Fasc. multigr.

SATEC

Manuel de la culture de l'arachide au Sénégal.

Dakar, Ministère du Développement rural, 1968.

SATEC

Manuel de la culture des mils et sorghos dans le bassin arachidier Sénégalais.

Dakar, Ministère du Développement rural, 1968.

SATEC

Manuel de l'utilisation des matériels agricoles dans les exploitations sénégalaises.

Dakar, Ministère du Développement rural, 1968.

SAUTTER (G.) et PELISSIER (P.)

Pour un atlas des terroirs africains.

L'Homme, 1964 n°1, pp. 56-72.

THOMAS (L.V.)

Les déplacements de population en Afrique occidentale.

Rapport au Haut Comité de la Population, Paris 1959.

TOURTE (R.)

Premières réflexions sur les liaisons recherche agronomique / aménagement du territoire.

C.R.A. de Bambey, 1966, 14 p. multigr.

TROCHAIN (J.)

Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal.

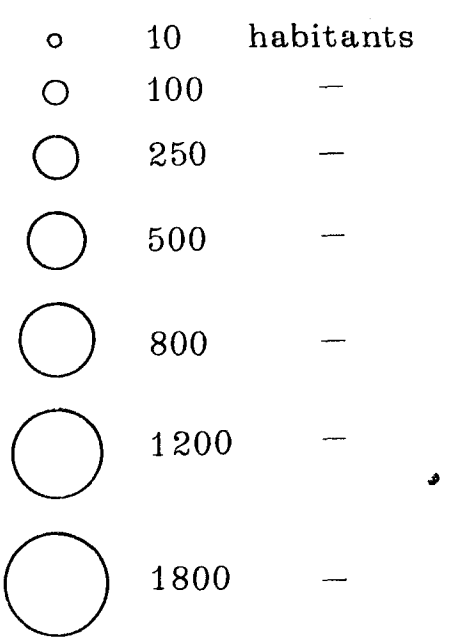
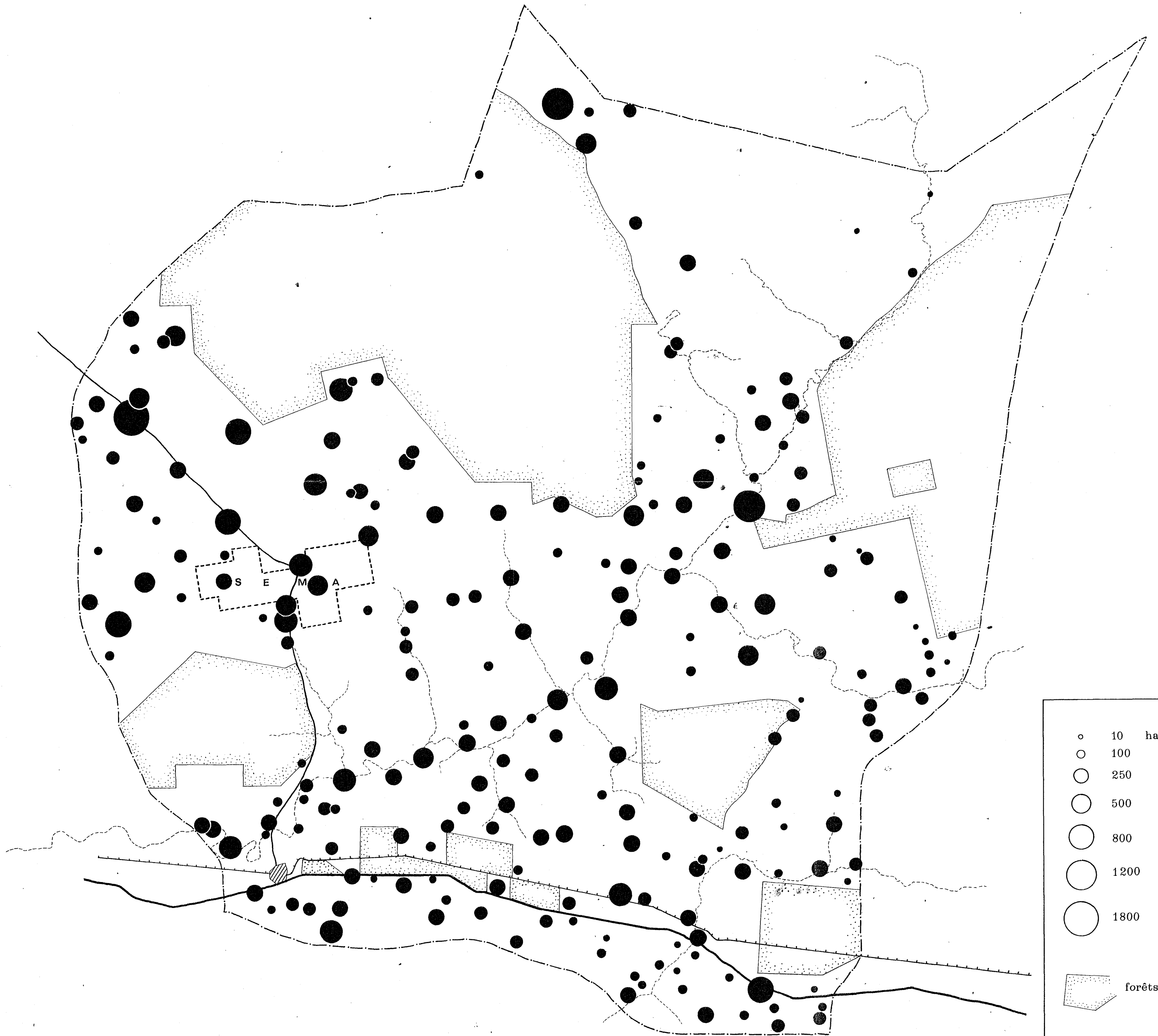
Mémoire IFAN, n° 2, Larose, Paris 1940.

1

ARRONDISSEMENT de MALEM - HODAR

POPULATION 1968

Villages administratifs



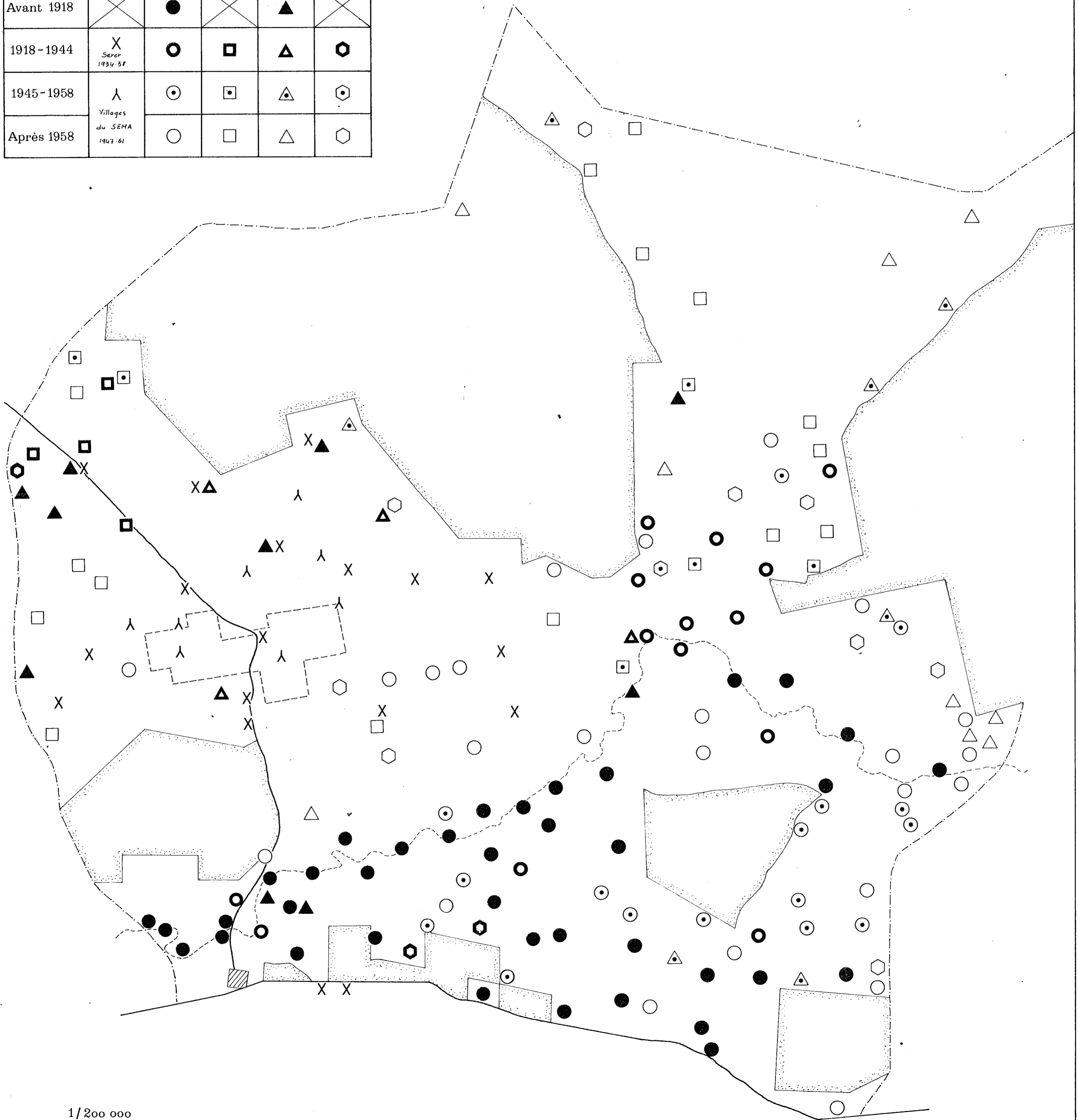
forêts classées

Ech. 1/200000

DATE ET TYPE DE CREATION DES VILLAGES

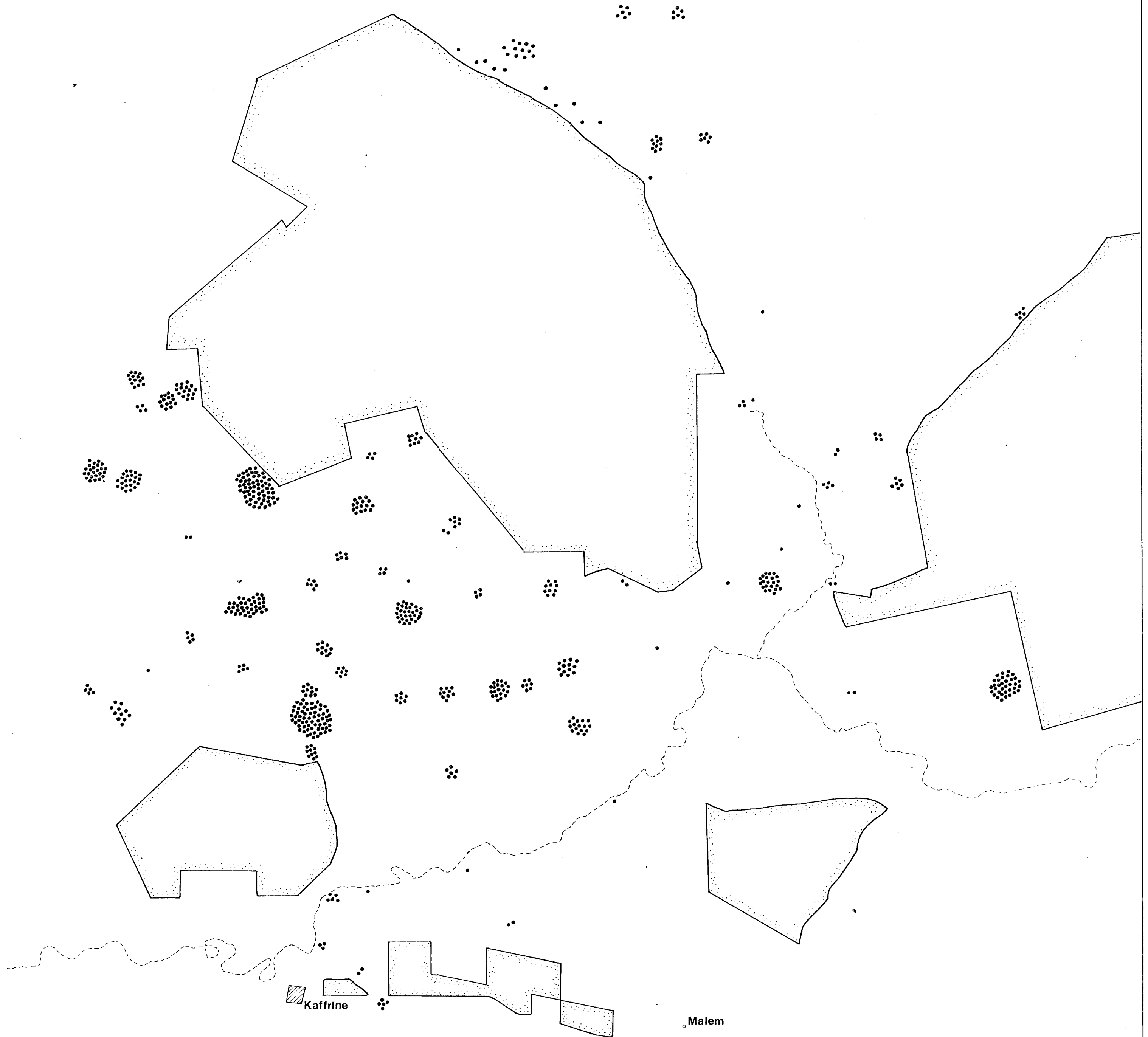
dans l'arrondissement de Malem-Hodar

	Créations administratives	Saloum-Saloum	Marabouts	Peul	Autres fondateurs
Avant 1918	X	●	X	▲	X
1918-1944	X <i>Serir</i> 1934-37	⊙	◻	▲	⬡
1945-1958	λ <i>Villages du SEMA</i> 1947-61	⊙	◻	▲	⬡
Après 1958		○	◻	△	⬡



REPARTITION des SERER dans l'arrondissement de Malem

1 point = 1 concession

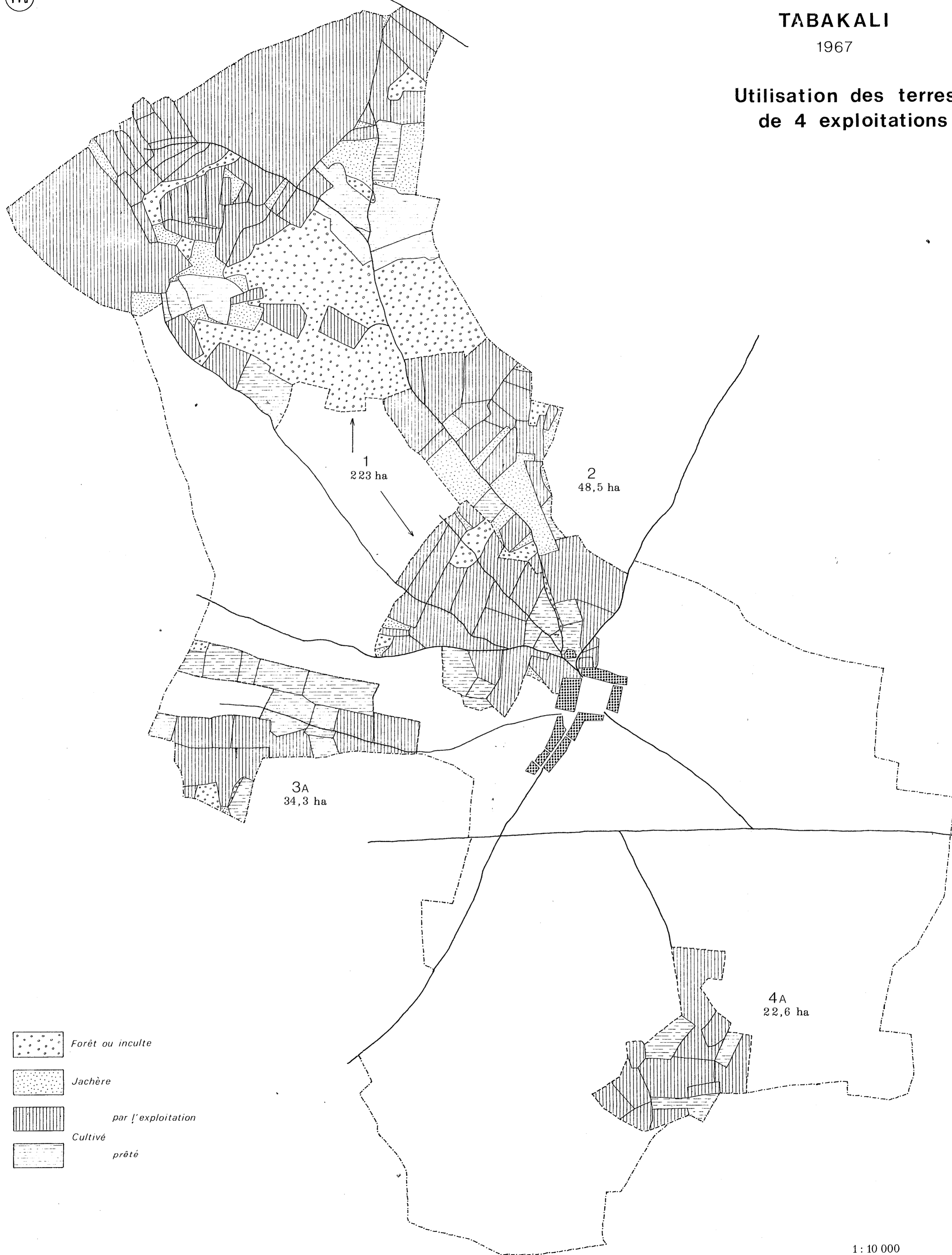


IVa

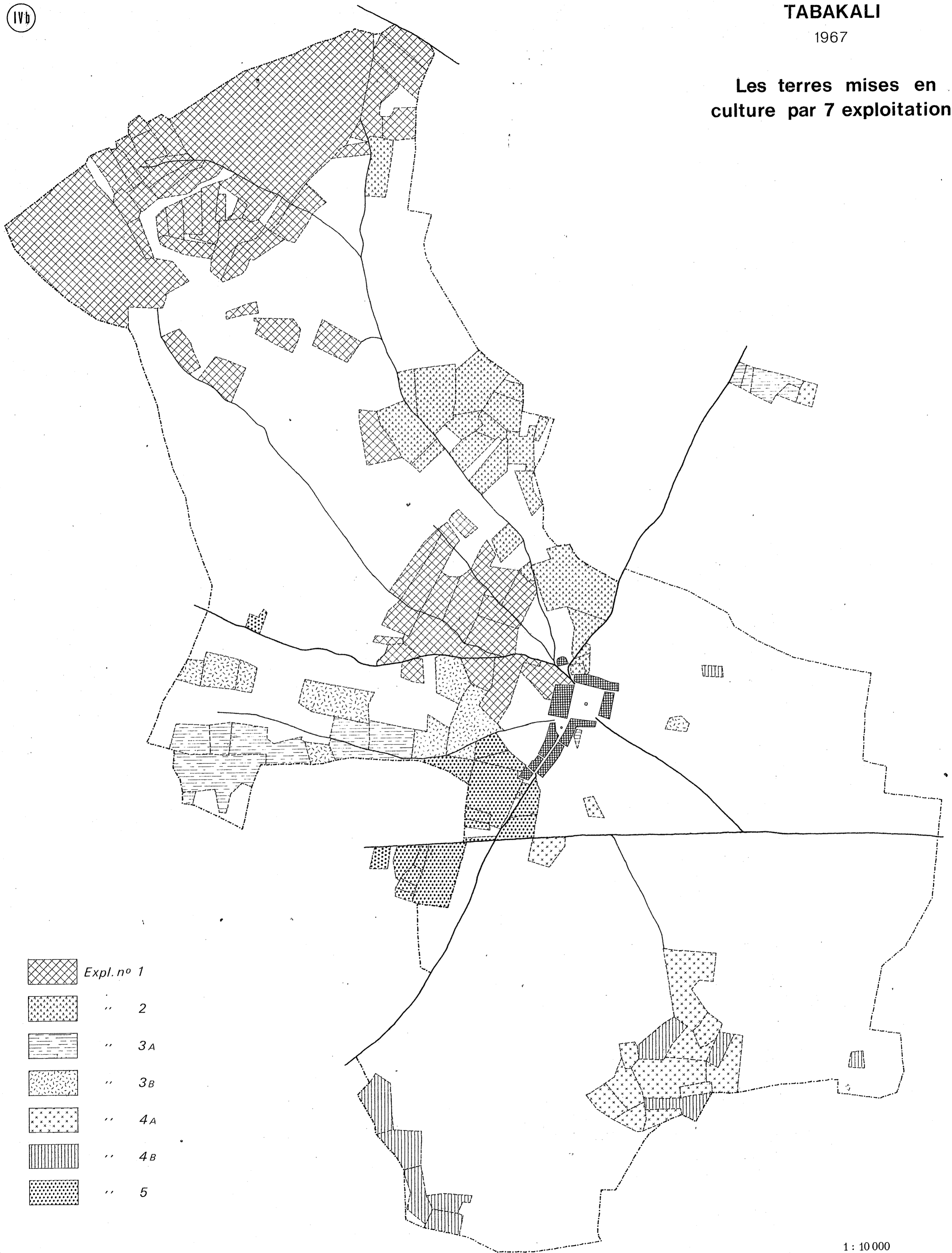
TABAKALI

1967

Utilisation des terres de 4 exploitations



Les terres mises en culture par 7 exploitations

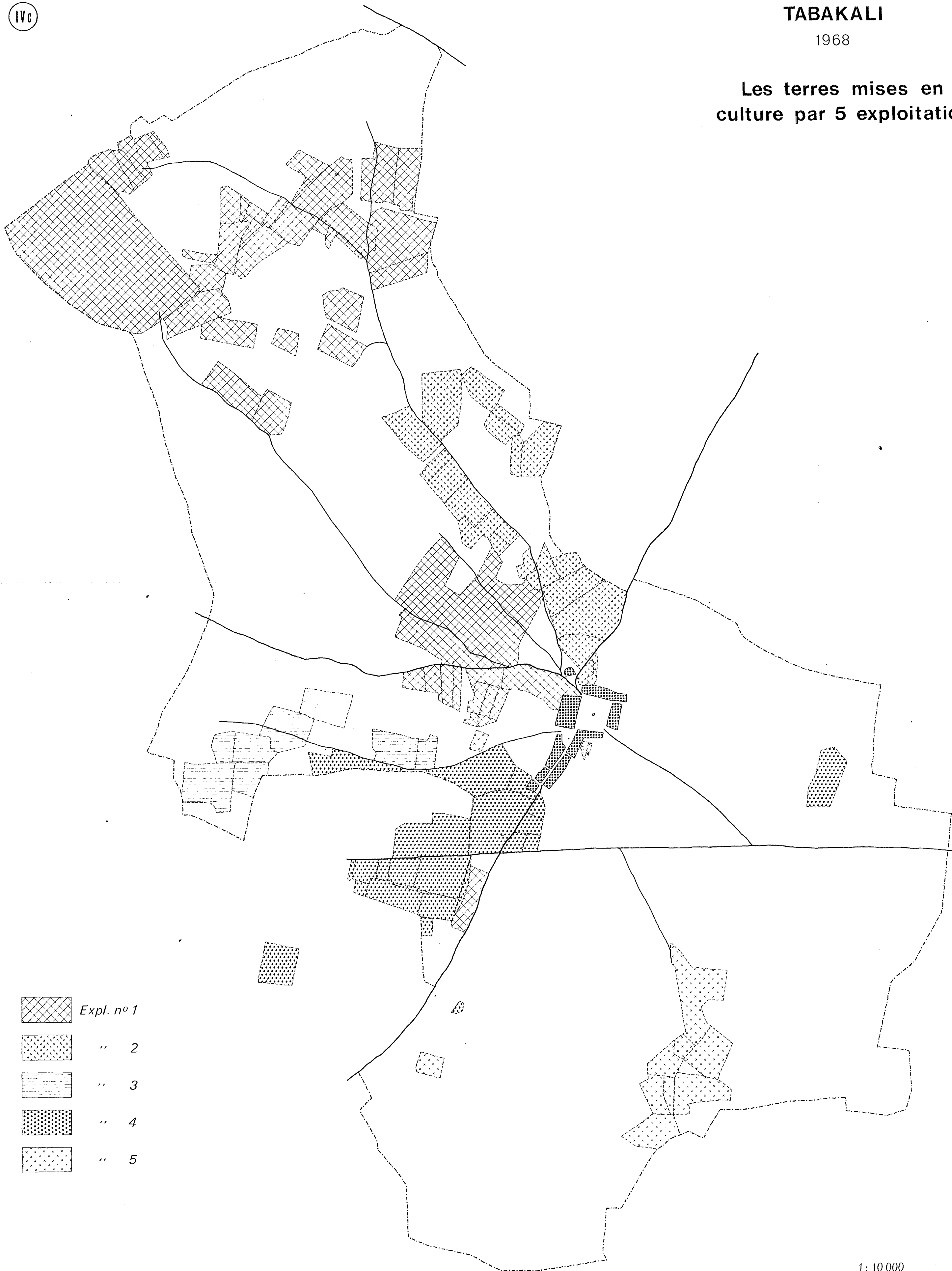



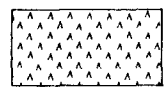
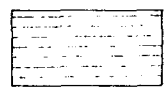
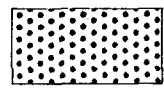

IVc

TABAKALI

1968

Les terres mises en culture par 5 exploitations

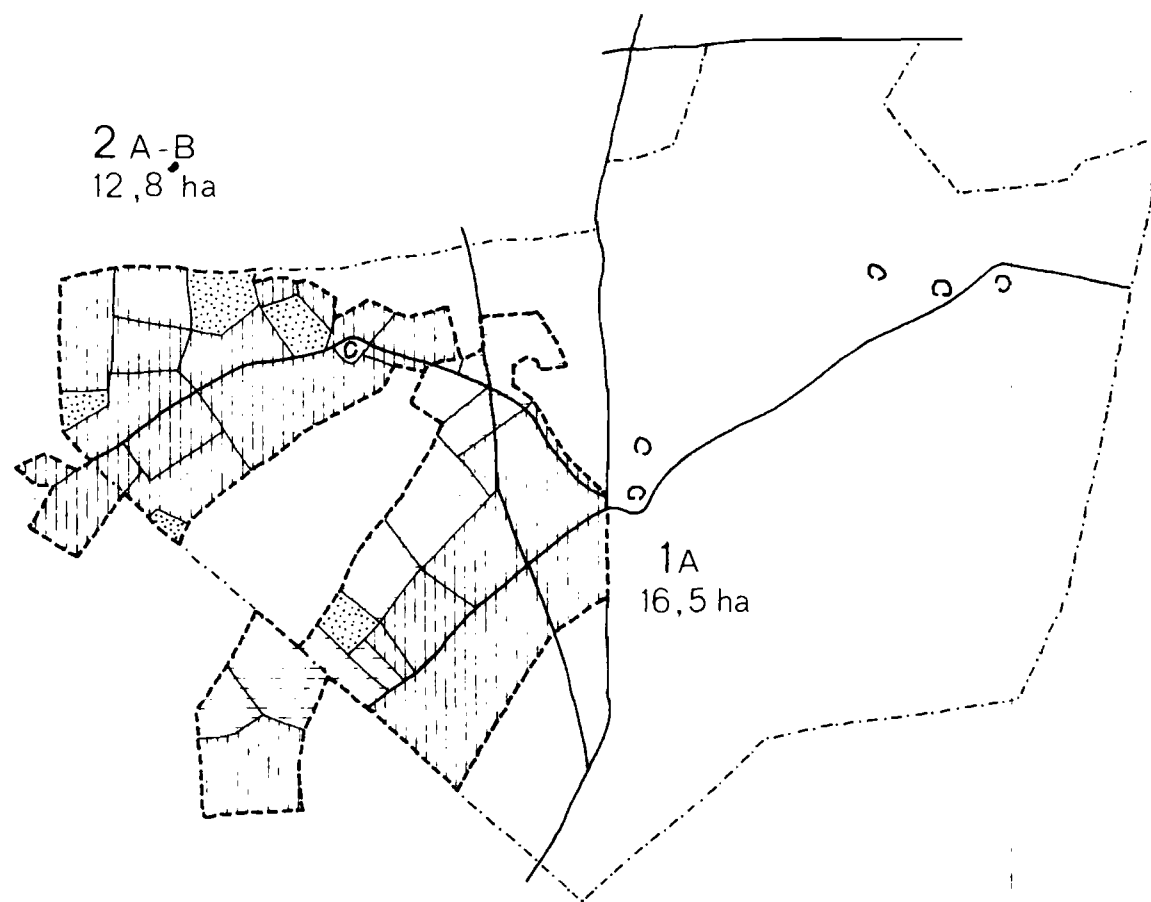


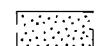
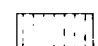
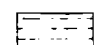
-  *Expl. n° 1*
-  " 2
-  " 3
-  " 4
-  " 5

V


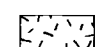


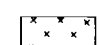
Utilisation des terres
de 3 exploitations

Les terres mises en culture
par 5 exploitations



-  *Jachère*
-  *par l'exploitation*
-  *Cultivé*
prêté



-  *Expl. n° 1A*
-  *" 1B*
-  *" 1C*
-  *" 2A*
-  *" 2B*